SEPC 1975 17

THIERRY GODEFROY
PHILIPPE ROBERT

LE COUT DU SYSTEME DE JUSTICE PENALE DANS UN ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE

deviance et contrôle social

LE COUT DU SYSTEME DE JUSTICE PENALE

DANS UN ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE

[REC / 69-3 / 30]

par Thierry GODEFROY (*)

et Philippe ROBERT (**)

S.E.P.C. - Octobre 1974 - droits réservés

(*) - S.E.P.C.

(**) - S.E.P.C., Université de Bordeaux 1
Institut de criminologie de Paris.

DEVIANCE ET CONTROLE SOCIAL

1.- ROBERT (Ph.) & CHIROL (Y.), Statistiques criminelles, premier document prospectif, Paris, S.E.P.C., 1968, ronéo.

2.- ROBERT (Ph.) & BISMUTH (P.), Les jeunes adultes délinquants, sous recherche statistique, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo.

3.- ROBERT (Ph.), BOMBET (J.P.) et coll., Le coût du crime en France, Paris S.E.P.C., 1970, ronéo.

4.- ROBERT (Ph.), BISMUTH (P.) & LAMBERT (Th.), La criminalité des migrants en France, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo.

5.- BOMBET (J.P.), Alcoolisme et coût du crime /sous la direction de Ph. ROBERT/, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo.

6.- ROBERT (Ph.) & FAUGERON (C.), L'image de la justice criminelle dans la société, Rapport axiomatique, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo.

7.- ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) et coll. L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire quantitative, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo.

8.- ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) et coll., L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire qualitative, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.

9.- ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) & KELLENS (G.), Les attitudes des juges à propos des prises de décision, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.

10.- TOISER (J.), AUBUSSON (B.) & ROBERT (Ph.), Eléments d'analyse de la criminalité légale, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.

11.- GODEFROY (Th.), et HUSSON (F.), Alcoolisme et coût du crime en France, dans les années 1970 et 1971, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.

12.- ROBERT (Ph.) et GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France pendant les années 1970-1971, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.

13.- ROBERT (Ph.), TOISER (J.) et AUBUSSON (B.), Recherche prévisionnelle en criminologie, application d'une méthode à élasticité spatiale, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.

14.- ROBERT (Ph.), MOREAU (G.) et al. L'image de la justice criminelle dans la société, rapport (N° 5) ou la phase quantitative de l'analyse de presse, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.

15.- ROBERT (Ph.), LAMBERT (Th.), PASTURAUD (C.), KREMENTCHOUSKY (A.), FAUGERON (C.), MOREAU (G.), LASCOUMES (P.), Images du viol collectif et reconstruction d'objet, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.

16.- AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LAMBERT (Th.) et ROBERT (Ph.), La prévision en criminologie à partir des ratio par âge et par C.S.P., Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.

17.- GODEFROY (Th.), ROBERT (Ph.), Le coût du système de justice pénale dans un arrondissement judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.

R É S U M É

Dans une première partie, nous passons en revue d'une façon très large, les travaux se rapportant à l'impact économique et social du phénomène criminel (coûts économiques, couts sociaux, essais de modélisation et analyse coût-avantage). Les critiques faites à l'occasion de l'analyse de ces travaux antérieurs permettent de proposer une réorientation des recherches. Celles-ci, doivent être intégrées dans une démarche d'analyse du système de contrôle social de la déviance au sein d'une criminologie de la réaction sociale.

La deuxième partie est consacrée à l'organisation de la recherche. Nous présentons le terrain retenu (non strictement représentatif mais moyen) ainsi que les dotations et moyens des agences considérées avant de passer à la démarche proprement dite de la recherche articulée en quatre temps :

- le recueil des tâches et leur structuration
- les comptes de reclassement
- le recueil des temps
- le choix d'une semaine-type.

Enfin, dans la troisième partie, nous établissons les coûts selon la structure programmatique (coûts en temps et monétaire) et surtout nous montrons la contribution de semblables recherches à l'analyse du système de justice pénale. Nous en tirons les cinq propositions suivantes :

- il existe une division du travail par spécialisation complémentaire entre la police et la gendarmerie,

- la gendarmerie fonctionne par hiérarchisation pyramidale peu fonctionnalisée, alors que la police manifeste une bureaucratisation dominée par la spécialisation fonctionnelle,

- pour les tribunaux on est frappé par la forme très administrative et paperassière d'un fonctionnement où le débat pèse peu par rapport à l'écrit,

- pour la maison d'arrêt on retient l'absence totale d'autonomie,

- pour le foyer d'action éducative on est surtout frappé par son aspect hôtelier.

- - - - - - - - - - - - -

TABLE DES MATIERES

	N°s
INTRODUCTION	/1/
PANORAMA DES TRAVAUX SUR L'IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PHENOMENE CRIMINEL	/3/
I.- LE DEVELOPPEMENT DES RECHERCHES DE COUTS OU DES DIFFICULTES MAL MAITRISEES	/6/
1- Les coûts économiques	/7/
- les approches globales budgétaires	/8/
- les coûts par cheminements	/11/
- analyse des tâches élémentaires et construction de structure de programmes	/14/
2- Les coûts sociaux	/18/
II.- LES TENTATIVES D'OPTIMISATION OU L'HISTOIRE D'UNE ILLUSION	/24/
1- La modélisation économique	/25/
2- Le coût avantage	/28/
III.- REORIENTATION DES RECHERCHES SUR L'IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PHENOMENE CRIMINEL - LEUR CONTRIBUTION A L'ANALYSE DU SYSTEME	/32/
1- Le concept de phénomène criminel	/33/
2- Le concept de système	/35/
3- L'intégration dans une batterie de recherche	/36/
- l'organisation de la batterie de recherche	/37/
- les travaux possibles concernant l'impact économique et social	/38/
L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE	/43/
IV.- LE TERRAIN DE RECHERCHE	/44/
1- Un terrain non strictement représentatif mais moyen	/44/

- aspects démo-socio-économiques /46/
- l'activité des agences du système de justice pénale /48/

2- Les moyens et les dotations des agences du système de justice pénale /52/

- les services de police /53/
- les services de gendarmerie /54/
- les tribunaux et agences d'exécution /55/
- les moyens consommés /56/

V.- LA DEMARCHE DE RECHERCHE /59/

1- Le recueil des tâches et leur structuration /61/

2- Les comptes de reclassement /62/

3- Le recueil des temps /63/

4- Le choix d'une semaine-type /64/

LES RESULTATS DE LA RECHERCHE - CONTRIBUTION A L'ANALYSE DE SYSTEME /66/

VI.- DES COUTS EN TEMPS A L'ANALYSE DE SYSTEME /67/

1- L'établissement des coûts en temps /67/

2- La spécialisation des agences selon les sortes de tâches /71/

- une spécialisation police vs gendarmerie /71/
- les services judiciaires /74/

3- La spécialisation des agences selon le type d'infractions /77/

4- La spécialisation par catégories de personnels /79/

- le temps de travail /79/
- les activités /80/

VII.- DES COUTS MONETAIRES A L'ANALYSE DE SYSTEME /86/

1- La construction des coûts monétaires /86/

2- Les moyens consommés /88/

3- Les coûts minutes des sortes d'activités /89/

4- Les coûts par types d'infractions /92/

C O N C L U S I O N /95/

1 - Les quotas /95/
2 - Vers une généralisation /96/

/17/.- La littérature criminologique a largement fait état depuis plusieurs années de la crise de la justice pénale, de telle sorte que ce constat -à lui seul- est pratiquement réduit aujourd'hui aux dimensions d'un lieu commun. Mais elle n'y a souvent apporté que des réponses technologiques ne visant qu'à l'amélioration de tel ou tel rouage de la machine. Elles se sont finalement avérées inefficaces parce que -si l'on parlait sans cesse de crise- on avait généralement omis d'en faire une analyse correcte et de s'apercevoir qu'elle se situe finalement au niveau de l'ensemble de la justice et à celui de sa fonction dans la société (1).

A priori, les travaux sur le "coût du crime" paraissent se borner inéluctablement aux limites d'une criminologie seulement technologique /et c'est hélas souvent le cas/. Or, pareille conception de la criminologie présente certes un avantage : on s'y est aperçu que le problème important n'était pas l'étude du crime comme un en soi, mais celle de la réaction sociale qui se développe à son propos. Seulement, on y aborde cette problématique correcte selon une démarche, qui ne l'est pas : parcellisée et technocratique, elle s'avère tout à la fois tautologique et platement apologétique de l'existant .... donc finalement inefficace puisque cet existant est en crise.

A côté de cela, nous avons assisté au développement d'écoles intéractionnistes qui proposent une démarche postentiellement féconde. Las -malgré le nom qu'on leur donne parfois d'écoles de la réaction sociale- il faut bien constater qu'elles considèrent généralement celle-ci, non comme leur problématique même, mais simplement comme variable explicative du passage à l'acte.

Il faut donc fusionner ce qui est positif dans l'apport de chacun de ces courants. Alors, seulement, on parviendra à une recherche criminologique digne des problèmes de notre temps :

"En bref, une criminologie de la réaction sociale doit comprendre logiquement deux centres d'intérêt complémentaires. Si la focalisation de cette criminologie n'est pas le passage à l'acte délinquant mais l'existence d'une réaction sociale, il faut en chercher les raisons et les règles. Seules, des investigations sur les représentations de la norme du criminel, de la criminalité peuvent alors nous renseigner. Mais cette criminologie de la réaction sociale ne serait pas complète si l'on n'en explorait les voies et les moyens. La criminalité n'est pas n'importe quelle déviance et son contrôle est confié à un système hautement spécialisé incarnant diverses fonctions sociales" (2).

C'est seulement dans ce cadre, plus spécifiquement sur son second versant -l'examen du système institutionnel de réaction sociale au crime- que l'on peut réutiliser diverses techniques de recherche opérationnelle. Mais elles sont alors employées dans un propos d'analyse de système.

On peut dès lors respecter un double scepticisme de départ qui est de bonne méthode scientifique :

- quant aux bases du système étudié : pour le chercheur, il y a là des hypothèses à tester, jamais des présupposés à admettre les yeux fermés /faute de quoi, la recherche revient à habiller les lieux communs d'un langage scientifique ce qui est de nulle valeur/.

./...

- Quant aux méthodes : ni l'analyse opérationnelle, ni le "coût du crime", ni la recherche évaluative, ni la recherche prévisionnelle, ni l'analyse de système, ne sont des panacées; seule leur combinaison dans une démarche complexe d'investigation peut permettre de les relativiser et de les enrichir réciproquement.

/2/.- Ainsi, le S.E.P.C. poursuit-il l'étude des voies et moyens de la réaction sociale institutionnalisée en matière de crime par des recherches portant sur les représentations sociales du système de justice pénale et sur les opérations de ce système.

Dans cette optique de contribution à l'analyse systémique, les travaux sur "le coût du crime" peuvent s'avérer fructueux.

Nous les avons menés /par nous-mêmes ou des laboratoires associés/ dans trois directions :

- la première tient en une approche globale budgétaire permettant une estimation des charges économiques globales du phénomène criminel pour la puissance publique, les victimes, la société entière, ainsi que du profit du crime;

- une autre procède par reconstitution des coûts différentiels selon les filières de cheminements qui peuvent s'offrir à une même cohorte d'affaires;

- enfin une dernière conduit à déterminer des tâches élémentaires, à les organiser selon une structure programmatique, puis à calculer les coûts par programme.

Il est rendu compte ici d'une recherche de cette troisième sorte.

Remarquons d'ailleurs que c'est une des premières fois que l'on prend en compte l'ensemble des agences concourant à la justice pénale en un lieu donné au lieu de se borner à tel ou tel sous-système.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PANORAMA DES TRAVAUX SUR L'IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PHENOMENE CRIMINEL

/3/.- Un exact compte-rendu de cette recherche implique de la replacer dans son contexte, c'est-à-dire de procéder à un examen critique des travaux antérieurs dans ce secteur précis de la criminologie.

/4/.- Une remarque préliminaire importe alors. On désigne ces travaux sous le syntagme coût -ou impact- du "crime". Dans l'acception commune, cela signifie que des gens ont la mauvaise idée de commettre des infractions et qu'on va tenter d'estimer les conséquences de leur conduite déplorable.

En fait, le problème est probablement plus complexe. La commission d'une infraction peut n'avoir en soi aucun impact économique ou social notable (par exemple si vous prenez une pomme dans un magasin). Mais -si une réaction sociale intervient- elle peut susciter néanmoins de graves et lourdes répercussions économiques et sociales. En sens inverse, une réaction sociale peut être nulle ou de faible impact socio-économique alors que l'acte commis pèse très lourd (par exemple en matière de criminalité des sociétés industrielles et commerciales).

Par conséquent, le mot "crime" vise ici tantôt la commission d'infractions, tantôt la réaction sociale organisée vis-à-vis du crime. On dira que celà importe peu, que l'on mesure les conséquences du passage à l'acte criminel, que certaines de ces conséquences proviennent du crime lui-même et d'autres de la réaction sociale qui peut suivre. En réalité, tout ne va pas aussi simplement. Comme l'ont montré R. HOOD et R. SPARKS (3), on ne peut se permettre d'additionner la criminalité simplement commise et celle qui a été sanctionnée. E. LEMERT (4) puis I. TAYLOR et al (5) en avaient donné la raison : passage à l'acte et réaction sociale n'obéissent pas aux mêmes raisons. Un crime réprimé, ce n'est pas un crime commis plus quelque chose, c'est une toute autre réalité sociale. On a déjà eu montré ailleurs (6) que le sentiment de différence qu'on ressent vis-à-vis du phénomène criminel ne venait pas du tout du passage à l'acte en soi, mais de la réaction sociale -s'il y en avait.

Nous reviendrons sur cette discussion in fine, mais il faut souligner dès maintenant que l'emploi du terme "criminalité" comporte une ambiguité susceptible d'obérer assez lourdement les discussions sur ce thème.

Cette remarque indique déjà qu'en ce domaine il faut s'armer de scepticisme envers les postulats ou les pré-supposés qui paraissent pourtant aller de soi, même si elles constituent le soubassement de la pensée comme en matière de criminalité et de justice criminelle. Et il faut bien dire que maintes recherches ou études dans ce domaine ont fait cruellement preuve d'absence de tout scepticisme scientifique. C'est pourquoi maintenant le plus urgent est de passer au crible critique d'une rigoureuse sociologie de la déviance et du contrôle social ce qui a été fait ou entrepris en ce secteur.

/5/.- Il n'est pas utile ni souhaitable de poser maintenant une série de définitions pour élucider a priori les termes du sujet puis de procéder à une démarche déductive à partir de ces définitions.

L'optique adoptée consiste à recourir à une démarche plus existentialiste en quelque sorte, à observer ce qui s'est fait en pratique, à en faire une analyse secondaire permettant de passer cela à crible critique. De ce parcours, on induira ensuite quelques conclusions utiles pour l'avenir.

On va donc examiner successivement trois points qui constituent une gradation logique.

D'abord, on a assisté à un développement des recherches sur les coûts économiques, puis sociaux, associés au phénomène criminel. A partir de quelques exemples -et sans chercher une impossible exhaustivité- nous tenterons d'évaluer cette première manifestation.

Ensuite, il faudra se préoccuper des tentatives pour optimiser les coûts. C'est une deuxième manifestation de l'intérêt pour les conséquences économiques et sociales de la criminalité. On a cherché à joindre à la détermination des coûts la mise au point d'opérationnalisations susceptibles d'aider à une compression de ces coûts. Là encore, on tentera au moyen de quelques exemples, de faire un bilan de ces travaux.

Enfin, on proposera une ré-orientation des travaux sur l'impact économique et social du phénomène criminel en tentant de préciser les conditions pour leur réalisation correcte et féconde. Et ceci permettra de montrer exactement comment se situe la recherche, objet du présent rapport.

- - - - - - - - - - - -

I.- LE DEVELOPPEMENT DES RECHERCHES DE COUTS OU DES DIFFICULTES MAL MAITRISEES

/6/.- Les dix à quinze dernières années ont vu la réalisation d'un nombre important de recherches sur les coûts du phénomène criminel.

Il s'est d'abord agi de coûts ou d'impact appréciés exclusivement en termes économiques ... donc seulement de ceux qui paraissaient susceptibles d'une semblable traduction. Puis il est apparu -en ce domaine comme en beaucoup d'autres- qu'il y avait bien d'autres éléments dignes d'être pris en considération mais désespérément rebelles à une traduction économisante. L'on a cherché alors à déterminer ce que l'on a appelé -de manière bien ambigüe- des coûts sociaux.

Nous allons envisager successivement ces deux vagues de travaux.

x

x x

1.- Les coûts économiques -

/7/.- Devant le foisonnement de tels travaux, on ne va pas s'amuser ici au jeu de l'encyclopédiste (7). Plus simplement, nous allons tenter une relecture de cette littérature scientifique de manière logique et critique, et non pas un recensement.

Cela implique de mettre en ordre dans l'amas de recherches et d'études disponibles, puis d'étudier quelques exemples pour illustrer chacun de ces aspects. /Toutefois, on tentera -pour éviter les redites- d'employer seulement ici comme exemples des recherches ayant porté uniquement sur la détermination de coûts. Celles poursuivant de quelque manière une ambition d'optimisation, seront utilisées plus loin/.

Il est possible de classer ces travaux selon trois critères au moins :

- la méthodologie adoptée
- le champ de recherche
- les agents économiques envisagés.

On va retracer le développement de cette sorte de travaux en adoptant comme principe de classification, le premier qui -d'expérience- permet le tour d'horizon le plus clair.

On distingue alors (8) :

- l'approche globale budgétaire;
- la construction d'une structure programmatique après analyse des tâches élémentaires;
- l'analyse des coûts selon les cheminements possibles d'une cohorte d'affaires.

./...

L'ampleur du champ d'investigation constitue un autre critère de classification qu'il est utile de croiser avec le précédent. On distingue alors (9), les travaux selon qu'ils appréhendent :

- l'intégralité du phénomène criminel (10),
- le système de justice criminelle,
- l'une de ses agences,
- un type particulier d'infraction ou de conduite réputée déviante.

Enfin, le dernier critère concerne les catégories d'agents économiques envisagés. On peut y voir un critère secondaire qui module les précédents. Il s'agit en fait de préciser le concept de coût en indiquant "pour qui". C'est une précaution fondamentale comme l'ont souligné J.P. MARTIN et S. BRADLEY (11). Las, beaucoup l'ont oublié, ce qui les conduit à cumuler des coûts non additifs en réalité. Nous reviendrons plus loin là-dessus. Pour l'instant, rappelons quelques classifications proposées pour ce critère.

Ainsi, J.P. MARTIN (12), distingue :

- le coût pour l'économie (dommages causés aux personnes ou aux choses ou leur anéantissement total, ce qui prive l'économie de leurs services),
- le coût pour les particuliers,
- le coût pour les finances publiques.

Un autre exemple est fourni par D. SZABO et J. RICO (13) qui énumèrent :

- un coût pour les finances publiques,
- un coût pour les compagnies et entreprises privées,
- un coût social regroupant l'entretien des familles de détenus, les pertes afférentes aux atteintes aux personnes, les pertes causées par diverses autres catégories de délits.

On peut se demander si le troisième coût constitue une opportunité bien solide et opératoire dans la mesure où il ressemble à un fourre-tout assez hétérogène.

Finalement, la meilleure subdivision de ce critère de classification semble être la suivante /assez proche de celle de MARTIN mais plus complète/ (14) :

- le coût pour les finances publiques,
- le coût pour le sous-ensemble des victimes,
- le coût immédiat pour la société nationale,
- le profit du sous-ensemble des auteurs.

Mais ce critère de classification sert surtout soit en subdivision pour les approches globales budgétaires, soit en précision conceptuelle (choix d'une catégorie d'acteurs économiques) pour les autres sortes de recherche. Nous montrerons comment il est alors réintroduit /sauf quand les auteurs oublient de préciser leurs concepts/.

- les approches globales budgétaires -

/8/.- Une des branches des travaux sur les coûts économiques du phénomène criminel est constituée par des recherches globales. Leur résultat consiste à donner -de manière plus ou moins précise- un ou plusieurs ordres de grandeur économique. Ces "grandes fresques" ne sont pas les plus fréquentes. Tout au contraire, elles disparissent presque par rapport à la marée d'études plus parcellaires. Ce n'est pas là une constatation très réjouissante. Correctement menées -ce ne fut pas toujours le cas- de telles recherches fixent le cadre d'ensemble d'une approche en termes économiques et il faudrait toujours commercer par elles.

/9/.- On cite généralement comme travail princeps celui de la commission WICKERSHAN (15) en 1931 quand elle entreprit d'estimer un "budget du crime". Cette étude ancienne contient pourtant plusieurs choses fort remarquables, notamment la distinction conceptuelle entre le coût immédiat (fardeau courant pour la société) et le coût ultime (prélèvement sur le revenu national) pour la société.

Plus de 30 ans après, la commission KATZENBACH (16) a tenté d'établir en 1967 un nouveau budget du crime en cherchant à estimer :

- les coûts des crimes contre les personnes, contre la propriété,
- les coûts des biens et services illégaux et autres crimes,
- les dépenses publiques ou police, poursuites judiciaires, tribunaux et sanction,
- les dépenses privées de lutte contre le crime .....

ce qui la conduisit à évaluer à 20 000 millions de dollars 1967 le coût du crime et de la "lutte contre le crime".

On peut citer encore le travail de K.O. CHRISTIANSEN (17) qui constitue la première tentative de comparaison des coûts du système de justice criminelle entre pays (en l'espèce les nations scandinaves). Pour mener à bien cette comparaison, on préféra se limiter seulement aux coûts pour les finances publiques plus exactement à la charge causée par le fonctionnement du système de contrôle social de la criminalité. CHISTIANSEN fut le premier à mettre en évidence l'absence de liaison univoque entre les taux d'arrestation ou de condamnations et les dépenses consenties ... Malgré le temps écoulé, il semble que beaucoup continuent de négliger cette constatation fondamentale ...

Pour finir avec les exemples consacrés à cette première sorte de travaux et pour compléter notre gamme géographique, on peut citer les recherches réalisées en France par le S.E.P.C. (18).

Il s'agit d'un tableau de bord économique permanent mis au point en 1970 et constamment tenu à jour depuis. On a déjà publié les résultats pour les années 1968-1969-1970 et 1971 et ceux pour 1972 et 1973 sont actuellement en préparation.

./...

On distingue ici quatre concepts selon les catégories d'agents économiques :

- la charge du crime pour les finances publiques -

  - la charge de la répression (déduction faite des récupérations provenant des amendes, frais de justice et du travail pénal),
  - recherches scientifiques et études,
  - prévention
  - infractions aux dépens des finances publiques (fraudes fiscales, douanières, à la législation des changes, déduction faite des récupérations fiscales et douanières).

- la charge du crime pour les victimes (entreprises et particuliers) -

  - la charge des atteintes à la vie humaine,
  - la charge des infractions entraînant destruction de biens,
  - la charge des infractions entraînant transfert de possession,
  - autres infractions (faux monnayage).

- la charge immédiate du crime pour la société -

  - coût pour les finances publiques,
  - coût des atteintes à la vie,
  - coût des destructions des propriétés.

- le profit du crime -

  - proxénétisme et prostitution,
  - trafic de stupéfiants,
  - infractions entraînant transfert de possession,
  - autres infractions (dont celles aux dépens des finances publiques).

/10/.- Une telle recherche permet de fixer un cadre général. Elle constitue un pré-requis aux travaux concernant une seule agence, un seul type d'infractions ou une seule catégorie d'agents économiques. Elle permet d'éviter ensuite disproportions et incompatibilités auxquelles s'exposent les démarches partielles dénuées de ce cadrage général.

En outre, elle permet de mettre en évidence des phénomènes mal ou peu connus. Ainsi s'est-on aperçu qu'en France, les fraudes contre les finances publiques représentaient les trois quarts de la charge économique pour la société... et encore en prenant une estimation minimale pour la fraude fiscale (19). Ceci doit être comparé à la très faible part de l'activité répressive consacrée à ce type d'infractions et, d'autre part, à la part toute relative de la criminalité organisée classique (comme le trafic de stupéfiant) (20). Ces observations ont conduit à accorder une plus grande attention à la criminalité d'affaires jusqu'ici assez négligée (21). De même, ce travail a permis de montrer que le second coût important était lié à la circulation (17,5 % de la charge économique immédiate pour la société) en raison du coût élevé de la vie humaine dans les sociétés développées et à natalité déclinante.

./...

Enfin, de semblables travaux peuvent permettre de parvenir en sous-produits à des études de même méthodologie, mais concernant un champ plus limité. Ainsi, les recherches précitées du S.E.P.C. ont permis de réaliser des évaluations de la part de l'alcoolisme dans ces coûts (22). On a ainsi pû démontrer le caractère fantaisiste de certaines évaluations antérieures où la recherche sectorielle n'avait pas été précédée d'une approche globale budgétaire.

Ce type de recherches -par quoi il faudrait toujours commencer- comporte plusieurs difficultés.

D'abord, il faut distinguer rigoureusement les sortes de coûts selon les agents économiques concernés. Une erreur classique consiste par exemple à calculer le coût pour les finances publiques d'après la dépense des agences de contrôle social en oubliant le poids des infractions contre les finances publiques qui est souvent plus considérable. Une autre consiste à omettre les dépenses occasionnées par les activités dites de "prévention", c'est-à-dire par des modalités plus "douces" ou moins visibles de contrôle social (23)... sans parler du délicat problème de limites : jusqu'où faut-il aller avec ce concept de prévention théoriquement extensible à l'infini ? Une dernière erreur fréquente consiste à compter comme coût pour la société les transferts de possession qui sont bien une perte pour les victimes et un profit pour les auteurs, mais qui représentent une opération blanche en termes de comptabilité nationale.

Ensuite, une autre difficulté vient de l'obligation où l'on est de se livrer souvent à des estimations. Certaines peuvent être fort acceptables comme en matière de vols dans les grands magasins; d'autres évoluent dans une fourchette comme pour les fraudes fiscales, enfin certaines sont entâchées d'un irrémédiable et important coefficient d'incertitude comme en matière de criminalité organisée.

Enfin, une dernière difficulté provient du recours nécessaire à des quotas. Les juges ne jugent pas que des affaires pénales, la police n'a pas seulement des tâches concernant le phénomène criminel, elle se livre aussi à des besognes administratives... Au début, on doit se fier à des avis d'experts ou à des estimations administratives pour fixer les quotas. Il est possible ultérieurement d'améliorer cela en faisant rétroagir sur les approches globales budgétaires les résultats des recherches ayant abouti à des structures de programmes par analyses des tâches élémentaires (on en parlera infra).

- les coûts par cheminements -

/11/.- Il s'agit alors d'observer la progression à travers le système de contrôle social d'une cohorte d'affaires. Ce type de démarches est axé sur la comparaison des coûts afférents à chacun des cheminements possibles.

/12/.- On peut commencer par citer un travail récent (24) concernant la justice juvénile /qui comporte en France trois types possibles d'interventions : délinquance juvénile, assistance éducative et tutelles aux prestations sociales relevant du même système judiciaire (25)/. On a distingué quatre moments (signalement, préparation de la décision, prise de mesures et exécution).

./...

L'étude des cheminements a été faite en deux étapes :

- cheminements apparents par l'analyse des statistiques de trois années consécutives;
- cheminements réels par l'étude de la cohorte des affaires terminées un mois donné.

Il reste ensuite à déterminer des coûts par sorte de cheminements possibles. Ainsi, l'amplitude est de 3 020 à 6 051 FF. pour la délinquance juvénile, de 13 924 à 38 676 pour l'assistance éducative, selon la sorte de cheminement. Pour la tutelle aux prestations sociales, on observe un seul type de cheminement estimé à 14 464 FF.

Evidemment, il faut rappeler le travail un peu comparable qui avait été réalisé pour la commission KATZENBACH (26) à propos de la répression de l'alcoolisme criminel dans la cité d'Atlanta. On parvient ainsi à estimer un coût très détaillé pour le cheminement à travers le système de justice pénale :

- Arrestation	
- pour ivresse publique	0, 60 $
- pour conduite en état d'ivresse	5, 44
- Garde à vue	9, 40
- Jugement	
- par cour municipale	1, 35
- par traffic court.....	2, 48
- Incarcération	1, 73
Soit un coût moyen par tête :	
- pour ivresse publique	63, 25
- pour conduite en état d'ivresse	69, 22

TABLEAU 1 - Coût de la répression de l'alcoolisme criminel (par homme et par jour).

Source : Rapport KATZENBACH

Il faut encore mentionner un travail de BLUMSTEIN et LARSON (27) : on décrit les différentes opérations successives du système de justice criminelle (arrestation, jugement, traitement) et l'on établit le coût à chaque stade. Ensuite il est possible de reconstituer des coûts globaux selon chaque cheminement.

Les premiers travaux de BLUMSTEIN et LARSON pèchent cependant par un calcul des coûts à partir des coûts et du travail annuels ce qui présuppose une relation linéaire entre coûts et flux et ignore le fait que de nombreux coûts sont fixes indépendamment des flux.

./...

/13/.- Une telle démarche concerne uniquement des coûts pour les finances publiques.

Elle permet de mettre en exergue les différences considérables de coûts des interventions selon leur déroulement et de détecter des indications précieuses à l'analyse de système (préférence massive pour les circuits courts et économiques contrastant parfois avec le voeu et les préférences affichées par le législateur).

Mais elle se heurte à certaines difficultés. D'abord il faut reconstituer une cohorte a posteriori au lieu de la prendre à sa naissance. Ceci tient aux grandes différences d'allure des affaires : il faudrait attendre plusieurs années pour voir déboucher enfin un reliquat peu nombreux mais composé d'affaires à coût élevé. Il suit qu'on peut estimer le temps entre deux actes, mais pas le temps réellement passé. Un délai d'un mois peut comprendre 48 heures de travail effectif et le reste d'attente.

En outre, si l'on ne dispose pas de travaux préalables sur les tâches élémentaires, l'estimation des coûts devra fatalement procéder de manière un peu approximative.

- analyse des tâches élémentaires et construction de structures de programmes -

/14/.- Cette nouvelle méthode couvre un nombre considérable de travaux. Néanmoins, la quasi-unanimité d'entre-eux concerne seulement une agence -généralement la police- et non l'ensemble du système de justice pénale.

/15/.- On peut citer ainsi le travail de R. FASCIAUX (28) sur les "budgets temps" des patrouilles de police de la ville de Montréal. Ce corps de police comporte des services n'ayant aucune activité relative à la criminalité, d'autres qui ne s'occupent que de ça, enfin un troisième groupe mixte pour qui se pose le problème de détermination de quotas d'activité. C'est singulièrement le cas pour les patrouilles.

Dans un premier temps, les membres des patrouilles ont tenu à jour un formulaire sur lequel figurait les détails des activités (heure d'appel, lieu, sorte d'activité, heure d'arrivée, heure de fin d'intervention) (29). Les activités ont été classées en anti-criminelles (C) et autre (CN).

On peut alors calculer le temps consacré aux activités réelles et le temps de patrouille (P) est la différence entre le total de temps de travail projeté (T) et le total des activités réelles (C + CN) :

$$(T - (C + CN) = P).$$

On obtient ainsi des quotas de temps /activités réelles : 46 % (soit, "anti-criminelles" : 14 %; "autres" : 32 %); temps de patrouille : 54 %/. Pour passer aux coûts, on tient compte des voitures et des hommes, malheureusement dans ce dernier cas par l'intermédiaire du concept peu précis de "policier intergrade". On doit aussi faire grief de n'avoir pris en compte que le salaire et la prime d'ancienneté, en négligeant les charges sociales et parts de retraite qui représentent pourtant des sommes fort importantes. Enfin, on peut se demander s'il n'aurait pas fallu inclure -à titre de frais de gestion- une part des coûts de fonctionnement du corps de police.

./...

Un autre exemple est fourni par le travail -souvent cité- de la Rand Corp pour la police de New York (30).

La structure consiste en cinq programmes principaux :

- prévision du crime,
- enquête et appréhension,
- contrôle du trafic,
- service d'urgence,
- les tâches administratives.

Il y a deux catégories de coûts : investissement et fonctionnement. Les coûts d'investissement sont divisés en différents éléments : équipement courant, équipement de transport, équipement de communication et autre équipement. Les coûts de fonctionnement se divisent en : personnel -opérations courantes- fonctionnement d'équipement de transport et amortissement -fonctionnement des autres équipements- administration - service de dette. A partir de là, il est possible de passer des coûts exprimés en comptes de reclassement à des coûts par programmes.

L'importance des programmes de la mission de la police peut être aperçue en termes de force de travail et en termes de coûts par programme.

- Programme I - (Prévention) reçoit environ 67 % de la tâche des forces de police de New-York et 68 % des dépenses budgétaires.
- Programme II - (Enquête et arrestation) reçoit 11 % des tâches et 14 % du budget.
- Programme III - (Contrôle de trafic) représente 13 % des tâches et 9 % du budget.
- Programme IV - (Services d'urgence, secours) représente 2 % des tâches et 2 % du budget.
- Programme V - (Administration) représente 7 % des tâches et 8 % du budget.

A l'intérieur de chaque programme spécifique (exemple : prévention) une subdivision est effectuée représentative des principaux sous-programmes (exemple : patrouille, communications, etc..) enfin dans chaque sous-programme sont indiqués les principaux éléments (exemple : patrouille, administration, opération). Chaque élément de programme coïncide avec au moins une unité organisée au sein du département de la police.

Le but de cette recherche consistait à fournir les bases nécessaires à la construction d'un budget prévisionnel par fonction. On peut trouver une relation de ses prolongements dans un rapport récent du N.Y. City Rand Institute (31).

Le travail réalisé par l'équipe R.C.B. du ministère français de l'Intérieur sur un commissariat de sécurité publique s'inspirait du précédent new-yorkais (32).

./...

La phase d'établissement d'une structure de programme commençait par le recueil à plat de toutes les activités élémentaires (remplissage de fiches d'activité). Puis, on classait ces activités selon une structure programmatique à l'aide de laquelle on recueillait enfin les temps durant une semaine.

Les résultats figurent infra.

Programmes et sous-programmes	En % du total
1- Circulation	
- Régulation	10, 72 %
- Interventions dans les accidents	3, 69 %
	14, 41 %
2- Protection publique	
- Activité de protection	21, 93 %
- Service de protection orientée	10, 54 %
- Police-secours	1, 95 %
- Opérations de maintien de l'ordre	0, 81 %
	35, 16 %
3- Activités administratives	
- Assistance administrative et sociale	8, 06 %
- Enquêtes administratives	2, 35 %
	10, 42 %
4- Lutte contre le crime	
- Activités préventives	1, 23 %
- Activités répressives	12, 31 %
	13, 55 %
5- Services communs	
- Direction, gestion et contrôle	20, 20 %
- Soutien logistique	6, 24 %
	26, 44 %
TOTAL	100 %

TABLEAU 2 - Structure de programmes

Commissariat de Strasbourg.

Source : Ministère de l'Intérieur.

./...

A partir de là, on pouvait derechef passer d'un budget traditionnel en comptes de reclassement (personnel, immeubles, habillement, transports, transmission, armement, dépenses de gestion) à un budget de programmes en passant par l'intermédiaire d'un coût par grade et heure et d'un coût par matériel et heure.

Cette étude a été suivie par une autre prenant en compte cette fois tous les services de police d'une agglomération.

A cette occasion, la structure programmatique a été modifiée :

- Circulation
  - action générale, régulation et contrôle
  - accidents et incidents divers

- Protection publique
  - protection générale
  - protection spécialisée
  - interventions de secours

- Administration et règlementation
  - prestations administratives
  - enquêtes administratives
  - participation à la règlementation

- Action sur la délinquance
  - prévention de la délinquance
  - enquêtes de police judiciaire
  - activités techniques de police judiciaire
  - coopération au fonctionnement de la justice

- Fonctionnement des pouvoirs publics et Sûreté de l'Etat
  - information et prévision
  - sûreté de l'Etat et maintien de l'ordre
  - service de la frontière et des étrangers
  - contre-espionnage - D.S.T.

- Etat Major et activités communes
  - Etat Major
  - gestion
  - formation et promotion sociale
  - relations publiques et extérieures
  - soutien logistique général
  - études.

Le risque de telles démarches réside dans la fréquente détermination a priori de la structure de programme d'après l'idée que l'on se fait de ce que doit faire une agence donnée. Même si l'on se donne les gants de recueillir à plat les tâches élémentaires au lieu de les inventer, le gain est faible quand on les ventile ensuite en une structure prédéterminée (que l'on modifiera d'ailleurs éventuellement deux à trois fois pour qu'elle soit plus plaisante aux yeux de l'administration). On aboutit alors à une structure de programme tautologique qui ne peut que ramener au point de départ : ce qui est censé faire l'agence sans aucun enrichissement de l'information. En fait, pareille sorte de recherche n'a d'intérêt que si la structure de programme est construite empiriquement à partir de la seule observation des tâches élémentaires énoncées par les enquêtés et sans se préoccuper des missions officiellement affichées.

./...

Légèrement en marge de tels travaux nous devons citer l'ouvrage de MARTIN et WILSON : The Police : a study in manpower (33).

Ecrit dans une optique d'organisation opérationnelle, ce livre voudrait apporter des éléments de réponse à la question que pose les relations entre le montant des ressources qu'un pays alloue à sa police et le montant et la nature des services qu'il peut en obtenir. La première partie est consacrée à une grande étude sur l'évolution des forces de police en Angleterre et au Pays de Galles depuis 1829. La seconde partie rend compte d'une enquête sur les activités des services de police urbains et ruraux et des enseignements que l'on peut en tirer. La grille d'activité est établie en reprenant une classification par fonction déjà esquissée dans un travail précédent croisée suivant les domaines d'opérations (34). Après passage sur un échantillon de la police l'analyse des activités permit de caractériser les services de police comme une organisation dominée encore par les formes de division des opérations héritées du siècle dernier où le problème majeur était de maintenir l'ordre public. L'adaptation aux questions de circulation et de criminalité semblant s'être faite de façon tout à fait inégale.

Complétée d'une étude sur des catégories spécifiques de personnel tel les contractuels, les fonctionnaires administratifs des services de police et les femmes policiers, cette enquête permit de tirer quelques conclusions quant à l'efficacité et la productivité des services de police.

Au plan de l'efficacité, les agences étudiées sont en proie à une invasion par les tâches bureaucratiques et à une contamination par le poids de la routine. En ce qui concerne la productivité, les auteurs constatent que le nombre d'heures de police par habitant est fort élevé. Mais le travail réel diminue et le gigantisme administratif donne une impression fallacieuse mais permanente de manque de personnel.

/16/.- Tous ces travaux ont un champ très limité (une agence du système de justice pénale). Ce cantonnement présente deux dangers. D'une part, il conduit à négliger les interdépendances entre sous-systèmes, les glissements de rôles et les chevauchements de fonctions. D'autre part, il ne peut déboucher que sur des propositions de maintien et de consolidation de chaque morceau de système sans permettre d'examiner si certains ne sont pas périmés, inutiles, voire nuisibles.

Bref, on n'a aucune vue d'ensemble de ce qui constitue pourtant un système social par lequel transitent les cohortes d'affaires faisant l'objet de ce type de contrôle social.

Ceci conduit à appeler de ses voeux des travaux sur l'ensemble d'un système de contrôle social. Une telle démarche est rare. Mais c'est justement l'objet de la recherche dont il est rendu compte en ce rapport.

/17/.- Ce rapide tour d'horizon est suffisant -malgré son défaut d'exhaustivité- pour donner une idée des développements de la recherche en matière de coûts économiques et pour permettre quelques premières conclusions.

On se bornera à trois.

./...

En premier, beaucoup de précautions sont nécessaires qui font souvent défaut. Il s'agit notamment de bien préciser par rapport à quelle sorte d'agents économiques on parle de coûts afin d'éviter l'agglutination abusive de coûts non compatibles. Il faut ensuite se référer au concept du système social et ne pas isoler arbitrairement un sous-système ou une agence au point d'ignorer ses frontières, liaisons et interconnexions. Un autre danger très répandu est celui par exemple lorsqu'on bâtit une structure programmatique a priori en se fiant aux définitions officielles de missions. Et on ne parle pas des erreurs très fréquentes concernant le détail des opérations de recherche (par exemple l'oubli des charges sociales et parts de retraite dans les comptes de reclassement, l'oubli des infractions contre les finances publiques, l'abus de la notion "d'agent intergrade"...).

En deuxième lieu, il apparaît nécessaire de mettre au point des batteries de recherche combinant les trois démarches exposées précédemment. Commencer par une approche globale budgétaire nous paraît un pré-requis indispensable si l'on veut éviter les grossières -mais fréquentes- surestimations lors d'investigations parcellaires. Débuter ainsi permet ensuite de passer à des recherches par cheminements et par structures programmatiques. Les unes sont diachroniques et les autres synchroniques. Toutes sont indispensables et se complètent réciproquement. Enfin, il faut faire rétroagir les résultats des recherches sur les précédentes que l'on peut alors reprendre en les affinant (notamment en ce qui concerne les quotas).

Troisièmement, on constate que le gain principal de ces travaux se situe en termes d'analyse systémique. On y apprend beaucoup /pas tout naturellement mais souvent des observations difficiles à obtenir d'autre manière/ sur la façon dont fonctionne le système institutionnel de contrôle social, sur ses dysfonctionnements aussi /par exemple, son désintérêt ou sa maladresse devant une criminalité d'affaires que l'on ne soupçonnait pas si grave, ou la diffusion d'une paralysie bureaucratique/. Théoriquement, beaucoup de ces travaux se voient assigner comme fin l'établissement de budgets de programme. Mais il est certain qu'on peut en tirer des gains beaucoup plus conséquents en termes d'analyse systémique.

Voici des conclusions dont il faudra tenir compte ultérieurement. Mais il faut d'abord continuer notre analyse critique en rappelant le développement des recherches sur les coûts sociaux.

x

x x

2.- Les coûts sociaux.-

/187.- Il est apparu que tous les coûts associés au phénomène criminel ne sont pas susceptibles d'une traduction économique. Or, les travaux précédents sélectionnent et mettent en exergue uniquement ce qui peut se dire en termes économiques. Le reste est oublié sans que l'on soit garanti de prendre en compte les principales conséquences du phénomène criminel.

Est donc apparue une préoccupation pour ce que l'on a appelé bizarrement les "coûts sociaux" du phénomène criminel. A vrai dire, on trouve l'écho, dans ce domaine particulier, d'un mouvement plus général. Il est connu communément sous le syntagme -d'ailleurs trop étroit- d'"indicateurs sociaux". Depuis dix ans(35), on a senti le besoin de compléter les indicateurs économiques fournis par la comptabilité nationale afin de ne pas négliger les

./...

préoccupations pourtant insusceptibles de traduction, en termes économiques. On en fixe généralement le point de départ à une demande de la N.A.S.A., en 1962, suggérant à l'American Academy of Arts and Sciences de déterminer les répercussions du programme spatial sur la société américaine. En 1966, D. BELL parle de comptes sociaux dans un chapitre du rapport de la commission nationale sur la technologie. La même année, un discours présidentiel annonce la création d'un bureau des indicateurs sociaux dépendant du ministère de la Santé de l'Education et du Bien Etre (H.E.W.). Cet organisme publie, en 1969, Toward a social report. La même année, un bureau est créé à la Maison Blanche pour suivre les questions d'indicateurs sociaux (ce qui reprend une proposition sénatoriale de 1967). L'année d'après, paraît au Royaume Uni, Social Trends. En 1973, l'I.N.S.E.E. publie en France Données sociales, tandis que le commissariat général au Plan met en chantier des indicateurs sociaux par secteur. Il existe aussi des initiatives comparables en d'autres pays, par exemple en Suède et au Japon. Enfin en1973, également, l'O.M.B. (Office of management and budget) publie aux U.S.A., Social indicators. On peut ajouter pour clore ce rapide survol que des travaux sont en cours à l'O.C.D.E. depuis plusieurs années sur le même thème.

Toutes ces initiatives révèlent généralement une part consacrée au phénomène criminel.

Nous reviendrons plus bas sur les tentatives d'opérationnalisation en termes de batteries d'indicateurs sociaux devant déboucher sur la construction de comptes sociaux qui prendraient place dans un rapport social. Pour le moment, nous allons voir seulement ce qui concerne les "coûts sociaux".

/19/.- L'idée la plus simple consiste à user des statistiques de police au motif qu'elles expriment les préoccupations des citoyens : s'ils ne portent pas plainte, c'est que l'infraction dont ils sont victimesles préoccupe peu. Un tel point de vue -qui est peu répandu parmi les spécialistes de ce domaine- a été défendu par N.H. AVISON à la conférence Ditchley de 1971 (36). Toutefois, il est vite pris d'un repentir et écrit qu'il conviendrait d'ajouter (par enquête de victimisation occulte) les cas où la victime -quoique préoccupée par le délit- ne porte cependant pas plainte soit parce qu'elle estime que la police la gênera plus qu'elle ne l'aidera, soit parce qu'elle la juge incapable de tirer les choses au clair, soit parce qu'elle craint des représailles ou veut éviter des ennuis à l'infracteur... Nous revenons alors à l'idée classique : ajoutons aux statistiques d'arrestation ce que nous révèlent les enquêtes de victimisation occulte et nous aurons toute la criminalité commise. /Au demeurant, M. OLSEN (37) proposait quelque chose d'analogue en suggérant de se servir des statistiques policières ou judiciaires pondérées selon la gravité déterminée par les peines ou par un système d'index, et de combler les cases vides par le résultat d'enquêtes sur la victimisation occulte/.

Sans vouloir entrer ici dans le détail d'une discussion désormais classique, il convient de rappeler que cette addition est illégitime et impossible. Le crime simplement commis et celui qui est réprimé ne sont pas la même chose. Ce qui creuse le fossé ce n'est pas la commission d'une infractions, c'est sa répression. On ne veut pas ici reprendre encore une fois cette sempiternelle mise en garde. Tout a été clairement dit là-dessus (38). Il suffit de le mentionner.

Au demeurant, nous n'aurions guère d'appréciation sur le degré de préoccupation que peut engendrer le phénomène criminel.

./...

Comme dernière critique, on dire que les statistiques de police sont déjà trop en aval pour indiquer quoi que ce soit sur les plaintes. Il faut tenir compte du pouvoir discrétionnaire qui peut amener à refuser d'enregistrer une plainte parce que la police est surchargée, ou juge l'affaire insignifiante,ou estime qu'il n'y a pas d'infraction. Ceci est fréquent dans plusieurs pays. Il faut donc bien se rendre compte que ces statistiques ne sont pas vraiment un input, mais déjà un produit partiel, celui du premier sous-système du système de justice pénale.

/20/.- Une autre manière d'estimer le "coût social" a été avancée par K. SVERI à l'occasion d'une réunion à l'O.C.D.E. Dans un document de travail (39), il propose de mesurer comme appréciation de ce coût le concept de personal safety. En vertu de ce critère, il entreprend de classer toutes les sortes d'infractions selon l'atteinte portée à la sécurité personnelle.

Cette suggestion peut faire l'objet de deux ordres de critique.

En premier lieu, il se pose un problème de mesure analogue à celui rencontré plus haut. On ne peut rien bâtir sur les statistiques de police ou de condamnations qui ne figurent que des produits de certaines portions du système de justice pénale et se bornent donc à rendre compte de son fonctionnement. P. TORNUDD (40) a d'ailleurs fourni sur ce point une critique tout à fait décisive.

On ne peut non plus -comme il a été dit plus haut- combler les cases vides avec des investigations sur la criminalité cachée car ce serait une agrégation abusive.

En second lieu, SVERI accumule les postulats implicites sans que leur plausibilité paraisse toujours assurée. Il présuppose un consensus dans toute la société pour réduire le "coût social" du phénomène criminel à la sécurité personnelle. A vrai dire, rien ne prouve qu'il en aille ainsi. D'abord, l'idée de consensus est aussi fragile que répandue. Ensuite tout réduire à la sécurité personnelle présuppose une sorte de rationnalité froide qui est pourtant peu répandue dans les représentations sociales du crime, du criminel et de la justice pénale (41). Il postule encore que le risque couru est correctement apprécié de sorte qu'on pourra rendre compte de cette préoccupation par des statistiques de commission. Toutes les enquêtes sur la crainte de victimisation montrent qu'il en va autrement et que le risque encouru et le risque imaginé diffèrent considérablement. Enfin, SVERI postule que la sécurité personnelle n'est mise en jeu que par la commission d'infractions. TORNUDD (42) a fort bien fait remarquer que l'action du système de justice y porte aussi atteinte quand il arrête, condamne, emprisonne ....

/21/.- Ainsi, P. TORNUDD propose-t-il plutôt de mesurer le "coût social" au moyen d'investigations sur la victimisation d'une part, sur la gravité du dommage de l'autre /tout en y ajoutant une mesure annexe du risque créé par le fonctionnement de la justice pénale/.

En ce qui concerne les enquêtes de victimisation (43), tout le monde sait qu'elles sont fort délicates à manier et qu'il convient de les mettre en oeuvre avec de multiples précautions. On ne reviens pas là-dessus, mais SHAW & SHONFFIELD (44) ont énuméré quelques craintes supplémentaires pour la détermination du coût social, concernant leur utilisation. Toutefois, il ne semble pas qu'il y ait là vice redhibitoire. Simplement on doit admettre que cela ne suffit pas pour mesurer un coût social, qu'il faut réintégrer cette démarche dans une batterie d'investigation plus vaste.

./...

Quant à la notion de dommage causé -si on laisse de côté sa traduction économique- on peut penser à une méthode comme celle d'index de criminalité (45). On sait que T. SELLIN et M.E. WOLFGANG ont proposé un mécanisme permettant de peser une infraction selon le sérieux de ses répercussions Néanmoins, toute cette construction repose sur un consensus véritablement postulé et non pas sérieusement établi. Or, des travaux ultérieurs -comme celui de PAWLIK (46) ou la recherche que nous terminons au S.E.P.C. sur ce thème- conduisent à mettre en doute l'admissibilité de ce postulat.

Finalement, dans Social Indicators 1973 (47), on recourt au concept de public safety -proche de celui de SVERI- mais les indicateurs de ce "coût social" sont plutôt proches des suggestions de TORNUDD puisqu'il s'agit :

- des sondages GALLUP sur la crainte de devenir victime d'une infraction,

- des enquêtes du NORC sur la victimisation.

Il est précisé qu'on a choisi des indicateurs dits de "bien être" et présentant le "coût social" du côté des personnes privées (*).

On notera que le recours à des sondages d'opinion pour bâtir des indicateurs de préoccupation sociale existe aussi en d'autres pays, notamment au Japon.

/22/.- Quelles observations générales est-il possible de faire à propos de cette quête des "coûts sociaux" ?

D'une part, l'évolution des propositions et des tentatives a conduit progressivement à comprendre qu'il fallait recourir à des indicateurs "exogènes", c'est-à-dire ne provenant pas du système de justice pénale. Si l'on prend des produits de ce système social (statistiques policières, judiciaires ou pénitentiaires), on obtient, seulement des renseignements sur son fonctionnement puisqu'on se borne à observer des "produits".

En deuxième lieu, il faut critiquer le fréquent présupposé de consensus, explicite comme chez M. OLSEN (48) ou B. CAZES (49) ..., implicite chez d'autres. Pour être fréquent, il ne repose sur rien de plausible. Nos travaux sur les représentations du crime, du criminel, de la justice pénale montrent qu'il vole en éclat dès qu'on approfondit un peu l'investigation (50). Une approche du "coût social" devrait donc être différentielle au maximum selon les classes sociales fragments de classe, couches ou groupes. Evidemment la "quantophrenie" peut s'en trouver heurtée par la complication évidente que l'on introduit ainsi. Si l'on veut des données qui soient à la fois macro-économiques et suffisamment fines, il n'y a pas moyen de faire autrement.

./...

(*)- On remarquera immédiatement que ce choix n'est pas neutre. Il signifie une conception complètement atomisée de la société, considérée alors comme une collection d'individus. Quel bon moyen d'éviter par prétérition toute réalité groupale comme les couches sociales, classes ou fragments de classe.....

Ceci introduit à une troisième conclusion. Il est très louable de chercher à mesurer le "coût social" par des indicateurs exogènes au système de contrôle social. On prévient ainsi le reproche de tautologie. Mais le gain reste maigre si l'on procède par sondages d'opinion. On se borne alors à recueillir l'écume de la vague, qui est superficielle et fluctuante. On est à la merci de toutes les homologies apparentes /exemple : deux groupes peuvent se déclarer mécontents de la justice tout en ayant des structures d'attitudes absolument opposées les uns la jugent trop sévère et les autres trop indulgente et leur mécontentement n'a pas du tout le même sens/. Au reste, on peut alors se livrer à peu de frais à une entreprise de pure et simple apologétique quand on sait combien les manifestations superficielles d'opinion peuvent varier selon les manipulations du stimulus. En outre, l'appréhension différentielle demande d'aller au-delà des sondages d'opinion justement pour dépasser les homologies apparentes (51). Il faut donc reconstituer les représentations sociales à la fois dans leur typologie différentielle et dans leurs structurations d'attitudes. Ceci implique d'avoir réalisé des batteries de recherche assez complexes avant d'en tirer des indicateurs.

On précisera les façons de faire infra en proposant une réorientation de tous les travaux sur l'impact économique et social du phénomène criminel. Pour le moment, il suffit de recueillir ces trois conclusions d'un examen critique des travaux sur les "coûts sociaux".

x

x x

/23/.- Jusqu'ici, nous avons passé en revue un certain nombre d'exemples permettant de rendre compte du développement des recherches sur les coûts économiques ou les coûts sociaux. De cet examen critique se dégagent déjà un certain nombre de conclusions.

Il n'est toutefois pas encore temps de les rassembler afin de proposer une réorientation pour l'avenir des travaux en ce domaine.

C'est que les recherches antérieures n'ont pas borné leur ambition à estimer des coûts. On y rencontre encore des tentatives d'optimisation de ces coûts, c'est-à-dire une optique qui se veut beaucoup plus directement opérationnelle ... du moins en apparence.

C'est à l'examen critique de ce second versant des travaux antérieurs que nous allons maintenant procéder.

x

x x

./...

II.- LES TENTATIVES D'OPTIMISATION OU L'HISTOIRE D'UNE ILLUSION

/24/.- Il y a ici pléthore de travaux et d'essais. Pour notre propos, il convient de tenter d'y mettre un ordre.

Dans tous les cas, le propos est le même : connaissant des coûts, il s'agit de les comprimer, ou de les minimiser, ou de mieux les répartir : bref, toujours on poursuit leur optimisation.

Cette ambition s'est manifestée de plusieurs manières ou sous plusieurs formes (*).

(établissement de budgets de programme
(modélisation économique
(analyse coûts-avantages

On ne reviendra pas sur les budgets de programme puisqu'on a rappelé supra comment il était possible -dans une analyse de coûts économiques- de passer des comptes de reclassement aux comptes de programme. Cette opération supplémentaire ne présente aucune difficulté complémentaire puisqu'elle ne conduit pas à introduire d'autres éléments que ceux nécessaires à l'évaluation des coûts économiques. Sa légitimité est subordonnée au respect des règles dont on a relevé supra la trop fréquente violation. Il suffira d'ajouter que la construction d'un budget de programme n'est assez souvent qu'un trompe-l'oeil. Ceci se rencontre dans tous les cas où la structure de programme est déterminée a priori selon les missions officiellement assignées à l'agence ou au système social. Dans ce cas, il y a pur ravalement de façade qui se résume à la pose d'appellations plus "modernes". Dans la mesure où ces travaux sont réalisés souvent dans des bureaux d'étude très sensibles par vocation à la gestion quotidienne et non dans de réelles unités de recherche, on conçoit que l'opération se réduise fréquemment à peu de choses (**).

Ces déviations mises à part, la procédure d'établissement de budgets de programme peut rendre des services réels si on y procède sérieusement.

Dans les autres tentatives d'optimisation, la processus est un peu plus complexe. On doit, en effet -une fois les coûts évalués et à supposer qu'ils l'aient été valablement- introduire un autre élément qui permettra d'opérer une comparaison. En principe, c'est de cette comparaison du coût avec autre chose que doit sortir l'optimisation.

./....

(*)- En bonne logique, on devrait compter également ici les "comptes sociaux", c'est-à-dire l'agencement d'"indicateurs sociaux" en une procédure d'optimisation des allocations de ressources constituant des "comptes sociaux" que l'on pourrait intégrer en un "rapport social". Néanmoins, on n'en est pas là et il n'existe guère quant à présent, que des indicateurs de "coûts sociaux" dont on a parlé supra.

(**)- On peut distinguer les bureaux d'étude -qui peuvent être des services administratifs ou des sociétés travaillant sous contrat- des laboratoires de recherche -qui sont à rattachement administratif ou universitaire. et même quelquefois privés. Ce n'est pas le statut mais plutôt l'orientation des travaux qui fait la distinction entre une technologie apologétique et une recherche nécessairement plus critique et plus sceptique donc moins agréable mais plus utile en vérité.

Nous allons envisager successivement, les diverses procédures et évaluer leurs mérites.

L'exposition de ces tentatives va être faite selon un ordre qui correspond à une double logique concommitante. C'est d'abord un ordre d'ambition décroissante. On commence par les tentatives de modélisation économique qui ont prétendu réduire tout le problème du phénomène criminel à une logique purement et simplement économique. Puis, on parle des essais de coûts-avantages qui sont moins globalisant. C'est en même temps -on s'en rend compte- un ordre d'impérialisme économique décroissant. Dans le premier volet il est total et dénie toute spécificité au système social analysé; dans le deuxième il demeure mais de manière plus parcellaire.

x

x x

1.- La modélisation économique.-

/25/.- En utilisant des techniques de modélisation économique, un certain nombre d'économistes se sont efforcés d'analyser le système pénal. La plupart de ces travaux se réfèrent à l'essai princeps de BECKER (52).

/26/.- En faisant appel à la théorie micro-économique du comportement individuel, BECKER suppose la rationalité parfaite du criminel qui lui permettrait de faire un calcul d'utilité. Une personne commettrait donc un délit si l'utilité qu'elle en attend est supérieure à celle qu'elle retirerait d'autres activités.

Le propos de l'auteur est alors de construire un modèle qui permette de minimiser la perte sociale occasionnée par la criminalité. Cette perte lui apparaît être fonction du nombre de délits commis (offre du crime) lequel dépend de la sanction encourue et de la probabilité de condamnation, et des différents coûts entraînés par la criminalité :

- le coût des préjudices (différence entre la valeur des préjudices subis par les victimes et celle des bénéfices retirés par les auteurs);
- les coûts des arrestations et condamnations;
- le coût total des sanctions (coût supporté par les criminels, plus le coût supporté et moins les profits pour le reste de la société).

Pour minimiser la perte sociale, on dispose selon lui de deux variables instrumentales : la sanction encourue et la probabilité de condamnation. BECKER en conclut que le meilleur type de sanction réside dans les amendes qui permettait de compenser de façon juste la perte sociale.

Cet essai a fait l'objet de multiples analyses et de nombreuses critiques. En particulier R.A. CARR HILL & M. STERN (53) lui font trois reproches :

- "Pour que les amendes soient un coût pour la société, il faut supposer que l'utilité marginale d'une £ est la même pour le délinquant et sa victime, ce qui est peu probable ...",

./...

- il faut inclure dans le coût social de la peine, le coût fixe de la stigmatisation pour tous les délinquants; il n'est compensé par aucun avantage si ce n'est le sentiment de vengeance,

- BECKER ne précise pas s'il parle de criminalité commise ou réprimée.

Certains points de la théorie de BECKER ont toutefois été approfondis par STIGLER (54) notamment la nécessité qu'il y aurait à doser les peines en proportion de la gravité du délit ... ce qui aurait comblé d'aise les juristes de la première moitié du 19° Siècle.

On peut citer encore le travail de L.C. THUROW (55) pour qui sont fondamentaux les problèmes de distribution. Il introduit un schéma d'équité.

Les modèles économiques furent encore appliqués à l'analyse du système de justice criminelle (56) et de diverses parties intéressées dans le cas d'un délit déterminé (57).

/27/.- En dehors des critiques qui acceptent les bases de ces tentatives, même si elles en contestent quelques modalités, il en existe de plus radicales et de plus importantes.

On conteste "l'impérialisme économisant" par lequel les économistes importent en criminologie leur propre axiomatique, notamment un critère d'optimalité soigneusement maintenu hors de toute réalité. Même du point de vue d'une criminologie classique axée sur le passage à l'acte, la pauvreté squelettique du schéma laisse rêveur. En outre, ce n'est pas le comble de la modernité en matière d'axiomatique économique qui est ainsi mise en avant. Ce simplisme explique que la plupart de ces modélisations soient restées des exercices de style sans qu'on ose prendre le risque d'en tenter l'application

Certes G. TULLOCK (58) a récemment pris la défense du postulat de rationnalité imputée par ces travaux aux personnes commettant une infraction. Toutefois, son raisonnement ne va pas beaucoup plus loin qu'une affirmation faisant appel au fameux sens commun. Et son exemple tiré du "crime passionnel" est particulièrement peu convaincant si l'on a encore en mémoire les soigneuses recherches d'E. de GREEFF (59) sur le processus criminogène dans ces cas là. Il aurait été mieux avisé de choisir son cas dans la criminalité des corporations.

En outre, on néglige ici la spécificité du système de justice pénale appréhendé comme n'importe quel autre système social. Or, tout système social se caractérise par un certain nombre de spécificités. Les économistes engagés dans cette galère ont prétendu devoir introduire leur axiomatique propre faute d'en trouver en criminologie. A vrai dire, c'est qu'arrivant dans ce domaine avec une ignorance ignorée et superbe, ils véhiculaient des présupposés primitifs les empêchant de prendre connaissance de l'axiomatique de la criminologie moderne, celle axée sur la réaction sociale (60). Notamment, ils ont parfaitement négligé toute la conceptualisation -pourtant fort développée- de système de justice criminelle.

D'un autre coté, M. KOSEWSKI (61) s'interroge sur la possibilité de réduire le raisonnement sur le phénomène criminel à une recherche de rentabilité.

o/...

On peut encore observer que ZEEGERS (62) -parti pourtant de la considération du schéma de BECKER- arrive à dire qu'il n'y a aucune relation entre l'augmentation des dépenses et diverses variables (taux de criminalité par exemple). Peut-on alors raisonner sur le système de justice pénale en termes d'efficacité /ou du moins, s'il y a recherche d'efficacité, n'est-ce pas sur un autre plan beaucoup plus complexe et fort dissimulé/ ?

C'est pour cela que JACQUEMIN et TULKENS (63) délaissent cette voie peu féconde et tentent d'explorer une autre piste. Ils remettent en question la nature publique des mesures de contrôle social. Ils procèdent à une analyse en termes de biens collectifs (prévention) et de biens privés (protection, quelle que soit l'agence qui l'assume). Puis -s'inspirant de la théorie de l'équilibre général- les auteurs proposent une tarification des services de protection au coût marginal, comme le font les firmes privées. Ils suggèrent aussi de développer les services de prévention de façon telle que "le coût marginal de leur production soit au moins égal à autant de fois le prix en vigueur sur le marché des services de protection qu'il y a de consommateurs de ces derniers services dans l'économie".

En fait, on cherche toujours à plaquer un cadre d'analyse théorique -l'analyse économique néo-classique- sur une réalité qui ne s'y prête guère. On n'aboutit donc qu'à des exercices de style . G. KELLENS (64) a raison de chercher à replacer toute cette démarche dans le cadre spécifique du domaine où l'on prétend l'appliquer. A vrai dire, ceux qui se sont essayés à ces exercices de modélisation économique ignoraient des concepts et théories criminologiques ceux qui auraient été applicables à leur propos /i.e. ceux qui concernent la criminologie comme science de la réaction sociale/ et ils n'ont apporté de leur discipline d'origine qu'une axiomatique vieillie, simpliste et inapplicable.

X

2.- Le coût-avantage.-

/28/.- Ici, l'ambition descend d'un degré. On ne prétend plus coucher toute l'approche du problème criminel sur le lit de Procuste d'un modèle à logique purement économisante. On veut seulement -disposant de coûts- les comparer à une contrepartie quelconque dans un but d'optimisation de la dépense. Très généralement de surcroît l'opération est tentée seulement sur un secteur ou une préoccupation bien délimitée.

/29/.- Pour faciliter le raisonnement, on va d'abord présenter quelques exemples pris dans différents pays (et non pas seulement aux Etats-Unis), choisis parmi la masse énorme disponible.

On peut commencer en mentionnant des travaux canadiens.

Ainsi P. DUPUIS (65) a appliqué l'analyse économique coût-bénéfice à l'étude de la libération conditionnelle. Il conclut que l'efficacité de ce service est proportionnelle à l'augmentation de son personnel et de ses moyens et que cet accroissement d'efficacité entraîne une économie proportionnelle des dépenses consacrées à la réinsertion des ex-détenus, ce qui provoque, selon lui, une diminution du coût du crime par réduction de la récidive et arrêt plus précoce des carrières criminelles.

./....

R. GEMME (66) se situe dans le cadre hypothétique de trois sortes possibles de réaction sociale face à la prostitution (répression, légalisation partielle, légalisation totale). Il essaie d'établir un bilan des revenus et dépenses en cas de répression; puis il le critique en termes de coût-efficacité et compare avec une estimation des implications financières qu'auraient les deux autres options.

S. RIZKALLA a également réalisé des recherches sur les coûts-avantages pour certains types d'infractions. Dans son étude sur la drogue (67), il essaie d'étudier les variations du coût social en fonction de changements éventuels de la législation ou de ses modalités d'application. Pareil travail se heurte à de nombreuses difficultés. Si l'un des termes du coût (dépenses) est assez facilement estimable, l'autre (pertes) ne l'est guère. En fin de compte, il envisage bien les pertes dues à la condamnation, pas celles dues à l'usage de stupéfiants. L'auteur a dû confesser finalement qu'il lui était impossible de se livrer a posteriori à une évaluation d'efficacité. De surcroît, l'évolution des coûts par suite d'un changement législatif ne peut être saisieque partiellement, seulement en ce qui concerne les dépenses de l'appareil d'administration de la justice. Dans une autre étude -portant cette fois sur le vol d'automobiles (68)- il s'agit encore d'une démarche du même ordre, seulement les objectifs étant posés et paraissant intangibles, il suffit de quantifier les coûts afférents aux moyens pour les atteindre. RIZKALLA établit d'abord ce qu'il appelle un "modèle de vulnérabilité" en étudiant différents éléments (temps, vol...) qui caractérisent le vol et permettent de mesurer la vulnérabilité. Puis, il analyse les objectifs, l'organisation et le fonctionnement de la police. Parmi ceux-là, il distingue de manière intéressante les objectifs idéalisés et ceux qui sont réellement avoués par les acteurs (et qui apparaissent à l'analyse de contenu). Pour le fonctionnement, il met en valeur les éléments concernant les tâches élémentaires, le personnel impliqué et le cheminement chronologique. L'auteur calcule ensuite les coûts pour "le contribuable" (i.e. finances publiques), l'automobiliste, les victimes, les compagnies d'assurances, les groupes sociaux de prévention. Avec ces résultats, on tente de mesurer l'efficacité en observant les fluctuations de coûts selon les allocations de ressources. Ce travail donne des résultats plus corrects que le précédent, mais enfermé dans le cadre d'objectifs constants, il ne peut constituer qu'un apport technologique à l'exclusion de tout regard critique sur le fonctionnement du système.

F. FORTE et P. BONDONIO (69) ont tenté, pour leur part, une recherche plus ambitieuse en appliquant un raisonnement coûts-bénéfices à l'ensemble des dépenses publiques pour la justice italienne. Ils ont le mérite de procéder à une importante étude méthodologique des problèmes de l'analyse coûts-bénéfices de ce cas de figure qu'ils replacent dans son cadre théorique et dans l'historique de l'analyse des dépenses publiques. Ils mettent ensuite au point une structure programmatique devant permettre de déboucher sur des budgets de programme. Puis ils passent à l'analyse coûts-bénéfices ... ou plutôt à ses difficultés. Au niveau des coûts, on rencontre déjà des difficultés par défaut d'une suffisante désagrégation. Mais les "bénéfices" font problème bien plus radicalement encore. Leur "monétarisation" est difficile et peu efficace car elle fait passer à côté du plus important. Aussi les auteurs concluent-ils sagement qu'il est impossible de persister dans cette voie et ils se rabattent sur une comparaison des coûts de personnel en 1963 et 1968 selon les régions.

./...

Pour prendre un exemple fort différent, on peut citer maintenant l'importante étude de D.C. SHOUP et S.C. MEHAY (70) qui visent un objectif plus restreint en concentrant leur investigation sur la seule police. Constatant que l'augmentation constante des dépenses policières n'a pas obvié à une augmentation de la criminalité, ils proposent -non de dépenser plus mais de dépenser mieux. Une difficulté surgit immédiatement : si l'on observe que "l'augmentation de criminalité" n'est souvent en fait que celle des statistiques de police, c'est-à-dire d'un produit de cette agence, il est possible de comprendre très facilement pourquoi l'augmentation des moyens entraîne celle de la production. Toutefois, cela impose d'en finir avec l'illusion selon laquelle les statistiques de réaction sociale sont un indicateur de commission de crimes. Quoiqu'il en soit, nos auteurs tentent de réorienter la politique budgétaire de la fascination exclusive des entrants (moyens) vers la considération des extrants (produits). Mais ils se heurtent vite à une première difficulté : comment déterminer les objectifs de la police ? Ils ont recours à la loi /"expression de normes fondées sur des valeurs sociales acceptées et dont toutes les déviations, causant un tort, seraient contrées par des sanctions imposées" (sic)/ et en déduisent que la police doit "assurer la paix et la sécurité publique telles qu'elles sont envisagées par la loi" (re-sic). En d'autres termes, la police a, selon eux, pour fin de réduire la criminalité à un niveau "optimal" au-dessous duquel le coût de réduction est supérieur au bénéfice attendu par la société. Ce grand effort intellectuel accompli, l'étude se préoccupe de structurer les activités de police, en catégories de produits contribuant à l'objectif précité. On détermine donc cinq programmes /prévention, dissuasion, enquêtes et recherches, lutte contre la criminalité routière; désordres publics et autres services rendus/. Puis les auteurs proposent trois types de structure de programme :

- l'une est proche de l'organisation existante mais ce qui concerne la circulation est désagrégé en prévention, dissuasion, enquête;

- une autre tente de relier les extrants à cinq grandes catégories d'infractions;

- la dernière prend en compte la zone géographique pour inclure l'incidence de l'environnement socio-économique.

Reste à remplir ces cadres théoriques en termes de coûts. Puis, les auteurs tournent leur intérêt vers une analyse plus détaillée (dans le cadre de la police de Los Angeles) afin de mettre en évidence l'effet des entrants sur les extrants. Pour la circulation, on manipule les dotations et conditions d'utilisation jusqu'à obtenir un coût marginal égal au bénéfice marginal. En matière de patrouilles, un modèle statistique est élaboré. Dans les deux cas, on vient à conseiller une modification des conditions d'utilisation plus qu'une augmentation des entrants.

Reste que les produits facilement mesurables peuvant avoir peu d'importance et vice versa. Reste le risque de se laisser abuser par l'abstraction économique en essayant de constituer à toutes fins une fonction de production sociale complète. De tels travaux ne parviennent qu'au résultat technologique de rentabiliser un peu ce qui existe.

On peut encore citer une récente étude de G. TULLOCK (71) sur l'effet dissuasif de la sanction. La discussion n'en est pas très facile à la fois parce qu'il s'appuie souvent sur des thèses non publiées dont on ignore les tableaux de travail et parce qu'il omet de préciser s'il parle de dissuasion envers le sujet pour l'avenir ou envers les autres (probablement

a/...

tantôt de l'une tantôt de l'autre). Mais il semble bien en tous cas qu'il prenne comme indicateur de dissuasion les séries statistiques officielles de police ou de jugement considérées dans son esprit comme rendant compte de la criminalité commise. S'il en va bien ainsi, tout son raisonnement est vicié à la base. Que dirait-on de quelqu'un qui prendrait le nombre de condamnés de ce chef comme indicateurs de la criminalité des corporations, de la fraude fiscale, des vols dans les grands magasins ....? On peut dire de lui ce qui a été exposé supra pour les recherches de coût social.

Les derniers exemples seront empruntés à un secteur différent, celui de la prévention juvénile. Il s'agit de démontrer -par le recours à des techniques de rationnalisation des choix budgétaires- qu'une politique de prévention peut diminuer notablement les coûts associés à l'"inadaptation sociale" des jeunes.

C'est ainsi que le ministère français de la Santé a fait réaliser des études sur l'aide sociale à l'enfance, les centres d'hébergement et surtout les clubs et équipes de prévention (72).

En raison de la difficulté à quantifier les avantages non marchands et les effets externes, les auteurs ont eu recours à des études de coûts-rentabilité. Mais ils n'ont pû éviter la question des objectifs qu'ils disent avoir déduit des textes légaux, d'avis d'experts, d'examen du fonctionnement du système. Ceci étant, on procède en termes de coûts évités en comparant le coût de la solution préventive, à celle d'autres non préventives (par exemple : répressives). Un tel raisonnement se heurte à une difficulté redoutable quoique souvent inaperçue. On postule une bonne fluidité des populations qui pourraient ainsi "glisser" sans difficulté d'une modalité à l'autre du contrôle social. Mais ceci n'est pas aussi certain qu'il y parait de prime abord. Tout au contraire, nous avons de nombreux exemples où l'apparition d'une nouvelle modalité -réputée plus douce- de contrôle social n'a pas entraîné la diminution des effectifs concernés par les modalités dures et classiques de contrôle social. Souvent, la prise en charge psychiatrique ambulatoire s'est fort bien développée, mais pas aux dépens des hopitaux psychiatriques qui demeurent aussi pleins. De même, la probation a connu un remarquable essor, mais le nombre des détenus n'a pas diminué pour autant. Et le développement des clubs et équipes de prévention n'a pas empêché la justice pour mineurs d'augmenter sans cesse sa production. Certes, on peut répondre que ce serait encore pire si la modalité nouvelle de contrôle social n'existait pas. Mais c'est là une assomption totalement gratuite et l'on peut soutenir au contraire que "l'organe crée la fonction" et qu'on assiste à une simple cancérisation du contrôle social. Quoiqu'il en soit, toutes ces considérations amènent à doute qu'on puisse postuler que la population est identique dans toutes les formes de contrôle social et parfaitement fluide entre toutes (73). Et ceci ruine le fondement de la recherche analysée.

ADAMS (74)-travaillant dans le même secteur (detached workers)- avait été plus prudent et sa recherche comportait trois groupes de jeunes similaires. L'observation porte sur six ans et trois bandes, deux ayant fait l'objet de group guidance et une servant de témoin. Ainsi, la notion de coûts évités prend son sens. Il montre qu'ils représentent plusieurs fois le salaire d'un detached workers.

Toutefois, on peut reprocher à ADAMS de négliger les investissements requis pour la formation de detached workers, ainsi que la carrière des individus et l'effet à long terme d'une telle intervention.

./...

On ne peut s'empêcher de penser que ces études parviennent bien facilement au but souhaité par l'administration commanditaire : justifier par une économie le développement de formes nouvelles de contrôle social. Ceci est particulièrement clair pour l'étude française et l'on peut se demander s'il est très sage -mais c'est évidemment très commode- de les confier à des bureaux d'étude et non à des laboratoires de recherche.

/30/.- Après ce rapide coup d'oeil sur quelques exemples choisis aussi divers que possible, il est nécessaire de porter une appréciation sur l'ensemble de cette sorte de démarches.

Elles reposent sur la comparaison des coûts avec une contrepartie.

En ce qui concerne les coûts, il n'y a pas de problème insurmontable en principe, mais beaucoup de difficultés exigent de multiples précautions ainsi qu'il a été exposé dans la première partie supra.

Il en va différemment pour la contrepartie qui doit servir de point de comparaison.

On peut l'appréhender de multiples manières. Naturellement, on est d'abord tenté de parler d'avantages c'est-à-dire de résultats quantifiés comme les coûts et quantifiés en termes monétaires. Néanmoins, il faut dire que cela a été très rarement réalisé, et en tous cas pas de manière satisfaisante. On peut alors restreindre un peu les exigences et se satisfaire d'un travail de coût/efficacité où le terme de comparaison ne se trouve pas représenté à l'identique du coût. Ceci est naturellement plus fréquent comme on l'a dit supra. Toutefois, on se trouve alors affronté à la nécessité de disposer préalablement de recherches évaluatives, ce "casse-tête" de la criminologie. On rencontre alors de multipmes problèmes.

Une première difficulté figure au niveau des données; leur sélection -outre des difficultés classiquement analysées- implique :

- de choisir une définition homogène /on ne peut par exemple prendre tantôt le niveau du passage à l'acte, tantôt celui de la réaction sociale et seul celui-ci a un sens/ du seuil de délinquance qu'on adopte,

- de tenir compte des processus antérieurs de sélection par quoi passe le flux pour venir alimenter l'agence dont on veut évaluer les résultats,

- de ne pas se laisser abuser par les polysémies sémantiques qui règnent dans le vocabulaire de personnels de formation très variable.

Une deuxième difficulté -la plus importante- concerne l'élucidation des finalités réelles poursuivies par l'agence dont on veut évaluer les résultats. Il serait dépourvu de sens de procéder à une évaluation selon un critère qui ne correspond pas aux finalités réelles. Si une prison par exemple a pour seule finalité réelle la mise à l'écart des détenus, le critère de recherche évaluative devrait être figuré par les évasions et non par les récidives. Cet exemple simple pourrait être compliqué à l'extrême. Le plus souvent, on postule une finalité de dissuasion spécifique dont le critère est la non récidive /retenue de manière plus ou moins stricte/. Quelquefois, on postule l'insertion sociale et le critère est alors différent. Certains postulent même le changement de personnalité ce qui conduit à bâtir encore une

./...

autre sorte de critère. Si l'on renonce à postuler pour savoir quelles sont les finalités poursuivies, il faudra distinguer celles qui sont affichées, de celles qui sont latentes et pouvoir mesurer le poids réel de chacune. Il y a là un pré-requis fondamental sans lequel la recherche évaluative la plus sophistiquée est de nul effet. Il convient notamment de mettre en garde contre les démarches circulaires où la forte liaison entre un prédicteur et un résultat observé revient simplement à une prophétie qui force elle-même sa propre réalisation. On peut aboutir à des situations complexes où des finalités de poids différents se cumulent : alors certaines formules d'analyse opérationnelle seront bienvenues. Des conséquences de cette remarque se rencontrent encore dans la prise en compte du "traitement". S'il est très homogène, il est possible d'opérer une évaluation a posteriori des résultats. Mais s'il est hétérogène et que ses finalités paraissent embrouillées, seule une observation participante, aidée éventuellement d'une investigation sociométrique, permettra de déboucher sur une évaluation ... qui ne pourra d'ailleurs être qu'expérimentale. Une des sortes de recherche évaluative expérimentale pourrait être -on rejoint une suggestion antérieure- des investigations sur l'image et l'image de soi de personnes ayant eu affaire au système de justice criminelle, avant et après cette expérience.

La conséquence de cette complexité dans l'évaluation des résultats tient dans la constatation de J.P. MARTIN et A. WILLIAMS (75) dans leur rapport au Conseil de l'Europe. On n'arrive pas à faire avancer en même temps les investigations sur les coûts et ceux sur l'avantage ou l'efficacité. Il se crée une sorte de répartition du travail par laquelle on se consacre soit à l'une, soit à l'autre tâche. Eux-mêmes soulignent clairement que, parmi les deux pays étudiés, l'un -la Suède- se consacre surtout au versant coûts et à l'établissement de budgets de programmes, l'autre -le Royaume Uni- penche plutôt vers l'évaluation des résultats. On a eu une démonstration remarquable de leur assertion par les rapports du premier colloque criminologique européen en comparant l'orientation du rapporteur suédois (76) à celle de ses collègues britanniques (77). MARTIN & WILLIAMS ont beau dire qu'il faut parvenir à une démarche d'optimisation par comparaison, on ne peut s'empêcher de penser que leur propre démonstration prouve que c'est à peu près impossible... du moins si l'on s'efforce de travailler correctement.

Il existe bien une solution de transaction qui consiste -puisqu'il est plus difficile de travailler sur les termes de comparaison que sur les coûts- à comparer des coûts avec d'autres coûts. Ainsi, parvient-on aux techniques de coûts, évités et des coûts alternatifs. Pareille démarche est moins ambitieuse, mais certainement plus raisonnable. Encore ne faut-il pas se dissimuler qu'elle cache de redoutables pièges dont nous avons eu un bel exemple avec le travail précité sur les clubs et équipes de prévention.

Très souvent néanmoins, on ne va pas jusque là et l'on se trouve -au prétexte d'optimisation- en face de simples exercices d'analyse opérationnelle stricto sensu. Ici on se borne à renvoyer à l'appréciation donnée, il y a quelque temps, dans un rapport au Conseil de l'Europe (78).

/31/.- Si l'on essaie de porter une appréciation d'ensemble sur les tentatives d'optimisation étudiées jusqu'à présent, on est conduit à un jugement assez pessimiste.

./...

En premier, il faut dire que ça ne marche pas, du moins si l'on considère les efforts sérieux. Tout bute sur la contrepartie à comparer aux coûts. Déterminer des objectifs constitue un premier obstacle -presque insurmontable. Evaluer les résultats constitue une tâche immense et pleine d'embuches. Mettre en rapport les coûts et les avantages ou mesures d'efficacité n'est pratiquement jamais mené à bien (sauf quand on compare des coûts à d'autres coûts).

Dans toutes ces recherches qui se sont déroulées sur des voies ouvertes par l'utilisation des techniques d'optimisation, les résultats ont été éloignés des ambitions initiales. On s'est borné souvent à une simple critériologie comptable. On n'a donc débouché que sur de simples améliorations technologiques. Cette tendance est d'ailleurs encouragée par le fait que les objets étudiés n'ont été dans de nombreux cas, que des morceaux du système, et plus particulièrement la police, sans qu'ils soient réinsérés dans la logique systémique globale.

Mais il y a plus grave que ce constat d'échec.

On rencontre d'abord dans cette tentative -même avortée- une volonté de neutralisation politique, d'ailleurs naïvement avouée par J.P. MARTIN (79) :

> "Si l'on parvient à établir des critères d'efficacité d'une façon scientifique il y aura moins de chances pour qu'un débat politique ait lieu".

Et il ressort clairement du tour d'horizon *supra* que l'invasion économiste dans la recherche sur le phénomène criminel s'analyse comme une tentative pour masquer l'appartenance de la justice pénale et du contrôle social de la criminalité au champ du politique. Si ce secteur de la vie sociale a pû longtemps fonctionner en apparence hors de tout critère financier, par un curieux mouvement de balancier, on tente aujourd'hui de lui nier toute spécificité en le retranchant de la sphère du politique pour le renvoyer dans le champ de l'apparente neutralité des techniques de gestion économique.

Autrement dit, le postulat de *consensus* a tendance à s'effriter et le contrôle social de la criminalité tend à devenir un objet de débats socio-politiques contradictoires.

C'est dans cette atmosphère d'ébranlement des assises traditionnelles de ce système de contrôle social qu'interviennent les études d'optimisation. Tout se passe comme si leur rôle consistait à rendre de la vigueur à ce mythe de *consensus* en l'imposant comme une évidence douée des vertus de la talmologie. C'est d'ailleurs pourquoi les auteurs qui se livrent à ces travaux sont généralement si discrets et si naïfs dans l'élucidation des finalités du système de justice criminelle et dans l'appréciation de son efficacité ou de ses avantages. Seulement, il faut bien se rendre compte qu'il y a là simple entreprise apologétique sur le mode du raisonnement tautologique.

III.- RE-ORIENTATION DES RECHERCHES SUR L'IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PHENOMENE CRIMINEL - LEUR CONTRIBUTION A L'ANALYSE DU SYSTEME.-

/32/.- Les critiques contenues dans les deux précédents chapitres doivent-elles entraîner une condamnation des travaux sur l'impact économique et social du phénomène criminel ?

On ne le pense pas. De telles recherches peuvent être éminemment utiles ... mais sous certaines conditions dont nous voudrions maintenant parler.

Il est possible de ré-orienter cette direction de recherche afin d'obvier à des critiques analogues à celles développées supra. Mais ceci demande de les doter d'un cadre et de leur assigner des finalités différentes.

A notre sens, elles doivent être intégrées dans une démarche d'analyse du système de contrôle social de la déviance.

Ceci implique :

- de lever l'ambiguité qui pèse sur le concept de crime ou de phénomène criminel,
- de se fonder sur la notion de système social de justice pénale,
- de mettre au point une batterie de recherche.

x

x x

1.- Le concept de phénomène criminel (80).-

/33/.- Tout phénomène de déviance sociale -et singulièrement la déviance criminelle- est placé sous le signe de la différence : le déviant -notamment le déviant criminel- est essentiellement perçu et représenté comme différent du reste du groupe social, tout comme l'aliéné ou l'étranger.

Traditionnellement, on a cherché dans la personne de l'auteur le siège de cette différence. Ainsi a-t-on mis en cause la spécificité de sa constitution bio-anthropologique ou celle de sa personnalité -selon les écoles, on parlait de traits innés ou acquis- cherchant à découvrir, à ces niveaux d'analyse, ce qui pouvait expliquer qu'il soit passé à l'acte, manifestant ainsi de manière irréductible qu'il était différent des autres. Le sociologue lui-même a prêté quelque aide à ces tentatives -pourtant situées dans le champ privilégié du clinicien- en certaines approches mono ou pluri-factorialistes. Mais son apport s'est manifesté dans un déplacement du projecteur: désormais, la différence ne gisait plus dans l'individu, mais dans son milieu ou ses conditions de vie. Toutes les approches culturalistes, écologisantes... s'accordaient à faire du déviant quelqu'un de différent en tant que cas social ou non plus comme individu.

/

Mais toutes les approches précédentes sont critiquées parce que leur point de focalisation paraît non pertinent ou insuffisant. On analyse les caractéristiques -individuelles ou sociales- de personnes qui ont fait l'objet d'une réaction sociale formelle et institutionnalisée, au motif de quelque passage à l'acte déviant, et l'on en déduit l'explication de ce passage à l'acte. Mais beaucoup d'autres ont agi de même sans entraîner aucune réaction des agences de contrôle social. La population sanctionnée est moins importante que celle passant à l'acte et surtout elle n'en constitue pas -allègue-t-on- un échantillon représentatif /ni en ce qui concerne les sortes d'actes, ni en ce qui concerne les critères de population/. La critique va même plus loin; on observe des phénomènes suscités par la réaction sociale et il est abusif -ou du moins gratuit- de les supposer à l'origine du passage à l'acte. En outre, ce n'est pas le passage à l'acte qui suffit à créer la déviance -et notamment la déviance criminelle- comme phénomène de différence. C'est la réaction éventuelle et discriminatoire qui crée la différence.

Voici comment on pourrait résumer à grands traits l'évolution récente. On objectera qu'il demeure de fortes divergences d'un auteur à l'autre ou d'une tendance à l'autre. Nous ne le nions pas. Mais il était utile et même nécessaire de marquer d'entrée de jeu les tendances essentielles, dût-on pour celà gommer quelque nuance afin de faire bref.

Et de même KUTCHINSKY résume ainsi l'histoire de la criminologie : on est passé d'une conception mythologique et théologico-biologique à une conceptinn psycho-psychiatrique; cessant d'être un possédé ou un dégénéré, le délinquant a été conçu comme un malade. Puis le renforcement du rôle de la sociologie en criminologie -surtout outre-atlantique- l'a fait considérer ensuite comme un cas social. Mais, ajoute-t-il :

"Il est intéressant de constater cependant que ces théories modernes maintiennent elles aussi la distinction entre les délinquants et les citoyens respectueux de la loi : le délinquant était un inadapté parmi les personnes bien adaptées, il avait des valeurs antisociales alors que les autres avaient des valeurs sociales, il commettait des délits alors que les autres n'en commettaient pas. En même temps que ces idées sur les caractéristiques et le comportement du délinquant, les théories sociologiques modernes de la criminalité acceptaient la description du délinquant type, telle qu'elle se dégage des statistiques criminelles" (81).

... Pour conclure que cette conception a été singulièrement ébranlée par les enquêtes sur le chiffre noir et les théories de l'intéractionnisme.

/34/.- Dire que la criminalité -comme toute déviance- renvoie à la forme d'organisation sociale où elle se développe, qu'elle en est une conséquence que chaque société a sa criminalité qui la suit comme son ombre et la mime jusque dans ses transformations et ses mutations ... c'est au fond une affirmation tellement évidente qu'en rester là serait sombrer dans la paresse intellectuelle et les explications triviales. Nous intéressanttici les conclusions pratiques que peut tirer le sociologue travaillant dans le champ de la criminologie. Beaucoup -obnubilés par cette soi-disant découverte- ont pensé qu'ils pouvaient additionner en quelque sorte délinquants enregistrés et délinquants inconnus. Mais cet amalgame -même s'il débouche sur des prises de positions humanitaires d'ailleurs variables selon le pays de l'auteur- n'est pas très satisfaisant. Commettre des actes déviants et être déviant sont deux choses différentes. Parmi tous ceux qui confessent un passage à l'acte

./...

inconnu, les chances d'être stigmatisées comme déviant varient de manière considérable. Entre criminalité enregistrée et criminalité obscure, entre celui qui passe à l'acte et celui qui est stigmatisé comme délinquant, il existe une barrière qualitative, une solution de continuité qui détourne de tenter l'amalgame. Ils sont différents. Le seuil de différence n'est pas représenté par le passage à l'acte, mais par la réaction sociale.

Nous soutenons ici que les deux problématiques sont irréductibles l'une à l'autre, que l'on ne peut négliger la réaction sociale comme problématique autonome de la criminologie.

Pour nous la criminologie doit être la science des mécanismes sociaux de rejet.

Et d'abord pour l'excellente raison exposée par I. TAYLOR et al. (82) -qui restent pourtant favorables à une impossible intégration des deux problématiques- à la suite d'E. LEMERT (83).

"Les raisons pour lesquelles une personne commet une infraction, peuvent différer en ordre et signification de celle pour lesquelles on arrête un infracteur".

D'ailleurs, nos collègues britanniques, dans leurs propositions conclusives, sont bien obligés de rétablir -après l'avoir niée- cette irréductible dualité des problématiques en sociologie de la déviance : ils proposent cinq niveaux regroupés autour de deux problématiques parallèles :

- politologie)
- psychologie sociale) du crime
- dynamique)

- psychologie sociale)
- politologie (de la réaction sociale

Il faut donc construire une véritable criminologie de la réaction sociale, qui prenne celle-ci comme problématique et non seulement comme variable explicative du passage à l'acte.

Bref, le concept de crime ou de phénomène criminel ne peut concerner ici que la réaction sociale, les mécanismes de contrôle social. Il faut faire cesser l'ambiguité qu'introduit le terme lui-même.

Les recherches sur l'impact économique et social du phénomène criminel n'ont de sens que dans une criminologie conçue comme science du contrôle social.

Or, l'un de nous a proposé par ailleurs (84) une organisation de cette criminologie de la réaction sociale, comprenant d'une part l'étude des raisons de cette dernière, d'autre part, l'examen de ses mécanismes.

C'est sur ce second versant -l'étude des voies et des moyens de la réaction sociale à travers les systèmes de contrôle social que doit prendre place la recherche objet du présent rapport.

x

x x

./...

2.- Le concept de système.-

/357/.- Pour organiser ces recherches sur les voies et les moyens de la réaction sociale, il convient de référer à la notion de système social.

Plusieurs fois, d'ailleurs, au cours des deux chapitres précédents, nous avons souligné l'utilité d'un tel concept.

Deux précisions liminaires s'imposent d'abord.

Les voies et moyens de la réaction sociale ne commencent pas avec le système de justice pénale. A vrai dire, son intervention comme étiqueteur n'intervient qu'après un processus informel -qui peut être très long- et que nous nommons renvoi. /Rappelons qu'au renvoi se substitue parfois une visibilité spéciale qui attire l'attention des pourvoyeurs du système parce que le sujet manque d'une suffisante privacy protectrice/.

En outre, ces voies et ces moyens de la réaction sociale au crime ne se limitent à vrai dire pas au seul système de justice pénale. D'autres interviennent parfois /assistance sociale, médico-psychiatrique, scolaire.../ qui entretiennent avec le système pénal des interfaces fort intéressantes à étudier. Il existe ainsi des plages de recouvrement entre systèmes de contrôle social.

Toutefois, nous ne reviendrons pas sur le premier de ces deux points qui a été antérieurement abordé. Quant au second, l'analyse du système pénal permet d'en rendre compte suffisamment /et cette remarque vaut aussi partiellement pour le premier si l'on étend la notion du système pénal à son déclenchement réel/.

Sous le bénéfice de ces deux remarques, c'est auteur du système de justice criminelle que nous proposons d'organiser l'étude des voies et moyens de la réaction sociale au crime.

Par un paradoxe, ce sont des politologues -appliquant à la chose judiciaire la démarche propre à leur discipline- qui sont venus, à la suite de C.H. PRITCHETT (85) mettre l'accent sur la spécificité de ce système parmi l'organisation sociale. PRITCHETT disait du juge : "il juge dans un contexte social, mais il juge". Et J.B. GROSSMAN (86) consacrera plusieurs travaux à cerner le problème. A son approche, nous allons d'ailleurs emprunter plusieurs éléments. Un système peut être défini comme un construit hypothétique contenant certains types de variables et de positions. Chaque système a ses propriétés et ses caractéristiques qui le distinguent de systèmes adjacents. Un système judiciaire -lui aussi- opère comme un tout, comme un ensemble de mécanismes. Il alloue valeurs et ressources à des groupes et individus en compétition. Mais il le fait selon un processus propre qui le distingue d'une voie administrative ou législative opérant une tâche similaire. Joël B. GROSSMAN sélectionne quatre caractéristiques propres :

- des acteurs spécialisés

- une ancienne tradition de spécialisation au niveau des rôles

- un jeu de rituels

- le concept de stare decisis.

./...

La spécialisation des acteurs -qui est réelle et évidente pour l'ensemble du système en cause- n'est pas telle cependant que chacun d'entre eux n'assume souvent en même temps un rôle en dehors de la justice criminelle au plan administratif (ex. police, parquet) ou de la justice civile (ex. tribunaux). Le concept de stare decisis est plus spécifique d'une justice anglo-saxonne que continentale; néanmoins -sous de larges différences apparentes- il nous semble s'appliquer avec plus ou moins de relief à toute justice connue et manifester de manière topique son modus operandi d'élection. Notre auteur souligne également l'importance qu'il convient d'accorder à l'étude des frontières du système -moins à un niveau formel qu'en termes de fonctions et de rôles. Nos propres recherches notamment sur le régime des jeunes délinquants ou pré-délinquants (87) soulignent encore l'importance des problèmes de frontières qu'il est fécond de traiter en termes de plages de recouvrement, de glissement entre rôle et/ou entre fonctions. Finalement, le système de justice criminelle n'est pas self starter et a peu de liberté d'approvisionnement. Il se pose donc à chaque niveau un problème crucial de régulation. Enfin ce type de système n'est pas non plus producteur d'une véritable politique, mais plutôt d'out-puts qui lui échappent ensuite largement. Probablement peut-on encore ajouter la règle du jugement binaire énoncée par F. FERRACUTI & C. NEWMANN (88). Le simple rappel de cette conception systémique de la justice criminelle introduit à des recherches possibles, notamment aux niveaux des rapports avec les systèmes adjacents, des plages de recouvrement, de la capacité d'adaptabilité du système et de ses auteurs /analyse organisationnelle/ ....

x

x x

3.- L'intégration dans une batterie de recherche (89).-

/36/.- On verra ici deux points :

- l'organisation de la batterie de recherche proposée
- les travaux possibles concernant l'impact économique et social.

- L'organisation de la batterie de recherche -

/37/.- Les démarches dont on va user ici ont été surtout développées jusqu'à présent par une "criminologie technologique". Il est clair toutefois que nous allons les détourner tout à fait de leur fin classique. Et ceci demande quelque développement.

Plusieurs auteurs ont soutenu que la criminologie comprenait actuellement trois courants principaux, l'un clinique et les deux autres sociologiques, mais fort différents car un serait intéractionniste et l'autre technologique ou d'ingénierie sociale. C'est autour de ces thèmes qu'a été organisé par exemple le VII° Congrès mondial de criminologie (Belgrade 1973). Admettre ce point de vue revient à frapper d'impuissance les deux courants sociologiques. Le premier a une démarche potentiellement féconde mais l'applique à une problématique peu féconde pour lui, le passage à l'acte. Il manque donc de terrain où déployer ses potentialités et demeure enfermé dans les faiblesses que l'un de nous a reprochées ailleurs (90) à l'intéractionnisme.

./...

Quant au second, il a bien une problématique féconde, la réaction sociale, un terrain de recherche empirique. Mais il l'aborde selon une démarche parcellisée, technocratique, et finalement à la fois technologique et apologétique de l'existant. Il faut réunir les deux en réorganisant les démarches mises au point dans la criminologie technologique en une organisation de recherche fécondée par la réflexion intéractionniste mais focalisée sur la réaction sociale.

Pour obvier aux dangers rencontrés en criminologie technologique, il convient de respecter un scepticisme à deux niveaux :

- quant aux bases du système étudié qu'il convient de regarder comme de simple hypothèses à tester et non comme des postulats comme le fait la criminologie technologique,
- quant aux méthodes : ni l'analyse opérationnelle, ni le coût du crime, ni telle ou telle autre ne sont des panacées, tandis que leur combinaison permet de les relativiser, de les critiquer, de les enrichir réciproquement. On milite donc en faveur de batteries de recherche selon le principe exposé dans un article publié il y a quelque temps (91).

Un schéma possible de recherche organisationnelle a été mis au point par A. DAVIDOVITCH et C. BALLE, dans le cadre d'un projet de consortium. Il comprend :

- étude du système social selon une démarche croziérienne /étendue du développement des règles impersonnelles, centralisation des décisions relatives à l'organisation, isolement de chaque strate et accroissement de la pression du groupe sur l'individu, développement de relations de pouvoirs parallèles autour des zones d'incertitude/,
- approche décisionnelle selon un schéma emprunté à MARCH et SIMON,
- étude du changement /analyse des équilibres latents et de leurs contraintes, émergence de nouveaux modèles, évaluation des capacités innovantes du système/.

Le système de justice criminelle apparaît donc comme un entonnoir avec une succession d'organes de sélection qui opèrent une régulation et une répartition des flux. Ce schéma est justiciable de certaines techniques d'analyse opérationnelle (92).

Nous voulons encore mettre l'accent sur la recherche prévisionnelle. Il s'agit d'une démarche encore peu explorée, puisqu'elle a donné lieu seulement à des travaux en Scandinavie, au Royaume-Uni et en France (93) et pleine d'aléas, d'incertitudes, mais aussi d'intérêt. Si l'on parle de prévision de criminalité, il s'agit bien entendu de criminalité enregistrée par l'une ou l'autre des agences du système de justice criminelle. On reste donc ici au sein de l'analyse du système de justice criminelle.

La recherche prévisionnelle importe moins par sa contribution à la découverte du futur que par l'aide qu'elle apporte dans l'analyse du présent. En les projetant dans l'avenir, elle met l'accent sur les tendances que l'on décèle mal présentement encore qu'elles existent indéniablement. En anticipant l'évolution future d'un système actuel, la recherche prévisionnelle permet d'en mieux connaître les composantes et les lignes de force.

./...

Les quelques rares groupes qui s'y sont essayés ont généralement borné leur effort à une démarche prévisionnelle alors qu'il en existe toute une série dont chacune a ses exigences et ses indications.

- Méthodes quantitatives
  - Utilisation d'ajustements statistiques
    - La variable indépendante est le temps
      - criminalité brute
      - taux
    - La variable indépendante est structurelle
      - élasticité temporelle
      - élastricité spatiale
  - Méthodes de type probabiliste (processus stochastiques)
- Méthodes qualitatives : scénarios à base de recentrations d'avis d'experts.
- Méthodes globales

TABLEAU 3 - Types de méthodes de prévision en criminologie

Source : S.E.P.C.

Egalement, il semblerait logique de loger ici la recherche évaluative dont le but est de jauger les résultats de tel ou tel mode d'exécution des décisions judiciaires. Il n'est pas dans notre propos de dresser un tableau -même cursif- d'un secteur qui emplirait des bibliothèques entières. On renvoie simplement à quelques principaux travaux ou à ce que nous en avons dit alleurs (94).

Finalement, c'est dans un tel ensemble -complètement ré-orienté par rapport à ses modalités et finalités classiques- qu'il faut ranger les recherches sur l'impact économique et social ... si l'on veut qu'elles soient réellement fécondes et échappent à la critique.

- Les travaux possibles concernant l'impact économique et social -

/38/.- Le S.E.P.C. poursuit ici dans trois orientations -mais bien entendu, sous certaines conditions- :

- les recherches de coût,
- les travaux à orientation systémique,
- les indicateurs sociaux.

./...

/39/.- Pour les recherches de coût, nous croyons indispensable de ne pas procéder à des travaux isolés, au hasard, de ci de là. Sinon on tombe presque fatalement dans les surestimations, les agglutinations abusives, les doubles comptages et autres vices inhérents aux études parcellaires isolées. Par conséquent, on a réalisé des recherches de trois sortes énumérées supra en commençant par la première :

- coûts globaux budgétaires ventilés par catégories d'acteurs économiques,

- coûts par programmes dans une structure construire non a priori mais après observation des tâches élémentaires effectives,

- coûts par cheminements.

Bien entendu, ces recherches se complètent mutuellement non seulement au niveau des résultats mais encore à celui de la démarche. Ainsi la construction d'une structure de programmes permet d'affiner l'approche globale en précisant les quotas; elle permet encore d'adopter des coûts élémentaires mieux ajustés dans les études de cheminements.

Dans tous les cas, on se réfère au concept de système social et l'on commence par faire porter l'investigation sur un système complet avant de réaliser des travaux sur un seul sous-système ou sur une catégorie particulière d'infractions.

Il ne faut pas se tromper non plus quant à l'interprétation. Parler de la criminalité commise, en soi, n'aurait guère de sens. On obtient des renseignements sur ce que fait ou ne fait pas le système du contrôle social, sur la manière dont il fonctionne, bref sur les voies et les moyens de la réaction institutionnelle au crime. Par exemple, l'ampleur de la fraude fiscale en France devient un renseignement intéressant si on la compare à la faible production du système de contrôle social en ce domaine. L'estimation du coût des vols dans les grands magasins intéresse surtout pour l'étude d'un glissement de fonction de la justice publique à une justice privée, par la substitution des services de ces corporations aux agences officielles de poursuite dans l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire (d'appréciation d'opportunité des poursuites)... De même, une étude des coûts par cheminements intéresse d'abord et surtout en ce qu'elle montre la diversité des filières au sein d'un même système, donc la possibilité d'agir très différemment selon les caractéristiques de la clientèle.... Encore, une détermination de coûts programmatiques donne d'excellents indicateurs de bureaucratisation et de hiérarchisation d'un système, donc en fin de compte de son degré d'évolution vers une structure tournant en rond et ayant pris comme seule fin son propre fonctionnement.... On pourrait multiplier les exemples. Ces trois ou quatre suffisent néanmoins à la démonstration. Souvent, les auteurs se montrent seulement pressés de promouvoir une opérationnalité immédiate mais illusoire qui n'est généralement qu'un mythe technocratique volant au secours de l'existant. Ce faisant -à supposer même qu'ils n'aient pas commis de grosses erreurs conceptuelles et méthodologiques- ils passent à côté de l'apport essentiel de leurs travaux. Ne sachant pas l'interpréter dans une criminologie de la réaction sociale, ils sont fréquemment incapables de mettre en valeur ce qu'ils apportent.

/40/.- Au contraire, certains travaux -partis d'une ambition d'optimisation mais parvenus à une orientation systémique- ont su mettre l'accent sur ce qu'ils contenaient d'intéressant : l'analyse des opérations du système.

./...

Comme le font remarquer M. LE BLANC et A. BLUMSTEIN (95), dans une perspective purement technocratico-administrative, on peut réduire le gain d'une analyse du fonctionnement du système de justice pénale à la réduction des coûts associés. Toutefois, poursuivent-ils, c'est passer à côté de gains potentiels considérables :

- connaissance du système
- planification et expérimentation
- comparaison entre systèmes.

Et ils ajoutent avec beaucoup de pertinence que cette recherche se révèle :

"particulièrement utile pour la criminologie puisqu'elle l'oblige à décrire le système de façon adéquate, de bien connaître ses opérations, ses points de décision, ses façons de répondre aux cas qui se présentent".

.....et aussi peut-on ajouter de révéler ainsi la réelle hiérarchie des valeurs défendues par et dans ce système, donc de mieux saisir ses vrais objectifs. Par exemple, les différentes vitesses de circulation dans le système selon les infractions et la clientèle concernée constituent un indicateur prodigieusement révélateur.

Une des premières tentatives fut réalisée par BLUMSTEIN et LARSON (96) comme on l'a dit supra. Une deuxième approche consiste à construire un modèle avec rétroaction intégrant la probabilité de ré-arrestation associée à chaque détenu libéré. Ainsi peut-on tenir compte de l'effet d'actions alternatives au sein du contrôle social. Toutefois, ce travail demeure assez simpliste et criticable. Au contraire, des propositions ultérieures (97) notamment le modèle JUSSIM se révèlèrent moins ambitieuses mais plus exhaustives cependant.... moins ambitieuses en délaissant la prise en compte des bouclages (ré-arrestation) et le souci de prévoir, et plus exhaustives dans la description des sous-systèmes et de leurs interrelations. Mis en oeuvre dans un comté de Pennsylvanie à partir de trois éléments (étapes, flux entre étapes, ressources par étapes) différenciés selon les sortes d'infractions, le modèle JUSSIM décrit les flux, les dispatchings, les ressources consommées, les coûts, les charges du travail. Il précise les chances pour chaque opportunité /celles d'entrer en prison ou en probation sont de 54 % pour les atteintes à la propriété, de 1 % pour la criminalité astucieuse/. Le modèle JUSSIM a été présenté comme applicable universellement (98). Nous devons dire qu'il y a là une illusion manifeste. L'expérience montre que dans les pays de droit continental, par exemple, il vaut mieux rebâtir un nouveau modèle plutôt que de s'essayer vainement à faire entrer dans celui inventé aux Etats Unis une réalité qui ne s'y coule manifestement pas.

/41/.- Toutefois, s'arrêter là ne suffirait pas. S'ils restituent la richesse de processus systémique, ces travaux s'enferment fatalement en contrepartie à l'intérieur du système qu'ils étudient. Ainsi ne peuvent-ils tenir compte des interconnexions entre ce système et le reste du jeu social. C'est seulement la prise en compte de données extrinsèques -comme les sortes et les structures des différents types de représentation du crime, du criminel, des institutions de contrôle social- qui permettra une approche satisfaisante de l'impact économique et social. Ceci constitue d'ailleurs un ajout nécessaire pour rendre totalement compte du concept de système social. Un système social ne peut être complètement connu qu'en situation dans la société toute entière, dans l'élucidation de ses zones frontières et de ses rapports

./...

au reste de la société. C'est là qu'une démarche d'indicateurs sociaux correctement menée peut se révéler complémentaire en mettant au point des indicateurs d'état de la cible exogène par rapport au système de justice pénale.

On vient donc à recommander d'ajouter aux deux sortes de travaux dont on vient de parler des recherches sur les indicateurs sociaux .... mais correctement menées.

Il ne s'agit pas de reprendre le vieux projet trop ambitieux et assez illusoire : après avoir construit des indicateurs sociaux, les utiliser dans une démarche de recherche d'optimisation et construire ainsi des comptes sociaux venant s'intégrer dans un rapport social. Il ne s'agit pas non plus de rester au niveau de simples coûts sociaux comme on le fait généralement quant à présent quoique sous l'appellation -alors usurpée- d'indicateurs sociaux. Ce que nous proposons est d'en construire réellement mais en prenant certaines précautions.

Schématiquement, son système complet d'indicateurs sociaux comprend :

(des indicateurs de moyens
(des indicateurs de produits
(des indicateurs d'état de la cible.

Les premiers ne posent pas de difficulté théorique /... mais beaucoup au niveau de la sélection et du recueil des données et de la construction d'indicateurs/. Dans les indicateurs de produits il faut réintroduire toutes les sorties de chaque sous-système sur lesquelles nous renseignent les statistiques policières (arrestations, poursuite), judiciaires (condamnations) et correctionnelles. La principale difficulté vient des indicateurs d'état de la cible. Pour les construire, on s'est quelquefois servi de statistiques criminelles. Dans ce cas, il s'agit en fait de produits et l'on ne peut s'en servir pour décrire la cible faute de quoi le raisonnement tourne en rond. Construire des indicateurs sociaux en adoptant des indicateurs de cible endogènes, secrétés par le système, c'est complètement inutile et parfaitement nuisible. Le gain d'un mécanisme d'indicateurs sociaux consiste justement à rapprocher ce qui décrit le système (moyens, produits) de ce qu'on dit à son sujet dans le reste de la société, en dehors de lui. On ne peut donc même pas utiliser partiellement des indicateurs de cible endogènes (statistiques criminelles) complétés par d'autres exogènes. Les premiers ne doivent servir qu'à mesurer les produits. Les indicateurs d'état de la cible doivent absolument être exogènes au système. C'est d'ailleurs dans ce sens que vont les propositions ou expériences susmentionnées qui recourent aux enquêtes de victimisation ou aux sondages sur la crainte d'être victimisé.

Toutefois, elles sont insuffisantes à deux points de vue. D'une part, on se borne souvent à saisir des choses superficielles et fluctuantes, les opinions, alors qu'il convient de piocher davantage pour mettre à jour les types et structures d'attitudes profondes rendant compte des représentations du crime, du criminel et des institutions de contrôle social. D'autre part, il est arbitraire de s'intéresser seulement à la victimisation. On peut dire -après plusieurs années de recherche en ce domaine- que les attentes de rôle adressées à la justice pénale par exemple dépendent de bien d'autres éléments outre ce point de vue "utilitariste". En fait, ce cantonnement manifeste encore une fois une sorte de réduction arbitraire des groupes sociaux et des individus à une rationnalité utilitariste.

./...

On propose donc de construire des indicateurs d'état de la cible à partir d'investigations soigneuses et approfondies sur l'ensemble des représentations de la justice pénale, du criminel et du crime. Pour notre part en France nous pensons nous appuyer sur différentes recherches sur l'image de la justice pénale (99) ou les attitudes envers la gravité différentielle perçue des infractions.

Certains peuvent objecter qu'il sera impossible de parvenir à des indicateurs à partir d'un tel matériel. Cette objection nous paraît erronée dans la mesure où les notes d'échelle (analyse scalaire et les numéros de type (analyse typologique) fournissent déjà une base opérationnelle. Elle présente même l'avantage de ne pas céder au dangereux postulat de consensus et d'offrir une opportunité pour construire des indicateurs de cible différentiels selon les classes, fragments de classe, couches et groupes sociaux.

Ainsi peut-on éviter de confondre l'indice de productivité (rapport produits/moyens) et l'indice d'adéquation (rapport produits/indicateurs de cible). Il peut y avoir une haute productivité en même temps qu'une très mauvaise adéquation aux attentes... au moins de certains groupes. On peut reprocher à une bonne partie des travaux sur les indicateurs sociaux de la justice criminelle de réduire l'adéquation à la productivité.

Toutefois, -même avec ces précautions et améliorations- il faut éviter de se faire des illusions sur la porté du gain : ce n'est pas la panacée. Le ou les systèmes de représentations d'une classe ou d'un fragment de classe, ne rendent pas intégralement compte de l'être de classe. Dans chaque société, il existe, en effet, une idéologie dominante (*) dont les effets créent la différence entre l'être de classe et la conscience de classe. Et ceci importe beaucoup quand on traite de la justice pénale qui est un des lieux d'élection du conservatisme social.

/42/.- Néanmoins -sous réserve d'être conscient de cette limite- l'ensemble des orientations de recherche ainsi proposé constitue -sous réserve de le mettre en oeuvre comme un tout- une procédure adéquate d'investigation sur l'impact économique et social du phénomène criminel, c'est-à-dire du contrôle social.

En résumé, il faut :

- appliquer aux travaux criminologiques sur l'impact économique et social une conceptualisation et une méthodologie plus rigoureuses afin d'obtenir l'éradication d'erreurs trop fréquentes quant à présent,

- ne pas les cantonner dans le cul de sac très généralement illusoire et trompeur des entreprises d'optimisation,

- les ré-orienter dans le sens où ils sont féconds : la participation à l'analyse des voies et des moyens des systèmes de contrôle social au sein d'une criminologie de la réaction sociale.

Voici donc le cadre théorique d'ensemble où prend place la présente recherche.

./...

(*)- On rappelera à ce propos que cette idéologie dominante n'est naturellement pas celle de la classe dominante mais celle qui concourt au maintien ou à la reproduction de cette classe. C'est que la structure sociale ne peut se maintenir indéfiniment à force nue, sinon elle s'use rapidement. Il lui faut donc instaurer un certain consensus ou légitimité, ce qui n'est rien d'autre que le produit d'une entreprise de colonisation idéologique.

L' O R G A N I S A T I O N

D E L A

R E C H E R C H E

/43/.- Après avoir situé cette recherche dans le courant des travaux scientifiques de la même veine et avant d'en analyser les résultats, il importe de rendre compte de son organisation.

On éclairera donc les développements et commentaires ultérieurs sur les résultats obtenus en présentant successivement dans cette partie :

- le terrain retenu

- la démarche adoptée.

IV.- LE TERRAIN DE RECHERCHE

1.- Un terrain non strictement représentatif mais moyen.-

/47.- On n'a pas retenu pour cette recherche un terrain sélectionné selon des critères de représentativité (qui resteraient d'ailleurs à élucider).

Le but essentiel de ce travail consiste à mettre au point une méthode et à tester sa valeur opératoire. On a donc simplement recherché un terrain d'expérimentation.

Celui qui a été retenu -le ressort du Tribunal de grande instance d'Orléans- se trouvait assez près du siège de l'unité de recherche pour ne pas occasionner des frais de déplacement prohibitifs. Toutefois, il était assez éloigné de Paris pour ne pas se trouver englobé dans le contexte très spécial de l'agglomération parisienne.

Toutefois, il faut ajouter que ce n'est pas n'importe quel terrain. Nous avons vérifié que son importance et ses caractéristiques le classaient à un niveau moyen, de sorte qu'on pouvait ne pas craindre de biais a priori trop génant.

Nous allons d'ailleurs vérifier cela à plusieurs points de vue.

- Aspects démo-socio-économiques -

/457.- Orléans est le chef-lieu du département du Loiret qui compte 460 000 habitants, pour une superficie de 7 000 Km2 (soit une densité de 64, la moyenne française étant de 92).

Ce département comprend deux tribunaux de grande instance, Orléans et Montargis.

Le premier -qui seul nous intéresse ici- couvre 19 des 31 cantons du département.

Dans ce ressort, on trouve en outre deux tribunaux d'instance, Orléans (14 cantons dont 5 en ville) et Pithiviers (5 cantons).

Au recensement de 1968, la population des ressorts s'établissait ainsi :

T. I.	Pithiviers	------	45 000
T. I.	Orléans	------	245 000
T.G.I.	Orléans	------	290 000

Ajoutons que l'agglomération orléanaise en comptait à elle seule 168 000.

./...

/467.- On peut compléter ce tableau par quelques notations succinctes extraites d'un rapport administratif.

A Orléans, la population est entièrement "agglomérée", au sens des normes de l'I.N.S.E.E.

Le service des étrangers compte à son fichier 11 975 personnes, la colonie dominante étant celle des portugais (4 313).

Un seul "grand ensemble" d'habitation loge plus de 5 000 habitants : il s'agit du quartier de la Gare à Orléans (5 200 habitants).

Les données suivantes peuvent éclairer quelque peu la notion de "population flottante" : on dénombre dans la circonscription 414 hôtels ou loueurs en garni et 3 campings : le tout offre environ 3 100 places. Le service a enregistré 117 525 fiches de voyageurs en 1970.

On peut noter qu'il n'existe pas de groupement volontaire des communes : ni la formule de communauté urbaine, ni celle de district urbain, ne sont utilisées ici.

La population est désignée comme "calme" dans l'ensemble.

Sur le plan de l'emploi, on note :

- 5 entreprises employant plus de 1 000 travailleurs
- 9 entreprises employant de 500 à 1 000 travailleurs
- 10 entreprises employant de 100 à 500 travailleurs.

Orléans et sa banlieue sont assez bien marquées par la décentralisation industrielle et l'installation d'entreprises nouvelles. 600 emplois nouveaux ont encore été créés en 1970.

On discerne, par contre, des signes de récession possible dans la construction de machines agricoles.

En ce qui concerne la jeunesse scolarisée, on a recueilli les indications suivantes :

- Enseignement du 1° degré et maternelles :
  - 141 établissements (40 groupes scolaires) recevant 27 883 élèves.
- Enseignement du 2° degré et technique :
  - 37 établissements (19 410 élèves).
- Enseignement supérieur : 4 372 étudiants.

  Faculté de droit et des sciences économiques

  Faculté des sciences

  Institut universitaire de technologie

  Collège littéraire universitaire.

./...

/47/.- La commune de Pithiviers comptait 9 122 habitants au recensement de 1968. Sa population est estimée à environ 10 000 habitants à l'heure actuelle et 11 000 habitants si l'on tient compte des quartiers de trois communes limitrophes dont les maisons se rattachent en fait à l'agglomération de Pithiviers.

On dénombre 5 233 électeurs. 419 étrangers (dont 260 portugais, colonie dominante) sont enregistrés au fichier spécial de la police.

La commune a une superficie de 698 hectares. Ses dimensions extrêmes sont de 4,250 Km et 3 Km.

Il existe à Pithiviers 39 hôtels et loueurs en garni, ainsi qu'un camping. L'ensemble offre 550 places. La police a enregistré 6 862 fiches de voyageurs en 1970.

Sur le plan de l'emploi, on peut noter une entreprise employant plus de 500 travailleurs et quatre entreprises employant de 100 à 500 travailleurs; il convient de noter un apport récent d'industries nouvelles : recherche Quartz et Silice, pharmacie. On a noté qu'à la suite d'opérations de décentralisation industrielle, des cadres d'entreprise sont venus de la région parisienne se loger à Pithiviers.

En ce qui concerne l'enseignement, on compte pour le 1° degré et les écoles maternelles onze établissements (3 groupes scolaires - 2 837 élèves). Pour le second degré et l'enseignement technique, 6 établissements.

- L'activité des agences du système de justice pénale -

/48/.- Les statistiques compilées à la diligence de la direction centrale de la police judiciaire (100), font état pour le ressort du S.R.P.J. d'Orléans de 55 462 affaires (matières contraventionnelles exclues) pour 1972, soit 3,31 % du total national. Ce S.R.P.J. vient en classement par taux au 10ème rang sur 18. Le département du Loiret est en huitième position et la ville d'Orléans au 9ème rang sur 37 agglomérations de plus de 100 000 habitants.

On peut citer l'extrait suivant concernant l'ensemble du département -tout en faisant naturellement toutes réserves sur l'assimilation qui est faite entre les chiffres d'activité de la police et la "criminalité"en soi :

18 317 crimes et délits ont été constatés dans le Loiret, qui se place au 27° rang des départements français.

On y compte 3 hold-up et 69 vols avec agression de personnes dont 45 sur la voie publique.

Les atteintes à la propriété restent à un niveau sensiblement constant : 250 cambriolages de lieux d'habitation, 151 de résidences secondaires et 222 de locaux industriels ou commerciaux. Mais les vols d'engins motorisés (3 267) continuent de croître régulièrement chaque année.

La délinquance astucieuse comprend 7 710 faits constatés; mais les chèques sans provision, au nombre de 6 821, représentent 37 % du total départemental.

./....

Les meurtres et assassinats restent assez peu nombreux : 9, dont un crapuleux. Les 8 autres, commis en zone rurale, sont d'origine passionnelle.

Le problème de la drogue ne se pose pas.

Quelques jeunes sont soupçonnés de se livrer à la consommation de stupéfiants : une seule affaire a été traitée.

Au chapitre des délits de moeurs, on relève 3 viols, 64 attentats à la pudeur et 38 outrages publics à la pudeur.

Une part importante de la criminalité peut être attribuée à des malfaiteurs de passage, la proximité de Paris se faisant nettement sentir.

La région orléannaise ne révèle pas de "milieu" propre. La période de plus forte criminalité se situe au moment des migrations estivales comme c'est le cas dans la plupart des départements du centre.

La criminalité du Loiret reste encore à un niveau moyen.

/49/.- Les statistiques du ministère de la Justice (101) fournissent certaines indications sur les activités du ministère public. Ainsi sur les 10 424 000 plaintes, dénonciations et procès-verbaux enregistrés au niveau des parquets en France, 41 749 (0,4 %) l'ont été pour le ressort qui nous concerne et ont reçu la première direction suivante :

Communiqués aux juges d'instruction	457
Communiqués aux juges des enfants	270
Portés directement à l'audience par le ministère public	3 203
Renvoyés devant le tribunal de police	17 951
Renvoyés à une autre juridiction	2 243
Classés au parquet	15 814
Il restait à prendre une décision au 31.12.72	1 811

TABLEAU N° 4 - Activité du parquet d'Orléans (1972)

Source : Ministère de la Justice.

./....

Dans l'étude de DAVIDOVITCH (102) portant sur des statistiques de 1964, les activités du parquet d'Orléans apparaissent ainsi :

	Orléans	Médiane
Affaires communiquées aux juges d'instruction	4	4,8
Affaires portées directement par le ministère public à l'audience	13	17,3
Affaires renvoyées autres juridictions	10,5	10,1
Affaires classées sans suite	72,4	64,7

Soit de type : - - + +

TABLEAU N° 5 - Activité du parquet d'Orléans (1964)

Source : U.R.S.C.

Ces pourcentages restant très proches des pourcentages médians sauf pour la dernière catégorie qui est légèrement supérieure à la médiane.

Le parquet d'Orléans apparaît donc comme très proche de la médiane nationale avec néanmoins une tendance au classement fort.

/50/.- Toujours d'après les statistiques du Compte général de l'administration de la justice, on relevait pour 1972, les condamnations suivantes :

	Amendes	Emprisonnement	TOTAL
Tribunaux de police :			
- Orléans	579	32	611
- Pithiviers	57	1	58
Tribunaux correctionnels :			
- Orléans	2 149	1 319	3 468
T O T A L	2 785	1 352	4 137

TABLEAU N° 6 - Nombre de condamnés suivant les peines prononcées

Source : Ministère de la Justice

./...

	Tribunaux de Police et Cour d'appel	Tribunaux correctionnels et cour d'appel	TOTAL
Atteintes volontaires contre les personnes	150	210	360
Atteintes involontaires contre les personnes	593	374	967
Infractions contre les moeurs et la morale	2	73	75
Délinquance violente contre les biens	1	35	36
Délinquance banale contre les biens	-	952	952
Délinquance astucieuse contre les biens	-	1 011	1 011
Infractions contre la chose publique	117	165	282
Infractions contre les libertés publiques	-	26	26
Infractions contre la Santé publique et la législation sociale	53	154	207
Infractions contre les règles de la circulation	21	1 884	1 905
Autres	127	27	154
TOTAL	1 064	4 911	5 975

TABLEAU N° 7 - Nombre de condamnés dans le département du Loiret suivant la nature des délits et contraventions.

Source : Ministère de la Justice.

./...

	Agglomérations rurales	Agglomérations de moins de 100 000 Hab.	Orléans	Autres	TOTAL
Tribunaux de police et Cour d'appel	329	210	341	-	880
Tribunaux correctionnels et Cour d'appel	1 333	763	1 806	-	3 902
T O T A L	1 662	973	2 147	-	4 782

TABLEAU N° 8 - Nombre de condamnés habitant le département du Loiret selon la catégorie d'agglomération de domicile.

Si l'on cherche maintenant à replacer ces données d'activité des tribunaux dans le contexte national, il est possible de se référer aux résultats, de la partie analytique d'une recherche prévisionnelle précédemment réalisée par notre laboratoire (103).

Taux de condamnation	Loiret	France	Loiret / France
Total des condamnations	24 ‰	24 ‰	$\simeq$
Infractions violentes et banales contre les biens	4,3 ‰	4,3 ‰	$\simeq$
Infractions volontaires contre les personnes	1 à 1,3 ‰	1,3 à 1,6 ‰	$<$
Infractions involontaires contre les personnes	4 à 5 ‰	3 à 4 ‰	$>$
Infractions astucieuses contre les biens	0,7 à 0,9 ‰	1,3 à 1,5 ‰	$<$
Infractions contre la chose publique	1,5 à 2 ‰	2 à 2,5 ‰	$<$
Infractions aux règles de la circulation	7 %	5 à 6 ‰	$>$
Infractions contre les moeurs	0,4 à 0,6 ‰	0,4 à 0,6 ‰	$\simeq$

TABLEAU N° 9 - Taux de condamnation (1968)

Source : S.E.P.C.

./...

Cette recherche avait mis en lumière la liaison entre la structure de condamnations et celle du développement socio-économique global. Une analyse factorielle en composantes principales des catégories d'infractions sur les départements permet donc de caractériser le Loiret par une liaison entre le secteur d'activité socio-économique dit secondaire et les condamnations pour infractions involontaires contre les biens et infractions aux règles de la circulation.

/51/.- De tout cela, il ressort encore une fois que le terrain retenu ne présente pas de caractéristiques excentriques sur les critères choisis et se trouve toujours très proche de la moyenne nationale.

2.- Les moyens et dotations des agences du système de justice pénale.-

/52/.- Nous allons passer en revue les différentes agences en suivant l'ordre d'un cheminement fonctionnel.

- Les services de police -

/53/.- Décire les services locaux de la police en vue d'éclairer des recherches sur le coût de la délinquance dans une agglomération choisie comme champ d'étude, c'est essentiellement décrire, si elle existe, la circonscription de sécurité publique confiée à la police nationale.

C'est le cas dans l'agglomération d'Orléans, placée sous le régime de police d'Etat.

Les structures de la police de sécurité publique sont les suivantes :

- Orléans est le siège du service départemental dont le chef n'est autre que le commissaire central, lequel commule ainsi deux fonctions. Comme chef du service départemental il est le conseiller technique du préfet en matière de police, il est chargé de l'animation et de la coordination des tâches dans toutes les circonscriptions du département, il ne s'agit pas là pour autant d'un véritable pouvoir hiérarchique.

Depuis 1969, en raison de l'insuffisance numérique du personnel, on a supprimé les commissariats dits "d'arrondissement" (ou de quartier). A défaut de ces véritables services de police subdivisionnaires, la circonscription dispose simplement de quelques "bureaux de police" fonctionnant comme des antennes de détection plutôt que comme des organes d'action. Ces bureaux sont les suivants :

Le service de sûreté urbaine (chargé par excellence des tâches judiciaires) n'a compétence que sur la circonscription, aucune extension ne lui ayant été attribuée par arrêté spécial comme c'est le cas dans certaines autres agglomérations urbaines.

Un service régional de police judiciaire est d'autre part implanté à Orléans. Il exécute des enquêtes judiciaires soit plus importantes, soit plus spécialisées, soit plus étendues territorialement que celles dévolues à la police urbaine; il travaille d'ailleurs sur tout le ressort des cours d'appel de Bourges et Orléans, c'est-à-dire les départements suivants : Cher - Indre - Indre-et-Loire - Loir-et-Cher - Loiret et Nièvre. Il tient aussi le fichier dit "complet".

./...

- la direction centrale des renseignements généraux est également représentée à Orléans (siège du service régional compétent sur toute la "circonscription d'action régionale" du centre); mais son activité n'entre pas dans l'objet de l'étude, en raison même de la nature des missions de ce service,
- le département du Loiret (er par conséquent Orléans) fait partie du secteur de police de l'air de Paris, dont le siège est à Versailles, et qui traite les infractions nées de la circulation aérienne ou des accidents de l'espèce. Le service de la surveillance du territoire n'a pas d'implantation à Orléans.
- mentionnons enfin que la compagnie républicaine de sécurité N° 51, unité mobile dépendant également de la direction centrale de la sécurité publique est implantée à Orléans. Dans la mesure où ses effectifs ne sont pas appelés en totalité à d'autres tâches, cette unité accomplit des services de voie publique à la disposition du commissaire central.

La commune de Pithiviers n'est pas placée sous le régime de police d'Etat. Sa police est donc municipale. Il s'agit d'un petit service dont l'organisation est forcément sommaire, et l'implantation en un seul point. Un officier de police de la police nationale est à la tête de ce service local.

Nous prendrons donc en compte dans notre recherche, les services de police suivants :

- Police urbaine d'Orléans (sûreté urbaine, corps urbain et autres services de la police urbaine d'Orléans),
- La compagnie républicaine de sécurité (partiellement en ce qui concerne la brigade routière),
- Le S.R.P.J. d'Orléans,
- La police munipale de Pithiviers.

L'effet global est de 390 personnes. Ventilés par grades et unités, les effectifs sont les suivants :

	S.R.P.J.	Sécurité publique Orléans	C.R.S. 51	Police municipale Pithiviers	TOTAL Police
Commissaires	6	3			9
Inspecteurs principaux	13	8		1	22
Inspecteurs	24	26			50
Enquêteurs	7	5			12
Commandants et officiers de paix		3			3
Brigadiers chefs et brigadiers		37	4	3	44
Gardiens		191	16	6	213
Personnels administratifs et ouvriers	18	18		1	37
TOTAL POLICE	68	291	20	11	390

TABLEAU N° 10 - Effectifs services de police Orléans et Pithiviers

- Les services de gendarmerie -

/54/.- Les unités de gendarmerie départementale liées par la compétence territoriale du tribunal de grande instance d'Orléans, sont regroupées en deux compagnies (Orléans et Pithiviers).

Des formations spécialisées, coordonnent et soutiennent l'activité de ces compagnies en leur apportant leur concours.

Les unités implantées dans le ressort du tribunal de grande instance et participant de manière directe à l'exercice de la police judiciaire sont :

- Compagnie d'Orléans :
  (une brigade des recherches
  (13 brigades territoriales

- Compagnie de Pithiviers :
  (une brigade mixte
  (6 brigades territoriales

- Peloton motorisé d'Orléans : (activité de police judiciaire sur les axes routiers du département)

- Deux brigades motorisées.

Autres unités : (activité indirecte)
- (groupe de commandement du groupement du Loiret
- (brigade du fichier d'Orléans.

Les services suivants furent donc pris en compte :

- Groupement
- Fichier
- Peloton motorisé
- Compagnie d'Orléans
- Compagnie de Pithiviers
- Gendarmes auxiliaires
- Brigade routière de gendarmerie mobile.

Représentant un effectif total moyen sur la période de l'étude, de 244, 5 personnes ventilées ainsi :

	Officiers	Gradés	Gendarmes	Gendarmes auxiliaires	TOTAL Gendarm.
Groupement	1, 5	4	7		12, 5
Fichiers		1	5		6
Peloton motorisé	0, 5	3, 5	14, 5		18, 5
Compagnie Orléans	2	24, 5	97		123, 5
Compagnie Pithiviers	1	11	41		53
Gendarmes auxiliaires				8, 5	8, 5
Brigade routière de gendarmerie mobile		2	20, 5		22, 5
TOTAL GENDARMERIE	5	46	185	8, 5	244, 5

TABLEAU N° 11 - Effectifs de la gendarmerie (effectifs moyens)

- Les tribunaux et agences d'éxécutions -

/557/.- Nous ne prendrons en compte que les équipements suivants :

- tribunal de grande instance d'Orléans
- tribunal d'instance de Pithiviers
- tribunal d'instance d'Orléans
- foyer d'action éducative
- maison d'arrêt

En effet, le pourcentage très faible d'affaires traitées par la cour d'appel, nous autorise à ne pas en tenir compte.

Pour les agences d'exécutions, la plus grande part des peines de détention sont inférieures à un an, l'envoi en centrale étant très rare, nous pouvons nous en tenir ainsi à la seule maison d'arrêt d'Orléans. Au niveau du juge des enfants, des opportunités qui lui sont offertes, le choix se porte en grande majorité vers le foyer d'action éducative et la liberté surveillée.

Les effectifs moyens sont de 105,5.

Tribunal de Grande Instance d'Orléans - il possède deux chambres :

14,5 magistrats dont 4 au parquet

40 fonctionnaires (greffe, liberté surveillée, service extérieurs communs et informatique).

Tribunal d'Instance d'Orléans :

2 magistrats affectés au service de l'instance

13,5 fonctionnaires (greffe et informatique)

Tribunal d'Instance de Pithiviers :

N'ayant pas de juge nommé au moment de l'enquête, le service est éffectuépar un magistrat d'Orléans.

3 fonctionnaires et vacataires.

Foyer d'action éducative de Fleury-les-Aubrais :

8 fonctionnaires à temps plein

1 à temps partiel.

Maison d'arrêt :

Le régime de détention est cellulaire et la population pénale est masculine et féminime.

Les effectifs sont de 24 gardiens.

./...

- Les moyens consommés -

/557/.- Ils ont été relevés sur deux périodes d'un semestre chaque et ramenés ensuite à une semaine.

	S.R.P.J.	Sécurité publique Orléans	C.R.S. 51	Police Municipale Pithiviers	TOTAL Police
Commissaires	8 170	3 925			12 095
Inspecteurs principaux	15 624	9 171		1 158	25 953
Inspecteurs	25 879	26 528			52 407
Enquêteurs	5 709	3 742			9 451
Commandants et officiers de paix		3 327			3 327
Brigadiers chefs et brigadiers		37 566	4 239	3 064	44 869
Gardiens		173 023	15 084	5 130	193 237
Personnels administratifs et ouvriers	11 947	10 906		609	23 463
TOTAL POLICE	67 329	268 188	19 323	9 961	364 801

TABLEAU N° 12 - Coût hebdomadaire de service de police -

./...

	Officiers	Gradés	Gendarmes	Gendarmes Auxiliaires	TOTAL Gendarmerie
Groupement	2 770	5 297	7 950		16 017
Fichier		1 104	5 714		6 818
Peloton motorisé	730	3 933	14 944		19 607
Compagnie Orléans	3 060	27 540	94 798		125 398
Compagnie Pithiviers	1 480	11 419	38 868		51 767
Gendarmes auxiliaires				1 797	1 797
Brigade routière de gendarmerie mobile		2 480	18 419		20 899
TOTAL GENDARMERIE	8 040	51 773	180 693	1 797	242 303

TABLEAU N° 13 - Coût hebdomadaire des services de gendarmerie.

	Magistrats	Fonctionnaires	TOTAL
T.G.I. Orléans	24 648	29 097	53 745
T.I. Orléans	3 221	8 189	11 410
T.I. Pithiviers		2 158	2 158
Maison d'arrêt		25 916	25 916
Foyer d'action Educative		6 034	6 034
T O T A L	27 869	71 394	99 263

TABLEAU N° 14 - Coût hebdomadaire des services judiciaires -

L'ensemble des moyens mis à la disposition du système de justice sur le ressort considéré se monte donc à : 740 personnes

pour un coût global de l'ensemble des services évalués à :

706 300 francs pour une semaine.

./...

/57/.- Ajoutons pour compléter, quelques indications sur les amendes et frais de justice.

D'après la trésorerie générale du Loiret, le taux de recouvrement serait de 56 % ce qui apparaît très élevé (la moyenne nationale se situant autour de 30 %).

Le montant des amendes et frais de justice perçus sur un semestre au titre des trois juridictions s'élève à :

	Exercice courant	Exercice précédent	Exercice antérieur	TOTAL
T.G.I.	392 127	338 970	30 638	761 735
T.I. Orléans	452 454	391 120	35 352	879 106
T.I. Pithiviers	50 292	43 457	3 928	96 657

TABLEAU N° 15 - Amendes et frais de justice -

/58/.- En comparant la distribution des moyens financiers et des dotations en personnel, on constate que ceux-là sont proportionnels aux grades (plus que proportionnels à leur part d'effectifs pour les grades élevés et inversement pour les autres). Autrement dit, on observe d'entrée de jeu une prégnance quasi-absolue des dépenses en personnel parmi tous les comptes de reclassement /le point d'inflexion se situe après les inspecteurs pour la police et après les gradés pour la gendarmerie; cf. tableaux 1 à 6 de l'annexe I/.

Si l'on compare maintenant les consommations de moyens dans les différentes sous-agences d'une même agence, on observe des variations de la proportionnalité de consommation des moyens financiers par rapport aux moyens en personnel.

Moyens financiers	Surconsommation - sous-consommation	
Gendarmerie	- groupement - fichier - peloton motorisé - compagnie d'Orléans	- compagnie de Pithiviers - brigade routière de gendarmerie mobile.
Police (*)	- S.R.P.J.	- S.P. Orléans
	- T.G.I. Orléans - Maison d'arrêt	- T.I. Orléans - T.I. Pithiviers - F.A.E.

TABLEAU N° 16 - Proportionnalité des moyens financiers et en personnel par sous agence.

(*) Il y a proportionnalité pour la police de Pithiviers et le peloton routier de la C.R.S. 51.

Ceci traduit fort exactement la structure par grade de chaque sous-agence (cf. graphes 1 et 2, annexe I).

On observe notamment que les personnels de grades élevés sont relativement dispersés entre toutes les sous-agences de l'agence "gendarmerie" alors qu'ils sont concentrés pour la police au sein d'une seule sous-agence, le S.R.P.J., qui en absorbe 64 %. Au niveau de l'interprétation systémique, on décèle déjà là une structure plus hiérarchique dans le premier cas et plus fondée sur la spécialisation dans l'autre.

./...

V.- LA DEMARCHE DE RECHERCHE.-

/59/.- Il est nécessaire de rappeler ici que la présente recherche s'inscrit dans un ensemble plus vaste de travaux réalisés au S.E.P.C. sur le "coût du crime".

On a commencé par une évaluation globale budgétaire -affinée d'année en année sur six ans- des impacts économiques du phénomène criminel.

Les autres recherches ont pour objet de préciser la charge économique représentée par les systèmes sociaux institutionnalisés de contrôle social du crime. On a testé alors les deux types classiques de démarche que sont :

- l'analyse des différents cheminements empruntés par une cohorte d'affaires et leur chiffrage; on obtient une sorte de film mais sans que les évaluations en coût et en temps soient très précises;

- l'analyse des tâches élémentaires et leur agrégation dans une structure programmatique dont on chiffre ensuite les coûts monétaires et temporels. Elle constitue une photo limitée au temps d'enquête du fonctionnement du système.

Il est rendu compte ici d'une étude pilote ressortant à cette dernière sorte d'orientation. Comme recherche-pilote, elle s'assigne pour gains de tester une démarche, de mettre au point des instruments d'investigation et de recueillir des informations sur la réalité des activités et de leurs coûts.

Notre recherche se distingue par deux points des travaux antérieurs comparables.

- D'une part, elle prend en compte non une agence isolée mais l'ensemble de celles qui constituent le système de justice pénale, dans un territoire donné.

- D'autre part, la liste des activités et la structure de programmes n'ont pas été déterminées *a priori* selon l'idée que tel ou tel se fait du travail et des objectifs de la justice pénale. On a cherché à respecter ce qui se faisait concrètement.

Ces deux caractères donnent son originalité et sa portée à une recherche qui procède, par ailleurs, selon une démarche qui n'était pas inconnue auparavant.

/60/.- Une telle recherche suppose de réunir deux inventaires :

- ce qui se fait dans les agences du système;
- les dépenses engendrées par ce système social.

./....

La collecte de telles informations, s'organise en trois temps :

- le recueil des activités et leur structuration en terme de programmes,
- le recueil des dépenses,
- le recueil des temps.

C'est seulement après qu'on pourra travailler sur les coûts financiers et temporels des programmes (budgets de programmes) et en tirer des éléments pour l'analyse du système.

1.- Le recueil des tâches et leur structuration.-

/61/.- La première étape consiste donc en un recueil aussi minutieux que possible, des activités élémentaires. Pour cela, il a été demandé à l'ensemble des personnels de tous les services concernés par la recherche -c'est-à-dire ceux décrits au chapitre précédent- de noter quotidiennement, pendant une semaine toutes les tâches élémentaires concrètement réalisées. Par tâche élémentaire, on entend l'entité d'activité la plus détaillée possible /ex : "examen de dossiers avant l'audience", "lecture du J.O." .../. Il s'agit donc de procéder à une observation empirique de la réalité quotidienne afin de prendre en compte l'intégralité des activités, même celles qui paraissent sans lien évident avec les missions officiellement affichées.

Evidemment, dans une telle méthode, on risque que l'individu ou bien soit tenté d'indiquer seulement ce qu'il croit intéresser l'analyste ou encore ce qu'il pense avoir le plus d'intérêt à montrer, ou bien qu'il opère sans soin en oubliant de mentionner certaines tâches élémentaires.

Pour pallier ces risques, une place importante a été consacrée à une phase de présentation et d'explicitation des opérations et des fins de recherche de sorte que l'on bénéficie de la coopération de tous les personnels concernés. On a consacré beaucoup de temps à cette phase préliminaire et l'expérience a permis de montrer combien elle était à la fois nécessaire et féconde. De surcroît, lors de chaque phase de collecte des données sur le terrain, un membre de l'équipe de recherche est demeuré en permanence sur le terrain, ce qui a permis d'avoir fréquemment recours à lui en cas de doute ou d'hésitation.

Après la semaine de recueil à plat des tâches élémentaires, on a procédé à l'analyse du matériel recueilli, agence par agence. On a d'abord éliminé les redites, puis les tâches ont été agrégées en programmes et sous-programmes. Le critère de détermination de ces derniers a été seulement la recherche d'une cohérence et d'une logique au vu du panel de tâches disponibles, sans chercher à retrouver les missions traditionnelles et officielles concernant chaque agence soit dans les textes législatifs ou règlementaires, soit dans les discours convenus que l'on tient sur elle.

Ces structures provisoires étaient ensuite soumises aux enquêtés -non pour leur donner loisir de rétablir les missions officielles ou de substituer la logique accoutumée à celle émergeant du recueil des tâches- mais afin qu'ils vérifient s'il n'y avait pas d'omission massive : c'est-à-dire si, par hasard, une tâche pourtant accoutumée n'aurait pas eu d'occurence pendant la semaine d'observation.

./...

Cette précaution prise, on pouvait mettre en place des structures programmatiques définitives par sorte d'agence, distinguant chaque fois :

(activités pénales
(activité de soutien logistique
(autres.

Agences / Activités	Police - Gendarmerie	JUSTICE		
		TRIBUNAUX	F.A.E.(*)	M.A. (*)
PENALES	Prévention : -Activités préventives de protection et détection. -Activités préventives de circulation. Répression : -Activités de police judiciaire -Exécution des mandats et décisions de justice pénale -Concours à la justice pénale -Soutien logistique de police judiciaire	Majeurs : - Enquête préliminaire et mise en mouvement de l'action publique. - Instruction - Audience - Jugement - Exécution des peines. Mineurs	Action éducative	Arrivée - Départ des détenus. Sécurité Surveillance d'activité Tâches sanitaires et sociale.
de SOUTIEN	Soutien lostistique général	Administratif	Action administrative Rapports extérieurs	Rapports M.A. extérieur Tâches adminstratives Intendance Organisation du service
AUTRES	Autres activités	Autres activités	Action éducative	—

(*)- F.A.E. : Foyer d'Action Educative
M.A. : Maison d'arrêt

TABLEAU N° 15 - Structure programmatique

Quelques remarques complémentaires importent ici.

On pourrait se demander pourquoi n'avoir pas -dans un travail sur le coût de la justice pénale- borné l'investigation aux seules tâches pénales ? Toutefois, on notera que les activités de soutien permettent l'accomplissement et de ces activités pénales et des autres; d'autre part, à ne pas tout prendre, on se serait exposé au péril courant d'une surestimation de la partie retenue.

Il faut prendre garde au fait que les programmes "non pénaux" ne sont pas homologues selon les agences comme on le verra au développé des structures programmatiques à l'annexe 2.

Enfin, une petite difficulté a surgi avec le foyer d'action éducative. Il fallait ventiler les activités éducatives selon leur rattachement à des cas de délinquance juvénile (pénal) ou d'assistance éducative (non pénal). Comme il était impossible d'imposer cette distinction lors des phases de relevé des données, on a appliqué un quota (50 % - 50 %) qui paraissait serrer d'assez près la réalité moyenne selon nos observations et l'avis des opérateurs.

2.- Les comptes de reclassement.-

/62/.- Il fallait prendre en compte toutes les dépenses engendrées par l'existence et le fonctionnement du système de justice pénale local, y compris donc une part de celle des organismes gestionnaires ou de formation pourtant non situés au niveau local.

La structure centralisée de l'administration française a rendu nécessaire l'établissement de budgets fictifs pour chaque agence opérant sur le terrain d'enquête : les comptes de reclassement.

Pour disposer d'éléments se rapportant directement aux activités de la période d'enquête, on a saisi les dépenses au niveau de la gestion et pendant la période de temps la plus proche de celle de recueil des données. Toutefois, compte tenu des impératifs administratifs, on a du saisir les dépenses sur une base semestrielle. On a opéré un double relevé aux premier et second semestres 1972 /sauf en ce qui concerne la part des retraites où les taux furent établis d'après la masse des pensions versées au 31.12.1971/. Pour la police, la saisie a été opérée au S.G.A.P. (Secrétariat Général pour l'Administration de la Police) de Tours. Pour la gendarmerie, au niveau du groupement du Loiret, pour les services judiciaires, à la préfecture (ordonnateur secondaire). La maison d'arrêt est gérée par la direction régionale des services pénitentiaires et le foyer d'action éducative par l'I.P.E.S. de Saint-Maurice à Lamotte-Beuvron.

A ces éléments concernant une agence locale il vient s'en ajouter quelques autres dépassant ce cadre comme la part des retraites, ce qui relève du service de la dette publique.

L'ensemble a été organisé en quatre comptes de reclassement :

(- personnels
(- locaux
)- matériels
)- fonctionnement

composant une grille commune pour toutes les agences concernées.

./...

1 - PERSONNELS

101 - Rémunérations
102 - Charges sociales
103 - Part de l'Etat pour la sécurité sociale
104 - Prélèvement pour le fond de prévoyance
105 - Retraites et part des intéressés pour la sécurité sociale
106 - Alimentation
107 - Habillement
108 - Santé
109 - Instruction
110 - Déplacements (y compris pour l'instruction)
111 - Indemnités diverses.

2 - LOCAUX

201 - Loyers réels ou fictifs (y compris les taxes)
202 - Entretien locatif des locaux
203 - Chauffage, éclairage, eau
204 - Nettoyages des locaux

NOTA : Le gros entretien est considéré comme une dépense donnant lieu à amortissement et incluse à ce titre dans le loyer.

3 - MATERIELS

301 - Transport
302 - Transmissions (y compris frais de téléphone)
303 - Armement, munitions et autres matériels militaires
304 - Matériels techniques (informatique, reprographie)
305 - Autres matériels (y compris mobilier et papeterie)
306 - Entretien du matériel (dans le cas de la justice)

NOTA : Pour chaque sous-compte, il est décompté :

- l'immobilisation ou taux de remboursement
- le fonctionnement
- l'entretien

4 - FONCTIONNEMENT

401 - Organismes techniques centraux et régionaux (les écoles)
402 - Contentieux
403 - Frais de justice
404 - Frais de transport de personnel et de matériel
405 - Coût global des organismes régionaux de gestion
406 - Dépenses sur exercices antérieurs
407 - Impôts - Taxes - Assurances
408 - Autres coûts de fonctionnement

TABLEAU N° 16 - Comptes de reclassement des coûts -

./...

Les comptes ont été ventilés suivant les agences, sous-agences et grades retenus.

Si l'on prend le cas des juridictions, les dépenses ressortissent à trois budgets différents : celui des communes (principalement locaux et matériels des tribunaux d'instance), celui du département (locaux et matériels du tribunal de grande instance), celui de l'Etat (principalement rémunération des personnels). Mais il existe aussi un certain nombre de dépenses indirectes que nous avons ventilées entre les juridictions selon différents modes.

Ainsi, la dépense des services de gestion a été prise en compte en quote part au prorata du nombre de personnes gérées.

Pour le service de traitement automatique des données, il est apparu, d'avis d'experts, qu'il travaillait à 3/5 pour le T.G.I. et à 2/5 pour le T.I. d'Orléans.

La dépense de formation (écoles, stages) fut imputée en quote part au prorata des effectifs.

Pour des frais divers de fonctionnement, on a suivi une convention de partage intervenue entre le département du Loiret (pour le T.G.I.) et la ville d'Orléans (pour le T.I.). Ainsi, la part revenant au tribunal d'instance était fixée à 19,18 % pour l'entretien, l'éclairage et le chauffage et à 12 % pour le téléphone.

Pour les loyers fictifs, ils ont été déterminés à partir du coût de construction au mètre carré et de la surface respectivement développée par le T.G.I. et le T.I., la valeur locative retenue étant fixée à 5 %. /On notera que -sur avis du service des Domaines à Orléans- on a déterminé le loyer fictif de la maison d'arrêt et du foyer d'action éducative à partir de la valeur locative annuelle de la surface bâtie développée et de la superficie pondérée des bâtiments/.

Mais toutes les charges entrant dans la notion de coût ne figurent pas dans les comptes des services locaux de gestion. Il ne faut pas les oublier pour autant. On a déjà parlé de la formation en détaillant l'exemple des juridictions. Il en va de même pour la quote part patronale de sécurité sociale intégrée au compte de reclassement "personnel". Un autre problème est celui des pensions et retraites. On ramena la masse des pensions versées sur une période à celle des salaires. Puis ce pourcentage fut appliqué aux rémunérations brutes des personnels considérés dans l'enquête.

Pour prendre l'exemple des services judiciaires, on parvient aux pourcentages suivants :

Tribunaux :	Magistrats	22 %
	Fonctionnaires	15 %
Administration pénitentiaire		34 %
Education surveillée		4 %

TABLEAU N° 17 - Coût des pensions par rapport aux rémunérations

Evidemment, cette méthode présente l'inconvénient de postuler la stabilité des effectifs dans le temps. Néanmoins, elle était la seule possible et y recourir était de beaucoup préférable à ignorer cette importante dépense, comme ce fut trop souvent le cas en d'autres travaux.

Rapportés à une semaine et établis sur la moyenne de deux périodes de saisies, les comptes de reclassement nous permettent d'avoir le coût suivant les différents grades de chaque agence et sous-agence composant le système (cf. annexe XI- tableaux 1 à 12).

Comme le montre la Figure 1 /et les tableaux 13 à 18 de l'annexe 17, on notera surtout la prévalence du compte "personnels" qui représente 75 à 95 % du budget fictif de chaque agence. Accessoirement, on remarquera l'importance relative du compte "matériel" pour les juridictions et du compte "locaux" pour la maison d'arrêt.

A l'intérieur d'une même agence, les comptes ventilés par sous-agence ou par grade, sont généralement à peu près homothétiques dans leur structure à celle des comptes de l'agence. Une exception notable concerne les juridictions : le compte "personnels" représente 65 % pour les fonctionnaires et 86 % pour les magistrats. Egalement, pour la gendarmerie, le compte "matériel " représente 14 % si l'on considère les officiers contre 6 % dans l'ensemble du budget de l'agence.

3.- Le recueil des temps.-

/63/.- Le recueil des temps sur la structure d'activités précédemment déterminée constitue la clef de passage entre les comptes de reclassement et les coûts des programmes.

Son objet est de mesurer de façon précise le temps effectivement passé à chaque activité.

Pour les activités de type pénal, on a complété l'information en fournissant une grille de recueil où la structure programmatique des activités était croisée par le type d'infractions. En ce qui concerne les agences de police et gendarmerie, le croisement ne pouvait être fait que pour les activités de nature directement pénale (activités de police judiciaire; exécution des mandats et décisions de justice). Pour les agences d'exécution, une telle ventilation selon le type d'infractions n'était naturellement pas possible.

O On s'est inspiré ici d'une typologie préalablement mise au point et testée par le S.E.P.C. en distinguant certaines matières à connotation alcoolique afin de nous donner ultérieurement la possibilité de poursuivre nos travaux sur "alcoolisme et coût du crime".

La typologie d'infractions se présente finalement de la manière suivante :

./...

FIGURE _ 1 _

REPARTITION des COÛTS entre les POSTES DES COMPTES de RECLASSEMENT

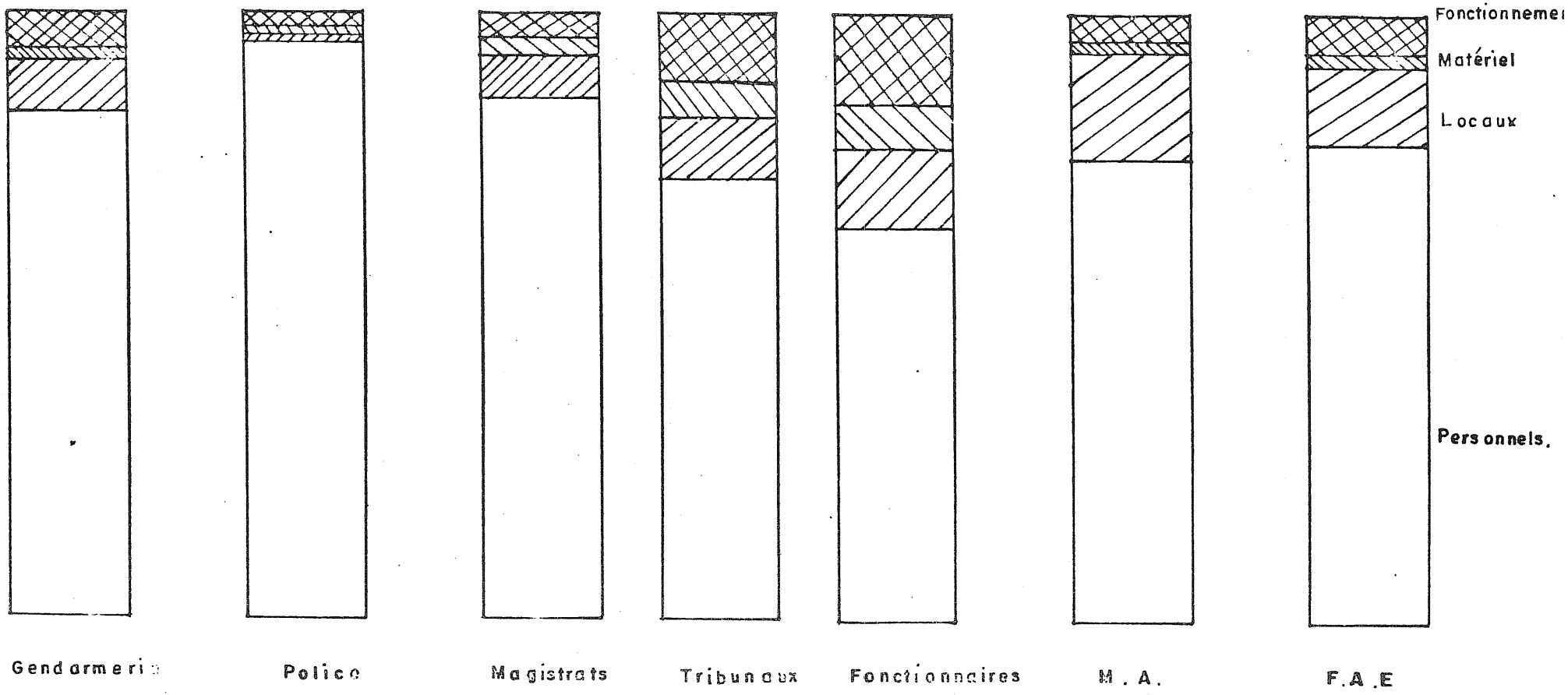

Répartition des coûts entre les postes des comptes de reclassement.

- Délinquance violente contre les biens
- Délinquance banale contre les biens
- Délinquance astucieuse contre les biens
- Atteintes volontaires contre les personnes
- Atteintes involontaires contre les personnes
- Infractions contre les moeurs et la morale
- Infractions aux règles de la circulation à l'exclusion des contraventions dues à l'ivresse
- Délits de conduite en état d'ivresse
- Infractions contre les libertés publiques
- Infractions contre la chose publique
- Infractions contre la santé publique
- Contraventions et délits pour ivresse publique
- Contraventions des quatre premières classes à l'exclusion de celles à connotation alcoolique.

Un document indiquant quelles sont les infractions qui entrent dans tel ou tel type est joint en annexe III.

L'unité de compte choisie fut la minute.

Les temps furent recueillis pendant deux périodes non consécutives d'une semaine chacune. Les semaines furent choisies de manière à éviter l'atypisme d'activités né de la survenance de circonstances très particulières telles que des élections ou des fêtes.

De façon à permettre au personnel de se familiariser avec les questionnaires, un essai à blanc d'une semaine eut lieu préalablement.

Les temps recueillis furent ensuite l'objet de tris à plat, puis de tris croisés de divers ordres.

La présentation globale des budgets-temps pour les deux semaines au niveau des trois programmes est faite dans les tableaux 18 et 19 su suivants (et d'une façon complète pour toutes les activités pour chaque agence suivant les sous-agences et les grades en annexe V).

Après le choix d'une semaine type, en rapprochant les coûts des diverses agences et sous-agences des temps, nous avons déterminé le coût de la minute de travail par types d'agences et grades d'agents. Le produit de ces coût -minutes par le budget temps permet d'obtenir les coûts des différentes activités réalisées sur l'ensemble du système.

./...

	POLICE			GENDARMERIE			SERVICES JUDICIAIRES					SYSTE JUSTI
							TRIBUNAUX			M.A.	F.A.E.	
	Répression	Prévention	Total	Répression	Prévention	Total	Majeurs	Mineurs	Total			
Pénal	236 935	213 206	450 141	181 126	154 861	336 987	71 460	8 290	79 750	47 511	5 565	919 9
	(52 %)	(48 %)		(54 %)	(46 %)		(89 %)	(21 %)				
	%→ 25,7	23,1	%→ 49	19,8	16,8	36,6	7,7	1	8,7	5,1	0,6	
	%↓ 27,3	24,5	%↓ 52	27	23	50	38	4,4	42	75,5	24,5	
Soutien administratif			394 789			305 873			61 075	15 410	11 575	788 7
			%→ 50			38,7			7,7	2	1,5	
			%↓ 45			45,5			32,5	25	51	43
Autres activités non-pénales			22 260			29 343			46 959		5 565	104 1
			%→ 21,3			28,1			45		5,3	
			%↓ 2,5			4,3			25		24,5	5
TOTAL			867 190			672 203			187 784	62 921	22 705	1 812 8
			%→ 47,8			37			10	3,4	1,2	

TABLEAU N° 18 - Temps (semaine 01)

	POLICE			GENDARMERIE			SERVICES JUDICIAIRES					SYSTEME JUSTICE
							TRIBUNAUX			M.A.	F.A.E	
	Répression	Prévention	Total	Répression	Prévention	Total	Majeurs	Mineurs	Total			
PENAL	297 712 (62 %)	182 831 (38 %)	480 543	175 515 (51 %)	166 795 (49 %)	342 310	53 764 (83 %)	10 585 (17 %)	64 349	47 511	5 565	940 27
	% 31,6	19,4	50,5	18,6	17,7	36,4	5,7	1,1	6,8	5	0,6	10
	% 31,2	19,2	50	25,1	24	49	38,1	7,5	45,6	75,5	24,5	5
Soutien Adminis-tratif			419 601			314 344			45 675	15 410	11 575	806 60
	%		52			39			5,6	1,9	1,4	10
	%		44,1			45			32,4	25	51	4
Autres activités non pénales			51 143			40 925			30 900		5 665	128 53
	%		39,7			31,8			24		4,3	10
	%		5,4			5,8			22		24,5	
TOTAL			951 287			697 579			140 924	62 921	22 705	1 875 41
	%		50			37,2			7,5	3,3	1,2	10
	%		100			100			100	100	100	10

TABLEAU N° 19 - Temps (semaine 02)

4.- Le choix d'une semaine-type.-

/64/.- On pouvait donc travailler soit sur l'une des semaines de recueil, soit sur une "semaine construite" par une combinaison des deux périodes effectives de recueil des données.

Disons tout de suite que l'inspection journalière des fiches rendues et l'observation des chercheurs se trouvant sur le terrain aux deux périodes de recueil des temps n'ont pas permis de déceler une particularité notable de l'une ou l'autre semaine. Et les participants interrogés sur ce point n'en ont pas mentionné non plus.

Il nous reste donc -pour faire un choix- à étudier la stabilité ou l'instabilité entre les deux semaines ainsi que la dépendance ou l'indépendance entre la répartition des temps observés et la semaine.

Au niveau des grandes masses (pénal, non-pénal, soutien), on notera une remarquable stabilité des temps sur les deux semaines tant pour l'ensemble du système de justice pénale que pour chacune des agences. Une parfaite stabilité s'observe encore au niveau des programmes, et même dans l'ensemble des sous programmes. On note seulement une importante variation pour la police des "autres activités" en raison d'un service d'honneur intervenu l'une des deux semaines.

Si l'on descend, maintenant, au niveau des activités, on observera de plus importantes variations, tout en observant toutefois que les temps des activités les plus importantes sont conservés (cf. tableaux annexe IV). De toute manière, en ce qui concerne des coûts, on ne descendra pas plus bas que le niveau des sous-programmes, d'où il suit que les variations sur les activités (et encore pas les plus importantes) importent finalement peu.

Au point de raisonnement où nous sommes parvenus, le choix de l'une ou l'autre semaine parait indifférent. Toutefois, on se donne de meilleures garanties encore en travaillant sur une semaine type 03, tirée de la moyenne des deux semaines réelles.

/65/.- Reste à tester l'indépendance de la répartition des temps par rapport aux semaines, afin d'établir la cohérence de la semaine type construite, par rapport aux informations observées. On a donc appliqué une série de tests du χ^2 sur la distribution entre sous-programmes puis entre sous-agences au sein d'une même agence. En prenant comme significatif l'écart mesuré au niveau d'une minute pour mille, le test est positif pour la gendarmerie et les services judiciaires, pour la distribution entre sous-programmes et sous-agences. Pour la police la réponse est négative ce qui traduit bien l'aspect quelque peu particulier sur un point de l'une des deux semaines. Enfin, si l'on teste les distributions internes aux sous-programmes (annexe V), on obtient des résultats le plus souvent négatifs ce qui montre bien qu'il faut travailler aux niveaux des programmes et sous-programmes et non à celui des activités ou tâches élémentaires.

En fin de compte, rien ne s'oppose à ce que nous travaillions sur une semaine moyenne.

Ce point étant réglé, reste à monter les budgets de programmes en temps et en termes financiers, puis surtout à mener sur cette base une analyse de nature systémique.

./....

LES RESULTATS DE LA RECHERCHE

CONTRIBUTION A L'ANALYSE DE SYSTEME

****

/667.- Traditionnellement, cette sorte de recherche permet l'établissement de budgets de programme. Donc, le premier type de résultats qu'elle produit consiste en coûts selon la structure programmatique. Ces coûts sont de deux sortes -qui ne coïncident pas nécessairement- : en temps et monétaire.

Mais comme on l'a montré à la première partie du présent rapport, il serait dommage de s'arrêter à ce seul type de résultat. De telles recherches servent surtout par ce qu'elles apportent à l'analyse du système.

Nous allons donc montrer la contribution de semblable recherche à l'analyse du système de justice pénale, d'abord à partir des coûts temporels, ensuite sur la base des coûts monétaires.

./...

VI.- DES COUTS EN TEMPS A L'ANALYSE DE SYSTEME

1.- L'établissement des coûts en temps.-

/67/.- A partir de la semaine-type dont on vient de relater la construction, il est possible de bâtir les budgets temps qui rendent compte du temps passé par tout le système et chacune de ses agences à chaque programme (tableau 20); ainsi que du temps dépensé dans chaque agence pour les différents sous-programmes (tableau 21 et figure 2).

Le développé complet des budgets temps par programme, sous programme, agence et grade est figuré pour chaque agence en annexe VI.

/68/.- A partir de ces résultats, plusieurs commentaires sont d'ores et déjà possibles.

On note d'abord la lourdeur des activités de soutien qui représentent 43 % dutemps systémique total. Cela donne l'image première d'un système très bureaucratisé où l'on dépense presque la moitié du temps à une activité de "reproduction" visant à faire tourner la machine. Toutefois, ce résultat global cache de profondes différences. Il est obtenu en bonne partie par la prégnance dans la dépense temporelle totale de la police et de la gendarmerie qui représentent 86, 4 % du temps systémique global. Or, on y trouve 45 % de temps passé aux activités de soutien. Ceci est d'autant plus remarquable que les agences prises en compte dans l'enquête disposent -au-dessus d'elles- de services (groupement, SGAP) destinés théoriquement justement à leur permettre d'être plus directement opérationnels et moins bureaucratiques ... On ne peut pas dire que le résultat soit évident. Malgré ces efforts, de telles agences répondent bien au modèle bureaucratique. Le pourcentage consacré aux activités de soutien baisse pour les juridictions (32,4 %) et surtout la maison d'arrêt (24,5 %) /pour remonter à 51 % au foyer d'action éducative mais les chiffres absolus sont alors très faibles/.

Deuxième surprise : les activités pénales occupent la moitié du temps systémique total. On avait dit et répété que police, gendarmerie et tribunaux avaient bien d'autres chats à fouetter et s'en occupaient finalement peu. Est-ce une illusion due à l'accent mis dans notre recherche sur l'activité pénale /il ne semble pas que cela ait pu trop jouer grâce à la précaution de tout relever; il n'est que de voir les durées de travail infra/ ou à nos périodes d'enquête /leur multiplicité est une garantie/ ou au terrain choisi. /là, nous n'en savons rien/... Toujours est-il que le résultat mérite d'être noté même s'il ne faut pas extrapoler imprudemment. Néanmoins, cela demande quelques approfondissements pour mesurer plus exactement ce qu'en vaut l'aune. D'abord, nous avions exclu d'entrée de jeu certains services de police (D.S.T., R.G., C.R.S à l'exception du peloton motocycliste) ou de gendarmerie (gendarmerie mobile à l'exception du peloton motocycliste). Les résultats ne portent que sur les autres. Ensuite, ce sont les tribunaux (si l'on met à part le foyer d'action éducative) qui sont le moins pénalistes (43,8 %) à cause de l'importance de la justice civile (23,7 %). Ce sont eux les moins spécialisés au fond et la justice civile distrait un pourcentage de temps supérieur -en valeur relative- que les activités de police administrative ou celles purement militaires de la gendarmerie (23,7 % contre 4 et 5,1 %). Toutefois, la portée de cette différence est réduite par le fait que police et gendarmerie assument (50 + 35,5) = 86,5 % du total des activités pénales, tandis que les tribunaux n'y contribuent que pour 7,7 % du total et la prison pour 5,1 %. Enfin, en ce qui concerne les activités pénales de la police et de la gendarmerie, on observera une ventilation interne identique entre tâches que nous avons appelées "répressives" (55 %) et celles que nous avons nommées "préventives" (45 %). On est d'ailleurs frappé de voir au tableau 21 combien la ventilation des temps selon les programmes et sous-programmes paraît comparable pour la police et la gendarmerie.

./...

Agences / Activités	POLICE			GENDARMERIE			JUSTICE					TOTAL
							JURIDICTIONS			M.A.	F.A.E.	
	Répression	Prévention	Total	Répression	Prévention	Total	Majeurs	Mineurs				
PENALES	267 323	198 018	465 332	178 820	160 828	339 648	62 612	9 437	72 049	47 511	5 565	930 115
%	28,7	21,2	% → 50	19,2	17,3	36,5	6,7	1	7,7	5,1	0,6	100
%	29,4	21,7	% ↓ 51,2	26	23,4	49,6	38	5,7	43,8	75,5	24,5	50
DE SOUTIEN			407 191			310 108			53 375	15 410	11 575	797 663
%			51			38,8			6,7	1,9	1,4	100
%			44,8			45,2			32,4	24,5	51,	43,2
AUTRES ACTIVITES			36 701			35 134			38 930		5 565	116 330
%			31			30			33,4		4,7	100
%			4			5,1			23,7		24,5	6,3
TOTAL			909 224			684 890			164 354	62 921	22 705	1 844 108
%			49,3			37,1			8,9	3,4	1,2	100

TABLEAU N° 20 - Temps (semaine-type)

	PENAL							S.L.G.	Autres Activités	TOTAL
	A.P.J.	Exex. Mand.	Act.Prev. Protec.Det.	Act.Prev. Circu.	S. L. P. J.	Conc. J.P.	Total			
POLICE	145 988 % (16)	4 814 (1)	103 355 (11)	94 662 (11)	76 989 (8)	39 524 (4)	465 332 (51)	407 191 (45)	36 701 (4)	909 224 100
GENDARMERIE	109 114 % (16)	9 151 (1)	78 911 (12)	81 916 (12)	46 783 (7)	13 772 (2)	339 647 (50)	310 106 (45)	35 134 (5)	684 887 100

	PENAL							Adminis.	Autres Activités	TOTAL
	Enqête Prélim.	Instruc.	Audience	Jugement	Exec.des peines	Mineurs	Total			
TRIBUNAUX	9 767 % (6)	13 832 (9)	16 804 (11)	11 954 (8)	10 255 (7)	9 438 (6)	72 050 (47)	53 373 (35)	38 927 (18)	164 350 100

	PENAL					ADMINISTRATIF					TOTAL
	Arri.Dép. détenus	Sécurité	Service d'Activ.	Tâches San.Socia.	Total	Rapport M.A. Ext.	Tâches Administ.	Intendance	Organ.du service	Total	
MAISON D'ARRET	3 395 % (5)	25 845 (41)	10 635 (17)	7 636 (12)	47 511 (75)	1 965 (4)	5 830 (9)	2 285 (4)	5 330 (8)	15 410 (25)	62 921 100

	PENAL						
	A.E. dans foyer	A.E. emploi	A.E. M.O.	Total	Adminis.	Autres Activités	Total
FOYER D'ACTION EDUCATIVE	4 664 (21)	652 (3)	250 (1)	5 565 (25)	11 575 (50)	5 565 (24)	22 705 100

TABLEAU N° 21

BUDGET - TEMPS

FIGURE 2
LES TEMPS des SOUS-PROGRAMMES

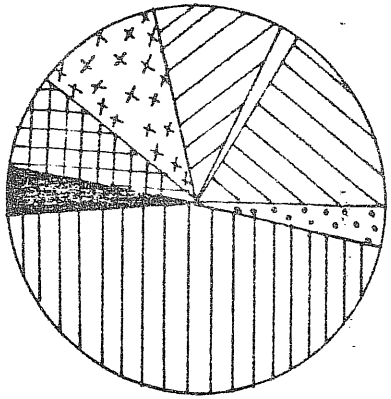

Police

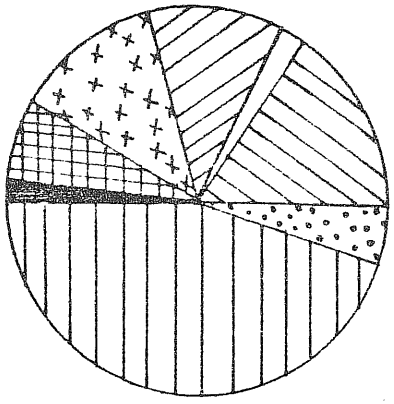

Gendarmerie

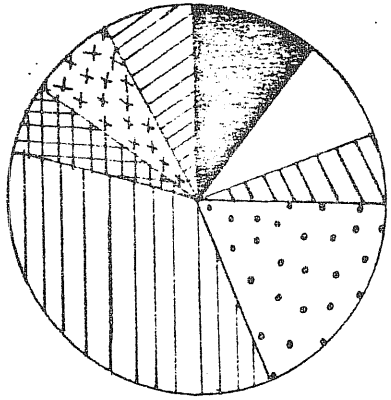

Tribunaux

- Enquête Préliminaire
- Instruction
- Audience
- Jugement
- Exécution des Peines
- Mineurs
- Administratif
- Autres Activités

- Activités Police Judiciaire
- Activités préventives et détection
- Protection
- S.L.P.J.
- S.L.G
- Exécutions Mandat
- Activités Préventives circulation
- concours J.P
- Autres Activités

- Arrivée départ détenus
- Sécurité
- Surveillance d'activité
- tâches sanitaires sociales
- Rapport maison d'arrêt extérieur
- tâches Administratives
- Intendance
- organisation de Service.

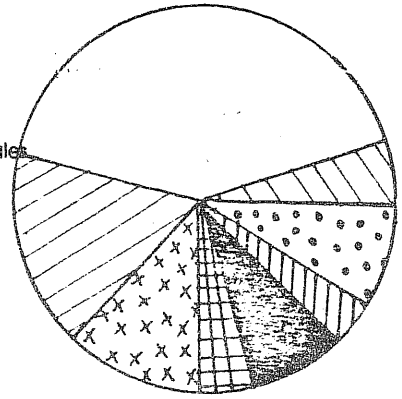

Maison d'Arrêt

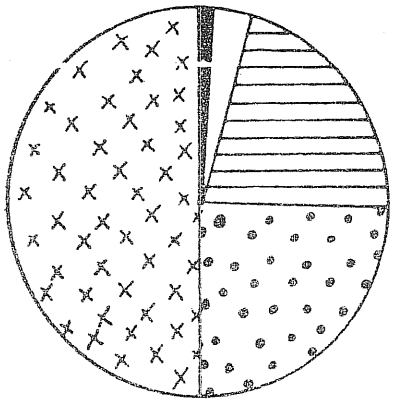

Foyer d'action Educative

- Activités Educatives dans le foyer.
- Activités Educatives emploi
- Activités éducatives milieu ouvert
- Administratif
- Autres Activités

La troisième observation consiste à dire -on y a déjà fait allusion- que si l'on parle du système de justice pénale en termes de temps dépensé, il faut surtout penser à la police et à la gendarmerie qui sont -et de beaucoup- les plus gros contributeurs (85 % vs 10 % pour les tribunaux) sur notre terrain d'enquête, ce qui correspond -notons-le au passage- à la ventilation des dotations et moyens.

/69/.- Au-delà de ce niveau global, nous pouvons décomposer pour chaque agence les temps des différents programmes et sous-programmes suivant la nature des diverses sous-agences et qualité de personnels y ayant participé nous permettant ainsi de cerner le plus près possible l'environnement de chaque sous-programme et programme (cf. annexe VI, tableaux 1, 2 et 3). De-là, nous pouvons construire les budgets-temps hebdomadaires de chaque agence en ventilant par grades et sous-agences les différentes consommations de temps (cf. annexe VI, tableaux 4, 5 et 6).

/70/- Mais déjà toutes les observations que l'on peut faire en construisant ces budgets-temps selon la structure programmatique renvoient à l'analyse du système de justice pénale.

Nous allons donc poursuivre dans cette voie à partir de l'analyse en termes de temps.

Jusqu'à présent, nous avons surtout recueilli l'impression d'une grande homogénéité à l'intérieur du système analysé. En approfondissant un peu, on y découvre cependant une division du travail très poussée et qui revêt divers aspects. Il est possible de l'analyser en termes de spécialisations.

2.- La spécialisation des agences selon les sortes de tâches.-

Une spécialisation police vs gendarmerie.

/71/.- La première analyse des temps -opérée lors de l'établissement des budgets-temps- faisait apparaître une grande similitude entre ces deux agences dominantes du système analysé : même répartition par programmes et dans le programme pénal, même part pour les activités directement répressives.

Toutefois, on va voir comment cette impression de similarité cède vite devant la découverte d'une spécialisation réelle selon les sortes de tâches.

/72/.- La distribution de part et d'autre de la bissectrice d'un repère orthonormé police gendarmerie (cf. figure 3) des différents sous-programmes et activités met en évidence la division du travail qui se fait entre ces deux agences.

Déjà une certaine spécialisation se fait jour quand on mène l'analyse en termes de sous programmes. Si trois d'entre eux montrent une participation égale de la police et de la gendarmerie /soutien logistique général (SLG), activités de police judiciaire (A.P.J.), activités préventives de protection et de détention (A.P.P.D.)/, trois autres révèlent une prédominance de la gendarmerie /activités préventives de circulation (A.P.C.), autres activités (A.A.), exécution des mandats et décisions de justice pénale (E.M. D.J.P.)/ et deux sont à dominance de police /soutien logistique de police judiciaire (SLPJ), concours à la justice pénale (CJP)/.

./...

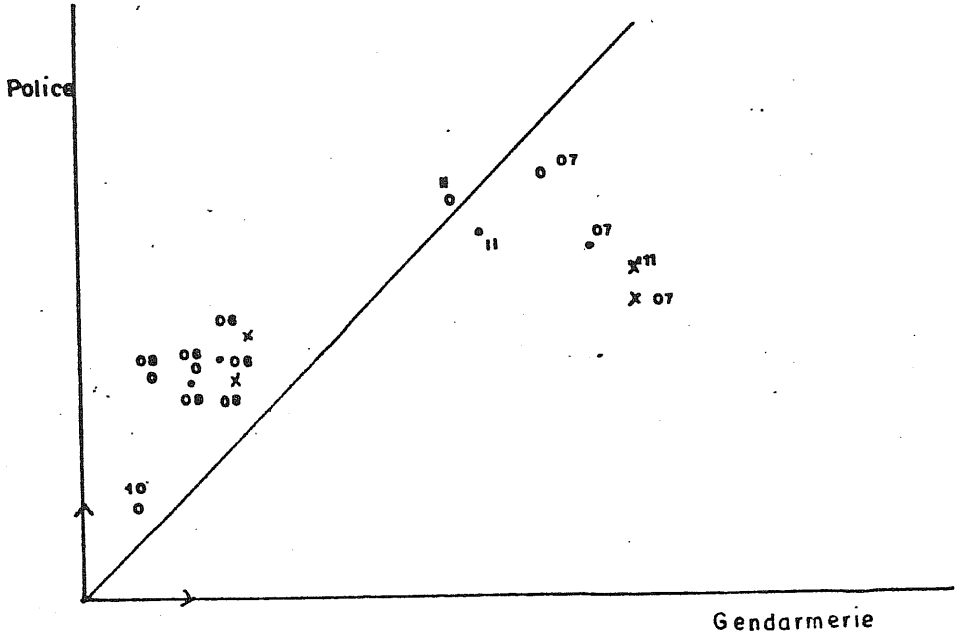

ACTIVITÉS de POLICE JUDICIAIRE

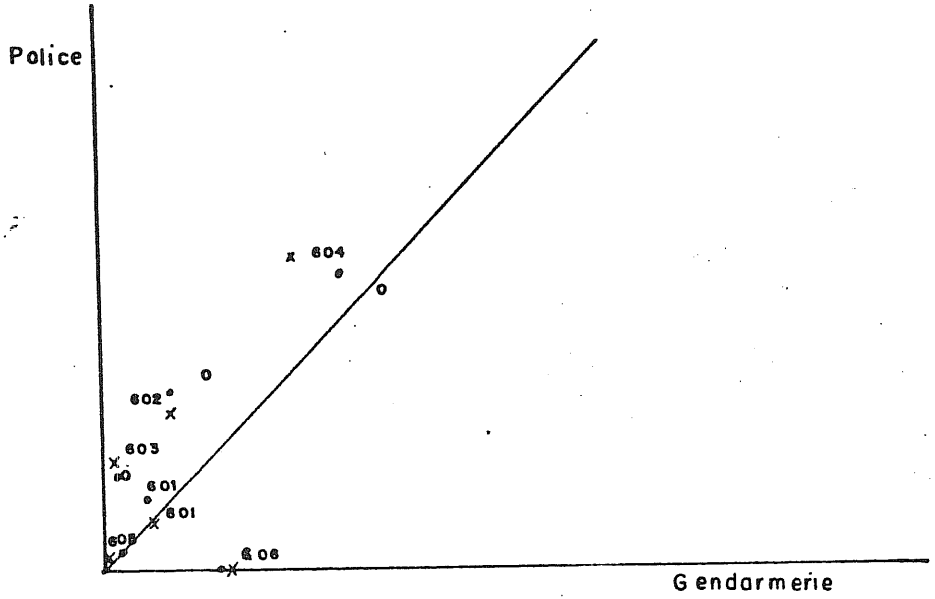

SOUTIEN LOGIQUE de POLICE JUDICIAIRE

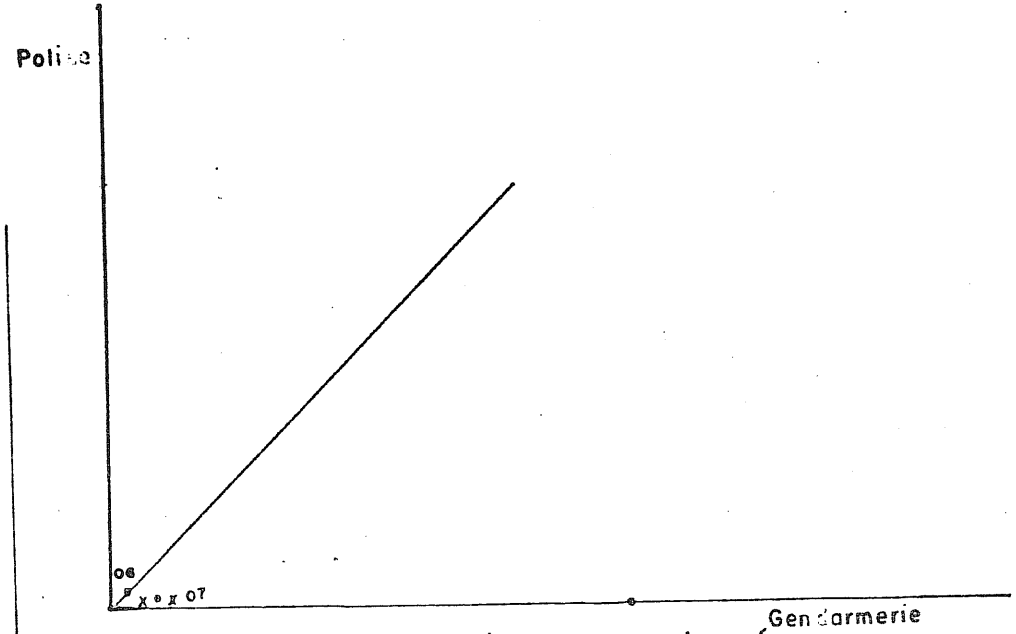

Exécution des mandats et décisions de Justice Pénale

× Semaine 01
o Semaine 02
o Semaine 03

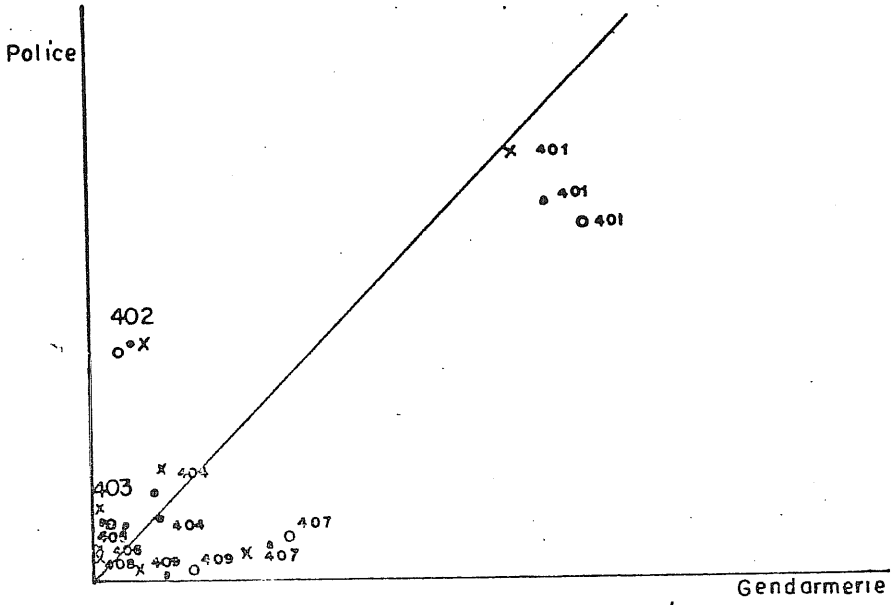

Activités Préventives de Protection et de détection

A la réflexion toutefois, il n'y a encore rien là que de très normal qui ne devrait guère surprendre un praticien averti. On trouve mieux en descendant au niveau des tâches élémentaires pour lesquelles on observe par exemple les prédominances suivantes :

- activités de police juridiaire

  prédominance police : recherche et arrestation (06), constatations (08)
  prédominance gendarmerie : auditions, confrontations et plaintes (07), autres opérations de PJ (11)

- activités préventives de protection et de détection

  prédominance police : escorte de fonds, protection de personnes et d'établissements (402), maintien de la tranquillité publique (403); contrôle des professions règlementées (405).

  prédominance gendarmerie : patrouilles de surveillance générale (401); recherche de renseignements sur la délinquance (407); vérification d'identité dans les locaux de service (409).

Pour ces deux sous-programmes déjà, ce qui semblait être une équirépartition entre la police et la gendarmerie montre plutôt une complémentarité, certaines activités s'effectuant l'exclusion de l'autre sous-agence. Par exemple, c'est le cas pour la police des escortes de fonds (402) ou pour la gendarmerie des recherches de renseignements sur la délinquance (407).

Voyons pour les sous-programmes à prédominance de l'une ou l'autre agence si celà se retrouve au niveau des activités.

- Concours à la justice pénale :

  à dominante police : ministère public aux tribunaux de police (506, 507, 508); extraction et transfèrements (501).

  à dominante gendarmerie : renseignements et rapports aux parquets (505); soutien logistique de police judiciaire.

- Soutien logistique de police judiciaire
  à dominante police : permanence des enquêteurs (602); identité judiciaire (603).

  à dominante gendarmerie : formation et entraînement "police judiciaire" (606).

- Exécution des mandats et décisions de justice pénale :

  à dominante gendarmerie : auditions, confrontations, plaintes (07); autres opérations de P.J. (11) /ce qui confirme la division déjà vue pour les APJ/.

- Activités préventives de circulation :

  à dominante gendarmerie : patrouilles (301); études, commandement et liaisons (304).

  à dominante police : postes fixes (302) (écoles).

- Autres activités :

  à dominante police : police administrative (804, 805, 806).

  à dominante gendarmerie : exécution de missions militaires et de défense (801).

La prédominance d'une des deux agences au sein d'un sous-programme, n'implique pas qu'elle soit conservée sur l'ensemble des activités le composant. Et ici encore, la complémentarité des actions des deux agences est assez bien marquée.

./...

On peut même voir s'esquisser -outre des spécialisations complémentaires- une certaine différence de style. L'activité pénale purement répressive est à base, pour la police de recherches d'arrestations et de constatations et pour la gendarmerie d'auditions, de confrontations et de plaintes.

Il faut considérer que si l'on remonte à chaque période de recueil des temps, cette spécialisation police vs gendarmerie, se trouve conservée de manière stable en tous ses éléments.

On conclura sur ce point en notant que la police n'est pas plus que la gendarmerie tournée vers la police judiciaire et surtout qu'il s'opère entre ces deux agences, une véritable division du travail.

/73/.- Si l'on entre maintenant dans le détail des sous-agences de chaque agence (police et gendarmerie), il est possible de compléter encore l'analyse.

Ainsi -au sein de la police- le S.R.P.J. a une position dominante pour ce qui concerne le soutien logistique de police judiciaire et la sécurité publique pour les activités dites "préventives" et le concours à la justice pénale. Mais les activités de police judiciaire sont réparties par moitié entre les deux /le S.R.P.J. dominant pour les recherches, arrestations et autres opérations de P.J. la sécurité publique prévalant surtout pour les constatations, perquisitions, saisies, auditions, confrontations et plaintes (cf. annexe VII, figures 1 à 6)/.

Au contraire, dans la gendarmerie, aucune spécialisation nette n'apparaît entre les principales sous-agences, les compagnies. On n'en trouve de trace qu'au niveau du groupement (soutien logistique général) et du fichier (soutien logistique de P.J.) (cf. annexe VII, figures 7 à 12).

Par là se confirme la très grande différence entre police et gendarmerie : la spécialisation des sous-agences étant un mode organisationnel beaucoup plus développée dans celle-là que dans celle-ci.

Les services judiciaires -

/74/.- Pour ce qui concerne les tribunaux tout d'abord, on est frappé par le fait qu'une ou deux activités dominent nettement le budget-temps de chaque sous-programme. Ainsi en va-t-il de :

- courrier (dans enquête)
- réquisition et règlement (dans instruction)
- préparation, vérification, examen de dossiers (dans audience)
- jugements et minutes (dans jugement)
- signification de jugement (dans exécution des peines).

Or, tout cela révèle une forme de justice très administrative, très paperassière consacrant bien plus de temps aux formes écrites qu'aux débats et contacts publics .... bref une administration à fonctionnement fort introverti.

Si l'on compare les sous-agences, on trouve surtout une inversion entre les autres activités (i.e. justice civile) et les activités de soutien entre le T.G.I. d'Orléans (qui représente les 3/4 du temps dépensé par les tribunaux) et les deux tribunaux d'instance (cf. annexe VII, figures 13 à 18).

./...

/75/.- Du foyer d'action éducative, il y a peu à dire, sauf qu'il justifie son appellation. 51 % de la dépense en temps passe en activités de soutien, mais il s'agit essentiellement ici de tâches d'hôtellerie. Le reste est occupé par des tâches de nature éducative qui -à 80 %- prennent place dans le foyer.

/76/.- Dans la maison d'arrêt, le pourcentage des tâches de soutien est, au contraire, très faible. La seule activité notable est celle de surveillance. Quant aux tâches sanitaires et sociales, elles n'occupent que 12 % du temps. Bref, c'est -dans toute sa nudité- le lieu où l'on garde les gens en empêchant qu'ils s'en aillent.

X

Il est intéressant, maintenant, de savoir si la considération des sortes d'infractions apporte quelque élément nouveau à l'analyse du système de justice pénale sur l'exemple de cet arrondissement.

3.- La spécialisation des agences selon le type d'infractions -

/77/.- Nous serons très prudents sur ces points car l'analyse s'y heurte à plusieurs limitations dont il faut être conscient.

Elle n'est d'abord pas possible pour tous les sous-programmes du programme pénal ou toutes les agences. Certains sous-programmes ne sont pas individualisables par type d'infractions (ex. soutien logistique de police judiciaire). Il en va de même de certaines agences comme la maison d'arrêt ou le foyer d'action éducative.

De ce point de vue, l'analyse est donc conduite sur les seuls sous-programmes activités de police judiciaire et exécution des mandats et décisions de justice pénale pour la police et la gendarmerie et sur les activités pénales des tribunaux qu'elles concernent les majeurs ou les mineurs pénaux.

Mais il y a plus : le recueil sur plusieurs fois une semaine peut être entaché de biais. On le voit d'ailleurs clairement en observant que les résultats ne sont pas conservés entre les semaines ni par agence et sous-programme (cf. Figures 4 et 5) ni à l'intérieur d'une même agence : par exemple, les atteintes involontaires contre les personnes varient de 28 % à 19 % pour ce qui regarde la police. Evidemment les choses sont un peu améliorées en travaillant sur une semaine moyenne.

Seulement, il faut encore ajouter qu'on ne peut absolument pas découvrir ainsi la ventilation réelle du temps par sorte d'affaires. Seule une étude de cohorte suivant les cheminements des affaires peut restituer celà. Ici, la seule information pertinente à recueillir éventuellement concerne une analyse différentielle des agences (en termes d'éventuelle spécialisation).

En faisant montre de prudence, en se limitant aux observations les plus nettes, en jouant aussi sur le fait que les infractions sont regroupées par grandes masses, on peut enregistrer alors quelques observations intéressantes.

./...

FIGURE 4 - PARTICIPATION des DIVERSES AGENCES SUIVANT les DIFFERENTES CATEGORIE d'INFRACTIONS. (semaine 01)

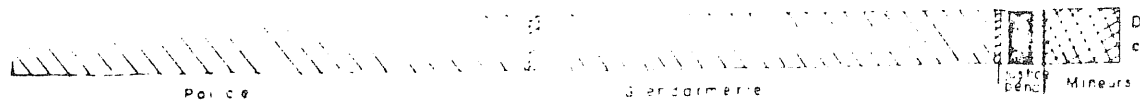

Délinquance violente contre les biens

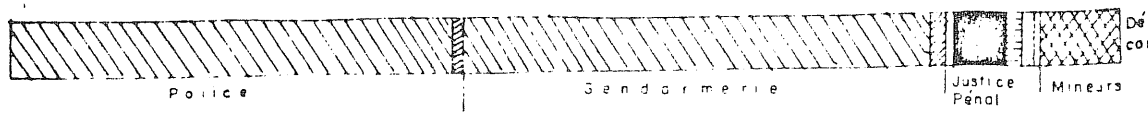

102 Délinquance banale contre les biens

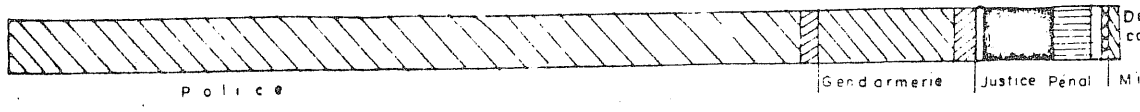

103 Délinquance astucieuse contre les biens

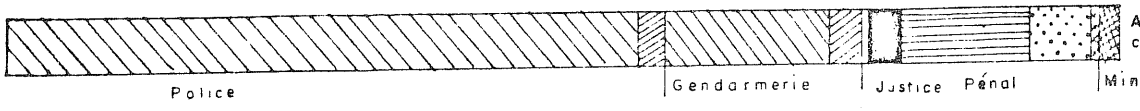

104 Atteintes volontaire contre les personnes

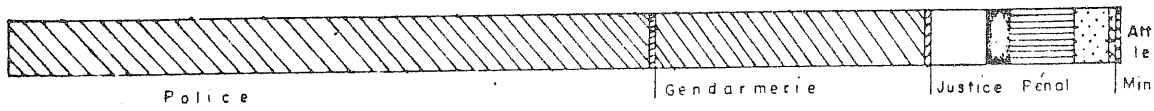

105 Atteintes involontaires contre les personnes

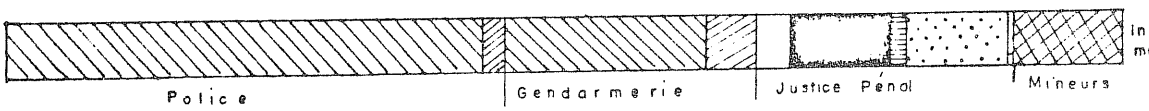

106 Infractions contre les moeurs et la morale.

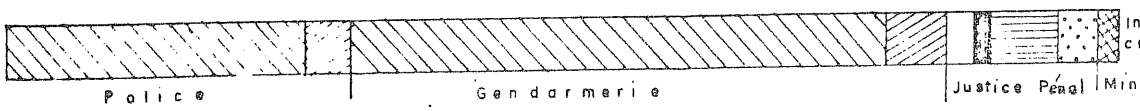

107 Infractions aux règles de la circulation (sauf 108).

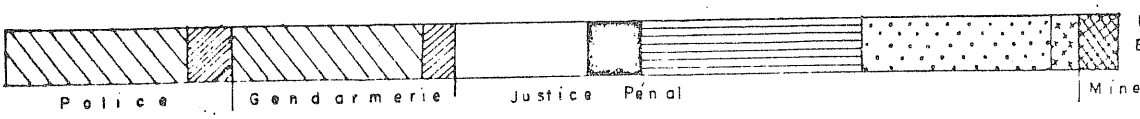

108 Délits de conduite en Etat d'ivresse.

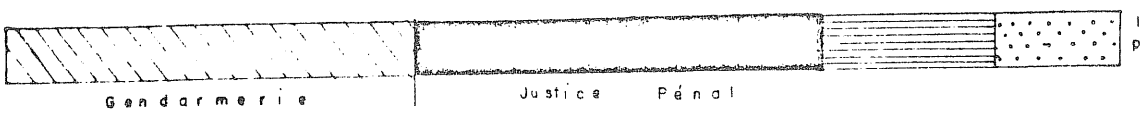

109 Infractions contre les libertés publiques.

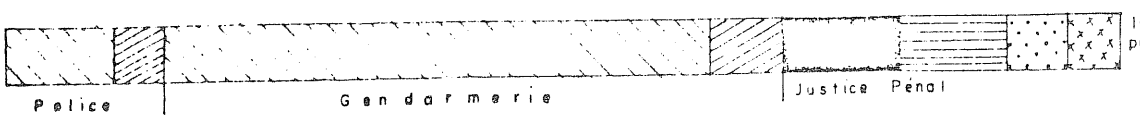

110 Infractions contre la chose publique.

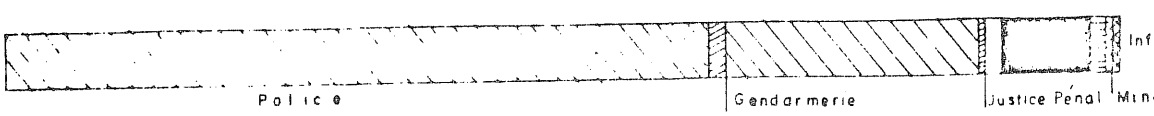

111 Infractions contre la santé publique la législation sociale sauf (112).

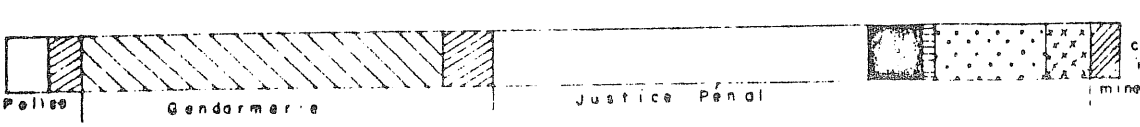

112 contraventions et délits pour ivresse publique

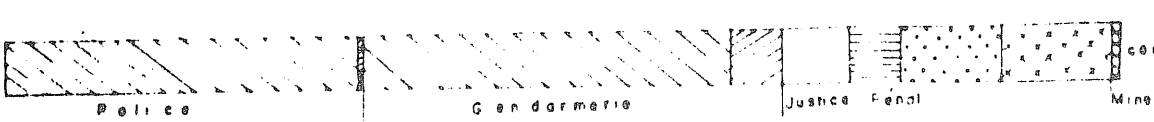

113 contraventions de la 1ère à la 4e classe

toutes infractions

— FIGURE 5 — PARTICIPATION des DIVERSES AGENCES suivant LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES d'INFRACTIONS (semaine 02).

/78/.- La ventilation des temps de chaque agence entre les différents types d'infractions fait apparaître une tendance à une certaine spécialisation (cf. tableau 22).

Police :

- 27 % du temps à la délinquance astucieuse contre les biens,
- 23 % du temps aux atteintes involontaires contre les personnes.

Gendarmerie :

- 25 % du temps à la délinquance banale contre les biens,
- 25 % du temps aux atteintes involontaires contre les personnes.

Tribunaux (majeurs pénaux) :

- 18 % du temps aux atteintes involontaires contre les personnes,
- 14 % du temps à la délinquance banale contre les biens,
- 14 % du temps à la délinquance astucieuse contre les biens.

Tribunaux (mineurs pénaux) :

- 46 % du temps à la délinquance banale contre les biens,
- 18 % du temps à la délinquance violente contre les biens.

Globalement, pour les trois agences, on relève :

- Atteintes involontaires contre les personnes : 22 % du temps
- Délinquance banale contre les biens : 20 % du temps
- Délinquance astucieuse contre les biens : 18 % du temps.

Nous devons tenir compte aussi de la part prise par chacune des agences dans l'ensemble suivant la catégorie d'infractions. Ainsi si la police intervient pour 44 %, la gendarmerie pour 35 %, les tribunaux (majeurs pénaux) pour 18 % et les tribunaux (mineurs pénaux) pour 3 % dans notre ensemble, cette intervention va différer grandement suivant les types d'infractions.

Par exemple, la police représente :

- 68 % du temps total consacré à la délinquance astucieuse,
- 67 % pour les infractions à la santé publique,
- 49 % pour la délinquance violente contre les biens,
- 49 % pour les atteintes volontaires contre les personnes.

La gendarmerie :

- 53 % pour les contraventions de la première à la quatrième classe,
- 49 % pour les infractions aux règles de la circulation,
- 44 % pour la délinquance banale contre les biens,
- 39 % pour les atteintes involontaires contre les personnes.

./...

108	c 530	198	728 16 –	560	195	755 16 1	607 20 6	477 16 3	897 30 5	745 25 6	292 10 3	3 018 66 5	95 2 1	3 113 4	4 59 10
109	20		20 2 –	492		492 39 –	190 26 2	215 29 2	115 16 1	55 7 –	162 22 2	737 58 1	15 1 –	752 1	1 26 10 –
110	538	62	600 12 –	1 482	390	1 872 38 2	1 187 52 12	369 16 3	222 10 1	212 9 2	270 12 3	2 260 47 4	112 2 1	2 372 3	4 84 10
111	3 795	90	3 885 67 3	1 108	15	1 123 19 1	222 29 2	304 39 2	65 8 –	105 14 1	80 10 1	776 13 1	20 – –	796 1	5 80 10
112	158	80	238 12 –	648	128	776 39 1	477 49 5	109 11 1	52 5 5	165 17 1	160 17 2	963 48 1	30 1 –	993 1	2 00 10
113	3 450	238	3 688 19 2	8 820	1 175	9 995 53 8	572 11 6	10 – –	695 13 4	1 532 29 13	2 505 47 24	5 314 28 8	17 – –	5 331 7	19 01 10
114							312 %↓3	52 –	1 695 10	195 2	2 555 25	4 809 8		4 809 7	4 80
TOTAL	145 993	4 816	150 809 %→44	109 115	9 151	118 266 35	9 760	13 828	16 801	11 952	10 252	62 593 18	9 435 3	72 028	341 10 10

TABLEAU N° 22 - Temps par types d'infractions

Pour intitulé des infractions, voir codification Annexe III

INFRACTIONS	POLICE			GENDARMERIE			TRIBUNAUX								
	A.P.J.	EXE MAND	TOTAL	A.P.J.	EXE MAND	TOTAL	M A J						MIN (2)	TOTAL (1 + 2)	I
							ENP.	INS	AUD	JUG	EXEC	(1)			
101	11 690	180	11 870	8 222	395	8 617	245	797	367	130	397	1 936	1 685	3 621	24 10
			%→I 49			36	%→(1) 13	41	19	7	20	8	7		10
			%↓ 8			7	%↓ 3	6	2	1	4	3	18	5	
102	23 370	641	24 011	27 745	1 475	29 220	1 015	4 292	1 338	720	1 639	9 004	4 385	13 389	66 62
			36			44	11	48	15	8	18	13	7		10
			16			25	10	31	8	6	16	14	46	18	2
103	40 520	907	41 427	9 168	1 220	10 388	1 022	3 304	2 614	1 097	571	8 608	472	9 080	60 89
			68			17	12	38	30	13	7	14	1		10
			27			9	10	24	16	9	6	14	5	13	1
104	18 254	674	18 928	10 010	1 005	11 015	212	1 282	2 842	2 127	373	6 836	1 452	8 288	38 23
			49			29	3	19	41	31	5	18	4		10
			13			9	2	9	17	18	4	11	15	11	1
105	34 418	70	34 488	28 310	1 105	29 415	2 645	1 372	3 677	3 487	372	11 553	170	11 723	75 62
			46			39	23	12	32	30	3	15	←		10
			23			25	27	10	22	29	4	18	2	16	2
106	2 735	298	3 033	1 930	260	2 190	312	785	382	415	145	2 039	730	2 769	7 99
			38			27	15	38	19	20	7	25	9		10
			2			2	3	6	2	3	1	3	8	4	
107	6 515	1 378	7 893	10 620	1 788	12 408	742	460	1 840	967	731	4 740	252	4 992	25 29
			31			49	16	10	39	20	15	19	1		10
			5			10	8	3	11	8	7	7	3	7	

Les tribunaux (majeurs pénaux) -

- 66 % pour les délits de conduite en état d'ivresse,
- 58 % pour les infractions contre les libertés publiques,
- 47 % pour les infractions contre la chose publique.

Les tribunaux (mineurs pénaux) :

- 9 % pour les infractions contre les moeurs et la morale
- 7 % pour la délinquance violente contre les biens,
- 7 % pour la délinquance banale contre les biens.

A partir de la structure interne à chaque agence et de son poids relatif dans l'ensemble, on peut observer des liaisons préférentielles entre agence et type d'infractions.

Ainsi est-on en droit de relever une orientation préférentielle en valeur relative de la police vers la délinquance astucieuse contre les biens, de la gendarmerie vers la délinquance banale contre les biens et les atteintes aux règles de circulation, des tribunaux (mineurs pénaux) vers la délinquance banale contre les biens.

On note aussi un certain poids spécifique des tribunaux en ce qui concerne les infractions contre la chose publique et les libertés pour ce qui regarde les majeurs pénaux et les infractions contre les moeurs et la morale pour ce qui regarde les mineurs pénaux.

Finalement, cette analyse en types d'infractions présente surtout l'intérêt de confirmer qu'il existe une nette division du travail entre police et gendarmerie comme on le pressentait déjà en analysant les budgets temps par tâches.

Nous pouvons encore compléter ces observations systémiques tirées de l'analyse en termes de temps, en travaillant au niveau des catégories de personnels.

4.- La spécialisation par catégories de personnels.-

Le temps de travail (figure 6).

/79/.- La durée hebdomadaire du travail dans notre population varie de 39 à 47 heures alors que la moyenne nationale à la même époque était de 44 heures 30.

Il existe quelques cas limites qui sortent de l'épure en crevant le plafond. Mais ceci manifeste une importante discordance entre les effectifs théoriques et les effectifs réels au moment de l'enquête comme on le voit notamment pour les gradés du fichier de gendarmerie ou les magistrats affectés au service du tribunal d'instance d'Orléans (62 heures). On en profitera pour noter au passage que -au moins dans certains services dont les effectifs sont trop restreints pour permettre une péréquation- il existe dans le système de justice pénale un certain risque de voir une vacance prolongée entraîner un complet déséquilibre de la charge de travail.

./...

Durées hebdomadaires de Travail

— FIG. 6 —

Durée de la semaine de Travail en France.

50 45 40 35 30 25

Inspecteurs

Admin. et Ouvriers

Enquêteurs

Officiers (gendarmerie)

Fonctionnaires (justice)

moyenne Police

gardiens.

Moyenne Justice

brigadiers chefs et brigadiers.

gradés gendarmerie

Magistrats

Commandants et Officiers de Paix

gendarmes auxiliaires

moyenne gendarmerie

Commissaires

gendarmes

Inspecteurs principaux

	Commis-saires	Inspecteurs principaux	Inspecteurs	Enquêteurs	Commandants et Officiers de paix	Brigadiers chefs et brigadiers	Gardiens	Administra-tifs et ouvriers	Durée moyenne
Police	47 H.	48 H.	32 H.	35 H. 30	45 H. 30	41 H. 30	39 H. 30	35 H.	39 H.
S.R.P.J.	47 H.	51 H. 20	32 H. 30	41 H. 40				37 H. 20	39 H. 30
S.P. ORLEANS	47 H. 40	41 H. 45	31 H.	27 H. 20	45 H. 30	40 H.	40 H.	32 H. 30	39 H.
C.R.S. 51						54 H.	33 H.		37 H.
PITHIVIERS		50 H. 30				40 H. 30	36 H. 15	39 H.	39 H.

TABLEAU N° 23 - Durée hebdomadaire du travail (Police)

	Officiers	Gradés	Gendarmes	Gendarmes auxiliaires	Durée moyenne
Groupement	35 H. 45	42 H.	46 H.		43 H. 15
Fichier		53 H. 45	49 H. 15		50 H.
Peloton motorisé	36 H. 30	40 H. 45	38 H.		38 H. 30
Compagnie Orléans	31 H. 30	47 H. 30	51 H.		50 H.
Compagnie Pithiviers	52 H. 15	41 H. 45	45 H. 45		45 H.
Gendarmes auxiliaires				45 H. 30	45 H. 30
Brigade routière Gendarmerie mobile		33 H. 30	40 H. 45		40 H.
Gendarmerie	37 H. 30	44 H. 30	47 H. 30	45 H. 30	46 H. 45

TABLEAU N° 24 - Durées hebdomadaires du travail (Gendarmerie)

J U S T I C E	Magistrats	Fonctionnaires	TOTAL
T.G.I. Orléans	42 H.	38 H. 30	40 H/
T.I. Orléans	62 H.	27 H. 30	32 H.
T.I. PITHIVIERS	42 H.	27 H. 30	31 H. 30
Maison d'arrêt		43 H. 30	43 H. 30
Foyer d'Action Educative		44 H. 30	44 H. 30
T O T A L	45 H.	38 H. 30	39 H. 30

TABLEAU N° 25 - Durée hebdomadaire de travail

(Services judiciaires)

Pour la gendarmerie on constate d'importantes variations suivant les unités pour chaque grade ainsi qu'entre les durées moyennes de chaque unité : la durée de travail est en raison inverse du grade.

Pour la police on note une assez grande stabilité au niveau global avec des variations internes à chaque grade. Contrairement à la gendarmerie, la croissance du temps de travail y est proportionnelle au grade, à l'exception des inspecteurs et des enquêteurs.

D'une façon semblable, la durée de travail varie en raison du grade dans les services judiciaires.

En termes d'analyse de système, cette inversion de la durée de travail par rapport à l'ordonnancement hiérarchique des personnels montre clairement les différences fonctionnelles existant entre les diverses agences qui composent le système analysé.

Globalement, c'est la police qui a la structure de temps la plus étalée entre les grades (32h-48 h), les services judiciaires la moins (38 h. 30 - 45), la gendarmerie se situant entre les deux (37 h. 30 - 47 h. 30).

- Les activités -

/80/.- Si l'on dépasse la notion du temps brut de travail, il est possible de raffiner sur l'analyse de la spécialisation par catégories de personnels en les croisant par les activités.

/81/.- En ce qui concerne la police, le croisement activités/grades fait apparaître clairement la constitution de deux groupes opposés.

Le premier comprenant les commandants et officiers de paix, les brigadiers chefs et brigadiers, les administratifs et ouvriers, accomplit très peu d'activités pénales et fait surtout du soutien logistique général.

Le deuxième, formé des commissaires, des inspecteurs principaux, des inspecteurs, des enquêteurs, est plutôt orienté vers les activités pénales. Mais il n'est pas aussi homogène que le premier, les commissaires et les inspecteurs ayant des sous-programmes d'activités qui varient suivant les sous-agences auxquelles ils appartiennent.

Ainsi, les commissaires du S.R.P.J. font des activités de police judiciaire et de soutien logistique de police judiciaire alors que les commissaires de la sécurité publique sont davantage tournés vers le soutien logistique général.

Pour les inspecteurs, ceux du S.R.P.J. ont une action dirigée vers le soutien logistique de police judiciaire et les activités de police judiciaire alors que ceux de la sécurité publique font surtout des activités de police judiciaire de peu de soutien logistique de police judiciaire.

Enfin, entre ces deux groupes il y a le grade des gardiens dont le temps est passé pour moitié au soutien logistique général et pour moitié au pénal (principalement aux activités dites de prévention).

Ainsi pour tous les grades on peut noter une spécialisation par fonction (à l'exception des commissaires et inspecteurs) qui vient se surajouter à l'aspect finalisé de l'action de la police mise en évidence dans l'étude de la spécialisation par agence.

La police apparaît donc omme une institution organisée selon une hiérarchisation fonctionnelle (par spécialité).

/82/.- Dans la gendarmerie, -contrairement à la police- aucune spécialisation sur les sous-programmes n'apparaît vraiment suivant les grades. Mais on peut distinguer néanmoins une légère tendance qui veut que les officiers aient principalement des tâches de soutien et de commandement et fasse peu de pénal alors que les gendarmes remplissent surtout des tâches d'exécutions et principalement de nature pénale. Les gradés se trouvent dans une situation intermédiaire.

Le type de hiérarchie qui apparaît ici est différent de celui de la police et très influencé par l'organisation militaire de l'institution.

/83/.- Voyons maintenant ce qui concerne les tribunaux.

Pris globalement sur l'ensemble des tribunaux, les magistrats ont une dominante pénale. Mais celà n'est pas conservé au niveau de la ventilation entre les trois sous-agences. Pour le tribunal de grande instance la dominante pénale persiste mais pour les tribunaux d'instance d'Orléans et de Pithiviers il y a une prédominance des autres activités, c'est-à-dire principalement la justice civile.

Les fonctionnaires judiciaires accomplissent surtout des tâches administratives et pénales (sans qu'il y ait d'activités saillantes au niveau de ces dernières) avec pour eux aussi de légères différences suivant les sous-agences. Au niveau du Tribunal de grande instance il s'agit surtout de pénal, avec de l'administratif, pour les tribunaux d'instance il y a prépondérance des tâches administratives.

Il y a donc une redistribution des activités suivant les grades au niveau des tribunaux d'instance : les tâches pénales y dépendent surtout du temps de fonctionnaires judiciaires.

/84/.- L'étude de la spécialisation par catégories de personnels confirme l'idée d'organisations fort différentes selon les agences.

La police manifeste une participation aux activités très différenciée selon les grades ce qui introduit à l'idée d'une hiérarchie fonctionnelle.

Dans les juridictions, on retrouve aussi une participation différenciée selon les grades, quoique de manière moins tranchée, en raison surtout des particularités touchant aux tribunaux d'instance.

Quant à la gendarmerie, la très faible différenciation des activités selon les grades introduit l'idée d'une hiérarchisation plus pyramidale avec une moindre division fonctionnelle du travail.

/85/.- La construction de budgets temps a permis de procéder à une première analyse systémique.

Apparemment, le système de justice pénale procurait une grande impression d'homogénéité. Une étude plus fine permet de se rendre compte qu'il y règne en fait de profondes spécialisations. Police et gendarmerie, notamment loin d'être concurrents, ont procédé à une répartition complémentaire des tâches et du contentieux. Et elles disposent d'organisations internes parfaitement dissemblables.

./...

Les juridictions répondent à un schéma moins clair, plus proche du fonctionnalisme policier que de la hiérarchisation pyramidale de la gendarmerie (à ne distinguer toutefois que magistrats et fonctionnaires), mais avec une moindre spécialisation pénale finalement que les précédentes agences.

On retiendra encore que l'ensemble donne une impression fort bureaucratisée caractérisée par la proportion des tâches de soutien pour la police et la gendarmerie (45 %) et la prévalence dans les juridictions du temps consacré à des activités paperassières par rapport à celui dédié aux débats et contacts publics.

Toutefois, ceci n'est pas tout et la construction de budgets de programme en termes monétaires va permettre d'aller plus loin dans l'analyse de système.

./...

VII.- DES COUTS MONETAIRES A L'ANALYSE DE SYSTEME

1.- La construction des coûts monétaires.-

/86/.- En rapprochant ces budgets temps hebdomadaires des budgets, des moyens consommés par le système pendant la même période de temps tels qu'ils ont été établis à l'aide des comptes de reclassement, nous pouvons déterminer les coûts de la minute d'activité de chaque agence suivant les types de sous-agences et de grades, comme on le voit aux tableaux 26, 27 et 28.

A l'aide des coûts-minutes ainsi établis, il est possible de composer les coûts monétaires des programmes et sous-programmes suivant les coûts pour les sous-agences et grades ayant contribué à leur réalisation. De surcroît, on a pris en compte de manière différenciée les coûts des transports selon le nombre de kilomètres parcourus soit en voiture soit à moto (cf. annexe VIII, tableaux 1, 2, 3).

Les résultats figurent pour l'ensemble du système et chaque agence par programme au tableau 29 et par sous-programme selon les agences au tableau 30 et à la figure 7.

	Commissaires	Inspecteurs princ.	Inspecteurs	Enquêteurs	Commandants et Offic. Paix	Brigadiers chefs et Brig.	Gardiens	Administratifs et ouvriers	TOTAL
Police	0,47	0,41	0,55	0,37	0,40	0,38	0,39	0,30	0,40
S.R.P.J.	0,48	0,39	0,55	0,32				0,30	0,42
S.P. ORLEANS	0,46	0,46	0,55	0,45	0,40	0,43	0,37	0,31	0,39
C.R.S. 51						0,33	0,48		0,43
PITHIVIERS		0,38				0,42	0,39	0,26	0,38

TABLEAU N° 26 - Coûts de la minute (Police)

/...

	Officiers	Gradés	Gendarmes	Gendarmes auxiliaires	TOTAL
Groupement	0, 86	0, 53	0, 41		0, 49
Fichier		0, 34	0, 38		0, 38
Peloton motorisé	0, 66	0, 46	0, 45		0, 45
Compagnie Orléans	0, 81	0, 39	0, 32		0, 34
Compagnie Pithiviers	0, 47	0, 41	0, 34		0, 36
Gendarmes auxiliaires				0, 08	0, 08
Brigade routière Gendarmerie mobile		0, 61	0, 36		0, 38
Gendarmerie	0, 71	0, 42	0, 34	0, 08	0, 35

TABLEAU N° 27 - Coûts de la minute (Gendarmerie)

	Magistrats	Fonctionnaires	TOTAL
T.G.I. Orléans	0, 67	0, 32	0, 42
T.I. Orléans	0, 43	0, 36	0, 38
T.I. Pithiviers	0, 67	0, 43	0, 50
Maison d'Arrêt		0, 42	0, 42
Foyer d'Action Educative		0, 35	0, 35
T O T A L	0, 63	0, 35	0, 40

TABLEAU N° 28 - Coûts de la minute (Services judiciaires)

	POLICE			GENDARMERIE			JUSTICE					Système de justice
							TRIBUNAUX			M.A.	F.A.E.	
	Répression	Prévention	Total	Répression	Prévention	Total	Majeurs	Mineurs	Total			
PENAL	116 721 (60 %)	77 419 (40 %)	194 140	63 009 (51 %)	58 905 (49 %)	121 921	27 722 (88 %)	3 646 (12 %)	31 368	19 955	1 948	369 330
			%→52,5			33			8,5	5,4	0,5	100
	32	21	%↓ 53	25,5	23,8	49	41	5	46	75,5	24,5	51,8
SOUTIEN			156 705			112 036			20 127	6 472	4 051	299 390
			→ 52			37,3			6,7	2,1	1,3	100
			↓ 43			45,4			30	24,4	51	42
AUTRES ACTIVITES			15 245			12 592			16 242		1 948	46 026
			→ 33			27			35		4,2	100
			↓ 4			5,1			24		24,5	6,4
TOTAL			366 090			246 549			67 737	26 427	7 947	714 748
			→ 51			34,5			9,5	3,7	1,1	100

TABLEAU N° 29 - Coûts monétaires -

	PENAL							S.L.G.	Autres activités	TOTAL
	A.P.J.	Exéc. Mand.	Act.Prév. Prot.déct.	Act.Prev. circu.	S.L.P.J.	Conc. J.P.	TOTAL			
POLICE	66 052 % (18)	2 155 (1)	39 981 (11)	37 438 (10)	32 771 (9)	15 750 (4)	194 140 (53)	156 705 (43)	15 245 (4)	366 090 100
GENDARMERIE	38 370 % (15)	3 083 (1)	28 053 (11)	30 852 (13)	16 854 (7)	4 701 (2)	121 921 (49)	112 036 (46)	12 592 (5)	246 549 100

	PENAL									
	Enquête prélim.	Instruc.	Audience	Jugem.	Exécut. peines	Mineurs	TOTAL	Admins.	Autres activités	TOTAL
TRIBUNAUX	4 458 % (7)	6 827 (10)	8 328 (12)	4 447 (6)	3 661 (5)	3 646 (5)	31 368 (46)	20 127 (30)	16 242 (24)	67 737 100

	PENAL					ADMINISTRATIF					TOTAL
	Arr.Dép. détenus	Sécurité	Surv. d'activ.	Tâches san.soc.	Total	Rapport M.A.Ext.	Tâches adminis.	Intend.	Orga.de service	Total	
MAISON D'ARRET	1 426	10 855	4 467	3 207	19 955	825	2 449	960	2 239	6 472	26 427

	PENAL				Administratif	Autres Activités	TOTAL
	Action Educat. dans le foyer	Action Educat. emploi	Action Educat. M.O.	Total			
FOYER D'ACTION EDUCATIVE	1 632	228	88	1 948	4 051	1 948	7 947

TABLEAU N° 30 - Budgets monétaires

FIGURE _7_ Coût des différents sous_ programme dans chaque agence

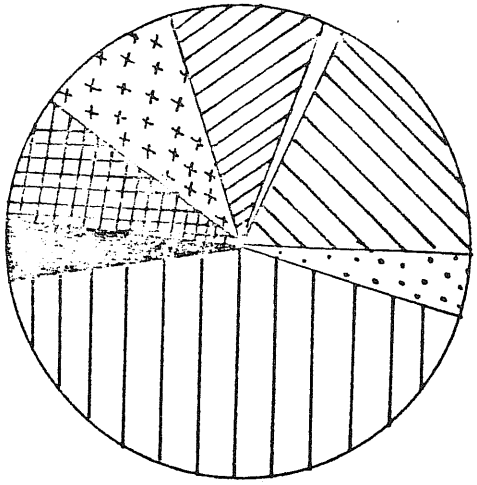

Police

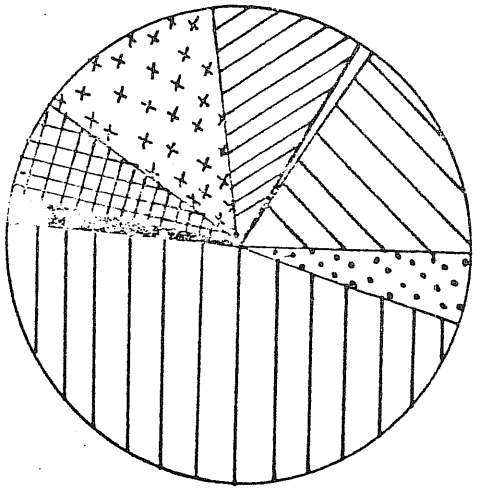

gendarmerie

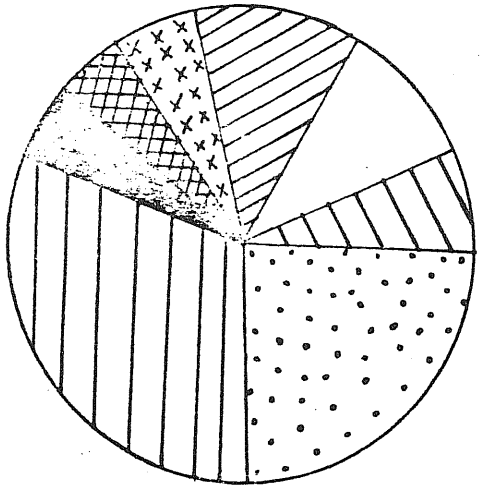

Tribunaux

Activités de Police Judiciaire

Exécutions de Mandats

Activités Préventives de Protection et détection

" " de circulation

Soutien Logistique de Police Judiciaire

concours à la Justice Pénale

soutien Logistique général

Autres Activités.

Activités de Police judiciaire

Exécutions de mandats

Activités Préventives de Protection et détection

" " de circulation

soutien logistique de Police Judiciaire

concours à la Justice Pénale

soutien logistique général

Autres activités.

Enquêtes préliminaires

Instruction

Audience

Jugement

Exécution des peines

Mineurs pénaux

Administratif

Autres Activités

/87/.- On observe dans l'ensemble une identité assez remarquable, entre les budgets temps et monétaires affectés à chaque programme dans l'ensemble du système (comme le montre le tableau 31) mais aussi au sein de chaque agence, malgré la très grande diversité des coûts qui peuvent varier du simple au double selon le personnel employé.

	Coûts temps %	Coûts monétaires %
Pénal	50, 5	51, 8
Soutien	43, 2	42
Autres activités	6, 3	6, 4

TABLEAU N° 31 - Comparaison des coûts temporels et monétaires -

Si l'on descend au niveau des sous-programmes (tableaux 21 et 30, figures 2 et 7), on observera que les variations terme à terme sont faibles dans l'ensemble de sorte que la part en pourcentage reste sensiblement la même que l'on parle en termes de temps ou monétaires. La variation la plus notable concerne les tribunaux pour ce qui regarde les activités de soutien et les autres activités (i.e. justice civile).

	Coûts temps	Coûts monétaires
Soutien	35	30
Autres activités (i.e. justice civile).	18	24

TABLEAU N° 32 - Comparaison des coûts temporels et monétaires (détail tribunaux)

Ceci manifeste vraisemblablement un très fort recours à un personnel coûteux (magistrats) pour les tâches de justice civile alors qu'il intervient assez peu pour les activités de soutien.

Toutefois, ceci ne concerne qu'une première analyse par grosses masses. Le paysage change sensiblement si l'on entre dans une analyse plus détaillée.

./...

2.- Les moyens consommés -

/88/.- Mis à part la maison d'arrêt et le foyer d'action éducative qui ont une consommation égale en moyens-temps, effectifs et coûts, nous observons des différences pour les trois autres agences. La gendarmerie d'une part et la police-tribunaux ont des structures opposées. Pour ces derniers, la part de temps prise dans le total d'activité est inférieure à la part occupée par les coûts et à leur dotation en effectif. Il en va inversement pour la gendarmerie. Cette disposition est conservée sur les trois programmes Pénal/Soutien/Autres activités (figure 8).

Mais, à l'intérieur de chacune des agences, la tendance n'est pas conservée sur tous les programmes et sous-programmes.

Ainsi, pour la police et la gendarmerie, on observe même des structures diamétralement opposées (cf. figure 9).

	Coûts-temps > Coûts financiers	Coûts-temps < coûts financiers
Gendarmerie	Activités de P.J. Activités Prévention de Protec. et détection. Pénal.	Activités Prévention Circ. S.L.G.
Police	Activités Prévention de Circ. S.L.G.	Activités de P.J. Activités Prévention de Protec. et Détec. Pénal.

TABLEAU N° 33 - Moyens consommés -

Ceci reflète assez complètement la structure des personnels concourrant à ces activités qui sont l'inverse l'une de l'autre en ce qui concerne les programmes et sous-programmes : là où la gendarmerie utilise des grades hauts, la police utilise des grades bas. (cf. annexe IX).

Ces différences de structures se retrouvent aussi pour les tribunaux; les magistrats intervenant surtout sur certains sous-programmes (instruction, audience) et très peu sur d'autres (exécution des peines). (cf. annexe IX).

3.- Les coûts minutes des sortes d'activités -

/89/.- Sur l'ensemble du système de justice pénale, les coûts minutes varient peu par agence et programme.

./...

FIG. 8 MOYENS CONSOMMÉS

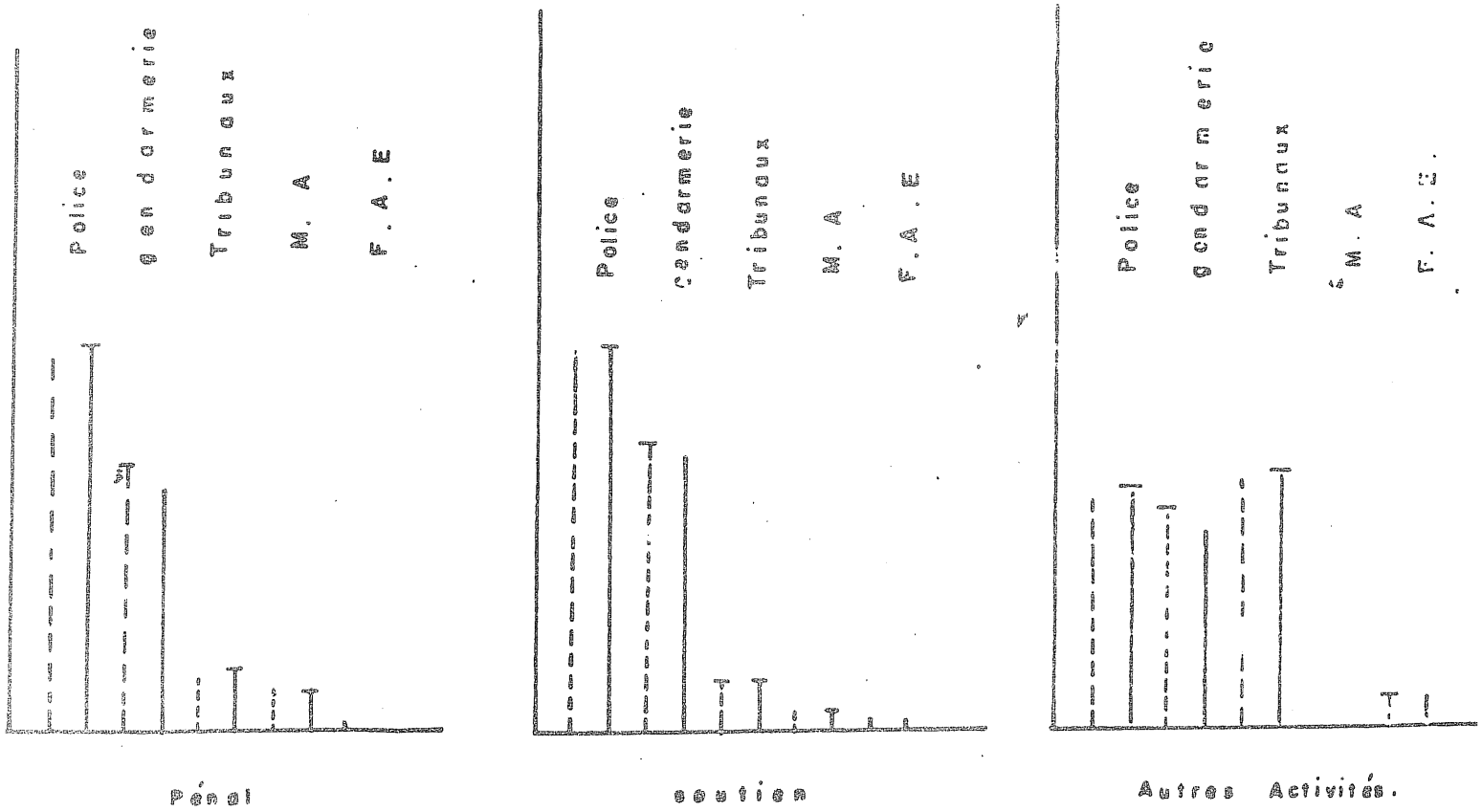

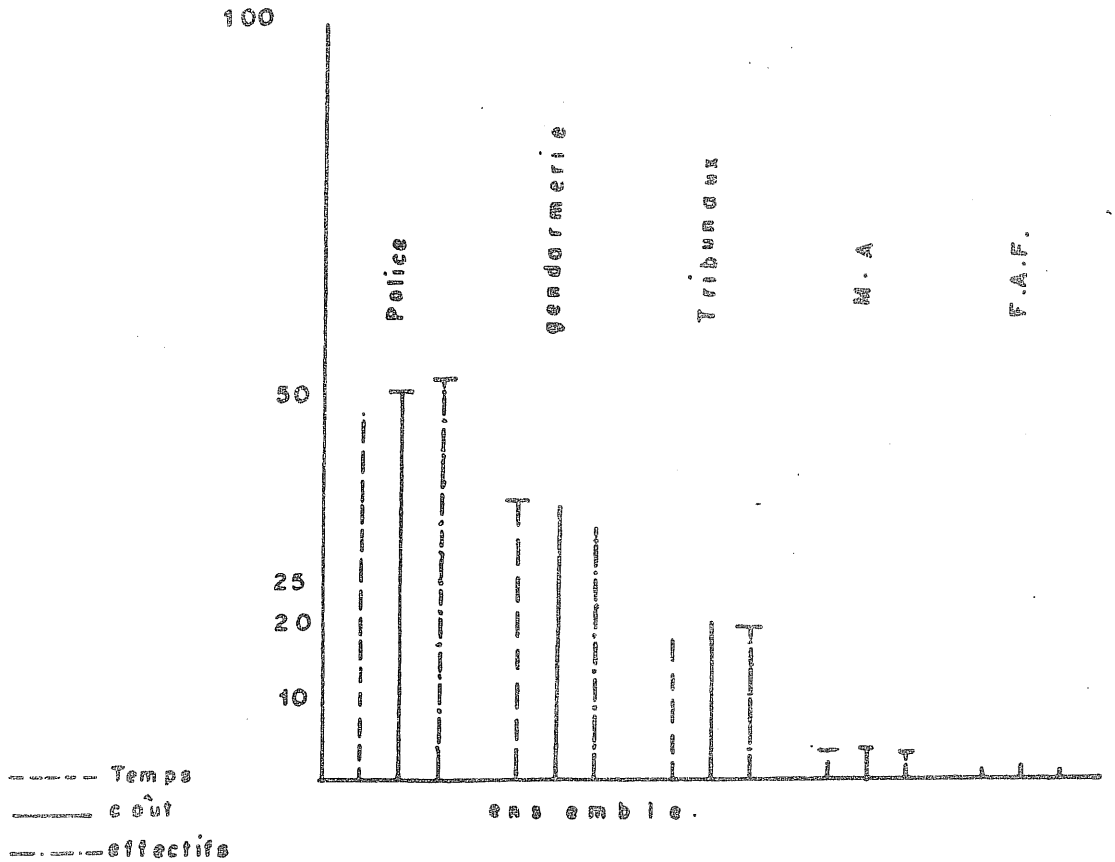

FIGURE_9_ Comparaison temps coûts monaitaires par sous-programme.

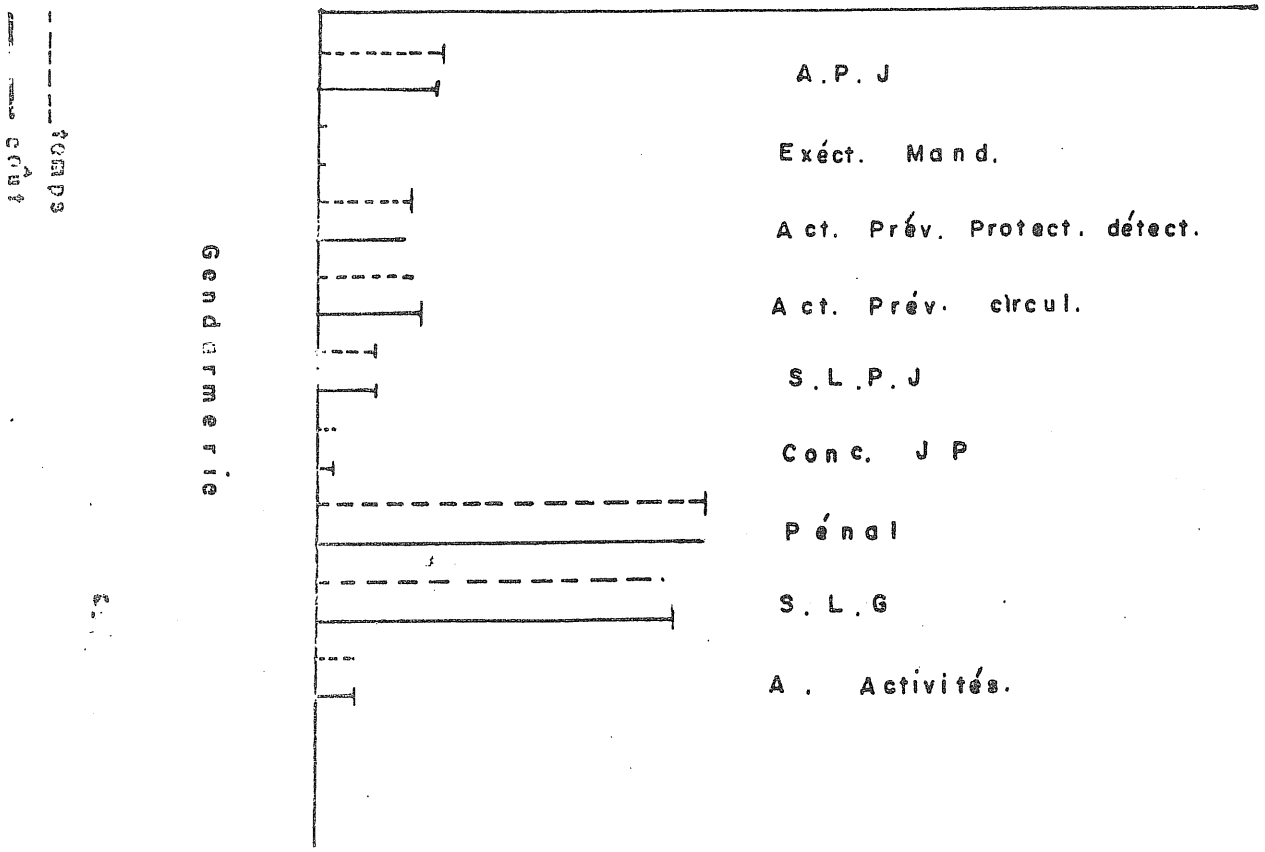

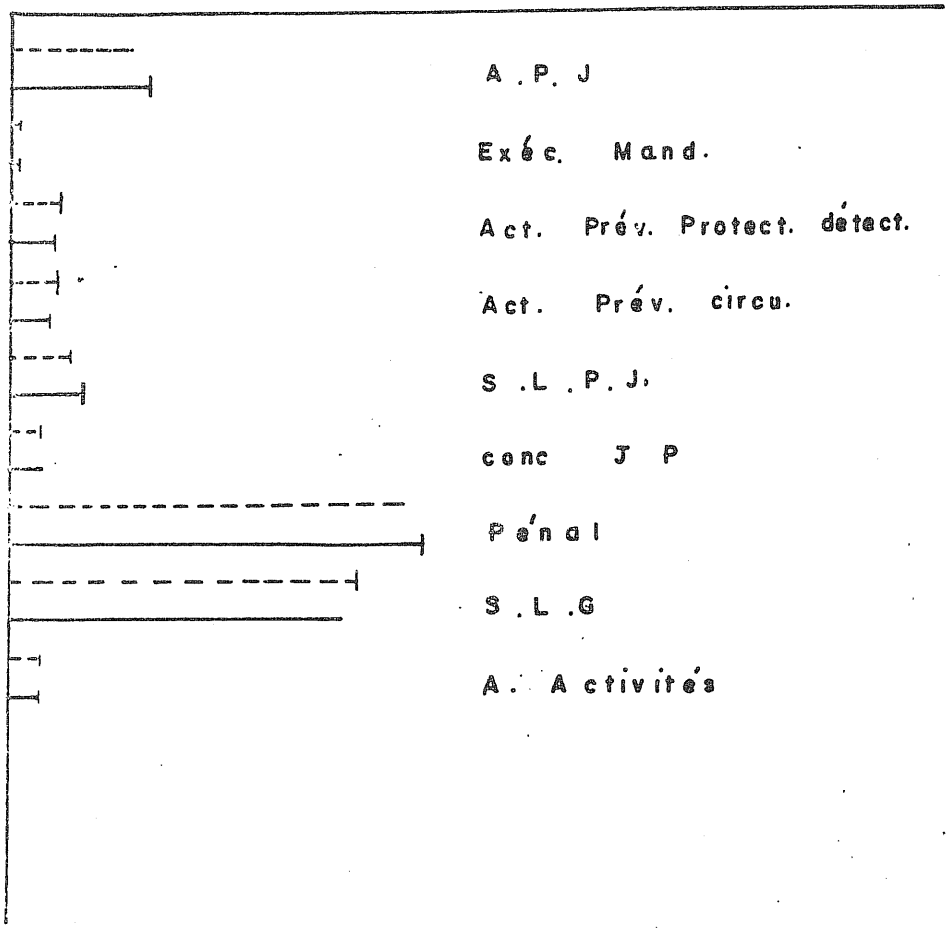

	Police	Gendarmerie	Tribunaux	M.A.	F.A.E.	Ensemble
Pénal	0, 42	0, 36	0, 43	0, 42	0, 35	0, 40
Soutien	0, 38	0, 36	0, 38	0, 42	0, 35	0, 37
Non-Pénal	0, 41	0, 36	0, 42		0, 35	0, 39
T O T A L	0, 40	0, 36	0, 41	0, 42	0, 35	0, 39

TABLEAU N° 34 - Coûts minutes -

Comme il a été montré supra, cette stabilité ne se retrouve pas du tout dans une comparaison entre catégories de personnels et l'éventail apparaît plus resseré pour la police (1 à 1,5) que pour la gendarmerie et les tribunaux (1 à 2).

/907.- On peut s'attacher une fois encore à une comparaison police-gendarmerie. Sur l'ensemble des activités, la minute de police est légèrement plus coutêuse que la minute de gendarmerie (cf. tableau 35), l'écart se resserant pour le programme de soutien et au contraire s'élargissant au niveau des activités pénales. Mais même au niveau du programme pénal, l'éventail des coûts n'est pas uniforme. Les coûts étant très proches pour les activités ayant un caractère préventif et au contraire beaucoup plus éloignés pour celles ayant un caractère répressif.

Ces écarts s'expliquent par la structure très différente de personnels concourant aux mêmes activités. Ainsi pour la police, les activités de police judiciaire et d'exécution de mandats et décisions de justice pénale sont effectuées principalement (plus de 50 %) par des personnels de grade élevé (commissaires, inspecteurs principaux, inspecteurs) alors que pour la gendarmerie les personnels de grade élevé (officiers) ne participent à ces mêmes activités que très faiblement (à concurrence de leur poids dans les effectifs de l'ordre de 2 %).

./...

	PENAL			Admins-tration	Autres Activités	TOTAL
	Répression	Prévention	Total			
Police	0, 44	0, 39	0, 42	0, 38	0, 41	0, 40
Gendarmerie	0, 35	0, 37	0, 36	0, 36	0, 36	0, 36

Coût de la minute d'activité suivant l'agence et le programme

	Action P.J.	Exéc. Mand.	Act.Prév. Prot.Détec.	Act.Prév. circul.	S.L.P.J.	Conc. Just.Pén.
Police	0, 45	0, 45	0, 39	0, 40	0, 42	0, 40
Gendarmerie	0, 35	0, 34	0, 36	0, 38	0, 36	0, 34

Coût de la minute d'activité suivant l'agence et le sous-programme

TABLEAU N° 35 - Comparaison des coûts minutes Police - Gendarmerie -

/90/.- Les coûts-minutes selon les activités varient en ce qui concerne les juridictions d'une manière qui vient confirmer la structure activité/grades mise en évidence supra. Ainsi les sous-programmes d'instruction et d'audience qui consomment massivement des temps magistrat (50 %), sont les plus couteux (0,49). A l'inverse, les sous-programmes "exécution des peines" et "jugement" (comprenant en fait des tâches de préparation et de support) ont des coûts de 0,36 et 0,37 et sont effectués à 95 et 80 % par des fonctionnaires judiciaires (Tableau N° 36).

	PENAL							Admi-nis.	Autres Activ.	Total
	Enq. prél.	Inst.	Aud.	Jug.	Exec. peines	Mineurs	Total			
Tribunaux	0,46	0,49	0,49	0,37	0,36	0,39	0,43	0,38	0,42	0,41

TABLEAU N° 36 - Coûts minutes (Tribunaux) -

Cette étroite co-variation des coûts minutes et de la spécialisation par activité des catégories de personnels confirme une fois de plus l'absolue prégnance des dépenses de personnel.

./...

4.- Les coûts par types d'infractions.-

/92/.- Si les distributions des coûts monétaires et des temps diffèrent peu pour la gendarmerie (tableaux 37 et 38), il en va différemment pour les autres agences.

Ainsi, au niveau de la police, les atteintes involontaires contre les personnes émargent à 20 % des moyens monétaires et 23 % des temps. On relève aussi de légères différences pour les tribunaux (majeurs pénaux) /Ex. délinquance banale contre les biens : 14 % en temps; 16 % en coûts monétaires/ et de plus fortes pour les tribunaux (mineurs pénaux) /Ex. délinquance violente contre les biens : 18 et 15 %; délinquance banale contre les biens : 46 et 49 %/.

/93/.- Les différences ainsi enregistrées dans la distribution des temps et des coûts entre les différentes infractions suivant les trois agences se retrouvent pour les coûts minutes. Alors que les variations des coûts minutes d'un même sous-programme suivant le type d'infraction sont négligeables pour la gendarmerie, elles sont remarquables pour la police et fortes pour les tribunaux.

Ainsi, pour le sous-programme enquête préliminaire : le coût moyen est de 0,46 F. mais il descend à 0,33 F. pour les infractions contre la chose publique pour monter à 0,65 F. pour les infractions contre les moeurs et la morale.

Ces différences sont maintenues au niveau global. Par exemple une minute d'activité coûte 0,35 F. lorsqu'elle est relative aux contraventions de la première à la quatrième classe et 0,46 F. pour des infractions à la santé publique.

Ces disparités tiennent à la composition très différente en tâches élémentaires d'un même sous-programme suivant les types d'infractions. Ainsi alors que la tâche "probationnaires" retient 15 % du temps total du sous-programme "exécution des peines", elle occupe 100 % du temps de ce même sous-programme en ce qui concerne les infractions contre la sante publique et la législation sociale.

L'existence de variations pour la police et les tribunaux et pas pour la gendarmerie s'explique alors : dans les deux premières agences, il existe une forte spécialisation par catégories de personnels selon les activités et cela ne se vérifie pas pour la dernière.

Bref, on vérifie ici encore les déductions opérées supra sur les spécialisations par agence et par catégorie de personnels.

./...

INFRACTION	POLICE			GENDARMERIE			TRIBUNAUX								
							MAJ						MIN	Total	TOTAL
	A.P.J.	EXE MAND	Total	A.P.J.	EXE MAND	Total	E.N.P.	INS	AUD	JUG	EXEC	(1)	(2)	(1 + 2)	I
01	5 396	88	5 484	2 950	141	3 091	90	340	198	79	157	864	544	1 408	9 983
			%→I 55			%I 31	%→(1) 10	39	23	9	18	%I 9	%I 5	–	100
			%↓ 8			8	%↓ 2	5	2	2	4	3	15	5	7
02	11 454	273	11 727	9 800	486	10 286	542	2 265	729	242	560	4 338	1 775	6 113	28 126
			42			37	12	52	17	6	13	15	6		100
			17			25	12	33	10	5	15	16	49	19	20
03	18 942	431	19 373	3 063	395	3 458	511	1 580	1 293	429	209	4 022	151	4 173	27 004
			72			13	13	39	32	11	5	15	-		100
			28			8	11	23	15	10	6	14	4	13	19
04	8 722	285	9 007	3 468	346	3 814	134	680	1 612	788	124	3 338	633	3 971	16 792
			54			23	4	20	48	24	4	20	4		100
			13			9	3	10	19	18	3	12	17	13	12
05	13 618	28	13 646	9 766	361	10 127	1 207	681	1 602	1 324	141	4 955	58	5 013	28 786
			47			35	24	14	32	27	3	17	–		100
			20			25	27	10	19	30	4	18	2	16	20
06	1 297	133	1 430	682	86	768	202	379	144	156	73	954	254	1 208	3 406
			42			22	21	40	15	16	7	28	7		100
			2			2	4	6	2	4	2	3	7	4	2
07	2 842	619	3 461	3 834	596	4 430	326	217	903	340	235	2 021	116	2 137	10 028
			35			44	16	11	45	17	12	20	1		100
			5			11	7	3	10	8	6	7	3	7	7

108	235	91	326 18 –	191	71	262 14 –	287 24 6	163 14 2	411 34 5	238 20 5	100 8 3	1 199 66 4	34 2 1	1 233 4	1 821 100 1
109	11		11 2 –	177		177 36 –	76 26 2	93 32 1	49 17 16	18 6 –	52 18 1	288 59 1	10 2 –	298 1	486 100
110	284	27	311 17 –	493	128	621 34 2	390 47 9	192 23 3	102 12 1	68 8 2	86 10 2	838 46 3	36 2 1	874 3	1 806 100 1
111	1 823	48	1 871 69 3	371	8	379 14 1	145 33 3	157 36 2	35 8 –	73 17 2	26 6 1	436 16 2	13 – –	449 1	2 699 100 2
112	66	40	106 10 –	578	48	626 58 2	161 48 4	41 12 1	25 7 –	56 17 1	53 16 1	336 31 1	10 1 –	346 1	1 078 100 1
113	1 405	93	1 498 23 2	2 744	408	3 152 47 8	221 11 5	3 – –	305 15 4	562 28 13	892 45 24	1 983 30 7	10 – –	1 993 6	6 643 100 5
114							164 4	35 1	916 11	84 2	959 26	2 158 8		2 158 7	2 158 2
TOTAL	66 095	2 156	68 251	38 117	3 074	41 191	4 456	6 826	8 324	4 457	3 667	27 730	3 644	31 374	140 816

TABLEAU N° 37 - Coûts par types d'infractions -

Pour l'intitulé des infractions, voir codification Annexe III

nfrac-ions	POLICE			GENDARMERIE			TRIBUNAUX								
	A.P.J.	EXEC MAND	Total	A.P.J.	EXEC MAND	Total	MAJ						MIN (2)	Total (1 + 2)	TOTAL
							E.N.P.	INS	AUD	JUG	EXEC	(1)			
101	0.46	0.49	0.46	0.36	0.36	0.36	0.37	0.42	0.54	0.61	0.40	0.45	0.32	0.39	0.41
102	0.49	0.43	0.49	0.35	0.33	0.35	0.53	0.53	0.55	0.34	0.34	0.48	0.40	0.46	0.42
103	0.47	0.48	0.47	0.33	0.32	0.33	0.50	0.48	0.49	0.39	0.37	0.47	0.32	0.46	0.44
104	0.48 .	0.42	0.48	0.35	0.34	0.35	0.63	0.53	0.57	0.37	0.33	0.49	0.44	0.48	0.44
105	0.40	0.40	0.40	0.35	0.33	0.35	0.45	0.50	0.44	0.38	0.38	0.43	0.34	0.43	0.38
106	0.47	0.45	0.47	0.35	0.33	0.35	0.65	0.48	0.38	0.38	0.50	0.47	0.35	0.44	0.43
107	0.44	0.45	0.44	0.36	0.33	0.36	0.44	0.47	0.49	0.35	0.32	0.42	0.46	0.43	0.40
108	0.44	0.46	0.45	0.34	0.36	0.35	0.47	0.34	0.46	0.32	0.34	0.40	0.36	0.40	0.40
109	0.55		0.55	0.36		0.36	0.40	0.43	0.43	0.33	0.32	0.39	0.66	0.40	0.38
110	0.53	0.44	0.52	0.33	0.33	0.33	0.33	0.52	0.46	0.32	0.32	0.37	0.32	0.37	0.37
111	0.48	0.53	0.48	0.33	0.53	0.34	0.65	0.52	0.54	0.70	0.32	0.56	0.65	0.56	0.46
112	0.42	0.50	0.45	0.89	0.37	0.80	0.34	0.38	0.48	0.34	0.33	0.35	0.33	0.35	0.54
113	0.41	0.39	0.41	0.31	0.35	0.31	0.39	0.30	0.44	0.37	0.36	0.37	0.59	0.37	0.35
TOTAL	0.45	0.45	0.45	0.35	0.34	0.35	0.46	0.49	0.49	0.37	0.36	0.44	0.39	0.43	0.41

TABLEAU N° 38 - Coûts minute par infraction -

Pour l'intitulé des infractions, voir codification Annexe III -

/94/.- Ces deux chapitres de résultats peuvent se résumer en quelques propositions.

1.- Il existe une division des tâches par spécialisation complémentaire -et non concurrence- entre police et gendarmerie tant au niveau des tâches que de la sorte d'affaires.

2.- L'organisation du travail varie beaucoup entre ces deux agences. Certes, les deux apparaissent lourdement bureaucratisées et passent la moitié de leur temps à s'auto-administrer.

Mais la gendarmerie procède peu par spécialisation de sous-agences (sauf quelques rares exceptions comme le fichier) et de grades. Elle fonctionne sur un système de hiérarchisation pyramidale peu fonctionnalisée. Elle paraît agir tous azimuts avec une certaine prédominance en matière de circulation.

La police apparaît par contraste spécialisée -au niveau des sous-agences et des grades- et finalisée -en ce qui concerne les tâches et les sortes d'affaires. Elle manifeste une bureaucratisation dominée par la spécialisation fonctionnelle.

3.- Pour les tribunaux, on est frappé de la forme très administrative et paperassière d'un fonctionnement où le débat pèse peu par rapport à l'écrit (à rédiger ou à compulser). Et ceci est encore plus net dans les tribunaux d'instance.

Dans l'ensemble, les trois quart du temps dévolu aux activités pénales se déroule à l'abri de tout public.

4.- De la maison d'arrêt, on retient l'absence totale d'autonomie et le monopole solitaire des tâches de surveillance.

5.- Quant au F.A.E., rappelons son aspects d'hôtel où se déroule une activité de nature éducative généralement cantonnée à ses murs.

Bien entendu, il est impossible de savoir jusqu'où on peut extrapoler à partir d'un terrain moyen mais dont la représentativité n'a pas été testée. A vrai dire, ce travail avait pour but de mettre au point et de tester une démarche.

./...

C O N C L U S I O N

/95/.- Après les paragraphes qui précèdent immédiatement, on se demande ce qu'ajoute une nouvelle conclusion.

A vrai dire, nous voulons seulement ici -non pas résumer à nouveau l'acquis- mais procéder plutôt à quelques développements de nature prospective.

1.- Les quotas -

/96/.- En premier lieu, un tel travail doit permettre de préciser des quotas, par exemple pour fixer la part des activités pénales dans telle ou telle agence du système de justice pénale.

Nous avons eu recours à de tels instruments soit dans des approches globales du coût du crime, soit dans certains travaux sur l'alcoolisme et le coût du crime.

Certes, il ne faut pas s'imaginer qu'un travail pilote, comme celui réalisé à Orléans, permet de valider définitivement des quotas. Toutefois, il procure certains renseignements et permet des comparaisons. Il nous met donc en mesure d'opérer une certaine rétroaction sur nos travaux précédents dans le cadre des campagnes d'actualisation de leurs résultats.

Les quotas déduits du présent travail apparaissent dans les figures 10 et 11.

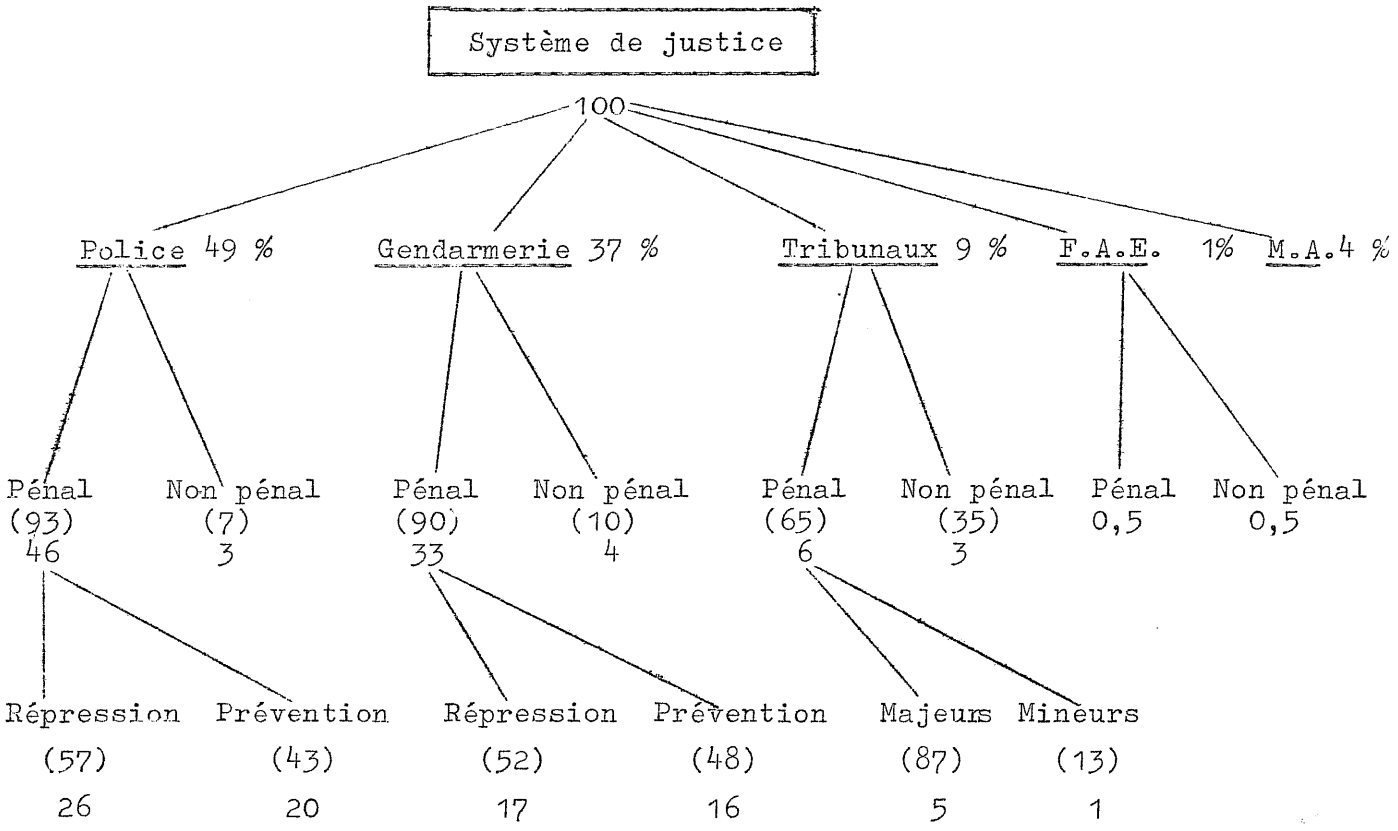

FIGURE N° 10 - Quotas temps -

./...

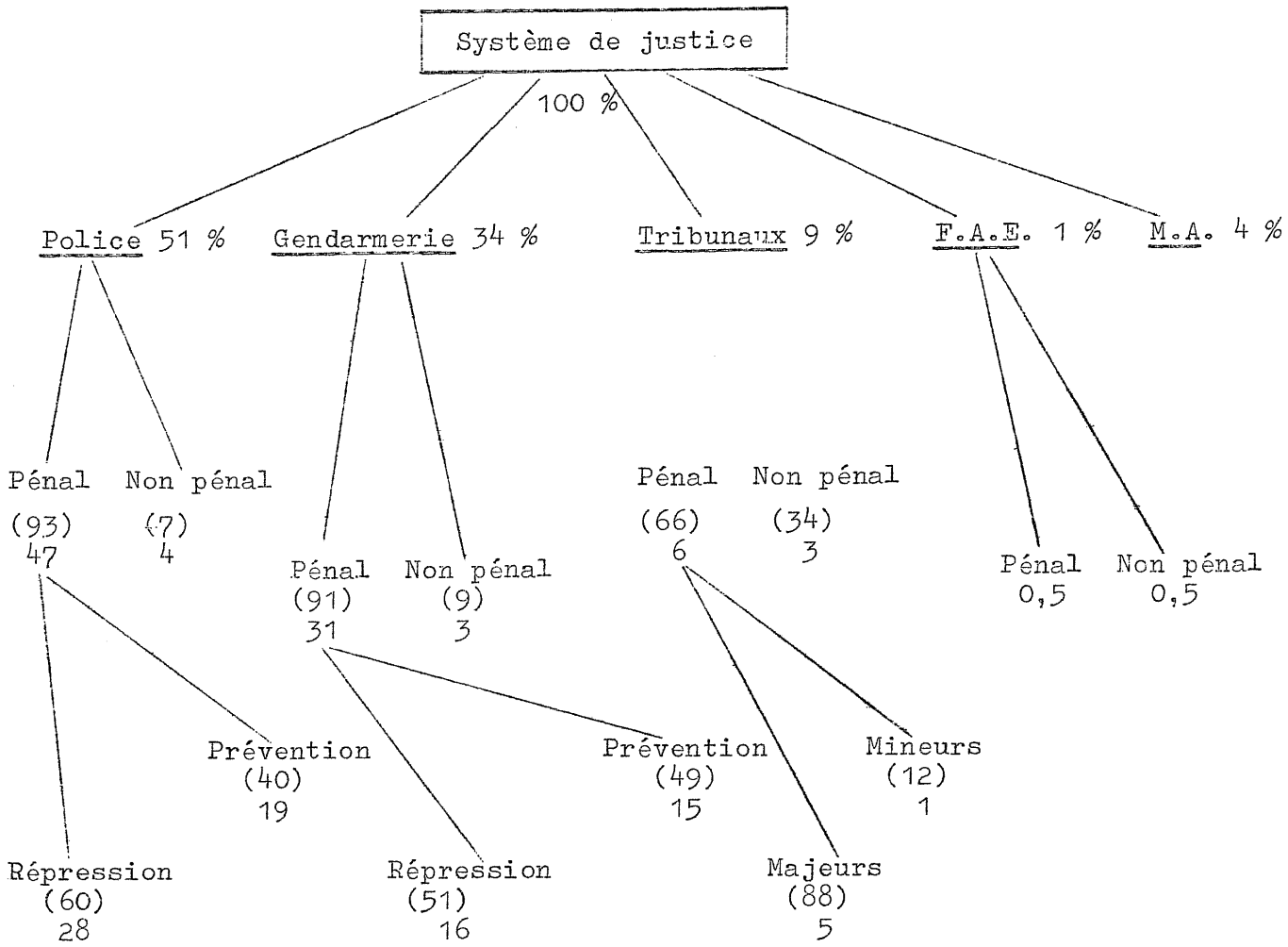

FIGURE N° 11 - Quotas coûts monétaires -

On note combien les quotas de coûts temporels et monétaires diffèrent peu. On trouvait de plus amples différences par exemple dans le travail précité de la Rand Corp. sur la police de New York. Toutefois, il faut remarquer que ces différences étaient notables seulement auprès de certains programmes comme celui concernant la circulation, ce qui correspondrait pour nous à des sous-programmes. Et de surcroît toute comparaison terme à terme nous est interdite. Rappelons encore que l'étude précitée de R.C.B. sur le commissariat de sécurité publique de Strasbourg donnait :

- activités de police judiciaire : 12 %

dont répression : 10, 7 %
prévention : 1, 3 %

Toutefois, il apparaît que les définitions retenues dans la construction de cette structure programmatique -par ailleurs beaucoup manipulée- étaient fort restrictives et gênées d'a priori administratifs. Au demeurant le S.R.P.J. n'était pas pris en compte.

Pour dégager le caractère indicatif de ces quotas, il faudrait s'orienter vers une généralisation du travail pilote réalisé à Orléans.

./...

2.- Vers une généralisation -

/967.- Dans le cadre d'une criminologie de la réaction sociale, les gains à attendre d'une généralisation sont de deux ordres :

- d'une part l'approfondissement de la connaissance des voies et moyens du système,
- d'autre part de permettre peu à peu que se constitue le versant économique d'un tableau de bord de la réaction sociale à la criminalité.

Alors quelles seraient les bases d'une telle généralisation ?

Tout d'abord cette première recherche n'avait pas pour but de mettre au point un modèle définitif d'analyses par tâches élémentaires mais de tester une méthode. Ainsi quelques améliorations pourraient y être apportées. Notamment au niveau des tribunaux pour mineurs. La structure d'activités en son état ne permet pas d'individualiser tout ce que recouvre l'assistance éducative et la tutelle aux prestations sociales.

Sous réserve de pareille mise au point, l'expérience pilote qui vient d'être réalisée permettrait d'appliquer immédiatement la structure programmatique en recueil des temps sans plus devoir procéder à un recueil à plat des tâches élémentaires.

Ensuite il est hors de question d'envisager une généralisation sur toute la France. Une telle démarche menée sur une circonscription réduite concernait déjà 750 personnes. On s'imagine la lourdeur d'une telle méthode étendue à toute la France. Celà nécessite donc la mise sur pied d'un échantillon.

Il pourrait être constitué à partir des caractéristiques suivantes :

- l'environnement démo-socio-économique,
- les propriétés propres au système et notamment ses dotations en personnels,
- les flux traversant le système de justice criminelle, donc les produits de chaque étiage.

Celà ne constitue que l'esquisse de la constitution des bases d'un échantillonage qui en l'état actuel d'avancement des travaux ne pourrait se dérouler que par approches successives.

Il semble bien toutefois qu'avec la phase qui s'achève par le présent rapport, se termine aussi le moment de recherche à proprement parler. Un instrument est au point et testé. La généralisation relève plus maintenant d'un service d'étude et de planification que d'un laboratoire de recherche et ce dernier ne doit plus servir que de conseiller technique et peut être aussi pour aider à l'interprétation des résultats.

./...

/97/.- Quant à nous, nous avons mis au point une démarche et un instrument. Nous l'avons testé à échelle réduite mais -pour la première fois- en prenant en compte la séquence totale des agences contribuant au fonctionnement du système de justice pénale.

Si certains -à un autre niveau que la recherche veulent généraliser ce modèle- il nous sera loisible de les aider.

Mais notre démarche propre d'unité de recherche consiste -après avoir donc parcouru toutes les principales voies concernant l'impact économique du phénomène criminel- à terminer nos investigations sur l'impact social (indicateurs sociaux) pour réintégrer le tout dans une analyse polymorphe du système institutionnalisé de réaction sociale au phénomène criminel.

---

(1) - ROBERT (Ph.) et LASCOUMES (P.), La crise de la justice pénale et sa réforme, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.

(2) - ROBERT (Ph.), "La sociologie entre une criminologie du passage à l'acte et la criminologie de la réaction sociale", l'Année Sociologique, XXIV, s.p.

(3) - HOOD (R.) & SPARKS (R.), La délinquance, Paris, Hachette, 1970.

(4) - LEMERT (E.), Human deviance, social problems and social control, N.Y. Prentice Hall, 1967-72.

(5) - TAYLOR (I.), & al., The new criminology, for a social theory of deviance, London, Routledge, 1973.

(6) - a) Op.cit.cote (2)

b) ROBERT (Ph.) & KELLENS (G.), "Nouvelles perspectives en sociologie de la déviance", R.F.Socio. 1973, XIV, 3, 371.

c) Déviance et régulation : des modes informels aux systèmes de contrôle social, Paris, A.E.R.D.U., 1974, ronéo.

d) Déviance et société urbaine, rapport intérimaire, Paris, S.E.R.E.S., 1974, ronéo.

(7) - Des bibliographies détaillées (quoique pas toujours informées des derniers travaux) figurent in

a) MARTIN (J.P.) & WILLIAMS (A.), Application des techniques modernes d'affectation des ressources dans le domaine des problèmes criminels, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1973, ronéo.

b) SULLIVAN (R.F.), Working bibliography, Ottawa, Carleton Univ. 1971

c) SULLIVAN (R.F.), Supplement to working bibliography, Ottawa, Carleton Univ., 1972, ronéo.

d) LINDBY (K.), "Bibliography : some economics of crime and crime control", The cost of crime and crime control, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1970.

On pourra s'y reporter.

(8) - Mis au point in ROBERT (Ph.) "avant-propos" à PIGEON (M.F.), Le coût de la justice des mineurs, Bordeaux, Univ. Bordeaux I., 1973, ronéo.

(9) - Mis au point in ROBERT (Ph.), L'impact économique et social du phénomène criminel /Rapport préliminaire pour le Ve Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, Toronto, 1975/, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.

(10) - Ce qui ne va pas sans l'ambiguité mentionnée supra.

(11) - MARTIN (J.P.) & BRADLEY (J.), "Design of the study of the cost of crime", British Journal of Criminology, 1964, IV, 6.

(12) - MARTIN (JP.), "Le coût du crime, quelques problèmes de recherches" R.I.P.C., 1965, 23, 57.

./....

(13) - SZABO (D.) & RICO (J.), Séminaire coût du crime, Montréal, C.I.C.C., 1969, ronéo.

(14) - Mis au point in ROBERT (Ph.), BOMBET (J.P.) & Coll., "Le coût du crime en France", Annales internationales de criminologie, 1970 IX, 2, 599.

(15) - National Commission on Law Observance and Enforcement, Report on the cost of crime, Washington D.C., U.S. Gov. Printing Office, 1931.

(16) - President's Commission on Law enforcement and administration of Justice, The challenge of crime in a free society, Washington D.C., U.S., Gov. Printing Office, 1967.

(17) - CHRISTIANSEN (K.O.), Comparative Dollar Cost of Law Enforcement in the Scandinavian Countries, Copenhagen, Univ. of Copenhagen 1968.

(18) - a) Op.cit.cote (14).

b) ROBERT (Ph.) & GODEFROY (Th.), "Le coût du crime en France pendant les années 1970-71", Compte général de l'administration de la justice pour 1971, Paris, Ministère de la Justice, 1973.

c) LAMBERT (Th.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), ROBERT (Ph.), "Délinquance", Données sociales, 1974, s.p.

(19) - Celle du Ministère des Finances et du Conseil des Impôts (soit 15 %), mais certains experts font une estimation nettement supérieure pouvant aller selon un bon nombre d'entre eux jusqu'à 33 %.

(20) - Certes, ici aussi on ne peut atteindre qu'une estimation assez floue et par certains côtés incertaine. Toutefois, on tend souvent à s'exagérer instinctivement la part de cette criminalité organisée au motif du taux de bénéfice qu'elle rapporte à ceux qui s'y livrent (puisque le prix du produit en matière de stupéfiants par exemple fait la culbute à chaque transaction).
Enfin, il faut tenir compte des liens souvent plus étroits qu'on ne le pense généralement, entre la criminalité d'affaires et la criminalité organisée.

(21) - a) Sauf quelques isolés comme COSSON (J.), Les industriels de la fraude fiscale, Paris, Seuil, 1971.

b) Il faut encore citer le congrès français de criminologie de 1974 à Limoges et quelques recherches soit exploratoires et financées par le Comité de Coordination des Recherches Criminologiques (Université de Bordeaux I., Université du droit et de la santé de Lille), soit plus développée comme celle entreprise au S.E.P.C. sur la réaction sociale à la criminalité d'affaires.

(22) - a) BOMBET (J.P.), Alcoolisme et coût du crime, Paris, S.E.P.C., 1970 ronéo (rapport au haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme).

b) ROBERT (Ph.), & GODEFROY (Th.), "Alcoolisme et coût du crime", Bull. de med.leg. et de toxico.med., 1973, 2. 77.

c) GODEFROY (Th.), HUSSON (F.), ROBERT (Ph.), "Alcoolisme et coût du crime en France pendant les années 1970 et 1971", Rev. de l'alcoolisme, 1973, XIX, 1, 9.

./...

d) ROBERT (Ph.) & RIZKALLA (S.) /coll. GODEFROY (Th.) & HUSSON (F.)/; "Coût du crime, toxicomanie et alcoolisme", Annales internationales de criminologie, 1972, XI, 2, 257.

(23) -a) Sur les formules dures et douces de contrôle social, cf. op. cit. cote (6), d).

b) ROBERT (Ph.) & LASCOUMES (P.), Les bandes d'adolescents, une théorie de la ségrégation, Paris, Ed. Ouvrières, 1974, chap. IX et X.

(24) - op. cit. cote (8).

(25) - ROBERT (Ph.), Traité de droit des mineurs, Paris, Cujas, 1969.

(26) - Op. cit. cote (16), Task force report : Drunkeness.

(27) - BLUMSTEIN (A.) & LARSON (R.), "Models of a total criminel justice system", Operations research, 1969, XVIII, 2, march-april.

(28) - FASCIAUX (R.), "Recherche sur les budgets-temps des patrouilles de police de la ville de Montréal", in le coût de l'administration de la justice et de la criminalité, Montréal, C.I.C.C. 1970, multigraphié.

(29) - Ceci aurait dû donner lieu à une analyse opérationnelle en termes de "temps de risposte", comme on l'a vu au Royaume Uni.

(30) - TENZER (A.J.), BENTON (J.B.), TENG (C.), Applying the concept of Program, Budgeting to the New York City Police Departement, N.Y. Rand Co., 1969.

(31) - Sur les prolongements, cf. "Police : using technology in the figth against crime", Report n° 4, N.Y. Rand Institute, 1974, 39.

(32) - Budget de programme du commissariat de sécurité publique de Strasbourg, Paris, Min. de l'Intérieur, 1971, ronéo.

(33) -a) MARTIN (J.P.) & WILSON (G.), The police, a study in manpower, London, Heineman, 1969.

b) Sur les travaux concernant la police d'Angleterre et du Pays de Galles, on verra op. cit. cote (7), a).

c) Il est intéressant de comparer avec un travail d'orientation toute différente : CAIN (M.), Society and the policeman 's role, London, Routledge, 1973.

(34) - Op. cit. cote (11).

(35) - Op. cit. cote (9).

(36) -a) Sur l'historique des indicateurs sociaux, on peut voir par exemple CAZES (B.), "The developement of social indicators, a survey".

in SHONFIELD (A.) & SHAW (S.), /Ed./, Social indicators and social policy, London, Heineman, 1972.

(37) - AVISON (N.H.), "Criminal statistics as social indicators" in op. cit. cote (36).

./....

(38) - a) Op. cit. cote (3).

b) Op. cit. cote (3), a).

(39) - Indicateurs sociaux.... premier rapport concernant le domaine de la sécurité personnelle et l'administration de la justice, Paris, O.C.D.E., 1973, ronéo.

(40) - TORNUDD (P.), The specification of social indicators for the measuring of personal safety, Helsinki, 1973, dact.

(41) - a) ROBERT (Ph.) & FAUGERON (C.), "Représentations du système de justice criminelle, essai de typologie", Acta criminologica, 1973, VI, 13.

b) ROBERT (Ph.) & FAUGERON (C.), "Analyse d'une représentation sociale, les images de la justice pénale", Rev. de l'institut de sociologie, U.L.B., 1973, 1, 31.

c) ROBERT (Ph.) & FAUGERON (C.), "L'image de la justice criminelle dans la société", R.D.P.C., 1973, LIII, 7, 665.

d) FAUGERON (C.) & ROBERT (Ph.), "Un problème de représentation sociale, les attitudes de punitivité", Déviance, (cahiers de l'institut de criminologie de Paris), 1974, 1, 23.

(42) - Op. cit. cote (40).

(43) - On se reportera notamment aux travaux commandités par la commission KATZENBACH (op. cit. cote (16), notamment le Task force report : Crime and its impact - An assessment. Les principales enquêtes de victimisation ont été mises en œuvre par le N.O.R.C. (sous la direction de Ph. ENNIS).

(44) - SHONFIELD (A.) & SHAW (S.), introduction à op. cit. cote (36).

(45) - Le travail princeps est : SELLIN (T.) & WOLFGANG (M.), The measurement of delinquency, N.Y., Wiley, 1964.

(46) - PAWLIK (K.), "Déviance, crime et réactions sociales" in Déviances et réactions sociales, Vienne, F.I.P.P., 1972, 53.

(47) - Social indicators 1973, Washington, D.C., O.M.B., Statistical policy division, 1973.

(48) - OLSEN (M.), "Rapport social, indicateurs sociaux et comptes sociaux", Analyses et prévision, 1969, fév.

(49) - Op. cit. cote (36).

(50) - Op. cit. cote (41),c).

(51) - Par exemple, les recherches réalisées par le département de criminologie de l'Université de Montréal pour la commission Prévost et publiées sous le titre : La société face au crime, Québec, R. Lefevre, 1969.

(52) - BECKER (G.S.), "Crime and punishment : an economic approach" Journal of political economy. 1968, 76, april.

(53) - CARR-HILL (R.A.) & STERN (N.), Criminal economics, unpublished.

./...

(54) - STIGLER (G.J.), "The optimum enforcement of Laws", Journal of political Economy, 1970, 78, 3.

(55) - THUROW (L.C.), "Equity and efficiency in law enforcement", Public policy, 1970, XVIII, 4.

(56) - LANDES (W.M.), "An economic analysis of the courts", Journal of law and economics, 1971, XIV, april.

(57) - SKOGH (G.), "En samhalloekonomisk mal-model-analys a butkssnatterier" (une analyse économique des fins et des moyens en ce qui concerne le vol à l'étalage), Un rapport officiel du gouvernement suédois, snatteri ("petty thefts"), Stockholm, 1971, annexe 9.

(58) - TULLOCK (G.), "Does punishment deter crime ?", The public interest, 1974, Summer, 103.

(59) - DE GREEFF (E.), Les instincts de défense et de sympathie, Paris, P.U.F., 1947.

(60) - Op. cit. cote (6), a).

(61) - KOSEWSKI (M.), Le coût du crime : problèmes de schémas et de méthodes, Montréal, C.I.C.C., 1970, ronéo.

(62) - ZEEGERS (J.), Analyse économique des dépenses publiques belges en matière répressive de 1950 à 1967, Univ. cath. Louvain, C.R.I.D.E., 711.

(63) - JACQUEMIN (A.) & TULKENS (N.) La lutte contre la délinquance, les initiatives privées et leurs rapports avec le secteur public Univ. cath. Louvain, C.R.I.D.E., 713.

(64) - KELLENS (G.), L'élaboration d'une politique criminelle rentable, Univ. cath. Louvain, C.R.I.D.E., 712.

(65) - DUPUIS (P.), L'application de l'analyse coûts-bénéfices aux structures des services de libération conditionnelle, Montréal, C.I.C.C., 1970, multig.

(66) - GEMME (R.), Aspects économiques de la prostitution à Montréal, Montréal, C.I.C.C., 1970, multig.

(67) - RIZKALLA (S.), Implication économique du phénomène de la drogue, Montréal, C.I.C.C., 1971, ronéo.

(68) - RIZKALLA (S.), Les vols d'automobiles, aspect coût-bénéfice, Montréal, C.I.C.C., 1973, ronéo.

(69) - FORTE (F.) & BONDONIO (P.V.), Costi e benefici della giustizia italiana, Bari, Laterza, 1970.

(70) - SHOUP (S.C.) & MEHAY (S.C.), Program budgeting for urban police services, U.C.L.A., Inst. of gov. and public affairs, 1971.

(71) - Op. cit. cote (58).

(72) - La prévention des inadaptations sociales (étude de R.C.B.), Paris, Min. Santé publique, 1973, ronéo.

(73) - Op. cit. cote (23), b).

op. cit. cote (6), d).

./...

(74) - ADAMS (S.), "Cost assessment of detached workers techniques" in JOHNSON & al. /Ed./, The sociology of punishment and correction N.Y., Wiley, 1970, 657.

(75) - Op. cit. cote (7), a).

(76) - ALPSTEN (B.), Méthodes d'évaluation et de planification de l'activité de la police, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1973, ronéo.

(77) - CLARKE (R.V.G.) & SINCLAIR (I.), Vers une évaluation du traitement plus efficace, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1973.

(78) - ROBERT (Ph.), "La recherche opérationnelle dans le système de justice criminelle", Etudes relatives à la recherche criminologique, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1971, VIII, 55.

(79) - Op. cit. cote (7), a).

(80) - Op. cit. cote (6), a) et b).

(81) - KUTCHINSKY (B.), "La perception de la déviance, un aperçu des travaux empiriques", in La perception de la déviance et de la criminalité, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1972.

(82) - Op. cit. cote (5)

(83) - Op. cit. cote (4).

(84) - Op. cit. cote (6), a).

(85) - a) PRITCHETT (C.H.), The Roosevelt Court, a study of judicial politics and values, N.Y., Mc Millan, 1948.

b) PRITCHETT (C.H.), "The development of judicial research" in GROSSMAN (J.B.) & TANENHAUS (J.) /Ed./, Frontiers of judicial research, N.Y., Wiley, 1969.

(86) - Op. cit. cote (85), b).

(87) - Op. cit. cote (25).

(88) - FERRACUTI (F.) & NEWMAN (G.), "Perceptions cliniques et psychologiques de la déviance", in, op. cit. cote (81).

(89) - Op. cit. cote (6), a).

(90) - Op. cit. cote (23), b).

(91) - Sur la différence entre analyse opérationnelle et recherche opérationnelle et sur l'opportunité de réintégrer ces concepts dans une structure de recherche globalisante, cf. op. cit. cote (78).

(92) - Op. cit. cote (78).

(93) - ROBERT (Ph.), TOISER (J.), AUBUSSON (B.), Recherche prévisionnelle en criminologie, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo, et ref. cit.

(94) - a) HOOD (R.), "La recherche évaluative de l'efficacité des sanctions et traitements", Etudes relatives à la recherche criminologiques Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1967, I.

- b) Op. cit. cote (3).

- c) ROBERT (Ph.), "Recherche criminologiques et inadaptation juvénile", in 12e Congrès Français de criminologie, Melun, I.A. 1973.

- d) Op. cit. cote (77).

./...

(95) - LE BLANC (M.) & BLUMSTEIN (A.), "Analyse économique du système de de justice criminelle", in La criminalité urbaine et la crise de l'administration de la justice, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973.

(96) - Op. cit. cote (27).

(97) - COHEN (J.) & al.,"Implementation of the JUSSIM model in a criminal justice planning agency", Journal of research in crime and delinquency, 1973, X, 2, july.

(98) - Op. cit. cote (95).

(99) - Op. cit. cote (41).

(100) - La criminalité en France en 1972, Paris, Direction centrale de la Police judiciaire, Min. de l'Intérieur, 1973, ronéo.

(101) - Compte général de l'administration de la justice pour 1972, Paris, Min. de la Justice, 1974, s.p.

(102) - DAVIDOVITCH (A.), "Le ministère public : statistique de l'activité parquets, des tribunaux de grande instance en 1964 - Essai de typologie" : Compte général de l'administration de la justice pour 1967, Paris, Min. de la Justice, 1969.

(103) - TOISER (J.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.) et ROBERT (Ph.) "Element d'analyse de la criminalité légale", Compte Général de l'administration de la justice pour 1970, Paris, Min. de la Justice, 1972.

17

SEPC 1975

THIERRY GODEFROY
PHILIPPE ROBERT

LE COUT DU SYSTEME DE JUSTICE PENALE DANS UN ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE

ANNEXES

deviance et contrôle social

A N N E X E I.

FIGURE _1_

DISTRIBUTION des MOYENS FINANCIERS et de PERSONNELS

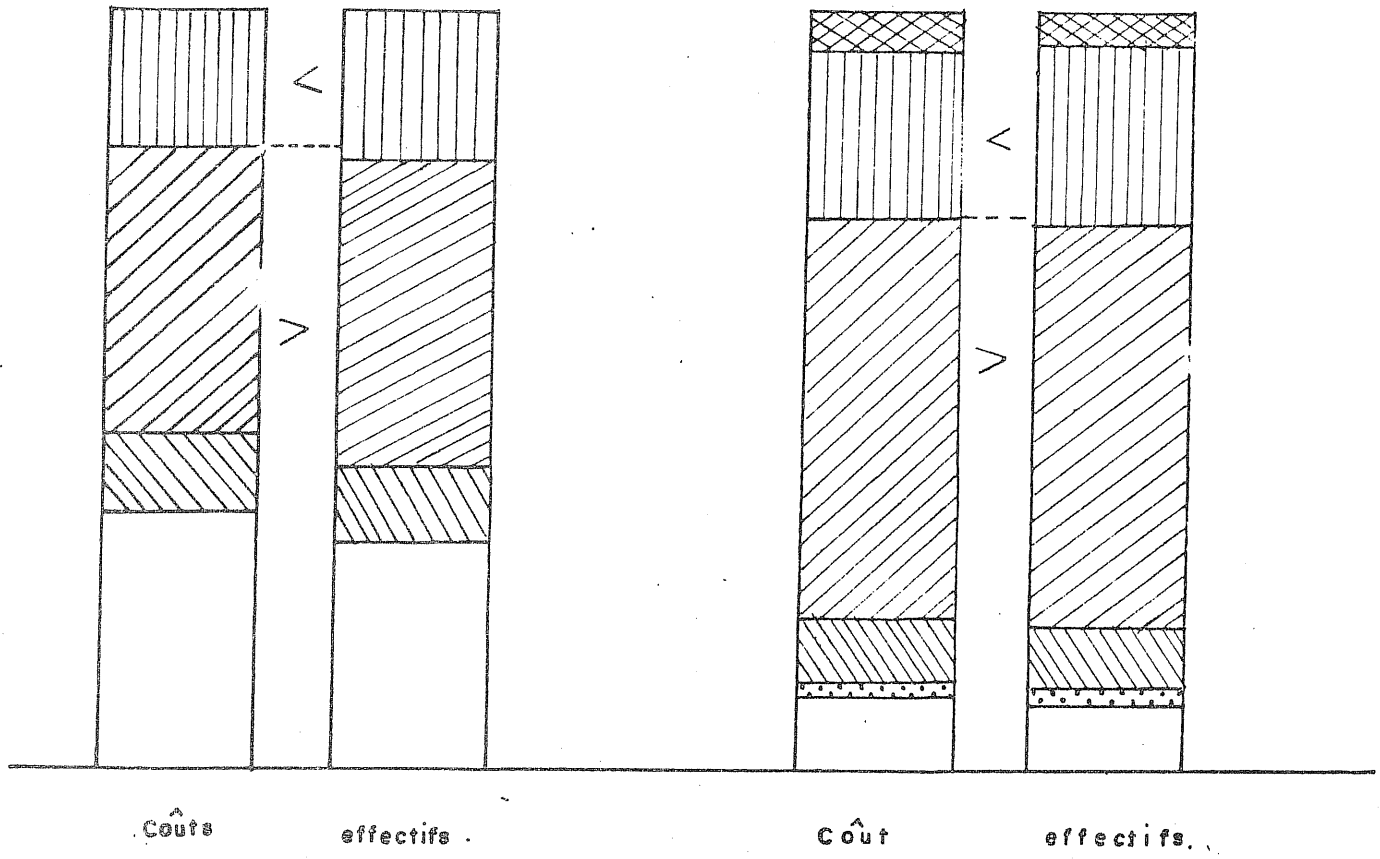

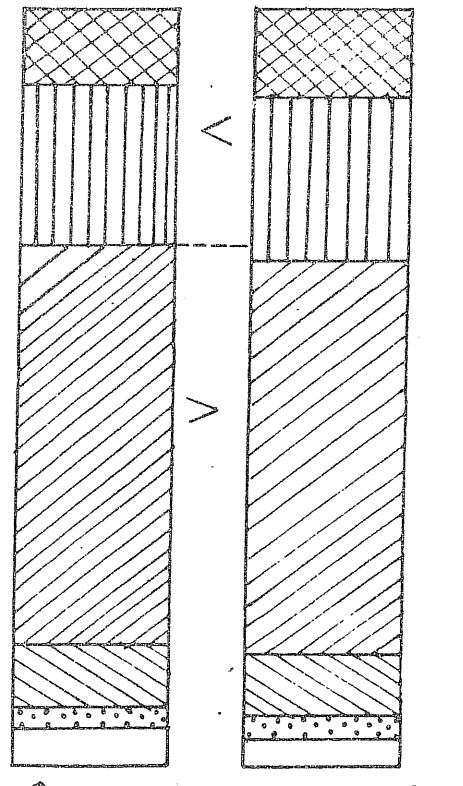

Brig. Rout. Gend. Mobile.

Compagnie Pithiviers

Comp. Orléans.

Peloton Autorisé Motorisé

Fichier.

Groupement.

Gendarmerie

FIGURE — 2 —

DISTRIBUTION des MOYENS FINANCIERS ET DE PERSONNELS

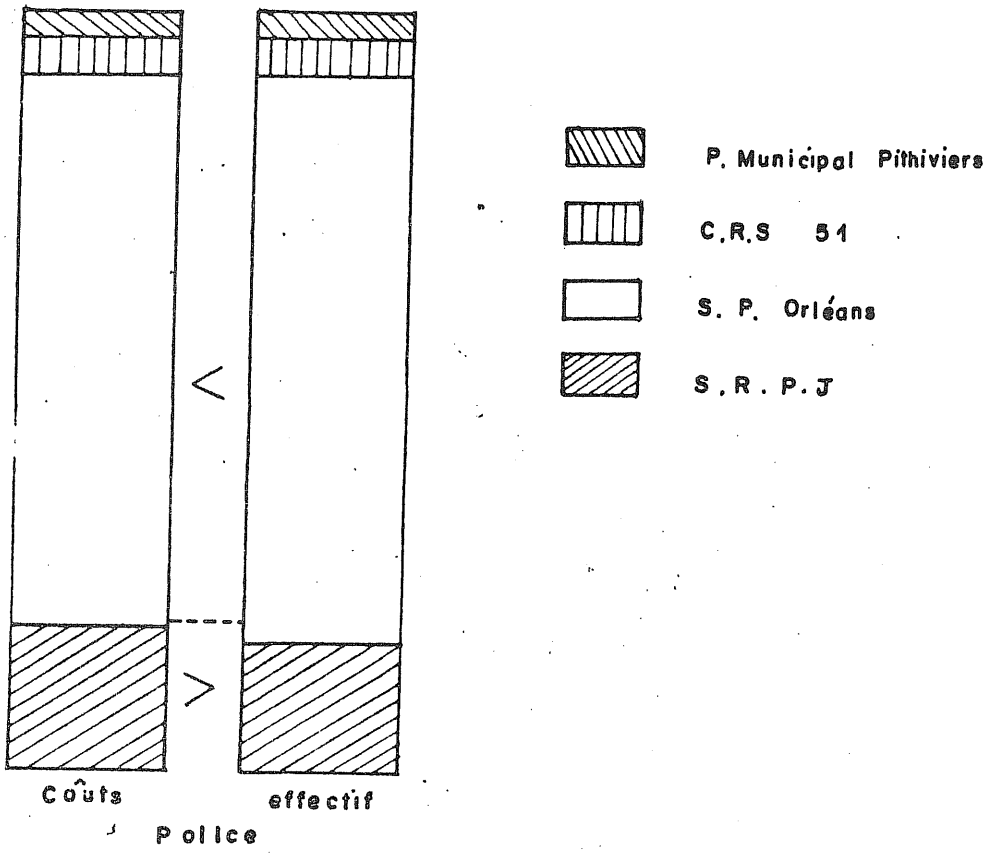

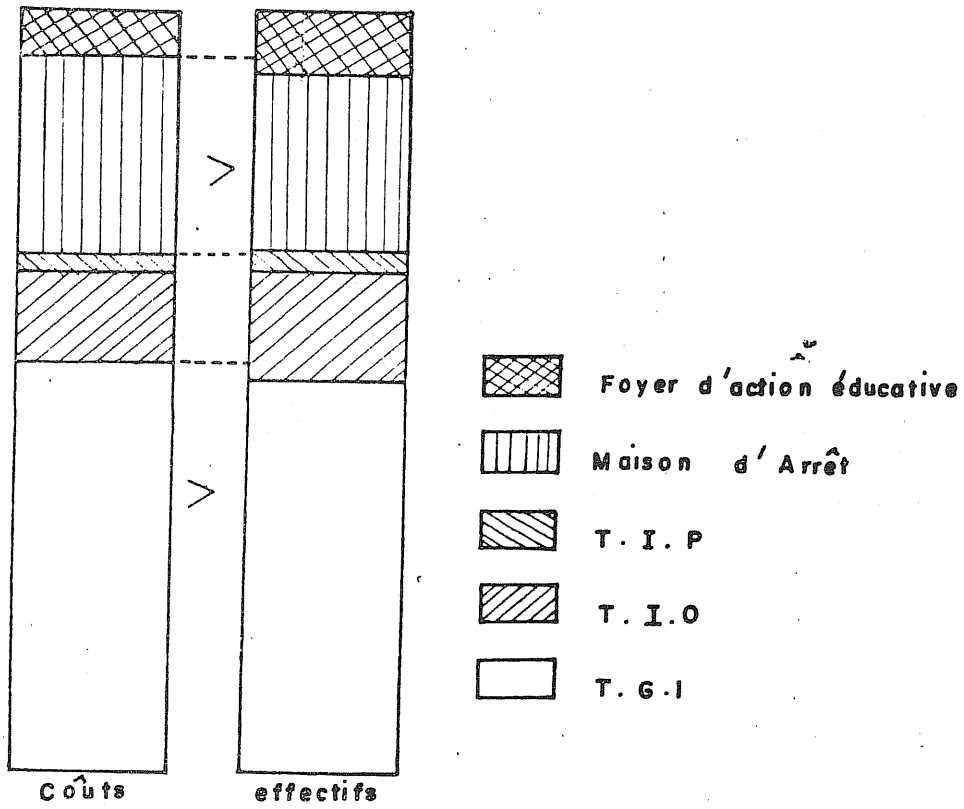

Tribunaux et Exécution.

	Officiers	Grades	Gendarmes	Gendarmes Aux.	Gendarmerie
Groupement	% → 17 % ↓ 34	33 10	49 4,3		100 6,6
Fichier		16 2	84 3		100 2,8
Peloton motorisé	3,7 10	20 7,5	76 8,2		100 8,1
Compagnie Orléans	2,4 38	22 53	75 52,5		100 52
Compagnie Pithiviers	2,8 18	22 22	75 21,5		100 21
Gendarmes aux.				100 100	100 0,7
Brig. Rout. de Gend. mobile		12 4,7	88 10,2	1 91	100 8,6
Gendarmerie	3,3 100	21 100	74 100	0,7 100	100 100

TABLEAU I. : VENTILATION DES COUTS - Gendarmerie -

	Officiers	Grades	Gendarmes	Gendarmes Aux.	Gendar-merie
Groupement	% → 12 % ↓ 30	32 8,6	56 3,8		100 5,1
Fichier		16 2	83 2,7		100 2,4
Peloton motorisé	2,7 10	19 7,6	78 7,8		100 7,5
Compagnie Orléans	1,6 40	19,8 53,2	78 52		100 50,5
Compagnie Pithiviers	1,8 20	20 24	77 22		100 21,6
Gendarmes aux.			[illegible]		100 3,4
Brig. Rout. de Gend. mobile		8,8 4,3	91 11	100 100	100 9,2
Gendarmerie	2 100	18,8 100	75,6 100	3,4 100	100 100

TABLEAU II. : VENTILATION DES EFFECTIFS - gendarmerie

	S.R.P.J.	Sécurité Publique Orléans	C.R.S. 51	Police Municipale Pithiviers	TOTAL POLICE
Commissaires	68 12	32 1,4			100 3
Inspecteurs principaux	60 23	35 3,4		5 12	100 7
Inspecteurs	49 38	51 10			100 14
Enquêteurs	60 8	31 1,3			100 3
Commandants et Officiers de Paix		100 1,2			100 1
Brigadiers chefs et Brigadiers		84 14	9 22	7 30	100 12
Gardiens		89 64,5	8 78	3 52	100 53
Personnels administratifs et ouvriers	51 18	46 4		3 6	100 7
TOTAL POLICE	18 100	74 100	5 100	3 100	100 100

TABLEAU III. : VENTILATION DES COUTS - Police

	Commissaires	Inspecteurs principaux	Inspecteurs	Enquêteurs	Commandants et off. paix	Brigadiers Chefs Brig.	Gardiens	Administratifs et ouvriers	Police
S.R.P.J.	% → 8,8 % ↓ 66,6	19 59	35 48	10 58				26 48,6	100 17,4
S.P. Orléans	1 33,3	2,7 36,3	8,9 52	1,7 42	1 100	12,8 84	65,6 88	6 48,6	100 74,6
C.R.S. 51						20 9	80 9,2		100 5,1
Pithiviers		9 4,5				27 7	54 2,7	9 2,8	100 2,8
Police	2,3 100	5,6 100	12,8 100	3 100	0,7 100	11,3 100	54,6 100	9,5 100	100 100

TABLEAU IV : VENTILATION DES EFFECTIFS - Police

	Magistrats	Fonctionnaires	TOTAL
T.G.I.	% → 44 % ↓ 88	56 41	100 54
T.I. Orléans	28 12	72 11	100 12
T.I. Pithiviers		100 3	100 2
Maisons d'arrêt		100 36	100 26
Foyers d'Action Educative		100 9	100 6
TOTAL	28 100	72 100	100 100

TABLEAU V. : VENTILATION DES COUTS

Tribunaux et agences d'exécution

	Magistrats	Fonctionnaires	TOTAL
T.G.I.	% → 27 % ↓ 88	73 45	100 52
T.I. Orléans	13 12	87 15	100 14
T.I. Pithiviers		100 3	100 3
Maisons d'Arrêt		100 27	100 23
Foyers d'action Educative		100 10	100 8
TOTAL	16 100	84 100	100 100

TABLEAU VI. : VENTILATION DES EFFECTIFS

Tribunaux et agences d'exécution

A N N E X E II

STRUCTURE DES ACTIVITES

Police - Gendarmerie

10 - Activités de Police judiciaire (y compris recherches spéciales, exclusles infractions de la compétence des tribunaux permanents des forces armées).

101 - Recherches et arrestations.
102 - Auditions, confrontations, plaintes.
103 - Constatations sauf recherche d'alcoolémie.
104 - Perquisitions et saisies.
105 - Autres opérations de Police judiciaire.

20 - Exécution des mandats et décisions de justice pénale.

201 - Recherches et arrestations.
202 - Auditions, confrontations, plaintes.
203 - Constatations sauf recherche d'alcoolémie.
204 - Perquisitions et saisies.
205 - Autres opérations de Police judiciaire.

30 - Activités préventives de circulation.

301 - Patrouilles.
302 - Postes fixes (y compris pour contrôles techniques des véhicules) : Ecoles.
303 - Postes fixes (y compris pour contrôles techniques des véhicules) : autres points.
304 - Etudes, commandement et liaisons.
305 - Education du public.

./...

40 - Activités préventives de protection et de détection.

401 - Patrouilles de surveillance générale et collectes de fiches d'hôtel s'il y a lieu.

402 - Escortes de fonds, protection de personnes et d'établissements.

403 - Interventions pour le maintien de la tranquilité publique (sauf s'il y a établissement de procédures).

404 - Surveillance des bals, spectacles, hôtels et établissements ouverts au public (s'il s'agit d'une action spécifique et sauf s'il y a établissement de procédures).

405 - Contrôle des professions règlementées (s'il s'agit d'une action spécifique et sauf s'il y a établissement de procédures).

406 - Contrôle de la règlementation économique et fiscale (s'il s'agit d'une action spécifique et sauf s'il y a établissement de procédures).

407 - Recherche de renseignements sur la délinquance et les délinquants (hors le cas de procédure en cours).

408 - Barrages non orientés.

409 - Vérification d'identité (dans les locaux de service).

50 - Concours à la justice pénale.

501 - Extractions et transfèrements.

502 - Garde des détenus hospitalisés.

503 - Service des audiences.

504 - Notifications diverses.

505 - Renseignements et rapports aux Parquets (sauf actions 101 à 213).

506 - Ministère public aux tribunaux de police : préparation des affaires.

507 - " " " : poursuite à l'audience.

508 - " " " : secrétariat.

./...

60 - Soutien logistique de police judiciaire.

601 - Direction et coordination des activités de police judiciaire.
602 - Permanence des enquêteurs (dans les locaux de service).
603 - Identité judiciaire (sauf activités du tableau A.).
604 - Tenue des fichiers et archives (sauf activités du tableau A.).
605 - Surveillance des personnes gardées à vue.
606 - Formation et entrainement "police judiciaire" (OPJ, maître de chien,...).

70 - Soutien logistique général.

701 - Direction, commandement et animation du service (sauf 304 et 601).
702 - Gestion (financière, personnel, matériel, locaux).
703 - Formation et entrainement (sauf 606).
704 - Relations publiques : contacts avec les personnalités et la presse.
705 - Relations publiques : actions de prestige.
706 - " " : accueil et orientation du public (planton).
707 - Relations publiques : conseils aux particuliers.
708 - Secrétariat (enregistrement, dactylographie, duplication, classement de la documentation, transport du courrier (sauf actions 101 à 213 et 702).
709 - Entretien et réparation (véhicules, transmissions, armement, matériel et locaux).
710 - Conduite des véhicules (sauf conduite pour un autre programme).
711 - Fonctionnement des transmissions (centraux téléphoniques et radio).
712 - Mess, cantine, action sociale.
713 - Réserve d'intervention (position d'attente et d'alerte en tenue et "premier à marcher", autre que 602).

./...

80 - Autres activités.

801 - Exécution de missions militaires et de défense.
802 - Services d'ordre et d'honneur.
803 - Maintien de l'ordre.
804 - Police administrative : sans enquête.
805 - " " : enquêtes administratives.
806 - " " : opérations funéraires.
807 - Concours à d'autres administrations que la police et la justice : enquêtes (sauf 101 à 113, 405 à 407).
808 - Concours à d'autres administrations que la police et la justice : détachement de personnel.
809 - Concours à d'autres administrations que la police et la justice : assistance à agents d'autres administrations.
810 - Concours à la justice civile (assistance à huissiers, exécution de jugements).
811 - Interventions de secours (sans établissement de procédures).

NOTA : Dans chaque cas, la prise et la fin de service sont décomptées dans l'activité correspondante.

Justice

Tribunaux :
****

- I - PENAL

A. Majeurs

- 110 - Enquête préliminaire et mise en mouvement de l'action publique :

- 1100 - Courrier (ex. : décision de suite à donner, examen et ouverture de dossier, enregistrement de procédure).
- 1101 - Documentation et étude (ex. : examen des journaux, recherche de précédent et de jurisprudence, conférence entre substituts...).

./...

- 1102 - Rapport avec le barreau et les autres administrations (ex. : préfecture, police, gendarmerie,...).
- 1103 - Rapport avec le Parquet Général.
- 1104 - Actes procéduraux et permis (communiquer, inhumer, etc...) (ex. : interrogatoires, transport à l'occasion d'un crime...).
- 1105 - Casier judiciaire : (ex.: vérification, signature,etc..)
- 1106 - Recherche de précédent et classement.

- 120 - Instruction.

- 1200 - Réquisition et règlement (ex.: décision de suite à donner, étude et règlement de dossier, rédaction de réquisitoire, etc...).
- 1201 - Documentation et étude (ex. : examen des journaux, recherche de jurisprudence, conférence entre substituts)
- 1202 - Rapport avec le barreau et les autres administrations (police, gendarmerie, préfecture etc...) (ex.: entretien avec conseil, demande d'état signalétique, avis de cessation de recherche...).
- 1203 - Rapport avec le Parquet Général.
- 1204 - Rapport entre l'instruction et le Parquet.
- 1205 - Ordonnances, mandats et permis (ex: délivrance de permis de communiquer, convocation d'inculpé et de conseil, vérification, examen et signature d'ordonnance...).
- 1206 - Commission rogatoire.
- 1207 - Tenue et étude de dossier : (ex: préparation d'un supplément instruction, demande de casier judiciaire, pièce à conviction, préparation de clichés, réponse au courrier...).
- 1208 - Audition (ex: convocation pour supplément d'information, paiement de taxe à témoins...).
- 1209 - Interrogatoire : (ex: interrogatoire sur mandat d'arrêt, convocation inculpé, procès verbaux de première comparution, convocation pour supplément d'information...)

./...

- 1210 - Confrontation (ex: convocation pour supplément d'information, procès verbaux de confrontation ...).
- 1211 - Transport et reconstitution (ex: établissement d'un état de frais, ordonnance de transport...).
- 1212 - Expertise (ex: taxation de mémoires, assistance à une autopsie...).
- 1213 - Contrôle du courrier des détenus.

- 130 - Audience.

- 1300 - préparation et vérification, examen de dossier (ex.: examen de dossiers correctionnels, préparation d'audience correctionnelle etc...).
- 1301 - Etude et documentation (ex: recherche de jurisprudence, conférence entre substitut, etc...).
- 1302 - Rapport avec le barreau et les autres administrations (police, préfecture, gendarmerie, etc...).
- 1303 - Rapport entre le siège et le Parquet (ex: contact avec les représentants du Ministère Public...).
- 1304 - Audiencement et enrôlement (ex: préparation des feuilles d'audiences, etc...).
- 1305 - Audience .
- 1306 - Experts et expertises (à l'exception des dépositions à l'audience),(ex: prise en charge des mémoires d'experts, convocation interprète...).
- 1307 - Témoins et victimes (à l'exception de la dépositions à l'audience),(ex: établissement d'état de frais, classement de citations avis victimes, avis témoins...).
- 1308 - Support administratif (ex: demande de casier judiciaire, pièces à conviction, classement et dactylographie...).

- 140 - Jugement.

- 1400 - Délibérés.
- 1401 - Etude, documentation et préparation (ex: examen d'une question de procédure pénale, examen des journaux, recherches de jurisprudence...).
- 1402 - Jugements et minutes (ex: préparation de rédaction de jugements correctionnels, dépôt des copies jugements

./....

correctionnels dans les cases des avocats, dépôt de projet de jugement chez le Vice Président...).

- 1403 - Suite à jugement (ex: examen, rédaction et signature de rapport d'appel, dactylographie de dossier d'appel, notification de jugement aux experts...).
- 1404 - Support administratif (ex: certificat d'annulation pour jugement d'opposition, taxes et frais correctionnels, recherches, classement de dossiers...).
- 1405 - Procédure simplifiée (ex: fixation des amendes de composition...).

- 150 - Exécution des peines.
  - 1500 - Probationnaires
  - 1501 - Recours en grâce (ex: sténodactylo d'un dossier de recours en grâce...).
  - 1502 - Libéré (ex: mention sur fiche d'avis de peine expirée...
  - 1503 - Rapport avec le barreau.
  - 1504 - Rapport avec le Parquet Général.
  - 1505 - Casier judiciaire et casiers annexes (ex: examen de casier judiciaire, établissement de casier circulation, casier ivresse...).
  - 1506 - Signification de jugement (ex: singification, opposition.
  - 1507 - Pièce d'exécution (ex: contrôle de la feuille d'audience avec les pièces d'exécution des peines correspondantes, dactylographie de pièce d'exécution...).
  - 1508 - Permis de conduire.
  - 1509 - Support administratif (ex: réponse au courrier, recherche et exécution des minutes...).
  - 1510 - Contrainte par corps (ex: enregistrement et mise à exécution des contraintes...).
  - 1511 - Amendes et extrait de finances (classement des A.R. des amendes de composition...).
  - 1512 - Etudes et documentation.

./....

B. Mineurs

- 200 - Entretien interne (magistrats et techniciens de l'observation et de la rééducation).
- 201 - Entretien, audition et interrogatoire de mineurs.
- 202 - Entretien, audition de membres de la famille.
- 203 - Entretien, audition de témoins et de victimes.
- 204 - Rapport avec d'autres administrations.
- 205 - Etude et documentation.
- 206 - Réquisition, requête, règlement.
- 207 - Audience (de cabinet et de tribunal).
- 208 - Observation (y compris enquête sociale), (ex: rédaction de rapport d'assistance sociale...).
- 209 - Placement : (ex: étude de dossier en vue d'un placement...).
- 210 - Liberté surveillée.
- 211 - Support administratif (ex: bordereau de pièces d'exécution des peines, mention des dispositifs de jugement portées sur une fiche de mineurs...).

- II - ADMINISTRATIF -

- 300 - Organisation du service (visite au tribunal de Pithiviers et état des affaires plaidées, réunion d'information profesionnelle, rapport au sujet du secrétariat greffe...).
- 301 - Service intérieur (ex: maintenance, tris et distribution, expédition du courrier...).
- 302 - Rapports :
  - 3020 - rapports intérieurs (ex: liaison avec le Parquet et le siège...).
  - 3021 - rapport avec public (ex: démarche, enquête à l'extérieur, étude de réclamation contre les officiers ministériels...).
  - 3022 - Rapports avec d'autres administrations (ex: gendarmerie, police, préfectures, etc...).

./...

- 303 - Communications (standard et transcription d'appel, liaison avec poste...).
- 304 - Comptabilité.
  - 3040 - pièces comptables (ex: préparation et établissement balance grand livre, établissement de prévision de frais pour 1972, réception de provisions à porter sur le livre journal et les comptes particuliers...).
  - 3041 - Comptabilité des parties (ex: taxation de mémoires, mise à jour des comptes particuliers /avocats/...).
  - 3042 - Courrier (ex: ouverture courrier C.C.P., compte trésor, écriture, vérification, enregistrement, totalisation de de bordereaux de mandat poste et des chèques...).
- 305 - Reprographie.
- 306 - Informatique (ex: rédaction informatique de jugement d'audience...).
- 307 - Etude et documentation (ex: lecture des journaux, étude de circulaire de la Chancellerie...).
- 308 - Classement, enregistrement et courrier (ex: apposition et tris des mentions, examen du courrier et réponse...).

III - AUTRES TACHES (civiles...)

- 401 - Officiers publics et ministériels.
- 402 - Enquêtes.
- 403 - Audiences (tribunal civil, tribunal de pensions...).
- 404 - Jugements et autres décisions.
- 405 - Certificats (naissance, nationalité, travail...).
- 406 - Support administratif spécifique (grosse pour significations, dossier assistance judiciaire, certificat de non recours.

./....

Foyer d'Action Educative :
****

1 - Action Educative

11 - Action Educative liée à l'emploi :

- 111 - Recherche d'emplois et embauche.
- 112 - Relation avec l'employeur (sauf embauche, licenciement, incidents).
- 113 - Entretien avec le mineur au sujet de sa profession (paye, incidents, sécurité sociale...).
- 114 - Relation avec la F.P.A., le Foyer des jeunes travailleurs.

12 - Action éducative en cas de placement en milieu ouvert :

- 121 - Recherche de logement.
- 122 - Visite.

13 - Action Educative dans le Foyer

- 130 - Consigne éducatives.
- 131 - Répartition des tâches éducatives.
- 132 - Etude des cas.
- 133 - Fiches de comportement, rédaction de rapport, établissement de dossiers.
- 134 - Surveillance (ronde, coucher, réveil, départ des mineurs au travail).
- 135 - Animation (veillées, télévision, ping-pong, etc...).
- 136 - Règlement d'incidents (différents, chambre, etc...).
- 137 - Entretien avec un mineur (sauf lié à l'emploi).
- 138 - Entretiens en groupe.
- 139 - Entretiens avec la famille.

2 - Action administrative.

21 - Service Intérieur :

- 211 - Maintenance (réparation, nettoyage, rangement).
- 212 - Approvisionnement et économat (effectif rationnaire).
- 213 - Préparation des repas, repas, service post-repas.

./....

22 - Autres tâches d'administration et d'organisation du service :

- 221 - Consignes (sauf éducatives).
- 222 - Répartition des tâches (sauf éducatives).
- 223 - Réunion du personnel d'encadrement (sauf éducatives).
- 224 - Gestion des comptes personnels des garçons.
- 225 - Courrier.
- 226 - Etablissement de dossiers médicaux.

3 - Rapports extérieurs :

31 - Tribunaux, I.P.E.S., Maison d'arrêt.

32 - Relation avec d'autres administrations (Service National, établissement de papier administratif).

33 - Santé (visite aux médecins).

34 - Relations avec la M.J.C. clubs sportifs, etc...).

Maison d'arrêt :
****

1 - Arrivée - départ des détenus:

11 - Formalités d'écrou à l'arrivée ou au départ.

12 - Entretien initial.

13 - Visite médicale - douche.

14 - Anthropométrie.

15 - Fouilles à l'arrivée ou au départ.

2 - Sécurité :

21 - Rondes - Rond-point.

22 - Fouilles (personnelles et cellules) sauf fouille à l'arrivée ou au départ.

23 - Vérification (portes, barreaux, cellules, clefs, extinction des feux).

24 - Tâches de portier.

25 - Intervention disciplinaire.

./...

3 - Surveillance d'activité :

31 - Nourriture (préparation - distribution).
32 - Nettoyage (locaux, vêtements, vaisselle...).
33 - Corvées (livraisons, poubelles...).
34 - Travail en atelier ou en cellule.
35 - Promenades.
36 - Hygiène (toilette, rasage, coiffeur...).

4 - Tâches Sanitaires et sociales :

41 - Entretien du personnel (y compris aumonier, assistante sociale) avec les détenus (audience, visite).

42 - Entretien entre membres du personnel (y compris aumonier, médecin, instituteur).

43 - Démarches extérieures (assistante sociale...).
44 - Courrier des détenus (transmission interne, censure).
45 - Parloir.
46 - Bibliothèque - radio - journaux (censure) télévision.
47 - Cantine.
48 - Tâches d'enseignement.
49 - Santé (distribution de médicaments, visites médicales sauf visite initiale).

5 - Rapports Maison d'Arrêt - Extérieur :

51 - Relation avec les autorités (tribunal, police, gendarmerie, etc...)
52 - Relation avec l'hôpital, les employeurs.
53 - Autres réunions diverses.

6 - Tâches administratives :

61 - Registres, classement.
62 - Constitution de dossiers, cahier d'audience, fiches de détenus.
63 - Ecritures comptables.

7 - Intendance :

71 - Approvisionnement et économat.
72 - Maintenance (entretien, réparation).
73 - Vaguemestrie (sauf censure).
74 - Habillement.

./...

8 - Organisation du service :

- 81 - Personnel (appels, affectations, entretiens...).
- 82 - Détenus (appels, mutations, distribution du travail).
- 83 - Tâches (directives, contrôle, compte rendu...).
- 84 - Elaboration et transmission des consignes.
- 85 - Cahier d'observations.
- 86 - Courrier.

COMPTES DE RECLASSEMENT

	S.R.P.J.	Sécurité Publique Orléans	C.R.S. 51	Police Municipale Pithiviers	TOTAL POLICE
Commissaires	7 942	3 810			11 752
Inspecteurs principaux	15 161	8 859		1 124	25 144
Inspecteurs	24 966	25 516			50 482
Enquêteurs	5 444	3 550			8 994
Commandants et officiers de paix		3 211			3 211
Brigadiers chefs et Brigadiers		36 126	4 095	2 966	43 187
Gardiens		165 578	14 498	4 931	185 007
Personnels administratifs et ouvriers	11 262	10 204		577	22 043
TOTAL POLICE	64 775	256 854	18 593	9 598	349 820

TABLEAU .1. - COMPTE PERSONNELS - Police.

(en Francs pour une semaine)

	Officiers	Gradés	Gendarmes	Gendarmes Auxi-liaires	TOTAL GENDARMERIE
Groupement	2 148	4 320	6 240		12 708
Fichier		937	4 865		5 802
Peleton motorisé	560	3 371	12 591		16 522
Compagnie Orléans	2 423	24 095	81 148		107 666
Compagnie Pithiviers	1 349	9 815	32 877		44 041
Gendarmes Auxiliaires				774	774
Brigade Routière de Gendarmerie Mobile		2 177	14 830		17 007
TOTAL GENDARMERIE	6 480	44 715	152 351	774	204 520

TABLEAU .2. - COMPTE PERSONNELS - Gendarmerie.

(en Francs pour une semaine)

	Magistrats	Fonctionnaires	TOTAL
T.G.I. Orléans	21 152	19 455	40 607
T.I. Orléans	2 752	5 003	7 755
T.I. Pithiviers		1 213	1 213
Maison d'Arrêt		19 810	19 810
Foyer d'Action éducative		4 747	4 747
TOTAL	23 904	50 228	74 132

TABLEAU 3. - : COMPTE PERSONNELS - Justice.

(en Francs pour une semaine)

	S.R.P.J.	Sécurité Publique Orléans	C.R.S. 51	Police Municipale Pithiviers	TOTAL POLICE
Commissaires	33	32			65
Inspecteurs principaux	72	85		6	163
Inspecteurs	132	276			408
Enquêteurs	39	52			91
Commandants et officiers de paix		32			32
Brigadiers chefs et Brigadiers		393	18	16	427
Gardiens		2 033	71	31	2 135
Personnels administratifs et ouvriers	99	192		5	296
TOTAL POLICE	375	3 095	89	58	3 617

TABLEAU .4. - : COMPTE LOCAUX - Police
(en Francs pour une semaine)

	Officiers	Gradés	Gendarmes	Gendarmes Auxiliaires	TOTAL GENDARMERIE
Groupement	182	515	900		1 597
Fichier		97	491		588
Peloton motorisé	52	368	1 524		1 944
Compagnie Orléans	159	1 945	7 708		9 812
Compagnie Pithiviers	81	893	3 329		4 303
Gendarmes Auxiliaires					
Brigade Routière de Gendarmerie Mobile		192	1 972		2 164
TOTAL GENDARMERIE	474	4 010	15 924		20 408

TABLEAU 5. - :COMPTE LOCAUX - Gendarmerie.

(en Francs pour une semaine)

	Magistrats	Fonctionnaires	TOTAL
T.G.I. Orléans	1 439	3 969	5 408
T.I. Orléans	146	995	1 141
T.I. Pithiviers		214	214
Maison d'Arrêt		4 735	4 735
Foyer d'Action éducative		767	767
TOTAL	1 585	10 680	12 265

TABLEAU 6. - : COMPTE LOCAUX - Justice.

(en Francs pour une semaine)

	S.R.P.J.	Sécurité Publique Orléans	C.R.S. 51	Police Municipale Pithiviers	TOTAL POLICE
Commissaires	83	29			112
Inspecteurs principaux	180	77		9	266
Inspecteurs	333	250			583
Enquêteurs	96	48			144
Commandants et Officiers de paix		29			29
Brigadiers chefs et Brigadiers		356	52	27	435
Gardiens		1 839	218	56	2 113
Personnels administratifs et ouvriers	250	174		9	433
TOTAL POLICE	942	2 802	251	101	4 119

TABLEAU 7. - : COMPTE MATERIELS - Police

(en Francs pour une semaine)

	Magistrats	Fonctionnaires	TOTAL
T.G.I. Orléans	777	2 143	2 920
T.I. Orléans	80	538	618
T.I. Pithiviers		290	290
Maison d'Arrêt		412	412
Foyer d'Action éducative		155	155
TOTAL	857	3 538	4 395

TABLEAU 9. - : COMPTE MATERIELS - Justice.

(en Francs pour une semaine)

	S.R.P.J.	Sécurité Publique Orléans	C.R.S. 51	Police Municipale Pithiviers	TOTAL POLICE
Commissaires	112	55			167
Inspecteurs principaux	242	150		19	411
Inspecteurs	448	486			934
Enquêteurs	131	92			223
Commandants et Officiers de paix		55			55
Brigadiers chefs et Brigadiers		691	74	56	821
Gardiens		3 573	297	112	3 982
Personnels administratifs et ouvriers	336	336		19	691
TOTAL POLICE	1 269	5 438	371	206	7 284

TABLEAU 10.- : COMPTE FONCTIONNEMENT - Police

(en Francs pour une semaine)

	Officiers	Gradés	Gendarmes	Gendarmes Auxi-liaires	TOTAL GENDARMERIE
Groupement	341	192	336		869
Fichier		47	240		287
Peloton motorisé	113	168	697		978
Compagnie Orléans	455	1 201	4 763		6 419
Compagnie Pithiviers	227	538	2 015		2 780
Gendarmes auxiliaires				1 023	1 023
Brigade Routière de Gendarmerie Mobile		96	984		1 080
TOTAL GENDARMERIE	1 136	2 242	9 035	1 023	13 436

TABLEAU 11. - : COMPTE FONCTIONNEMENT - Gendarmerie

(en Francs pour une semaine)

	Magistrats	Fonctionnaires	TOTAL
T.G.I. Orléans	1 280	3 530	4 810
T.I. Orléans	243	1 652	1 895
T.I. Pithiviers		442	442
Maison d'Arrêt		959	959
Foyer d'Action éducative		365	365
TOTAL	1 523	6 948	8 471

TABLEAU 12. - : COMPTE FONCTIONNEMENT - Justice.

(en Francs pour une semaine)

	Personnels	Locaux	Matériel	Fonctionnement	Gendarmerie
Officiers	↓% → 80 3	5,8 2,3	1,7 3,9	14 8,5	100 3,3
Gradés	86 20	7,7 19	1,5 22,2	4,3 17	100 21
Gendarmes	84 75	8,8 77,3	1,5 74,3	5 68	100 74,5
Gendarmes Auxiliaires	43 0,03			57 7,6	100 0,7

TABLEAU 13.- : VENTILATION DES COMPTES

DE RECLASSEMENT (par grades)

- Gendarmerie -

	Personnels	Locaux	Matériel	Fonction-nement	Police
Commissaires	% → 97 ↓ 3,3	0,5 1,8	1 2,7	1,4 2,3	100 3,3
Inspecteurs principaux	97 7,2	0,6 4,5	1 6,4	1,5 5,6	100 7,1
Inspecteurs	96 14,4	0,7 11,3	1 14,2	1,8 12,8	100 14,3
Enquêteurs	95,2 2,5	0,8 1,6	1,7 2,9	2,3 2,3	100 2,5
Commandants et officiers de paix	96 0,9	0,9 0,8	0,8 0,7	1,6 0,7	100 0,9
Brigadiers chefs et Brigadiers	96 12,3	0,9 11,6	1 10	1,8 10,8	100 12,2
Gardiens	96 52,8	1 60	1 52	2 56	100 52,9
Personnels administratif et ouvriers	94 6,2	1,2 8	1,8 10,5	2,9 9,5	100 6,4

TABLEAU 14. - : VENTILATION DES COMPTES DE CLASSEMENT (par grades) - Police -.

	Personnels	Locaux	Matériel	Fonctionnement	Gendarmerie
Groupement	% → 79 ↓ 6,2	10 7,7	5 23	5 6,5	100 6,6
Fichier	85 2,8	9 2,8	2 4	4 2	100 2,8
Peloton motorisé	84 8	10 9,4	1 4,5	5 7,4	100 8
Compagnie Orléans	85 53	8 47	3 41	5 48	100 52
Compagnie Pithiviers	85 22	8 20	1,6 23	5,3 20	100 21
Gendarmes auxiliaires	43 0,3			57 7,6	100 0,07
Brigade Routière de Gendarmerie Mobile	82 8,3	10 10,5	1 4,5	5 8	100 8,6
Gendarmerie	84 100	8,5 100	1,5 100	5,5 100	100 100

TABLEAU 15. - : VENTILATION DES COMPTES DE RESSASSEMENT (par unités)

- Gendarmerie -

	Personnels	Locaux	Matériel	Fonctionnement	Police
Police	% → 96 ↓ 100	1 100	1 100	1,9 100	100 100
S.R.P.J.	96 18,5	0,5 10,4	1,4 22,8	1,8 17,4	100 18,5
Sécurité publique Orléans	96 73	1,1 85,5	1 68	2 74,6	100 73
C.R.S. 51	96 5,3	0,5 2,4	1,3 6,5	1,9 5.	100 5,7
Police Municipale Pithiviers	96 2,8	0,6 1,6	1 2,4	2 2,8	100 2,7

TABLEAU N° 16 - : VENTILATION DES COMPTES DE RECLASSEMENT (par unités)

- Police -

	Personnels	Locaux	Matériels	Fonctionnement	Tribunaux
Magistrats	% 86 48	7 23	3 22	4 21	100 41
Fonctionnaires	65 52	13 77	7 78	15 79	100 59
Tribunaux	73 100	10 100	6 100	11 100	100 100

TABLEAU N° 17 - : VENTILATION DES COMPTES
DE RECLASSEMENT DES TRIBUNAUX
(par grades)

	Personnels	Locaux	Matériels	Fonctionnement	Tribunaux
Maisons d'arrêt	% 76	18	2	4	100
Foyer d'Action Educative	% 79	13	2	6	100

TABLEAU N° 18 - : VENTILATION DES COMPTES
DE RECLASSEMENT - Agences d'exécution-

A N N E X E III

CODIFICATION DES INFRACTIONS

101 ou 201 - Délinquance violente contre les biens

102 ou 202 - Délinquance banale contre les biens

103 ou 203 - Délinquance astucieuse contre les biens

104 ou 204 - Atteintes volontaires contre les personnes

105 ou 205 - Atteintes involontaires contre les personnes

106 ou 206 - Infractions contre les moeurs et la morale

107 ou 207 - Infractions aux règles de la circulation à l'exclusion des contraventions dues à l'ivresse

108 ou 208 - Délits de conduite en état d'ivresse

109 ou 209 - Infractions contre les libertés publiques

110 ou 210 - Infractions contre la chose publique

111 ou 211 - Infractions contre la santé publique

112 ou 212 - Contraventions et délits pour ivresse publique

113 ou 213 - Contraventions des qutre premières classes à l'exclusion de celles à connotation alcoolique.

DELINQUANCE VIOLENTE CONTRE LES BIENS

101 ou 201

Crimes :

Incendie volontaire
Destruction par explosif
Autres destructions et dégradations

Délits :

Chantage
Dégradation de monuments
Attentats contre les chemins de fer
Autres destructions
Bris de clôture
Actes de cruauté envers les animaux
Vivisection
Destruction d'animaux

Contraventions :

Destruction d'arbres d'autrui
Inondations de chemins
Destruction d'animaux

DELINQUANCE BANALE CONTRE LES BIENS

102 ou 202

Crimes :

Vol qualifié
Recel qualifié
Autres crimes contre les propriétés

Délits :

Vol
Détournement d'objets saisis
Filouterie aliment-logement
Filouterie de transport
Recel

DELINQUANCE ASTUCIEUSE CONTRE LES BIENS

103 ou 203

Crimes :

Abus de confiance qualifié
Extorsion de fond - titres ou signatures
Faux en écriture privées et publiques
Usage de faux en écriture
Faux et usage de faux (commerce)
Banqueroute frauduleuse

Délits :

Escroquerie
Abus de confiance
Abus de blanc seing
Abus des besoins d'un mineur
Warrants
Autres détournements
Chèques sans provision
Autres infractions - chèques
Banqueroute simple
Infractions à la règlementation du commerce et de l'industrie
Fraudes commerciales
Contre façon - Industrie commerciale
Infraction aux règlements relatifs aux produits de manufactures d'exportation
Action illicite sur marchandise
Ententes prohibées
Prix illicites
Liberté des enchères
Publicité mensongère
Faux certificat de qualité
Récompenses industrielles
Appellation d'origine alimentaire
Appellation d'origine industrielle
Démarchage
Autres infractions économiques
Loyers
Usure
Envois forcés
Valeurs mobilières
Autres infractions - Sociétés commerciales
Banqueroute
Infractions de banque - de bourse
Change
Infractions douanières
Refus collectif de l'impôt
Autres infractions fiscales
Constructions immobilières
Autres professions règlementées.
Défaut de permis de construire

Contraventions :

Infractions douanières

ATTEINTES VOLONTAIRES CONTRE LES PERSONNES

101 ou 204

Crimes :

Meurtre
Assassinat
Crime avec torture
Meurtre accompagné d'un crime ou ayant pour objet de caliciter un délit
Castration
Parricide
Empoisonnement
Infanticide
Coups et blessures envers un ascendant
Coups et mauvais traitements à enfant
Autres coups et blessures qualifiés
Abandon d'enfants - exposition d'enfants
Autres crimes contre les personnes

Délits :

Coups à enfants
Coups et blessures volontaires
Avortement
Délits divers concernant l'avortement
Abandon d'enfants - exposition d'enfants
Suppression - enlèvement d'enfant
Refus de porter secours

Contraventions :

Violénce et voies de fait

ATTEINTES INVOLONTAIRES CONTRE LES PERSONNES

105 ou 205

Délits :

Homicides involontaires (circulation)
Autres homicides involontaires
Blessures involontaires (circulation)
Autres blessures involontaires

Contraventions :

Blessures involontaires (circulation)
Autres blessures involontaires

INFRACTIONS CONTRE LES MOEURS ET LA MORALE

106 ou 206

Crimes :

Viol - attentat à la pudeur (mineur)
Viol - attentat à la pudeur (adulte)

Délits :

Outrage public à la pudeur
Outrage aux bonnes mœurs
Homosexualité (avec un mineur)
Excitation de mineurs à la débauche
Proxénétisme
Racolage
Adultère - entretien de concubine au domicile conjugal
Bigamie
Aide à la prostitution
Proxénétisme "hotelier"
Publications destinées à la jeunesse

INFRACTIONS AUX REGLES DE LA CIRCULATION (sauf 108 ou 208)

107 ou 207

Délits :

Conduite sans permis
Défaut d'assurance
Délit de fuite
Refus d'obtempérer à la sommation d'un agent de la force publique
Organisation de courses de voitures sans autorisation
Conditions de circulation de véhicules
Véhicule et équipement
Enseignement conduite de véhicule
Entrave à la circulation
Coordination des transports
Infractions relatives aux barrières de dégel et aux passages sur les ponts

Contraventions :

Coordination des transports

INFRACTIONS AUX REGLES DE LA CIRCULATION (seuf 108 ou 208)

107 ou 207

Délits :

Conduite sans permis
Défaut d'assurance
Délit de fuite
Refus d'obtempérer à la sommation d'un agent de la force publique
Organisation de courses de voitures sans autorisation
Conditions de circulation de véhicules
Véhicule et équipement
Enseignement conduite de véhicule
Entrave à la circulation
Coordination des transports
Infractions relatives aux barrières de dégel et aux passages sur les ponts

Contraventions :

Coordination des transports

INFRACTIONS CONTRE LES LIBERTES PUBLIQUES

109 ou 209

Crimes :

Arrestation illégale, séquestration de personnes

Délits :

Détournement de mineurs
Enlèvement de mineurs
Séquestration arbitraire
Dénonciation calomnieuse
Diffamation - injures
Menaces
Violation de domicile
Secret professionnel
Secret de correspondance
Arrestation illégale, séquestion de personnes

INFRACTIONS CONTRE LA CHOSE PUBLIQUE

110 ou 210

Crimes :

Recel de malfaiteurs
Détournement de deniers publics
Violence à fonctionnaires et magistrats
Corruption, trafic d'influence
Association de malfaiteurs
Fausse monnaie
Contrefaçon du Sceau de l'Etat - des billets
Sûreté de l'Etat
Autres crimes contre la chose publique
Trahison - espionnage
Divulgation de renseignements ou d'inventions intéressant la défense nationa
Autres atteintes à la Défense Nationale en temps de guerre
Autres atteintes à la Défense Nationale en temps de paix
Attentat contre l'autorité de l'Etat
Complot en vue de porter atteinte à l'autorité de l'Etat
Autres infractions contre l'autorité de l'Etat
Attentats tendant à troubler l'Etat par le massacre ou la dévastation
Complot ayant pour but de troubler l'Etat par le massacre ou la dévastation
Organisation de bandes armées ou participation à de telles bandes
Organisation d'un mouvement insurrectionnel ou participation à un tel mouvem
Crimes en relation avec une entreprise individuelle ou collective consistant
ou tendant à substituer une autorité illégale à l'autorité de l'Etat
Infractions soumises à la Cour de Sûreté de l'Etat en raison de leur connexi
avec un crime ou délit de la compétence de ladite Cour.

Délits :

Faux en écritures publiques
Usage de faux en écritures publiques
Rebellion
Fausse monnaie
Faux témoignage - subornation
Non-dénonciation de crime
Recel de malfaiteurs
Usurpation d'Etat civil
Evasion de détenus
Correspondance de détenus
Interdiction de séjour
Interdiction de paraître
Evasion de détenus
Concussion
Prise d'intérêt par fonctionnaire
Outrage autorité publique
Refus d'un service dû
Rebellion
Outrage - violence à fonctionnaire
Corruption - trafic d'influence
Vagabondage - mendicité
Défaut de carte de séjour

./...

Séjour étranger - expulsion
Nomades
Ambulants et forains
Publications interdites
Délits de presse
Attroupement
Ports d'armes
Armes et explosifs
Police des chemins de fer
Infractions électorales
Atteinte au crédit de la nation
Contefaçon du Sceau de l'Etat
Défaut de carte professionnelle
Jeux et paris
Loteries
Contrôle de films - cinéma
Poste - télécommunications
Chasse
Pêche
Forêt
Délits maritimes
Délits fluviaux
Orientation agricole
Plateau continental
Divulgation d'informations militaires
Autres atteintes à la Défense Nationale en temps de guerre
Autres atteintes à la Défense Nationale en temps de paix
Proposition de complot dans le but de porter atteinte à l'autorité de l'Etat
Atteinte à l'intégrité du territoire national
Proposition de complot en vue de troubler l'Etat par le massacre ou la dévastation
Non dénonciation d'activités de nature à nuire à la Défense Nationale
Reconstitution ou maintien de ligues dissoutes
Délits en relation avec une entreprise individuelle ou collective consistant ou tendant à substituer une autorité illégale à l'autorité de l'Etat
Infractions soumises à la Cour de Sûreté de l'Etat en raison de leur connexité avec un crime ou délit de la compétence de ladite Cour.

Contraventions :

Outrage à citoyen chargé d'un ministère public
Port illégal de décoration
Police des chemins de fer
Déclaration de naissance
Infraction commise par un officier d'état civil
Interdiction de paraître des proxénètes
Défaut de carte professionnelle
Forêt
Infractions à la loi d'orientation agricole
Chasse
Pêche.

INFRACTIONS CONTRE LA SANTE PUBLIQUE ET LA LEGISLATION SOCIALE

- 111 ou 211 -

Délits :

Administration de substances nuisibles
Propagande anticonceptionnelle
Substitution d'enfant
Non représentation d'enfant
Protection de la naissance et de la première enfance
Obligation scolaire
Epizootie
Exercice illégal de la médecine
Exercice illégal de professions paramédicales
Exercice illégal de professions de sage-femme, infirmière, masseur, pédicur, assistant ou auxiliaire de service social
Règlement des maisons d'accouchement
Pharmacie et officine
Maladies vénériennes
Stimulants
Stupéfiants et usage
Etablissements insalubres
Pollution atmosphérique
Pollution eaux fluviales
Autres infractions à la santé publique
Pollution eaux de mer
Régulation des naissances
Entrave à la liberté du travail
Emploi d'enfant - spectacle
Hygiène - sécurité du travail
Autres infractions à la législation du travail
Droit syndical
Rétention de précompte
Infraction à la législation sur la sécurité sociale
Débits de boissons

Contraventions :

Accès des mineurs dans certains établissements
Infraction à la loi sur l'inhumation
Autres infractions à la législation du travail
Rétention de précompte
Infraction à la législation sur la sécurité sociale
Etablissements insalubres - incommodes et dangereux
Substances vénéneuses
Combats de boxe
Pollution atmosphérique.

ANNEXE - IV

POLICE : VENTILATION DES TEMPS (*) SUIVANT

LES SOUS-AGENCES ET LES GRADES

(1ère semaine)

-:-:-:-

(*) Les temps sont portés en minutes.

(1) Activités de Police Judiciaire	Total	% Pol.	SRPJ %	S.P Orléans %	CRS 51 %	Pol. Mun. Pithiviers %
-Autres opérations de P.J.	36 820	4,2	77	23		
-Auditions, confrontations, plaintes.	32 590	3,8	34	65		1
-Recherches et arrestations	28 865	3,4	78	15	2	5
-Constatations sauf alcoolémie	24 125	2,8	3	97	0,1	0,6
-Perquisitions et saisies	1 170	0,1	82	4		14
-Recherche d'alcoolémie	210		69	31		
TOTAL (1)	123 780	14,3	51	46	0,5	2
dont						
Commissaires	4 790	0,5	98	2		
Inspecteurs principaux	42 560	5	82	16		2
Inspecteurs	32 635	4	58	42		
Enquêteurs	5 120	0,6	100			
Command. et Off. de Paix						
Brig.-Chefs et Brig.	3 635	0,4	72			28
Gardiens	35 040	0,4		98	2	0,5
Adminis. et Ouvriers						

(2) Exécution des mandats et décisions de Justice Pénale						
-Recherches et arrestations	2 345	0,3		100		
-Auditions, confrontations, plaintes	1 355	0,1		90		10
-Autres opérations de P.J.	1 020	0,1		100		
-Constatations sauf alcoolémie						
-Recherche d'alcoolémie						
-Perquisitions et saisies	245			100		
TOTAL (2)	4 965	0,6		97		3
dont						
Commissaires						
Inspecteurs principaux	1 560	0,2		91		9
Inspecteurs	1 305	0,1		100		
Enquêteurs						
Command. et Off. de Paix						
Brig.-Chefs et Brig.						
Gardiens	2 100	0,2		100		
Adminis. et Ouvriers						

(3) Concours à la Justice Pénale	Total	% Pol.	SRPJ %	S.P Orléans %	CRS 51 %	Pol. Mun. Pithiviers %
M. Public aux tribunaux Police - Prép. des Aff.	13 780	1,6		81		19
Extractions et transfèrements	8 125	1		96		4
Renseignements et rapports aux Parquets	6 940	0,8		100		
Services des audiences	2 325	0,3		100		
M. Public aux tribunaux Police - Secrétariat	2 075	0,2		78		22
Notifications diverses	1 355	0,1		73		7
M. Public aux tribunaux Police Poursuite à l'audience	645			44		56
Gardes des détenus hospitalisés						
TOTAL (3)	35 245	4		89		11
dont						
Commissaires	605			100		
Inspecteurs principaux	1 310	0,1		49		51
Inspecteurs	5 135	0,6		100		
Enquêteurs	615			100		
Command. et Off. Paix						
Brig.-Chefs et Brig.	2 445	0,3		93		7
Gardiens	24 150	3		92		8
Admi. et Ouvriers	985	0,1				100

(4) Soutien logistique de Police Judiciaire	Total	% Pol.	SRPJ %	S.P Orléans %	CRS 51 %	Pol. Mun. Pithiviers %
Tenue des fichiers et archives	35 470	4	88	11,3		0,3
Permanence des Enquêteurs	18 095	2	55	45		
Identité judiciaire	11 970	1,4	100			
Dir. Coord. Activités P.J.	5 795	0,6	98	1,5		0,5
Surveil. des Personnes gardées à vue	1 615	0,2		96		4
Formation et entrainement P.J.						
TOTAL (4)	72 945	8,4				
dont						
Commissaires	5 750	0,6	99	1		
Inspecteurs Principaux	5 385	0,6	36	63,7		0,3
Inspecteurs	22 890	2,6	94	6		
Enquêteurs	8 360	1	95	5		
Command. et Offi. Paix						
Brig.-Chefs et Brig.	480			87		13
Gardiens	7 355	0,8		100		
Admi. et Ouvriers	22 730	2,6	97	2,6		0,4

(5) Activités préventives de circulation						
Postes fixes (sauf école)	45 410	5,2		96		4
Patrouilles	26 365	3		71	16	13
Postes fixes écoles	16 025	1,8		78	13	9
Education du public	15 295	1,7		28	72	0,1
Etudes, commandement et liaisons	3 280	0,4		100		
TOTAL (5)	106 375	12,2		77,6	16	6,4
dont						
Commissaires						
Inspecteurs Principaux	60			100		
Inspecteurs						
Enquêteurs						
Command. et Off. Paix	380			100		
Brig.-Chefs et Brig.	8 690	1		63	18	19
Gardiens	97 245	11		79	16	5
Admi. et Ouvriers						

(6) Activités préventives de protection et de détection	Total	% Pol.	SRPJ %	S.P Orléans %	CRS 51 %	Pol. Mun. Pithiviers %
Patrouilles de Sur. gén. et collectes des fiches hôtels	46 525	5,4		97		3
Escortes de fonds, protection de personnes	26 041	3		95	3	2
Surveillance bals, spectacles, hôtels	12 000	1,4		98		2
Intervention tranquilité publique	8 305	0,9		99		1
Contrôle des professions règlementées	4 115	0,4		100		
Contrôle, règlm. éco. et fiscale	3 610	0,4		100		
Recherche de renseignements sur la délinquance	3 005	0,3	27	73		
Barrages non orientés	2 460	0,3		100		
Vérification d'identité (dans les locaux de service)	770	0,1		100		
TOTAL (6)	106 831	12,3	0,7	96	0,8	2,2
dont						
Commissaires	800	0,1	100			
Inspecteurs principaux	250			100		
Inspecteurs	1 995	0,2		100		
Enquêteurs	4 085	0,5		100		
Command. et Off. Paix	270			100		
Brig.-Chefs et Brig.	8 680	1		86	3	11
Gardiens	90 751	10,4		98	0,6	1,5
Admi. et Ouvriers						

I - PENAL						
Total 1+2+3+4+5+6	450 141	52	28	63	5	4
dont						
Commissaires	11 940	1,4	94	6		
Inspecteurs principaux	51 125	59	72	24		4
Inspecteurs	63 960	74	63	37		
Enquêteurs	18 180	2	72	28		
Command. et Off. Paix	650			100		
Brig.-Chefs. et Brig.	23 930	2,7		76	8	16
Gardiens	256 641	29,6		90	7	3
Admi. et Ouvriers	23 715	2,7	93	2		5

II - SOUTIEN LOGISTIQUE GENERAL	Total	% Pol.	SRPJ %	S.P Orléans %	CRS 51 %	Pol. Mun. Pithiviers %
Secrétariat	100 615	11,6	8	80	9	3
Réserve d'intervention	54 889	6,3		97		3
Accueil orientation Public	52 650	6		92		8
Formation et entraînement	46 685	5,4		59	39	2
Fonctionnement Transmission	37 350	4,3	38	62	0,1	0,1
Direction Commandement-Animation du service	34 950	4	9	87	1,2	2
Conduite des véhicules	24 608	2,8	3	96	0,1	0,2
Entretien et réparation	16 960	1,9	20	63	16	0,4
Gestion	12 640	1,4	30	70		0,3
Conseils aux particuliers	9 012	1	3	94		3,5
Mess, cantine, action sociale	2 370	0,2	3	97		
Contact, personnalités, Presse	1 460	0,1	9	44	29	18
Actions de prestige	600	0,1		60		40
TOTAL	394 789	45,5	9	80	8	3
dont						
Commissaires	6 995	0,8	46	54		
Inspecteurs Principaux	6 845	0,8	37	44		19
Inspecteurs	9 330	1	48	52		
Enquêteurs	6 165	0,7	84	16		
Command. et Off. de Paix	7 830	0,9		100		
Brig.-Chefs et Brig.	79 630	9,2		80	15	5
Gardiens	244 734	28		90	8	2
Admi. et Ouvriers	33 260	3,8	56	41		3

III AUTRES ACTIVITES	Total	% Pol.	SRPJ %	S.P Orléans %	CRS 51 %	Pol. Mun. Pithiviers. %
Service d'ordre et d'honneur	3 015	0,3		26	74	
Police Administrative : sans enquête	3 525	0,4		87		13
Police Administrative : enquête	8 065	0,9		99		1
Maintien de l'ordre	3 310	0,4		34	65	1
Intervention de secours	2 725	0,3		93		7
Concours à d'autres Adm. : enquêtes	1 075	0,1		96		4
Police Administrative : Opérations Funéraires	120			37		63
Concours à d'autres Adm. : Assistance à agent	365			100		
Concours à la Justice civile						
Exécution de mission Milit. de défense	60			100		
Concours d'autres Admi. : détachement de personnel						
TOTAL	22 260	2,5		76	20	4
dont						
Commissaires	670			100		
Inspecteurs principaux	1 225	0,1		94		6
Inspecteurs	4 300	0,5		100		
Enquêteurs	1 515	0,2		100		
Command. et Off. de Paix						
Brig.-Chefs et Brig.	3 435	0,4		91		9
Gardiens	10 845	1,2		56	40	4
Adm. et Ouvriers	270			44		56
TOTAL POLICE I + II + III	867 190	100	18	63	6	3
dont						
Commissaires	19 615	2,2	73	27		
Inspecteurs principaux	59 195	6,8	66	28		6
Inspecteurs	77 585	8,9	58	42		
Enquêteurs	25 860	3	70	30		
Command. et Off. de Paix	8 480	1		100		
Brig.-Chefs et Brig.	106 990	123		80	13	7
Gardiens	512 220	59		89	8	3
Adm. et Ouvriers	57 245	6,6	71	25		4

POLICE : VENTILATION DES TEMPS(*)

SUIVANT LES SOUS-AGENCES ET LES GRADES

(2ème semaine)

-:-:-:-:-:-

(*) - Les temps sont portés en minutes

1°) - ACTIVITES DE POLICE JUDICIAIRE	TOTAL	% Police	S.R.P.J. %	S.P. ORLEANS %	C.R.S.51 %	Pol. Mun. PITHIVIERS %
Auditions, confrontations, plaintes	51.136	5,4	31	68,7		0,3
Autres opérations de P.J.	49.160	5,1	78	21	0,6	0,1
Recherches et arrestations	28.356	3	58	41		0,5
Constatations sauf alcoolémie	27.330	3	0,5	99	0,3	
Perquisitions et saisies	11.550	1,2	8	92		
Recherche d'alcoolémie	270			100		
Total 1	168.202	17,6	43	56	0,2	0,2
dont :						
Commissaires	9.260	1	68	32		
Inspecteurs principaux	50.035	5,2	76	23		1
Inspecteurs	60.942	6,4	36	64		
Enquêteurs	7.620	0,8	70	30		
Command. et off. de Paix	20			100		
Brigadiers chefs et brigadiers	2.640	0,3		97		3
Gardiens	37.685	4		99	1	0,1
Admi. et ouvriers						
2°) - EXECUTION DES MANDATS ET DECISIONS DE JUSTICE PENALE						
Recherches et arrestations	2.510	0,2		100		
Auditions, confrontations, plaintes	1.640	0,2		82		8
Autres opérations de P.J.	515	0,1	58	40	2	
Constatations sauf alcoolémie						
Recherche d'alcoolémie						
Perquisitions et saisies						
Total 2	4.665	0,5	6	90	0,2	3
dont :						
Commissaires						
Inspecteurs principaux	1.515	0,2	20	72		8
Inspecteurs	1.365	0,1		100		
Enquêteurs						
Command. et off. de Paix						
Brigadiars chefs et brigadiers	1.785	0,2		99	1	
Gardiens						
Admi. et ouvriers						

3°)- CONCOURS A LA JUSTICE PENALE	TOTAL	% Police	S.R.P.J. %	S.P. ORLEANS %	C.R.S.51 %	Pol. Mun. PITHIVIERS %
M. Public aux tribunaux Police - Prép. des Aff.	13.570	1,4		85		15
Extractions et transfèrements	12.985	1,4		100		
Services des audiences	11.190	1,2		100		
Renseignements et rapports aux Parquets	3.365	0,3		100		
M. Public aux tribunaux Police : Secrétariat	1.575	0,2		60		40
Notifications diverses	867	0,1		100		
M. Public aux tribunaux Police : Poursuite à l'audience	255			100		
Gardes des détenus hospitalisés						
Total 3	43.807	4,6		94		6
dont :						
Commissaires	795			100		
Inspecteurs principaux	1.220	0,1		39		61
Inspecteurs	2.505	0,2		100		
Enquêteurs	1.455	0,1		100		
Command. et off. Paix						
Brigad. chefs et Brigad.	6.540	0,7		71		29
Gardiens	31.292	3,3		100		
Admi. et ouvriers						

	TOTAL	% Police	S.R.P.J. %	S.P. ORLEANS %	C.R.S.51 %	Pol. Mun. PITHIVIERS %
4°) - SOUTIEN LOGISTIQUE DE POLICE JUDICIAIRE						
Tenue des fichiers et archives	34.083	3,6	78	20		2
Permanence des enquêteurs	23.590	2,5	45	55		
Identité judiciaire	11.220	1,2	100			
Dir. Coord. Activités P.J.	10.965	1,1	77	22,6		0,4
Surveil. des personnes gardées à vue	1.180	0,1		100		
Formation et entrainement P.J.						
Total 4	81.038	8,5	70	29		0,7
dont :						
Commissaires	10.475	1,1	89	11		
Inspecteurs principaux	2.550	0,2		98		2
Inspecteurs	31.383	3,3	69	31		
Enquêteurs	7.800	0,8	97	3		
Command. et off. Paix						
Brig. chefs et Brig.	640			67		33
Gardiens	7.725	0,8		100		
Admi. et ouvriers	20.465	2	89	9		2
5°) - ACTIVITES PREVENTIVES DE CIRCULATION						
Patrouilles	35.390	3,7		75	16	9
Postes fixes (sauf Ecole)	25.355	2,7		94	2	4
Postes fixes Ecoles	13.460	1,4		65	25	10
Education du public	5.010	0,5				
Etudes, command. et liaisons	3.735	0,4		90		10
Total 5	82.950	8,7		81	12	7
dont :						
Commissaires						
Inspecteurs principaux	200					100
Inspecteurs						
Enquêteurs						
Command. et off. Paix	450			100		
Brig. chefs et brig.	7.030	0,7		76		24
Gardiens	75.270	8		82	13	5
Admi. et ouvriers						

6°) - ACTIVITES PREVENTIVES DE PROTECTION ET DE DETECTION	TOTAL	% Police	S.R.P.J. %	S.P. ORLEANS %	C.R.S.51 %	Pol. Mun. PITHIVIERS %
Patrouilles de Sur. gén. et collectes des fiches hotels	42.195	4,4		93		7
Escortes de fonds, protection de personnes	29.190	3		97,8	0,2	2
Surveillance bals, spectacles, hotels	8.575	1		99		1
Intervention tranquilité publique	6.430	0,7		100		
Recherche de renseignements sur la délinquance	5.156	0,5	5	95		
Barrages non orientés	2.805	0,3		100		
Contrôle des professions réglementées	2.765	0,3		99		0,5
Contrôle, réglem. éco. et fiscale	1.790	0,2		100		
Vérif. d'identité (dans les locaux de service)	975			100		
Total 6	99.881	10,5	0,2	97		3,4
dont :						
Commissaires	240	100				
Inspecteurs principaux	1.063	0,1		98		2
Inspecteurs	3.010	0,3		100		
Enquêteurs	2.100	0,2		100		
Command. et off. Paix	240			100		
Brig. chefs et Brig.	5.410	0,5		97		3
Gardiens	86.418	9		96	0,1	4
Admi. et ouvriers	1.400	0,1		100		
I - PENAL						
Total 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 ..	480.543	50,5	27	68	2	3
dont :						
Commissaires	20.770	21	76	24		
Inspecteurs principaux	56.583	6	68	30		2
Inspecteurs	99.205	10,4	44	56		
Enquêteurs	18.975	2	68	32		
Command. et off. Paix	710			100		
Brig. chefs et Brig.	22.260	2,3		82		18
Gardiens	240.175	25,2		93	4	3
Admi. et ouvriers	21.865	2,3	83	15		2

II - SOUTIEN LOGISTIQUE GENERAL	TOTAL	% Police	S.R.P.J. %	S.P. ORLEANS %	C.R.S.51 %	Pol. Mun. PITHIVIERS %
Secrétariat	97.924	10,3	8,5	84	5	2,5
Réserve d'intervention	51.830	5,4		99	0,2	1
Accueil Orientation Public	49.407	5,2	0,1	89,5	0,4	10
Formation et entrainement	40.282	4,2		69	31	0,1
Entretien et réparation	37.223	3,9	17		10	
Direction Commandement Animation du Service	37.200	3,9	9	72	7	2
Conduite des véhicules	33.925	3,6	3	97		0,2
Fonctionnement Transmission	33.685	3,6	38	62		
Conseils aux Particuliers	15.185	1,6	1	97		2
Gestion	11.785	1,2	30	66		4
Mess, cantine, Action Sociale	7.625	0,8	3	97		
Contrats, personnalités Presse	2.490	0,2	3	73	23	1
Actions de Prestige	1.040	0,1		100		
Total	419.601	44,1	9	83	6	2
dont :						
Commissaires	8.440	0,9	41	59		
Inspecteurs principaux	9.635	1	25	64		11
Inspecteurs	9.502	1	52	48		
Enquêteurs	4.195	0,4	92	8		
Command. et off. de Paix	6.570	0,7		100		
Brig. chefs et Brig.	81.496	8,5		82	15	3
Gardiens	231.146	24,3		92	6	2
Admi. et ouvriers	68.617	7,2	31	66	5	3

III - AUTRES ACTIVITES	TOTAL	% Police	S.R.P.J. %	S.P. ORLEANS %	C.R.S.51 %	Pol. Mun. PITHIVIERS %
Service d'ordre et d'honneur	13.020	1,4		100		
Police Administrative : sans enquête	11.658	1,3		82		8
Police Administrative : enquêtes	9.460	1		100		
Maintien de l'ordre	7.985	0,8		100		
Intervention de Secours	4.710	0,5		100		
Concours à d'autres Adm. : Enquêtes	2.110	0,2		97		3
Police Administrative : Opérations Funéraires	1.180	0,1		92		8
Concours à d'autres Adm. : Assistance à agents	695	0,1		86		14
Concours à la Justice Civile	170			100		
Exécution de mission milit. de défense	150			100		
Concours à d'autres Adm. : détachement de Personnel						
Total	51.143	5,4		98		2
dont :						
Commissaires	2.080	0,2		100		
Inspecteurs principaux	850			66		34
Inspecteurs	4.665	0,5		100		
Enquêteurs	2.365	0,2		100		
Command. et off. de Paix	630			100		
Brig. chefs et Brig.	7.785	0,8		90		10
Gardiens	25.305	2,6		100		
Admi. et ouvriers	7.463	0,8		98		2
TOTAL POLICE : I + II + III	951.287	100	17	67	4	2
dont :						
Commissaires	31.290	3,3	62	38		
Inspecteurs principaux	67.068	7	61	35		4
Inspecteurs	113.372	12	43	57		
Enquêteurs	25.535	2,7	65	35		
Command. et off. de Paix	7.910	0,8		100		
Brig. chefs et Brig.	111.541	11,7		83	11	6
Gardiens	496.626	52,2		93	5	2
Admi. et ouvriers	97.945	10,3	40	57		3

G E N D A R M E R I E :

VENTILATION DES TEMPS SUIVANT LES SOUS-AGENCES ET LES GRADES

(Première semaine)

-=-=-=-=-=-

(1) Activités de Police judiciaire	TOTAL	% Gend	% Groupement	% Fichier	Peloton % motorisé	Compagnie % Orléans	Compagnie % Pithiviers	Brig.Rout. % Gendarm. mobil.	Gend. Aux. %
Auditions Confrontations Plaintes	49.303	7,3			3,4	75,6	I3	8	
Autres opérations de police jud.	39.288	5,8	0,3			75,6	I5,3	8,7	
Recherches et arrestations	I5.230	2,2				48	52		
Constatations sauf alcoolémie	I3.565	2			0,6	78,4	20,5	0,5	
Perquisitions et saisies	690	0,I				92,7	7,3		
Recherche d'alcoolémie	I.200	0,1			3,3	38,3	33,7	24,6	
TOTAL (1)	II9.2I6	I7,7	0,1		1,5	72	20	6,4	
dont Officiers	990	0,1	14			34	52		
Gradés	I9.395	2,9	I			70	27	2	
Gendarmes	98.83I	I4,7			2	73	I8	7	
(2) Exécution des mandats et décisions de justice pénale									
Auditions Confrontations Plaintes	5.855	0,8				87	I3		
Autres opérations de police jud.	2.505	0,4				88	I2		
Recherches et arrestations	1.760	0,3				82	I3,6	4,4	
Constatations sauf alcoolémie	1.I25	0,1				97	I3		
Recherche d'alcoolémie									
Perquisitions et saisies									
TOTAL (2)	11.245	1,6				87	12	1	
dont Officiers									
Gradés	495					93	7		
Gendarmes	10.750	1,6				87	12	1	

(3) Soutien logistique de Police judiciaire	TOTAL	Gend. %	Groupement %	Fichier %	Peloton, motorisé %	Compagnie Orléans %	Compagnie Pithiviers %	Brigade rout Gendarmerie mobile %	Gendarm. Aux. %
Tenue de fichiers et archives	I7.820	2,6		30		55	7,3	6	I,7
Formation et entraînement P.J.	II.440	I,7	2,5		5,2	7I	II,5	9,3	
Permanence des enquêteurs	3.3I5	0,4			I5	74	II		
Dir.Coord.activités P.J.	4.742	0,7	I,5			80	I8		
Identité judiciaire	1.430	0,2				35	19	66	
Surveillance personnes gardées à vue	9I0	0,1	47			50	3		
TOTAL 3	39.667	5,9	0,9	14,5	3	63	I0	7	0,7
dont Officiers	2.307	0,3	I5,5			38	47		
Gradés	6.435	I		16	4	63	I5	2	
Gendarmes	30.645	4,6		15	3	66	7	9	
Gend. aux.	300								I00
(4) Concours à la justice pénale									
Renseignements et rapports aux Parquets	5.603	0,8				56	44		
Extractions et transfèrements	3.840	0,6				6I		39	
Notifications diverses	2.535	0,4				74	I3	I3	
Min. Public.aux Tribunaux Police: Secrétariat									
Min. Public. aux Tribunaux Police: Rep. des Aff.									
Min. Public. aux Tribunaux Police:Poursuites à l'audience									
Gardes des détenus hospitalisés									
Service des audiences									
TOTAL 4	II.978	I,8				62	23	I5	
dont Officiers									
Gradés	1.425	0,2				79	2I		
Gendarmes	10.553	1,5				59	24	I7	
Gend.Aux.									

(5) Activités préventives de protection et de détection	TOTAL		Groupement	Fichier	Peloton motorisé	Compagnie Orléans	Compagnie Pithiviers	brig.roul. Gend.mob.	Gend.aux.
		Gend.							
Patrouilles de Surv. Gen. et collectes fiches hôtels	37.680	5,6				66	33,4	0,6	
Recherche de renseignements sur la délinquance	I4.090	2				67	27	6	
Verif. identité (dans les locaux de service)	4.096	0,6		36,6	I,4	49	I2,6	0,4	
Surveillance, bals, spectacles, hôtels	6.080	0,9				34,4	5I		I4,6
Contrôle règlementation éco. et fiscale	I.030	0,I				55	45		
Escorte de fonds, protection	5.250	0,7			76	24			
Barrages non orientés	875	0,1					100		
Interventions tranquilité publique	780	0,1	7,7			82	I0,3		
Contrôle profession règlementée	990	0,1				79	2I		
TOTAL 5	70.931	I05	0,1	2,1	5,8	58,6	30,5	I,7	I,2
dont Officiers	360		I6			42	42		
Gradés	8.835	1,3		3	6	46	45		
Gendarmes	60.836	9		2	6	6I	29	2	
Gendarmes aux.	900								100
(6) Activités préventives de circulation									
Patrouilles	28.340	4,2	0,4		13	37,2	27	I6,2	6,1
Postes fixes	36.375	5,4			3,9	30,6	2I,3	I5,5	28,6
Etudes, commandt et liaison	3.805	0,5	3,7	5,8	56	7,7	11,3	8,7	6,3
Education du public	I3.245	2	0,2		39,8	23,1	5	32	
Postes fixes écoles	2.I65	0,3			12,3	57,3	22		8,3
TOTAL 6	83.930	I2,4		0,2	15,2	3I,3	20,3	17,6	I5
dont Officiers	735	0,I	39			I2	49		
Gradés	6.I00	0,9		4	II	35	24	26	
Gendarmes	65.560	9,7			I8	37	25	20	
Gend. Aux.	11.535	1,7							100

	TOTAL	Gend. %	Groupement %	Fichier %	Peloton motorisé %	Compagnie Orléans %	Compagnie Pithiviers %	Brig.rout gend.mob %	gend. aux. %
TOTAL I+2+3+4+5+6									
I PENAL	336.987	56	0,24	2	6	58	2I	9	4
dont officiers	4.392	0,6	20			33	47		
Gradés	42.685	6,3		3,6	4	60	28	5	
Gendarmes	277.I75	4I,2		0,5	6,5	6I	2I	II	
Gend. Aux.	12.735	1,9							100
II Soutien logistique général									
Secrétariat	86.I37	I2,8	I6,9	6,2	3,2	53,7	I7,1	1,4	2
Réserve d'intervention	50.664	7,5		7,9	I0,1	42,3	I7,6	I3,9	8
Entretien réparation	32.345	4,7	I8,3	I,I	2,8	37,6	30,4	6,7	3
Direct.Command.Animat. du Service	22.9I5	3,4	8,6	I2,4	53,5	23,2			2,2
Formation et entraînement	24.I35	3,6	0,9		6,5	70	I5,7	7	
Accueil orientation du Public	22.755	3,4	0,1		7,4	49	27,6	3,2	I2,6
Fonctionnement transmission	30.2I2	4,4	I4,6	3,3	8,7	50	I8		5,3
Gestion	I3.2I5	I,9	3I,I		3,5	52,7	I2,7		
Contacts personnalités presse	8.245	I	II,3		6	70	I2,8		
Conseils aux particuliers	7.I75	I	54		3,8	74,2	I6,5		
Mess, cantine, action sociale	4.230	0,6				I2			88
Conduites des véhicules	3.5I5	0,5	46		27,3	I2	7,4		7,4
Actions de prestige	330	0,4	36			57,6	6		
TOTAL	305.873	46,5	II	2,7	7,3	50	I9,1	5,1	4,2
dont Officiers	8.060	I,2	38		27	22	I3		
Gradés	59.278	8,8	I9	3	9	50	I7	2	
Gendarmes	224.795	33,4	9	3	7	54	22	5	
Gend. Aux.	I3.740	2							I00

III Autres activités	TOTAL	Gend. %	Groupem. %	Fichier %	Peloton motorisé %	compagn. Orléans %	Compagn. Pithiviers %	Brig.rou. Gend.mob %	gend.aux %
Exécution de missions mil. de défense	I9.823	2,9	3			86,3	I04	0,3	
Concours à autres admi. détachement personnel									
Police administrative:									
- sans enquêtes	2.I05	0,3	3			65,1	3I,8		
- enquête	2.8I0	0,4				67,1	32,9		
Concours à d'autres admi. Enquêtes	805	0,1	4			64,6	3I		
Interventions de secours	1.990	0,2				84,2	I5,8		
Concours à d'autres admi.:									
Assistance à agents	[illegible]	0,1			36	I5	I	48	
Service d'ordre et d'honneur	[illegible]				I00				
Maintien de l'ordre									
Pol. admi.: opérations funéraires	240						I00		
Concours à la justice civile	330					I00			
TOTAL	29.343	4,3	2,4		2	78,5	I5,2	I,8	
dont Officiers	330		39			6I			
Gradés	5.I20	0,7	II		2	58	29		
Gendarmes	23.893	3,5			2	83	I3	2	

TOTAL I + II + III		672.203	I00	5	2	6	56	20	4,5	6,5
dont	Officiers	I2.782	I,9	3I		I7	28	24		
	Gradés	I07.083	I6	II	3	6	55	22	3	
	Gendarmes	525.863	78	4	2	6	59	22	7	
	Gend° Aux.	26.475	4							I00

GENDARMERIE : Ventilation des temps suivant les sous-agences et les grades (DEUXIEME SEMAINE).

(1) Activités de Police Judiciaire	TOTAL	% Gend	Groupement %	Fichier %	Peloton motorisé %	Compagnie Orléans %	Compagnie Pithiviers %	Brig. Rout Gend. Mobile %	Gend Aux. %
Auditions confrontations plaintes	42.735	6,1			6,4	73	15,6	4,6	
Autres opérations de P.J.	34.350	5			0,1	74	25	1,2	
Recherches et Arrestations	10.285	1,5				76	15	8,4	
Constatations sauf Alcoolémie	6.015	1			1,9	76	20	1,1	
Perquisitions et saisies	5.080	0,7				97	0,3	2,3	
Recherche d'alcoolémie	550	0,1				93	5,4	0,9	
TOTAL (1)	99.015	14,2			3	75,4	18	3,6	
dont Officiers	240					100			
Gradés	21.185	3			2,4	85,8	11,3	0,5	
Gendarmes	77.590	11			3	76,5	20	4,4	
Gend. Aux.									
(2) Exécution des mandats et décisions de Justice pénale									
Auditions confrontations Plaintes	3.415	0,5				96,3		3,7	
Autres opérations de P.J.	2.815	0,4				49,5	50	0,5	
Recherches et Arrestations	650	0,1				88,4		11,6	
Constatations sauf Alcoolémie	145	0,1						31	
Recherche d'Alcoolémie	30							100	
Perquisitions et saisies									
TOTAL (2)	7.055	1				76	20	4	
dont Officiers									
Gradés	1.345	0,2				55,3	44,7		
Gendarmes	5.710	0,8				80	14	5	
Gend. Aux.									

(3) Soutien logistique de Police Judiciaire	TOTAL	% Gend	Groupement %	Fichier %	Peloton motorisé %	Compagnie Orléans %	Compagnie Pithiviers %	Brig. Rout. Gend. % Mobile	Gend. Aux.
Tenue de fichiers et archives	26.205	3,7		41		38,5	9,5	9,1	1,8
Formation et entraînement P.J.	11.050	1,6			2,1	91,3	4,3	2,1	
Permanence des enquêteurs	9.505	1,4		39	1,8	52,2	4,2	2,5	
Dir. Coordi. Activité de P.J.	3.755	0,5	11			62	27		
Identité judiciaire	1.890	0,3				71	29		
Surveillance personnes gardées à vue	I.475	0,2				91,8		8,2	
TOTAL (3)	53.880	7,7	0,8	27	0,8	56	9	5,5	0,9
dont									
Officiers	1.230	0,2	33			47	20		
Gradés	7.000	3,1		14	3,4	63	19		
Gendarmes	45.170	6,5		30	0,5	55,6	7,4	6,6	
Gend. Aux.	480								100
(4) Concours à la Justice Pénale									
Renseignements et Rapports aux Parquets	9.330	1,3				57,6	36,1	6,2	
Extractions et transfèrements	3.825	0,5				97,2		2,8	
Notifications diverses	2.185	0,3				67,2	32,8		
Min. Public aux Tribunaux Police : Secrétariat	120							100	
Min. Public aux Tribunaux Police : Prep. des Aff.	60						50	50	
Min. Public aux Tribunaux Police : Poursuite à l'aud.	45							100	
Garde des détenus hospitalisés									
Servi es des audiences									
TOTAL (4)	15.565	2,2				68	26,4	5,6	
dont									
Officiers									
Gradés	1.370	0,2				59	41		
Gendarmes	14.195	2				69	25	6	
Gend. Aux.									

(5) Activités préventives de protection et de détection	TOTAL	Gend. %	Groupement %	Fichier %	Peloton motorisé %	Compagnie Orléans %	Compagnie Pithiviers %	Brig. Rout. Gend. Mobile %	Gend. Aux. %
Patrouilles de Serv. Gén et collectes fiches hôtels	45.650	6,5				57,2	40	2,8	
Recherches de renseignements sur la délinquance	12.985	2,5		2,6		59,4	29,4	8,5	
Vérif. identité dans les locaux du service	9.190	1,3		0,6		81	18	0,4	
Surveillance bals, spectacles, hôtels	5.430	0,8				49	37	2,7	11
Contrôle règlementaire éco. et fiscal	2.595	9,4				46	54		
Extor. de fonds, protection	1.915	0,3			67	32	1		
barrages non orientés	1.910	0,3		8		26	34,5		3,1
Interventions, tranquillité publique	1.410	0,2				57	43		
Contrôle profession règlementée	805	0,1				49	51		
TOTAL (5)	86.890	12,4		0,8	1,4	58	35	3,3	1,3
dont									
Officiers	310					45	55		
Gradés	14.150	2		4		58	38		
Gendarmes	71.230	10		0,2	1,8	59	35	4	
Gend. Aux.	1.200	0,2							100
(6) Activités préventives de circulation									
Patrouilles	41.755	6			3*	31,6	19	18,4	
Postes fixes	22.305	3,2				53	12	35	
Etudes Commandt et liaison	6.645	1	7,8	0,5	40,5	9,2	42	1	
Education du public	5.350	0,7		1	4,4	25,6	10	34	25
Postes fixes, écoles	3.850	0,5			15	12,4	28	42	2,3
TOTAL (6)	79.905	11,4	0,6	0,1	20,4	34,3	18,8	23,7	1,7
dont									
Officiers	1.660	0,2	31				69		
Gradés	10.190	1,4		0,5	40	30	15	1,4	
Gendarmes	66.645	9,5		0,1	18,4	36	18,6	26	
Gend. Aux.	1.410	0,2							100

	TOTAL	% Gend.	Groupement %	Fichier %	Pelotons motorisés %	Compagnie Orléans %	Compagnie Blois/Tours %	Brig. Rout. Gend. Mobile %	Gend. Aux. %
Total L+2+3+4+5+6									
I - PENAL	342.310	49	0,2	4	6	58	21	9,6	1
dont									
Officiers	3.440	0,5	27			28	45		
Gradés	55.240	8		2,9	8,8	64	21	2,7	
Gendarmes	280.540	40		4,8	5,7	58	21,5	10	
Gend Aux.	3.090	0,5							100
II - Soutien Logistique Général									
Secrétariat	91.470	13	14,4	2,8	5,3	45,4	22,6	9,2	
Réserve d'intervention	44.820	6,4		2,6	9,7	37,3	26,6	16,3	7,1
Entretien réparation	44.340	6,3	13,4	0,7	5,9	29	23,2	14,5	13,2
Diret. Command. Animat du Service	28.005	4	2,8	0,9	10,6	58	23,5	3,9	
Formation et entraînement	25.045	3,6			7,7	61	18,6	12,6	
Accueil, orientation du public	23.820	3,4	0,1			63,5	21,1	1,7	13,4
Fonctionnement, transmission	21.635	3,1	9,4	2,9	11	51	21,6		4,1
Gestion	15.570	2,2	34,8		5,6	45	14,6		
Contacts - Personnalité, Presse	6.805	1	3,1		3,2	74	19		
Conseils aux particuliers	6.060	1	0,5		6	81	12,5	0,1	
Mess, cantine, action sociale	3.809	5,4				0,2	0,5		99,3
Conduite dess des véhicules	2.005	0,2	21		19	54	5,7		
Actions de prestige	960	0,1	18,7			56,2	25		
TOTAL	314.344	45	9	1,6	6,6	46,8	21,8	8,5	5,4
dont									
Officiers	4.980	0,7	16			52	31		
Gradés	79.115	11,3	10,7	2,1	6,7	53	23	4,4	
Gendarmes	213.269	30	9	1,5	7,3	48	23	11	
Gend. Aux.	16.980	2,4							100

III - Autres activités	TOTAL	% Gend.	Groupement %	Fichier %	Peloton motorisé %	Compagnie Orléans %	Compagnie Pithiviers %	Brig. Rout. Gend. Mobile %	Gend. Aux %
Exécution de Missions Milit. de défense	17 470	2,5	0,3			79	18,4	2,1	
Concours à autres Adm. Détachement personnel	10 140	1,4			0,6	4,7		94,6	
Police Adm. : sans enquêtes	4 040	0,6	11			28	60	1	
Police Adm. : enquêtes	3 795	0,5				68,3	31,7		
Concours à d'autres Adm. : Enquêtes	2 395	0,3			10	73	16	1	
Interventions de secours	1 470	0,2			12	75	13		
Concours à d'autres Adm. : Assistance à agents	1 165	0,2			31	69			
Service d'ordre et d'honneur	255	0,1				59	18	23	
Maintien de l'ordre	195	0,1	77			15,3	7,6		
Pol. Adm. : opérations funéraires									
Concours à la Justice Civile									
TOTAL	40 925	6	1,5		2	53,3	18,3	25	
dont									
Officiers	1 260	0,2	51			43	6		
Gradés	5 085	0,7			1	73	26		
Gendarmes	34 580	5			2,2	51	17,6	29	
Gend. Aux.									

TOTAL I + II + III	697 579	100	4,3	2,9	6,1	52,7	21,5	9,5	2,9
dont									
Officiers	9 680	1,3	25			42,6	32,6		
Gradés	139 440	20	6	2,3	7,3	58	22	3,6	
Gendarmes	528 389	76	3,6	3,2	6	53	22	11,6	
Gend. Aux.	20 070	2,9							100

Tribunaux : ventilation des temps suivant les sous-agences et les grades

(Première semaine)

Enquête Préliminaire et mise en mvt de l'Action Pub.

I - Pénal	TOTAL	Tribunaux: %	T.G.I. %	T.I. Orléans %	T.I. Pithiviers %
Courrier	7.010	3,7	100		
Documentation, Etude	390	0,2	100		
Rapport bureau, autres adm.	325	0,2	100		
Rapport Parquet général	30		100		
Actes procéduraux, permis	230	0,1	100		
Casier judiciaire	2.770	1,5	100		
Recherche précédents, classement	1.145	0,6	100		
TOTAL	11.900	6,3	100		
dont Magistrats	4.915	2,6	100		
Fonctionnaires	6.985	3,6	100		

		TOTAL	Tribunaux %	T.G.I. %	T.I.O. %	T.I.P. %
	Réquisition règlement	5.155	2,7	100		
	Documentation, étude	95	0,1	100		
	Rapport barreau et autres adm.	360	0,2	100		
	Rapport Cour d'Appel					
INSTRUCTION	Rapport Instruction - Parquet	595	0,3	100		
INSTRUCTION	Ordonnances, mandats, permis	835	0,4	100		
INSTRUCTION	Commission rogatoire	375	0,2	84		16
INSTRUCTION	Tenue et étude dossier	1.220	0,6	100		
INSTRUCTION	Audition	435	0,2	100		
INSTRUCTION	Interrogatoire	1.900	1	100		
INSTRUCTION	Confrontation	1.125	0,6	100		
	Transport, reconstitution	160	0,1	100		
	Expertise	690	0,3	100		
	Contrôle courrier détenus	170	0,1	100		
	Contrôle judiciaire	195	0,1	100		
	TOTAL	13.310	7	99,5		0,5
	dont Magistrats	5.150	2,7	100		
	dont Fonctionnaires	8.160	4,3	99,3		0,7

		TOTAL	Tribunaux %	T.G.I. %	T.I. Orléans %	T.I. Pithiviers %
AUDIENCE	Prep., vérif., examen dossiers	3.450	1,8	77,4	8,4	14
	Etude, documentation	1.485	1	67	33	
	Rapport barreau, autres adm.	510	0,3	91,2	9	
	Rapport siège à Parquet	195	0,1	87,2		12,8
	Audiencement, enrôlement.	2.965	1,6	25,5	11,3	3,2
	Audience	6.510	3,4	81	13	6
	Experts, expertises	1.040	1	98	2	
	Témoins, victimes	55		82	18	
	Support administratif	965	0,5	20		80
	TOTAL	17.175	9,1	78	12	10
	dont Magistrats	8.060	4,3	85,6	12,5	1,7
	Fonctionnaires	9.115	4,8	71	11	18

		TOTAL	Tribunaux %	T.G.I. %	T.I. Orléans %	T.I. Pithiviers %
JUGEMENT	Délibérés	470	0,2	100		
	Etude, documentation, préparation	290	0,1	27,6	72,4	
	Jugement, minutes	11.680	6,2	67,6	29,5	2,9
	Suite à jugements	660	0,3	95,4		4,5
	Support administratif	510	0,3	100		
	Procédure simplifiée	160	0,1		100	
	TOTAL	13.770	7,2	69,6	27,7	2,7
	dont Magistrats	3.050	1,6	50,5	49,5	
	Fonctionnaires	10.720	5,7	75	21,5	3,5

EXECUTION des PEINES

	TOTAL	Tribunaux %	T.G.I. %	T.I. Orléans %	T.I. Pithiviers %
Probationnaires	2.365	1,2	98,7		1,3
Recours en grâce	430	0,2	100		
Libéré	255	0,1	100		
Rapport avec barreau	140	0,1	100		
Rapport avec Parquet Général	30		100		
Casier judiciaire et annexe	140	0,1	100		
Signification de jugement	3.300	1,7	22,1	77,9	
Pièce d'exécution	3.660	2	72,7	27,3	
Permis de conduire	590	0,3	81,3	18,6	
Support administratif	1.205	0,6	100		
Contrainte par corps	1.225	0,6	100		
Amendes, extraits des finances	1.905	1	5,5	94,5	
Etude, Documentation	60		100		
TOTAL	15.305	8,1	64	35,8	0,2
dont Magistrats	760	0,4	100		
Fonctionnaires	14.545	7,7	62,1	37,6	0,3

		TOTAL	Tribunaux %	T.G.I. %	T.I. Orléans %	T.I. Pithiviers %
MINEURS ACTIVITES	Entretien interne	955	0,5	100		
	Entret., audit., interrog. mineurs	165	0,1	100		
	Entretien, audition famille	105	0,1	100		
	Entret, audit, témoins, victimes					
	Rapport autres administrations	135	0,1	100		
	Etude documentation	440	0,2	100		
	réquisition, requête, règlement	415	0,2	100		
	Audience	2405	1,3	99,6	0,4	
	Observations					
	Placement	680	0,3	100		
	Liberté surveillée	2975	1,6	100		
	Support administratif					
	Rédac. ordonnances et jugements	15		100		
	TOTAL	8290	4,4	99,8	0,2	
	dont Magistrats	1960	1	100		
	Fonctionnaires	6330	3,4	99,8	0,2	
I -	Pénal	79750	42,5	83	14	3
	dont Magistrats	23895	12,7	89	10,6	0,4
	Fonctionnaires	55855	29,8	80,5	16	3,5

Enquête préliminaire et mise en mouvement de l'action publique

I PENAL	TOTAL	% Tribunaux	T.G.I. %	T.I ORLEANS %	T.I. PITHIVIERS %
Courrier	3840	2,7	67	32	1
Documentation, Etude	230	0,16	39		61
Rapport barreau, autres administrations.					
Rapport Parquet général					
Actes procéduraux, permis					
Casier judiciaire	3080	2,2	100		
Recherche précédents, classement	480	0,3	100		
TOTAL	7630	5,4	81,7	16	2,3
dont Magistrats	2505	1,8	100		
Fonctionnaires	5125	3,6	73	24	3

INSTRUCTION

	TOTAL	% Tribunaux	T.G.I	T.I. Orléans	T.I. Pithivier
			%	%	%
Réquisition règlement	3115	2,2	100		
Documentation, étude	480	0,3	100		
Rapport barreau et autres administrations	375	0,2	100		
Rapport Cour d'Appel	60	0,1	100		
Rapport Instruction - Parquet	385	0,3	100		
Ordonnances, mandats, permis	555	0,4	100		
Commission rogatoire	535	0,4	100		
Tenue et étude dossier	1.204	0,8	100		
Audition	1.645	1,2	100		
Interrogatoire	3.225	2,3	100		
Confrontation	1.515	1	100		
Transport, reconstitution	250	0,2	100		
Expertise	90	0,1	100		
Contrôle courrier détenus	385	0,3	100		
Contrôle judiciaire	535	0,4	100		
TOTAL	14.354	10,2	100		
dont Magistrats	8.550	6	100		
Fonctionnaires	5.804	4	100		

A U D I E N C E

	TOTAL	% Tribunaux	T.G.I. %	T.I. Orléans %	T.I. PITHIVIERS %
Préparation, vérification, examen dossiers	6.818	4,8	80	7	13
Etude, documentation	320	0,2	14	86	
Rapport barreau, autres administrations	65	0,1	31	69	
Rapport siège à Parquet	100	0,1	40	60	
Audiencement, enrôlement	280	0,2	100		
Audience	8.261	6	76	16	8
Experts, expertise	60	0,1	100		
Témoins, victimes	60	0,1	100		
Support administratif	470	0,3	100		
TOTAL	16.434	11,6	77,5	13	9,5
dont Magistrats	9.150	6,5	83	12	4
Fonctionnaires	7.284	5,1	70	14	16

		TOTAL	% Tribunaux	T.G.I %	T.I. Orléans %	T.I. PITHIVIERS %
JUGEMENT	Délibérés	390	0,3	47,77	52,2	
	Etude, documentation, préparation	440	0,3	100		
	Jugement, minutes	7.245	5	100		
	Suite à jugements	1.630	1		100	
	Support administratif	225	0,1	100		
	Procédure simplifiée	210	0,1	47,7	52,3	
	TOTAL	10.140	7,2	58,3	41,7	
	dont Magistrats	1.755	1,2	24	76	
	Fonctionnaires	8.385	6	65	35	

EXECUTION DES PEINES

	TOTAL	% Tribunaux	T.G.I %	T.I. Orléans %	T.I. Pithiviers %
Probationnaires					
Recours en grâce	60	0,1	100		
Libéré					
Rapport avec barreau	230	0,1	100		
Rapport avec Parquet Général					
Casier judiciaire et annexe	110	0,1	100		
Signification de jugement	1.520	1	1,3	98,7	
Pièce d'exécution	1.501	1	44,4	53,3	2,3
Permis de conduire	65	0,1	100		
Support administratif	120	0,1	100		
Contrainte par corps	780	0,5	71,8	28,2	
Amendes, extraits des finances	480	0,3		100	
Etude, Documentation	340	0,2		100	
TOTAL	5.206	3,7	35,2	64,1	0,1
dont Magistrats	380	0,2	100		
Fonctionnaires	4.826	3,5	30	69	1

		TOTAL	% Tribunaux	T.G.I. %	T.I. Orléans %	T.I. Pithiviers %
MINEURS ACTIVITES	Entretien interne	840	0,6	100		
	Entretien, audition, interrogatoire mineurs	1.320	1	100		
	Entretien, audition famille	330	0,2	100		
	Entretien, audition témoins victimes	1.160	0,8	100		
	Rapport autres administrations	150	0,1	100		
	Etude documentation	30	0,1	100		
	Réquisition, requête, règlement	400	0,3	100		
	Audience	2.255	1,6	99,9	0,1	
	Observations					
	Placement	350	0,2	100		
	Liberté surveillée	3.540	2,5	100		
	Support administratif					
	Rédaction ordonnances et jugements	210	0,1	100		
	TOTAL	10.585	7,5	99,99	0,01	
	dont Magistrats	1.625	1	99	1	
	Fonctionnaires	8.960	6,3	100		
I - PENAL		64.349	45,6	80	17	3
	dont Magistrats	23.965	17	88	10	2
	Fonctionnaires	40.384	28	76	21	3

		TOTAL	% Tribunaux	T.G.I %	T.I. Orléans %	T.I. Pithivier %
ADMINISTRATIF	Organisation du service	2.180	1,5	82	17,9	0,2
	Serice intérieur	4.010	0,3	95,5	4,3	0,2
	rapports intérieurs	2.390	1,7	87,2	10,9	1,8
	rapports avec public	4.225	3	32,5	62,8	4,6
	rapports avec d'autres administrations	1.610	1,1	66,8	16,4	16,7
	Communications	5.095	3,6	90,3	5,4	4,3
	Comptabilité Pièces comptables	3.755	2,7	59,2	29,1	11,6
	Comptabilité comptabilité des parties	2.320	1,6	56,9	33,4	9,7
	Comptabilité courrier	2.335	1,6	51,6	39,6	8,7
	Reprographie	2.980	2,1	69,6	20	10,2
	Informatique	120	0,1	25	75	
	Etude et documentation	2.485	1,7	60,2	14,5	25
	Classement, enregistrement, courrier	12.170	8,6	88,7	8,4	3
II -	TOTAL	45.675	32,4	74,2	19,4	6,3
	dont Magistrats	7.230	5	71	26	3
	Fonctionnaires	38.445	27,2	75	18	7
AUTRES ACTIVITES	Formation des auditeurs de justice	295	0,2	100		
	Officiers publics et ministériels	690	0,5	48	52	
	Enquêtes	3.935	2,8	70	9	21
	Audiences	4.240	3	87,2	12	0,8
	Jugements et autres décisions	16.340	11,6	76,9	9	14
	Certificats	950	0,7	18,9	80	0,1
	Support administratif spécifique	4.210	3	89,4	3	7
	Commissions diverses	240	0,2	100		
III -	TOTAL	30.900	22	77,2	11,5	11,2
	dont Magistrats	6.790	5	53	27	20
	Fonctionnaires	24.110	17	84	7	9
	TOTAL I + II + III	140.924	100	77,6	16,6	6
	dont Magistrats	37.985	27	79	16	5
	Fonctionnaires	102.939	73	77	17	6

Foyer d'Action Educative :

Ventilation des temps

I PENAL - NON PENAL

Action Educative

	temps	% F.A.E.
a) Action Educative dans le foyer		
Animation	1 985	8,7
Répart. des tâches Educatives	1 610	7,1
Entretiens en groupe	1 265	5,6
Surveillance	1 010	4,4
Fich. Comport., Redac. Rapport., Doss.	980	4,3
Etude de cas	960	4,2
Entretien avec un mineur	930	4,1
Consignes éducatives	495	2,2
Réglement d'incident	58	0,2
Entretien avec la famille	35	0,1
total	9 328	41,1
b) Action Educative liée à l'emploi		
Entretien avec le mineur (Profession)	495	2,2
Relation avec l'employeur	365	1,6
Recherche d'emplois	323	1,2
Relation avec F.P.A., F.J.T.	120	0,5
total	1 303	5,7
c) Action Educative en cas de placement M.O.		
Visite	375	1,6
Recherche de logement	125	0,5
total	500	2,2
Total (a+b+c)	11 131	49,2

	temps	% F.A.E.
soit PENAL	5 565	24,5
non PENAL	5 565	24,5
II SOUTIEN		
1) Action Administrative		
a) Service Intérieur		
Repas (préparation, repas,..)	4 935	21,7
Maintenance	2 710	11,9
Approvis. économat	1 145	5,1
total	8 790	38,7
b) Autres tâches d'Adm. et d'Orga. du service		
Courrier	545	2,4
Gestion des comptes personnels des garçons	490	2,2
Consignes (sauf éducatives)	215	0,9
Réunion du personnel d'Encadrement	150	0,6
Etablissement de dossiers médicaux	145	0,5
Répartition des tâches (sauf éducatives)	105	0,4
total	1 650	7,2
Total (a+b)	10 440	46,

./...

	temps	% F.A.E.
2) Rapports extérieurs		
Relation avec d'autres Adm. (E.National, admi.)	445	1,9
Tribunaux, I.P.E.S., M. Arrêt	390	1,7
M.J.C., clubs sportifs	260	1,1
Santé (médecine..)	40	0,1
	1 135	5,1
SOUTIEN (1+2)	11 575	51
TOTAL I+II	22 705	100

Maison d'Arrêt,

Ventilation des temps

I PEN/L 1) Arrivée - Départ des détenus	temps	% M.A.
Formalité d'écrou à l'arrivée/départ	910	1,4
Fouilles à l'arrivée/départ	840	1,3
Visite médicale	760	1,2
Anthropométrie	520	0,8
Entretien initial	365	0,6
	3 395	5,4

2) Tâches Sanitaires et Sociales	temps	% M.A.
Santé	2 025	3,2
Courrier des détenus	1 695	2,7
Parloir	1 065	1,7
Entretien du Personnel avec les détenus	790	1,2
Cantine	751	1,2
Entretien entre membre du personnel	650	1,
Bibliothèque	575	0,9
Démarches extérieures	70	0,1
Tâches d'enseignement	15	0,02
total	7 636	12,1

3) Sécurité

	temps	% M.A.
Rondes - Rond-Point	12 730	20,2
Tâches de portier	8 845	14
Vérification (Portes, barreaux..)	2 565	4,1
Fouilles	1 415	2,2
Intervention disciplinaire	290	0,4
	25 845	41,
4) Surveillance d'activité		
Travail en atelier ou en cellule	3 210	5,1
Nourriture.	2 560	4,1
Promenades	1 450	2,3
Corvées	1 270	2
Nettoyage	1 165	1,8
Hygiène (toilette...)	980	1,5
	10 635	16,9
TOTAL PENAL	47 511	75

	temps	% M.A.
II SOUTIEN		
1) Tâches administratives		
Ecritures comptables	3 215	5,1
Registre, classement	1 310	2,1
Constitution de dossiers	1 305	2,1
total	5 830	9,3
2) Organisation du service		
Détenus (appels, mutations, distribution du travail)	1 540	2,5
Courrier	1 365	2,2
Elaboration et transmission de consignes	895	1,4
Personnel (appels, affectations, entretiens)	710	1,1
Tâches (directives, contrôle, compte rendu)	545	0,9
Cahier d'observations	275	0,4
total	5 330	8,5
3) Intendance	temps	% M.A.
Maintenance	995	1,6
Approvisionnement	770	1,2
Habillement	340	0,5
Vaguemestre	180	0,3
total	2 285	3,6

4) Rapports M.A. - Extérieur

	temps	% M.A.
Relation avec les autorités	1 030	1,6
Autres réunions diverses	805	1,2
Relation avec hôpital-employeurs	130	0,2
total	1 965	3,1
SOUTIEN (1+2+3+4)	15 410	25
TOTAL I + II	62 921	100

A N N E X E V

	Police		Gendarmerie	
	Positif	Négatif	positif	négatif
Distribution entre sous-programmes		x	x	
Distribution entre sous-agences		x	x	
Act. de Police Judiciaire				
(1)		x		x
(2)		x		x
Exécution des mandats et décision de J.P.				
(1)		x		x
(2)		x		x
Act. Prév. de circulation				
(1)		x		x
(2)		x		x
Act. Prév. de Protection et de détection				
(1)		x		x
(2)		x		x
Concours à la Justice pénale				
(1)		x	x	
(2)		x	x	
Soutien logistique de P.J.				
(1)		x		x
(2)		x		x
Soutien logis. général				
(1)	x		x	
(2)		x	x	
Autres activités				
(1)		x		x
(2)		x		x

(1) Distribution des activités (2) Distribution des sous-agences

TABLEAU I. - : Résultats des tests du χ^2

Police et Gendarmerie

Tribunaux	Positif	Négatif
Distribution entre sous-programmes	x	
" " sous-agences	x	
Pénal		
Distribution entre sous-programmes	x	
" " les activités		x
" " les sous-agences	x	
Enquête préliminaire (1)	x	
Instruction (1)		x
Jugement (1)	x	
Audience (1)		x
Exécution des peines (1)		x
Mineurs (1)		x
Administratif (1)		x
Autres activités (1)		x

TABLEAU 2. - : RESULTATS DES TESTS DU TRIBUNAUX

(1) distribution des activités

(2) distribution des sous-agences.

A N N E X E - VI -

	Police	Pénal							S.L.G.	Autres Activités	Total
		A.P.J.	Exé. Mand.	A.Prév. Prot.détec.	Act.Prév. Circul.	S.L. P.J.	Conc. J.P.	Total			
S.R.P.J.	Commissaires	5 480		520		7 530		13 530	3 345		16 875
	Inspecteurs princ.	36 450	150			960		37 560	2 493		40 053
	Inspecteurs	20 510				21 592		42 102	4 747		46 849
	Enquêteurs	5 225				7 750		12 975	4 515		17 490
	Administratifs et ouvriers					20 130		20 130	20 022		40 152
	Total	67 665	150	520		57 962		126 297	35 122		161 419
Police Municipale de Tithiviers	Inspecteurs princ.	690	132	8	100	38	705	1 673	1 177	182	3 032
	Brigadiers Chefs Brigadiers	537		560	1 685	130	1 032	3 944	2 835	530	7 309
	Gardiens	112		2 350	4 562		1 022	8 046	4 827	185	13 058
	Administratifs et ouvriers					240	492	732	1 472	140	2 344
	Total	1 339	132	2 918	6 348	408	3 251	14 395	10 311	1 037	25 743

Sécurité publique d'Orléans	Commissaires	1 545				582	700	2 827	4 372	1 375	8 574
	Inspecteurs princ.	9 157	1 255	649	30	2 970	560	14 621	4 570	855	20 046
	Inspecteurs	26 279	1 335	2 502		5 544	3 820	39 480	4 668	4 483	48 631
	Enquêteurs	1 145		3 092		330	1 035	5 602	665	1 940	8 207
	Commandants et Officiers de Paix	10		255	415			680	7 200	315	8 195
	Brigadiers Chefs et Brigadiers	2 598	[illegible]	6 365	5 395	425	3 460	18 243	65 713	5 080	89 036
	Administratifs et ouvriers			700		1 228		1 928	29 443	3 726	35 037
	Gardiens	35 745	1 937	85 912	69 150	7 540	26 698	226 982	217 222	15 700	459 904
	Total	76 479	4 527	99 475	74 990	18 619	36 273	310 363	333 853	33 474	677 690
C.R.S. 51	Brigadiers chefs et brigadiers			120	780			900	12 015		12 915
	Gardiens	505	5	322	12 545			13 377	15 890	2 190	31 457
	Total	505	5	442	13 325			14 277	27 905	2 190	44 372
T O T A L		145 988	4 814	103 355	94 662	76 989	39 524	465 332	407 191	36 701	909 224

TABLEAU 1. : VENTILATION DES TEMPS DE LA POLICE (hebdomadaire)

Gendarmerie		Pénal							S.L.G.	Autres Activités	Total
		A.P.J.	Exé. Mand.	Act.Prév. Prot.Détec	Act.Prév. Circul.	S.L. P.J.	Conc. J.P.	Total			
Groupement	Officiers	7070		30	402	384		886	1 942	390	3 218
	Gradés								9 755	285	10 040
	Gendarmes								19 265		19 265
	Total	70		30	402	384		886	30 962	675	32 523
Fichier	Gradés			405	140	1 020		1 565	1 660		3 225
	Gendarmes			690	15	9 115		9 820	4 970		14 790
	Total			1 095	155	10 135		11 385	6 630		18 015
Peloton motorisé	Officiers								1 092		1 092
	Gradés	350		270	2 392	240		3 252	5 205	90	8 547
	Gendarmes	2 005		2 400	12 185	520		17 110	15 382	630	33 122
	Total	2 355		2 670	14 577	760		20 362	21 679	720	42 761
Compagnie Orléans	Officiers	290		145	45	725		1 205	2 205	370	3 780
	Gradés	15 902	603	6 138	2 622	4 252	968	30 485	35 985	3 340	69 810
	Gendarmes	64 107	6 990	39 739	24 205	22 695	7 990	165 726	112 744	18 730	297 200
	Total	80 299	7 593	46 022	26 872	27 672	8 958	197 416	150 934	22 440	370 790

Compagnie Pithiviers	Officiers	255		1602	7500	660		1 825	1 280	35	3 140
	Gradés	3 855	318	4 680	1 498	1 145	430	11 926	14 291	1 387	27 604
	Gendarmes	16 633	1 055	21 149	14 292	2 735	3 029	58 893	49 035	4 559	112 487
	Total	20 743	1 373	25 989	16 540	4 540	3 459	72 644	64 6064	5 981	143 231
Brig. Rou. Gend. Mobile	Gradés	182			1 492	60		1 734	2 300		4 034
	Gendarmes	5 465	185	2 055	15 405	2 842	1 355	27 307	17 635	5 318	50 260
	Total	5 647	185	2 055	16 897	2 902	1 355	29 041	19 935	5 318	54 294
	Gendarmes Auxiliaires			1 050	6 473	390		7 913	15 360		23 273
	T O T A L	109 114	9 151	78 911	81 916	46 783	13 772	339 647	310 106	35 134	684 887

TABLEAU 2. : VENTILATION DES TEMPS DE LA GENDARMERIE (hebdomadaire)

	TRIBUNAUX	PENAL							Admi.	Autres Activités	TOTAL
		Enq. prélim.	Inst.	Aud.	Jug.	Exéc. des Peines	Mineurs	Total			
T.G.I.	Magistrats	3 710	6 850	7 270	980	570	1 785	21 165	5 647	8 094	34 906
	Fonctionnaires	5 357	6 952	5 772	6 770	5 243	7 640	37 734	32 307	22 632	92 673
	Total	9 067	13 802	13 042	7 750	5 813	9 425	58 899	37 954	30 726	127 579
T.I. Orléans	Magistrats			1 075	1 422		8	2 505	1 910	3 067	7 482
	Fonctionnaires	610		1 002	2 600	4 410	5	8 627	11 055	2 737	22 419
	Total	610		2 077	4 022	4 410	13	11 132	12 965	5 804	29 901
T.I. Pithiviers	Magistrats			260				260	622	1 007	1 889
	Fonctionnaires	90	30	1 425	182	32		1 759	1 832	1 390	4 981
	Total	9 790	1 430	11 685	11 182	10 32		2 019	2 454	2 397	1 6 870
	T O T A L	9 767	13 832	16 804	11 954	10 255	9 438	72 050	53 373	38 927	164 350

TABLEAU 3.: VENTILATION DES TEMPS - TRIBUNAUX -

Maison	PENAL						ADMINISTRATIF				TOTAL
	Arriv.Dép. détenus	Sécurité	Surv. d'acti.	Tâches Sani.Soc.	Total	Rapport M.A.ext.	Tâches Admi.	Intendance	Orga.du service	Total	
d'Arrêt	3 395	25 845	10 635	7 636	47 511	1 965	5 830	2 285	5 330	15 410	62 92

Foyer d'Action Educative	PENAL				Admi.	Autres Activités	TOTAL
	Act.Educ. dans le foyer	Act.Educ. emploi	Act.Educ. M.O.	Total			
	4 664	652	250	5 565	11 575	5 565	22 705

TABLEAU 3 Bis : VENTILATION DES TEMPS - AGENCES D'EXECUTIONS

POLICE	S.R.P.J.	Sécurité publique Orléans.	C.R.S. 51	Police Municipale Pithiviers.	TOTAL POLICE
Commissaires	% → 66 ↓ 16 875 10	34 8 574 1			100 25 449 2,8
Inspecteurs principaux	63 40 053 25	32 20 046 3		5 3 032 12	100 63 131 7
Inspecteurs	49 46 849 29	51 48 631 7			100 95 480 10
Enquêteurs	68 17 490 11	32 8 207 1			100 25 697 3
Commandants et Officiers de Paix		100 8 195 1			100 8 195 1
Brigadiers chefs et Brigadiers		81 89 036 13	12 12 915 29	7 7 309 51	100 109 260 12
Gardiens		91 459 904 68	6 31 457 71	3 13 058 28	100 504 419 55
Personnels administratifs et ouvriers	52 40 152 25	45 35 097 5		3 2 344 9	100 77 593 8
TOTAL POLICE	18 161 419 100	74 677 690 100	5 44 372 100	3 25 743 100	100 909 224 100

TABLEAU 4. : BUDGET HEBDOMADAIRE TEMPS

- Police -

	Officiers	Gradés	Gendarmes	Gendarmes Auxiliaires	TOTAL GENDARMERIE
Groupement	% 10 3 218 29	31 100040 8	59 19 265 4		100 32 253 5
Fichier		18 3 225 3	82 14 790 3		100 18 015 3
Peloton motorisé	3 1 092 10	20 8 547 7	77 33 122 6		100 42 761 6
Compagnie Orléans	1 3 780 34	18 69 810 57	80 297 200 56		100 370 790 54
Compagnie Pithiviers	2 3 140 28	19 27 604 22	78 112 487 21		100 143 231 21
Gendarmes auxiliaires				100 23 273 100	100 23 273 3
Brigade Routière de Gendarmerie Mobile		7 4 034 3	93 50 260 10		100 54 294 8
TOTAL GENDARMERIE	36 11 230 100	18 123 260 100	77 527 184 100	34 23 273 100	100 684 887 100

TABLEAU 5. : BUDGET HEBDOMADAIRE

temps gendarmerie -

	Magistrats	Fonctionnaires	TOTAL
T.G.I. Orléans	% → 27 ↓ 34 906 79	73 92 673 45	100 127 579 51
T.I. Orléans	25 7 482 17	75 22 419 11	100 29 901 12
T.I. Pithiviers	27 1 889 4	73 4 981 2	100 6 870 3
Maison d'Arrêt		100 62 921 31	100 62 921 25
Foyer d'Action Educative		100 22 705 11	100 22 705 9
TOTAL	18 44 277 100	82 205 699 100	100 249 976 100

TABLEAU 6. : BUDGET HEBDOMADAIRE

Temps - Justice -

Répartition du Pénal entre les différents programmes et activités

FIGURE 1 - POLICE (1° SEMAINE) -

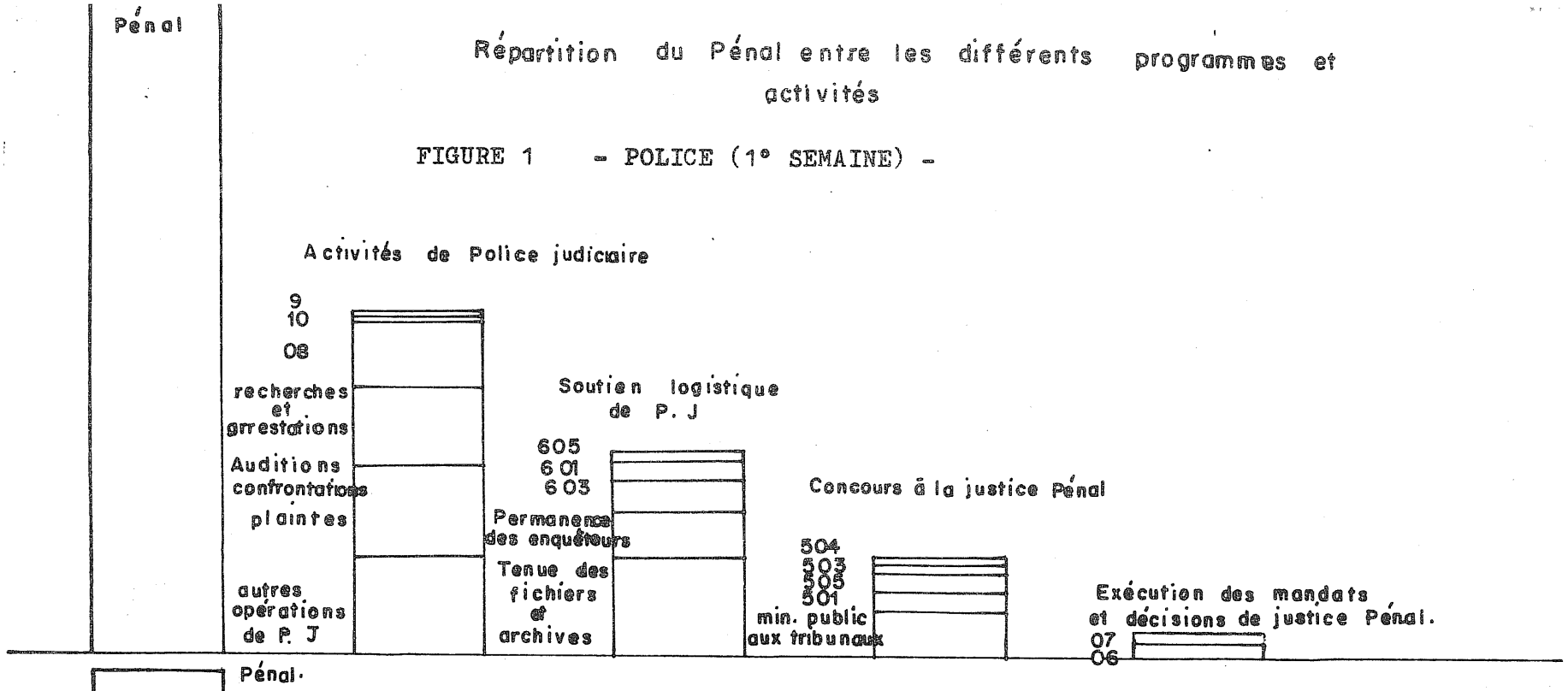

Participation au Pénal des différentes unités

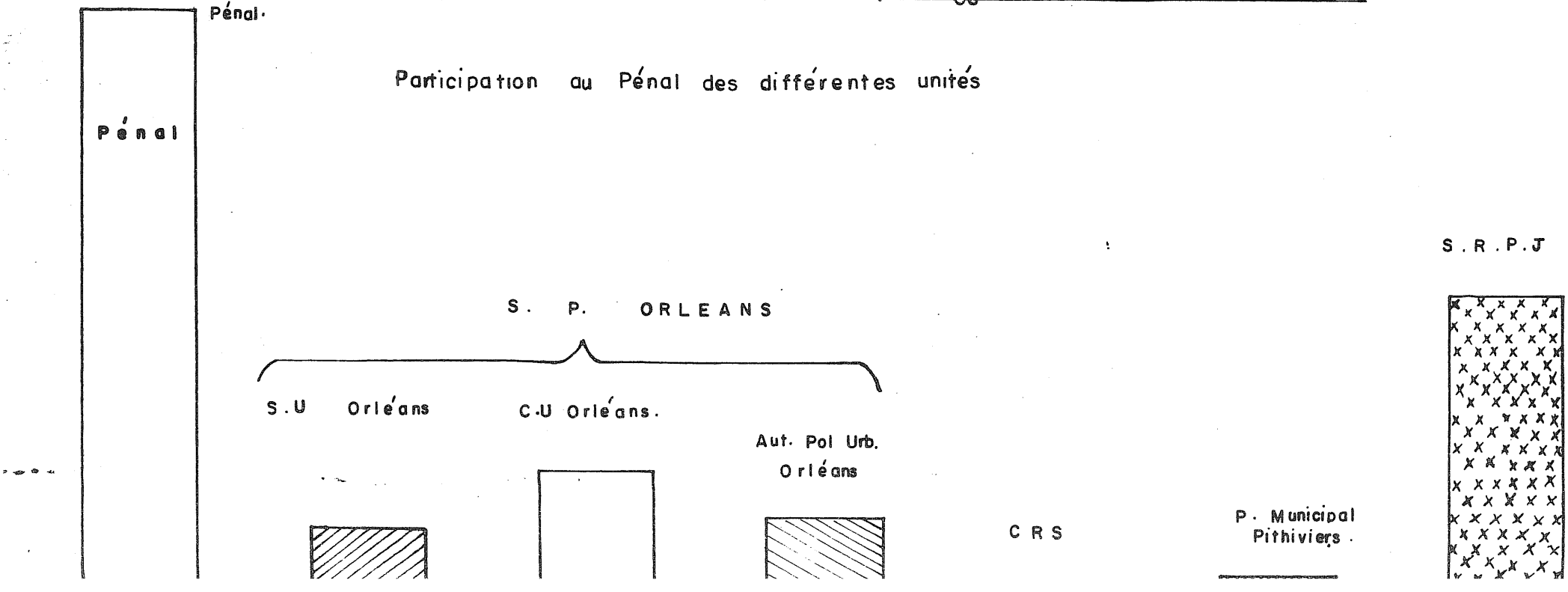

Pénal

Repartition du Penal entre les différents programme et activités.

FIGURE -2- POLICE (2° SEMAINE)

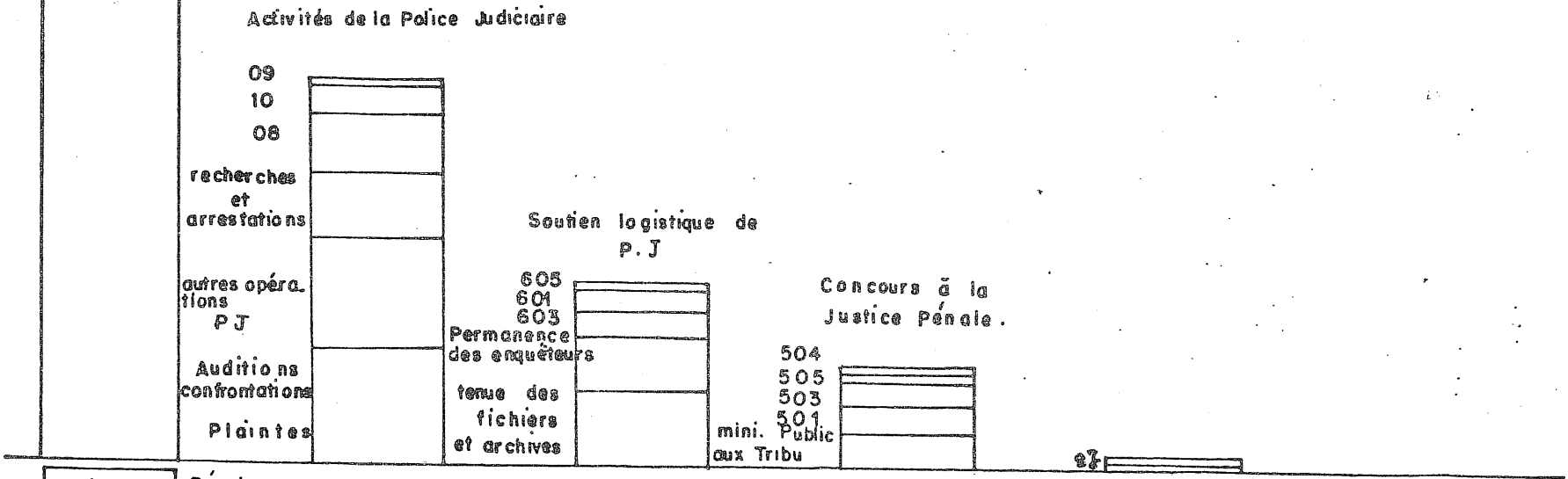

Pénal

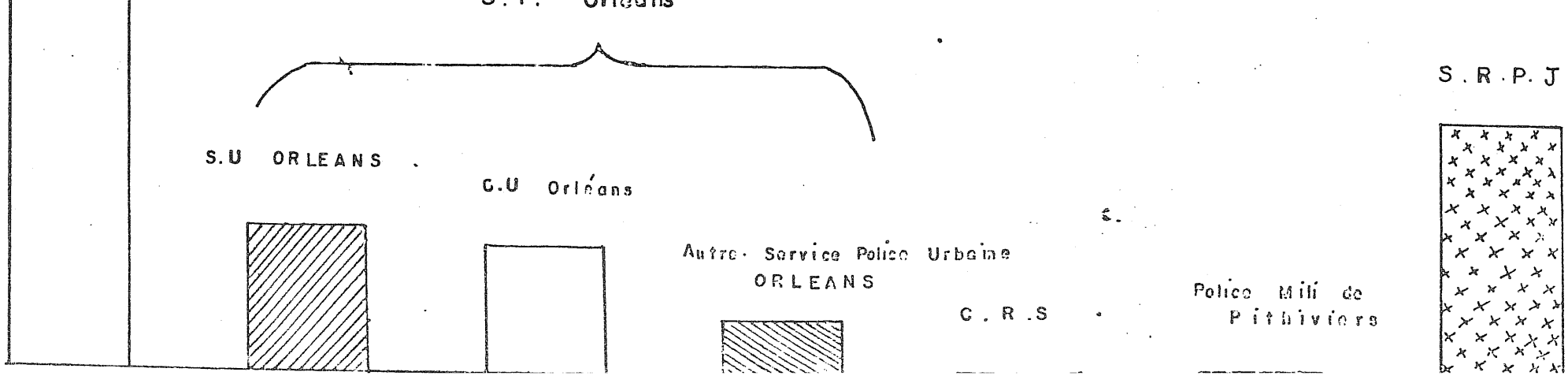

FIGURE- 3 — Police (premiere semaine.)

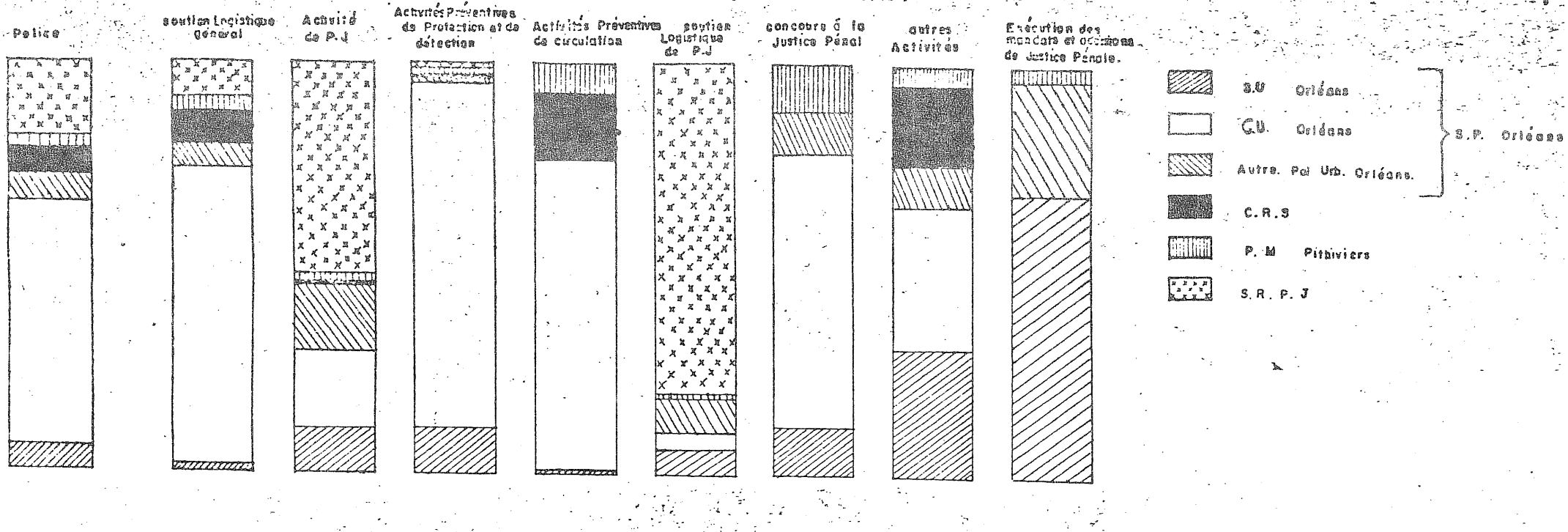

Participation des différentes unités aux différents programmes

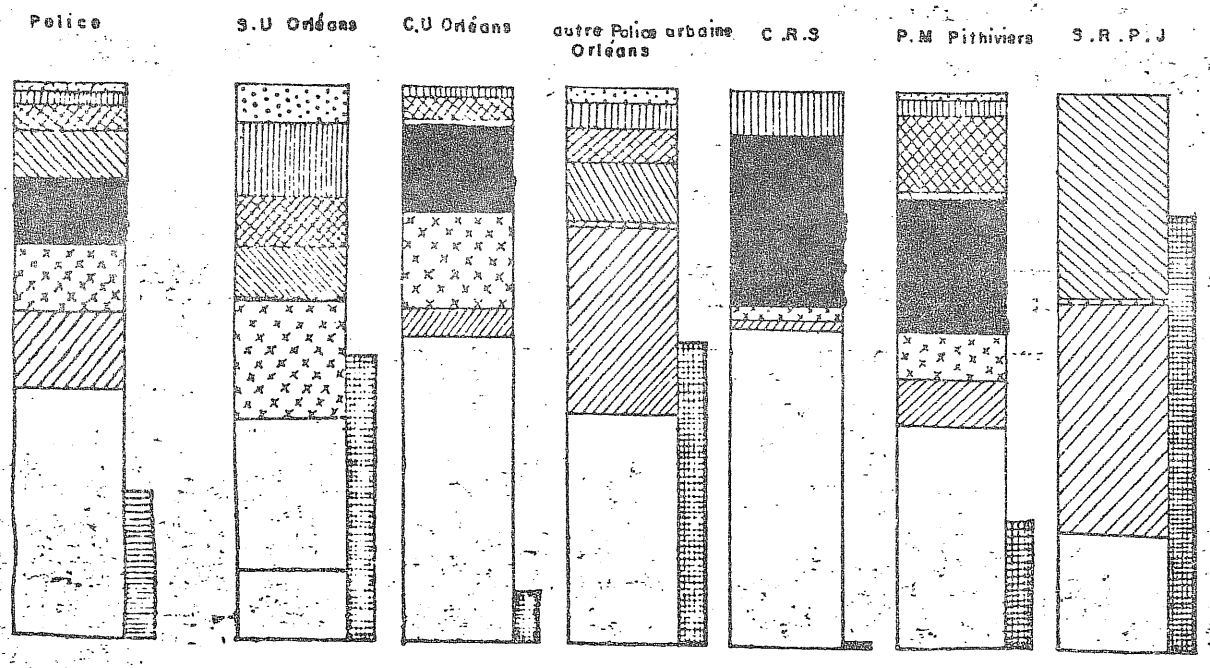

REPARTITION des ACTIVITES des DIFFERENTES UNITES par PROGRAMME

-Part du Penal pour chaque Unité -

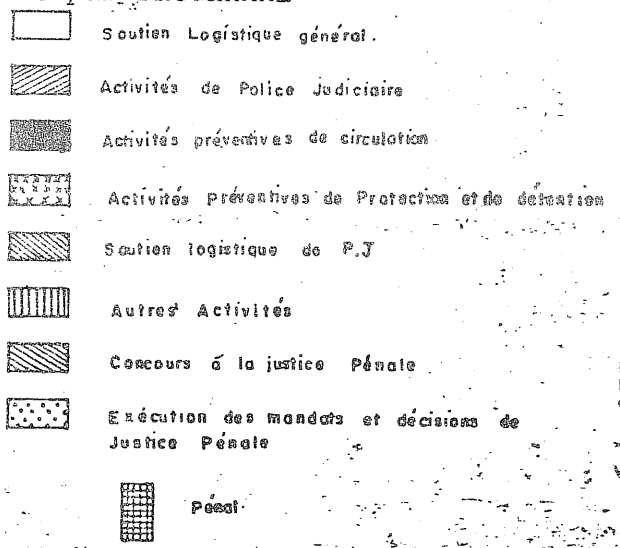

VII - 53

FIGURE 4 Police deuxième semaine

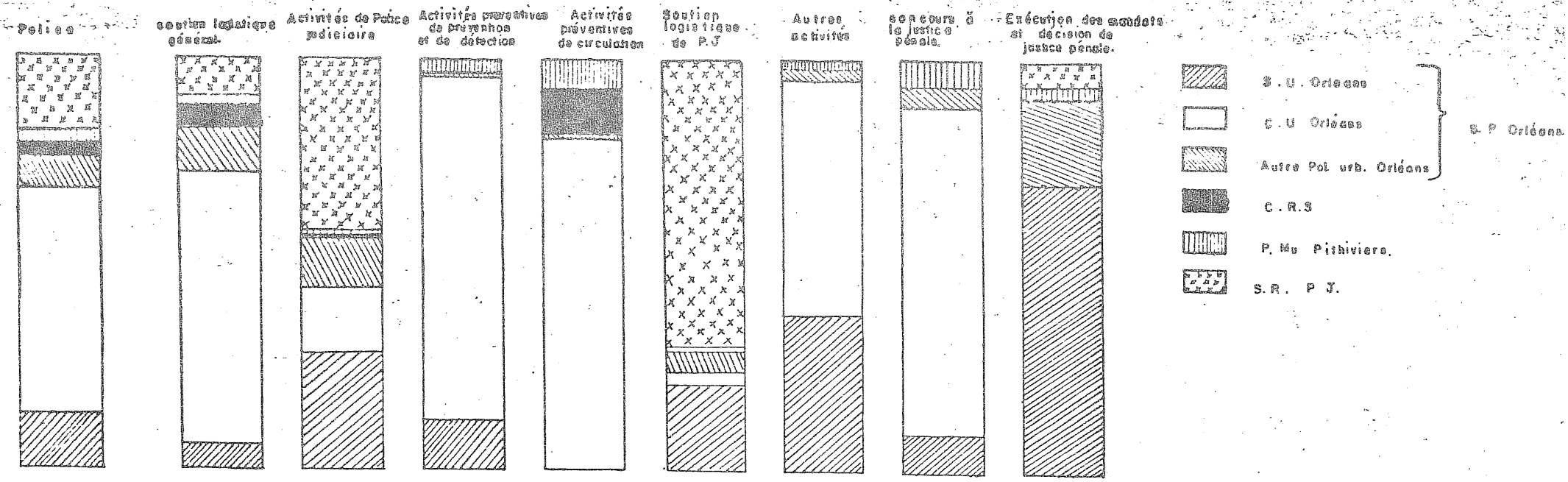

Participation des différentes Unités aux différents programmes.

Repartition des activités des différentes unités par programme

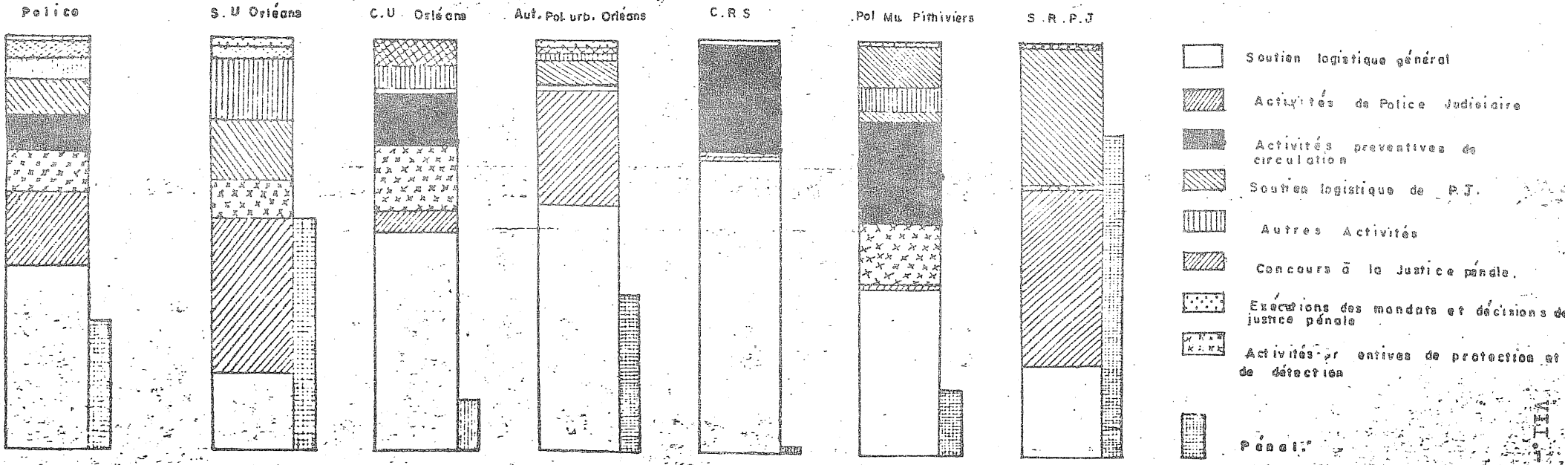

VIII

FIGURE 5 _ Police (première semaine)

Participation des unités aux différentes activités pénales

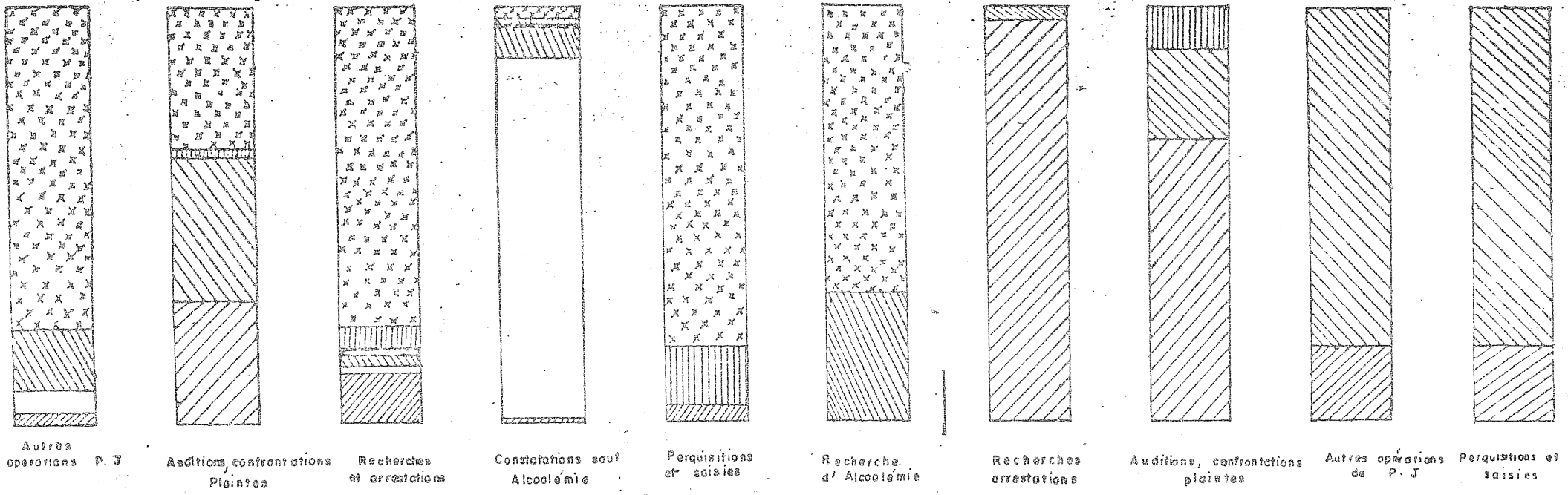

Activités de Police Judiciaire

soutien logistique de police judiciaire

Execution des mandats et décisions de justice pénale

concours à la justice pénale

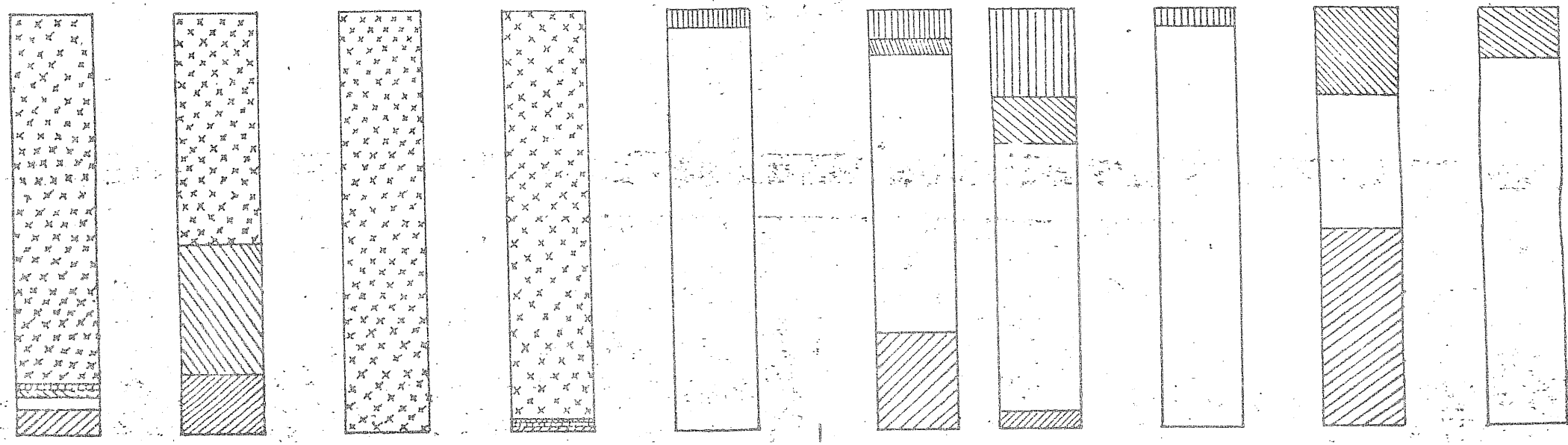

— FIGURE — 6 — Police (2ème semaine)

Participation des Unités aux différentes activités Pénales

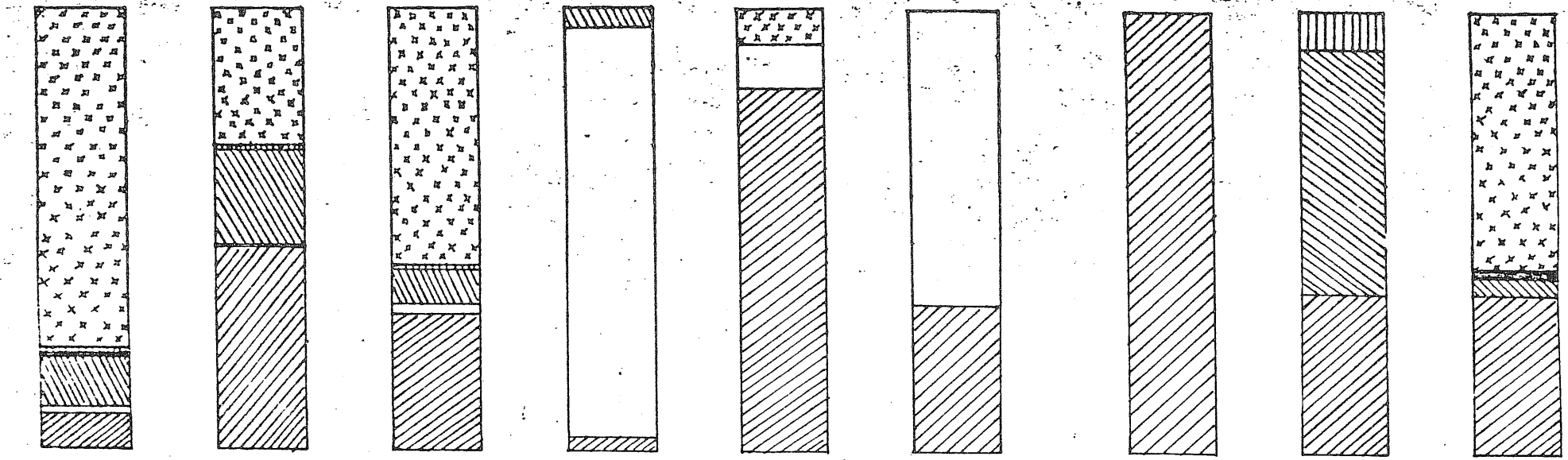

Activités de Police Judiciaire

Exécution des mandats et décisions de justice Pénale

soutien logistique de police judiciaire

concours à la justice pénale

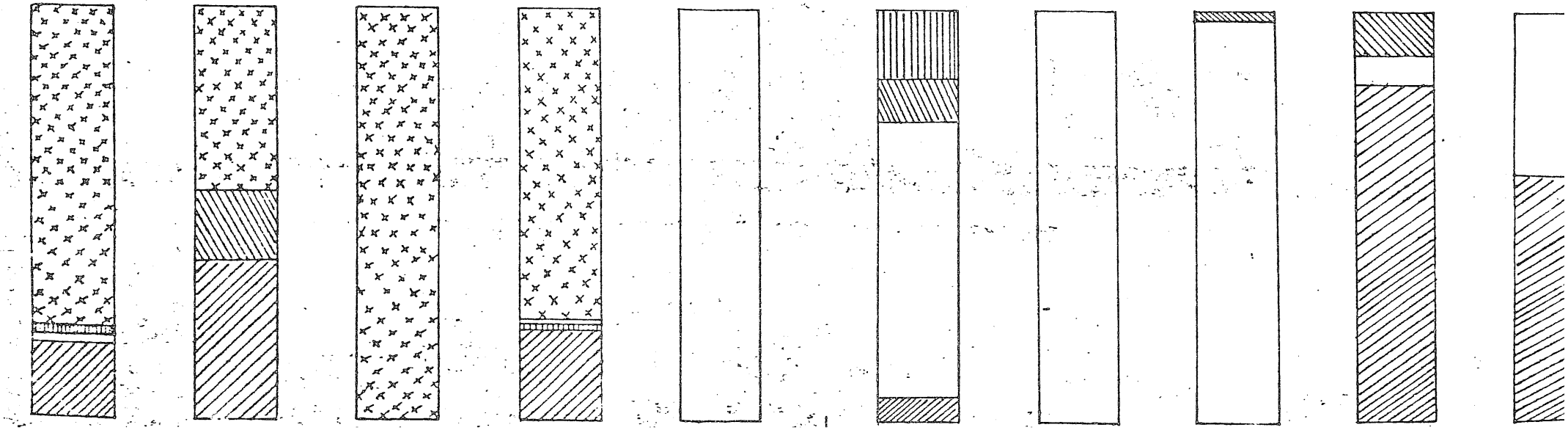

FIGURE 7 — GENDARMERIE (première semaine)

Répartition du Pénal entre les différents programmes et activités

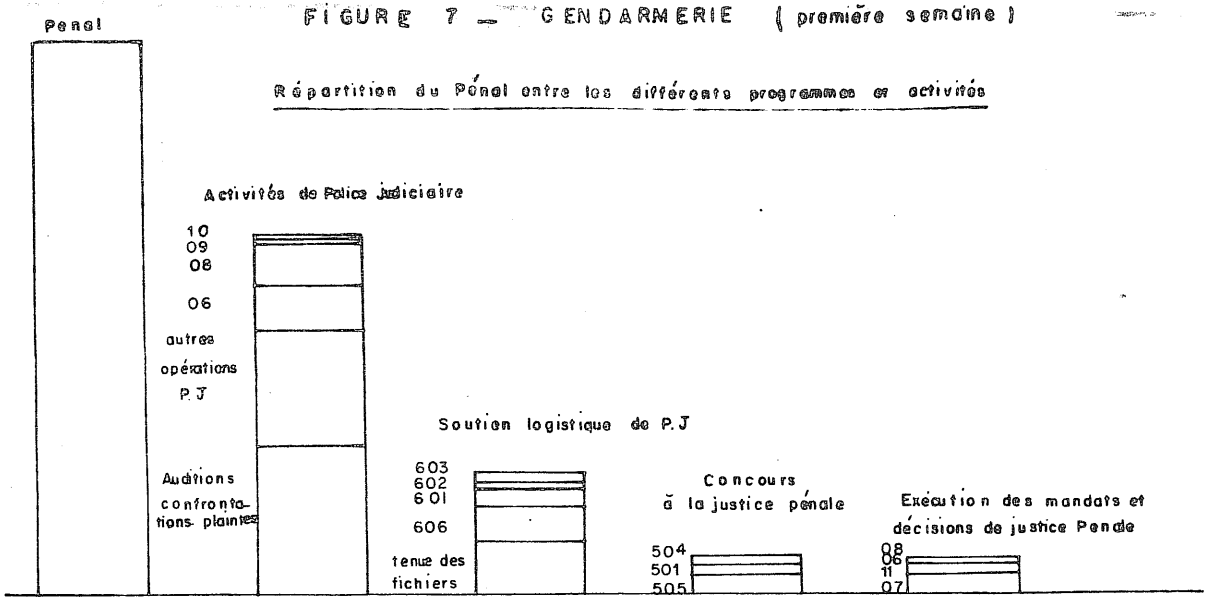

Participation au Pénal des différentes unités

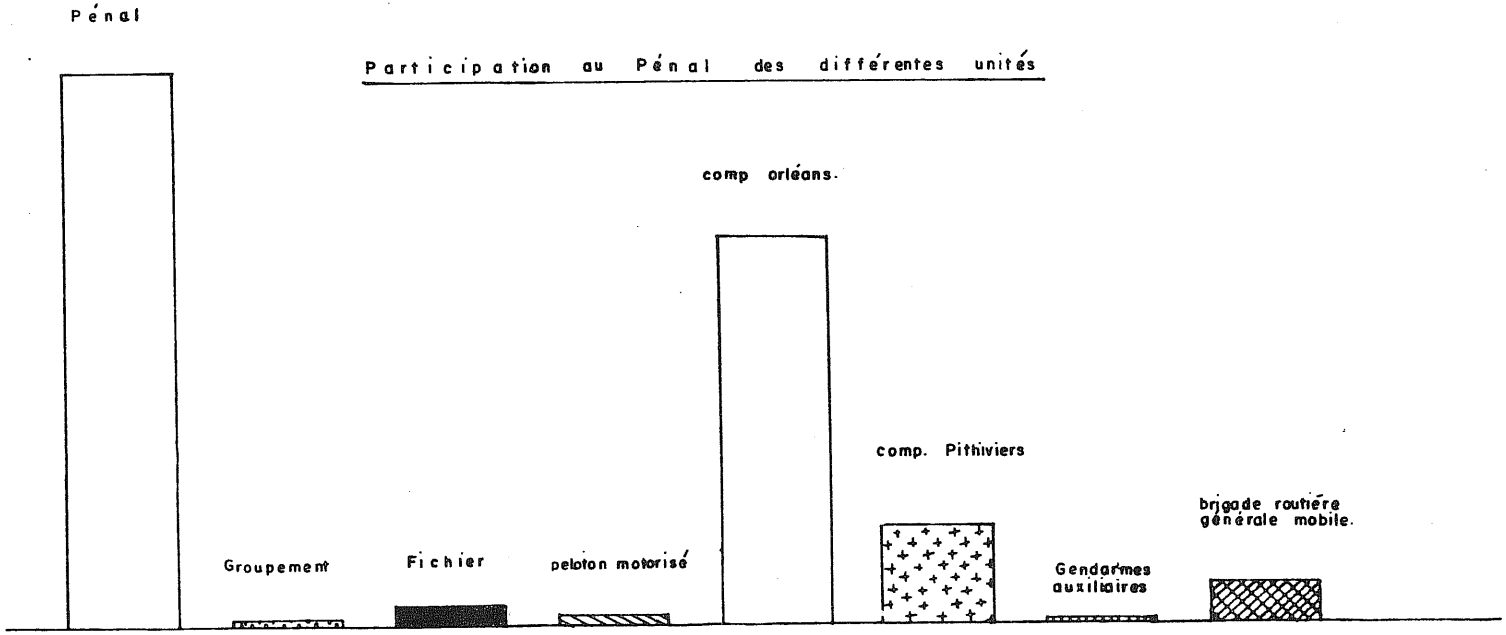

FIGURE 8 — Gendarmerie (deuxième semaine)

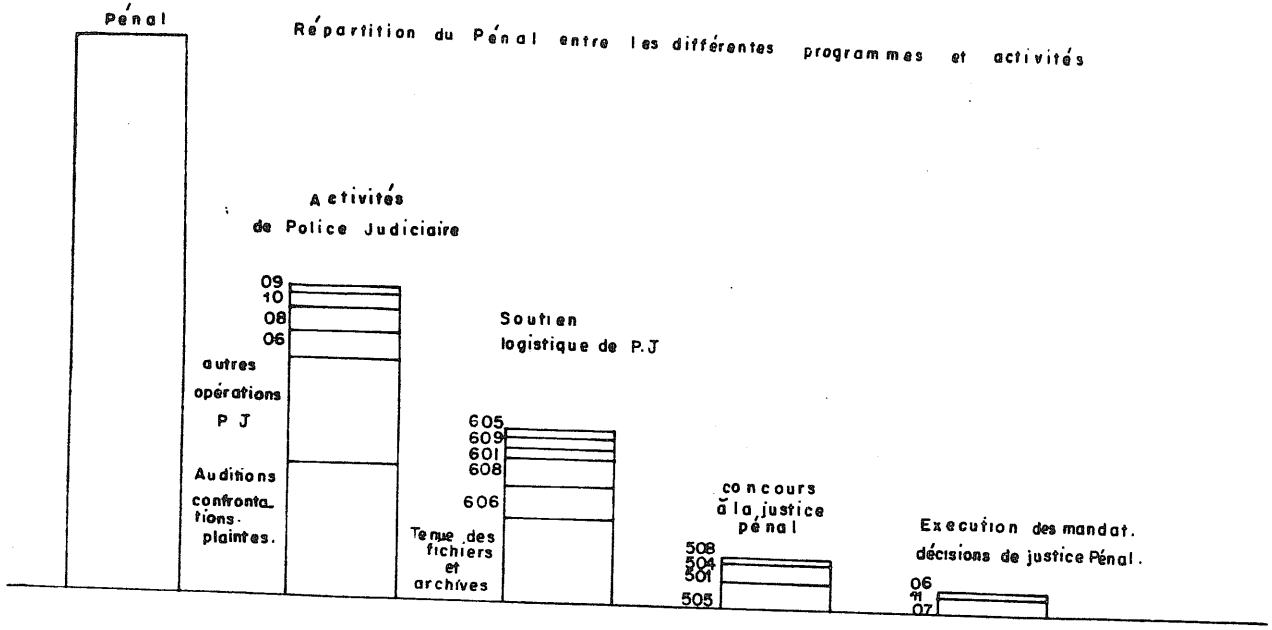

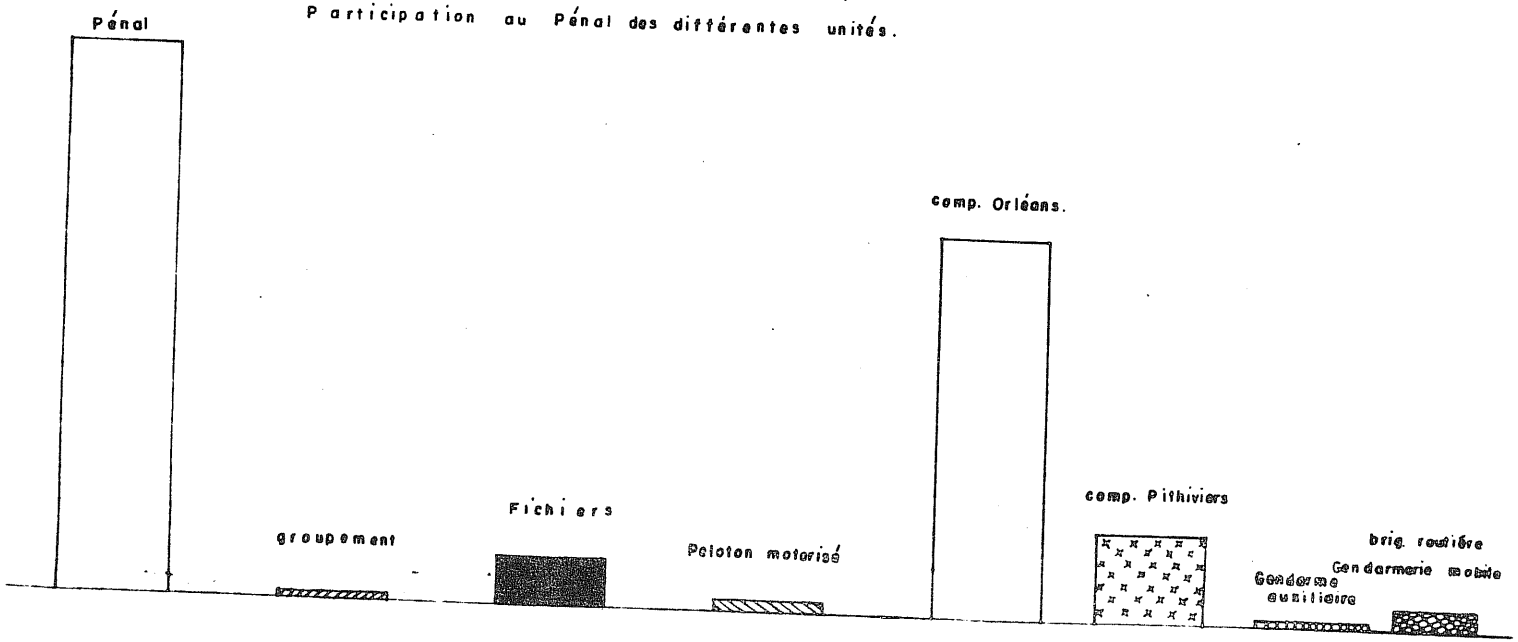

FIGURE 9 GENDARMERIE (1ère semaine)

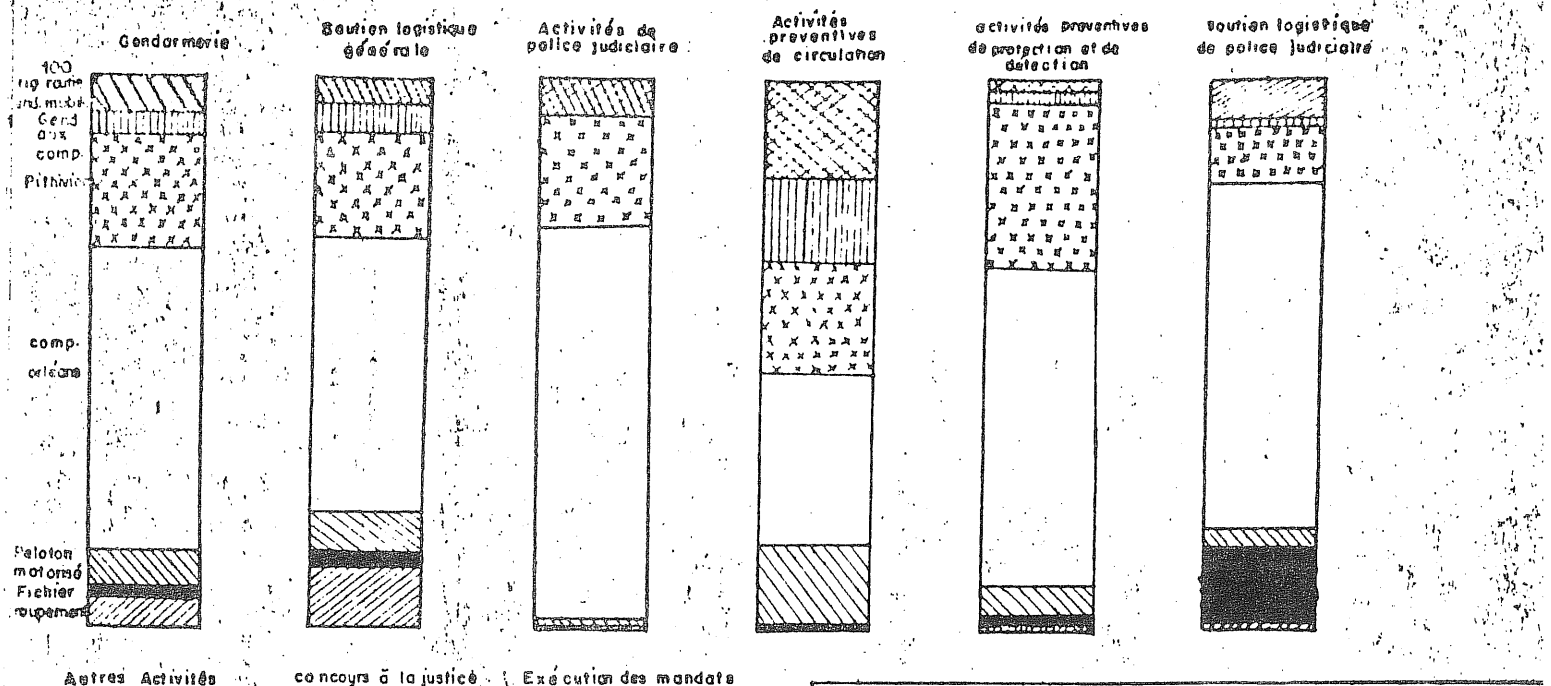

Participation des différentes unités aux différents programmes

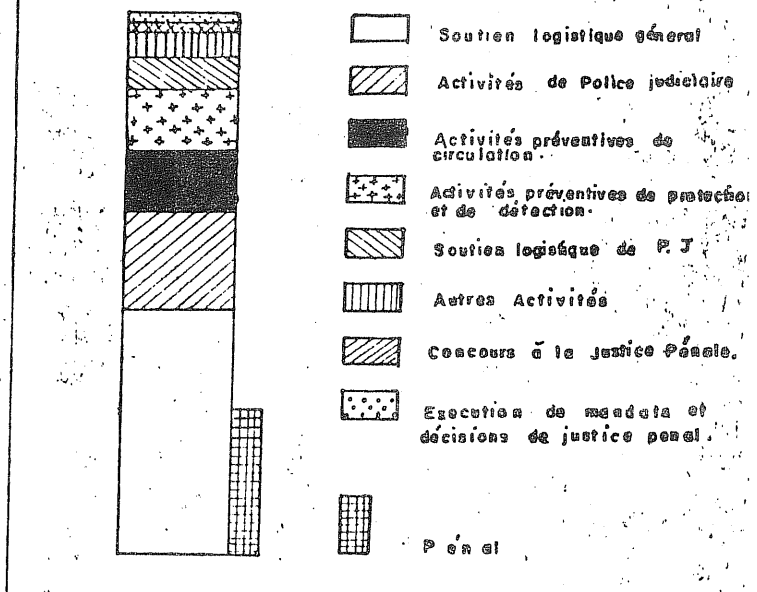

Gendarmerie

Repartition des activités des différente unités par programmes

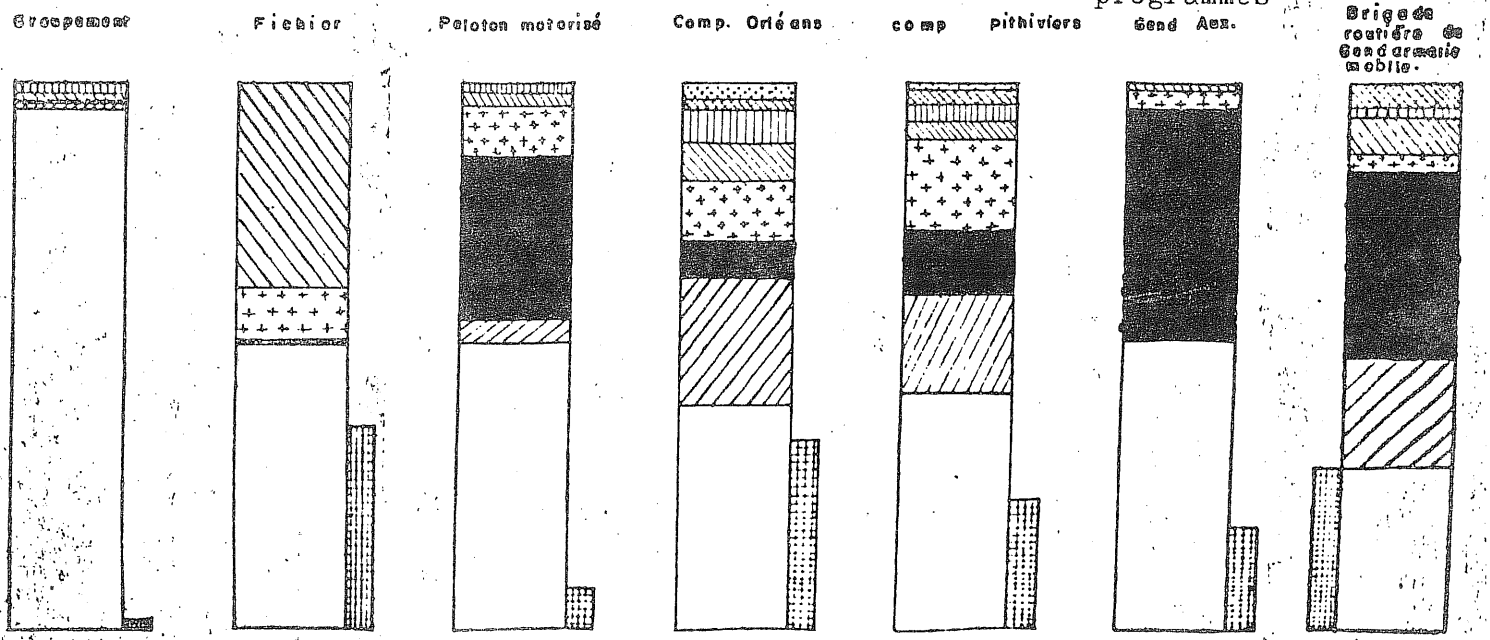

Répartition des activités des différentes unités par programmes

— FIGURE 10 — Gendarmerie 14e semaine 1

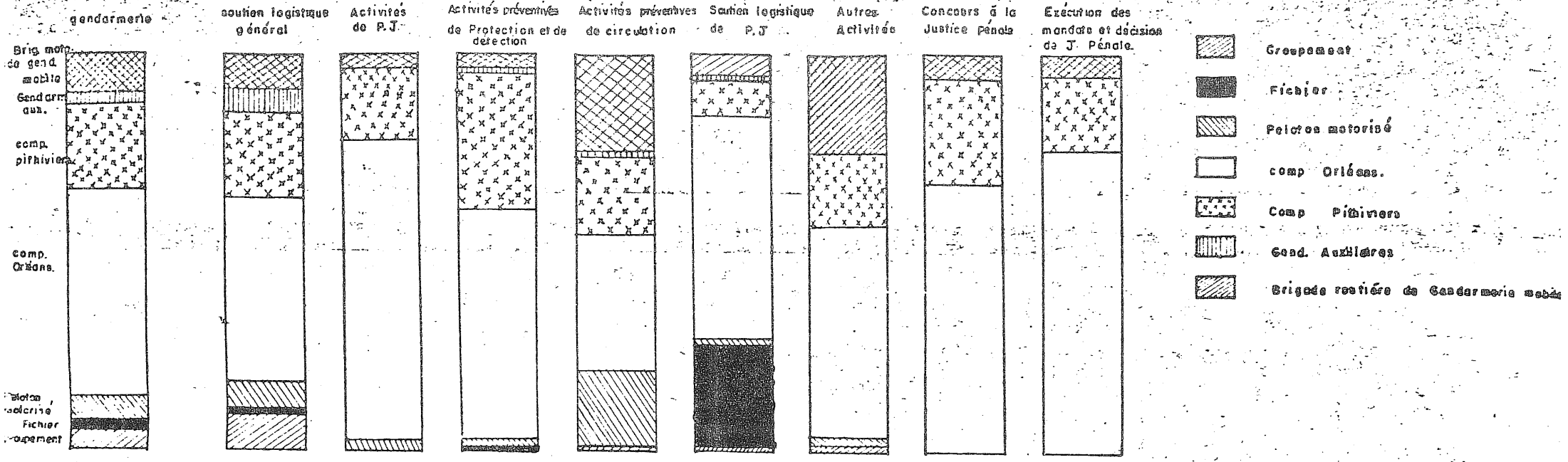

Participation des différentes unités aux différents programmes.

Répartitionsdes activités des différentes unités par programmés

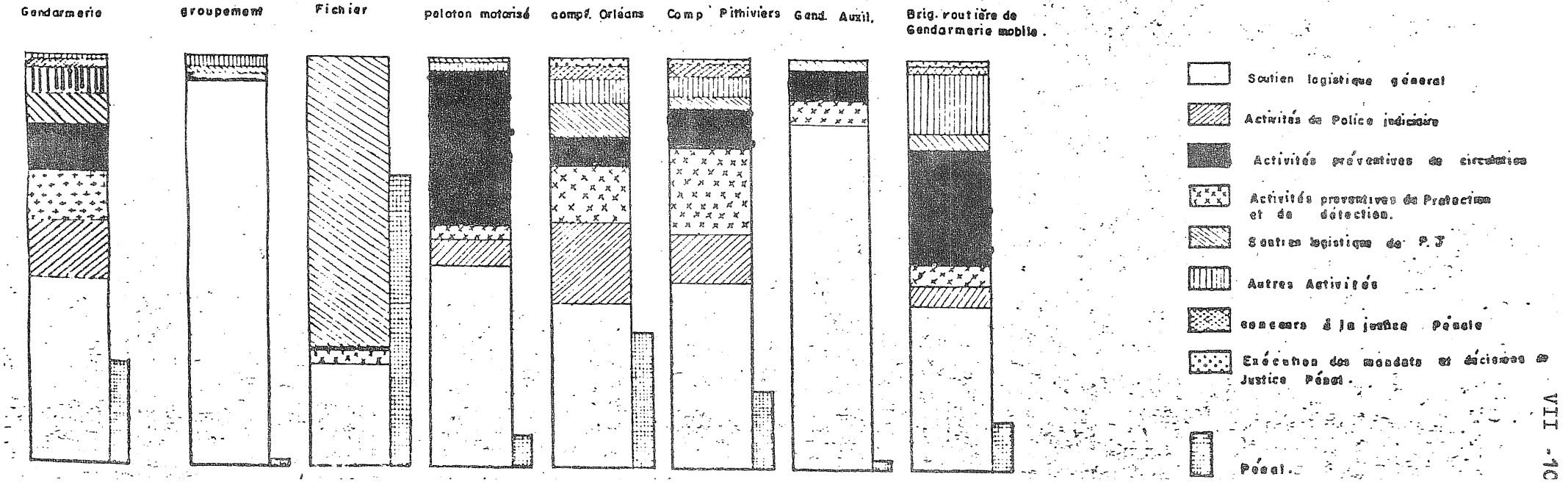

FIGURE 44 — Gendarmerie (Première semaine)

Participation des unités aux différentes activités pénales de répression

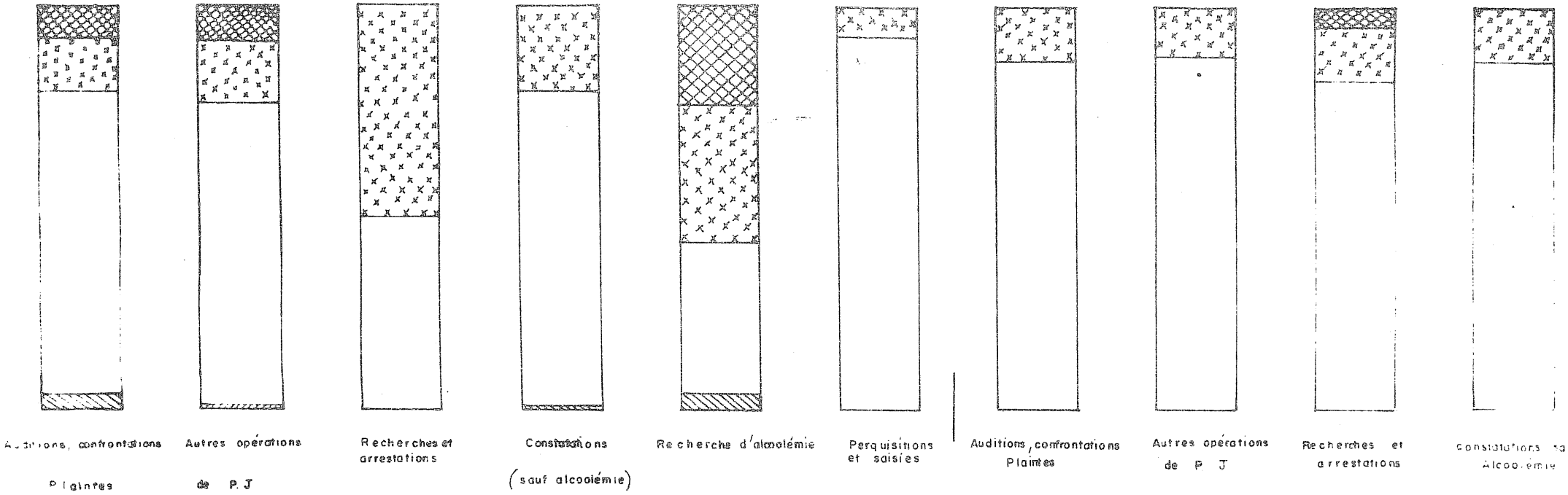

ACTIVITÉS de POLICE JUDICIAIRE

EXECUTION des MANDATS et DÉCISION de JUSTICE PENALE

soutien logistique de police judiciaire

concours à la justice pénale

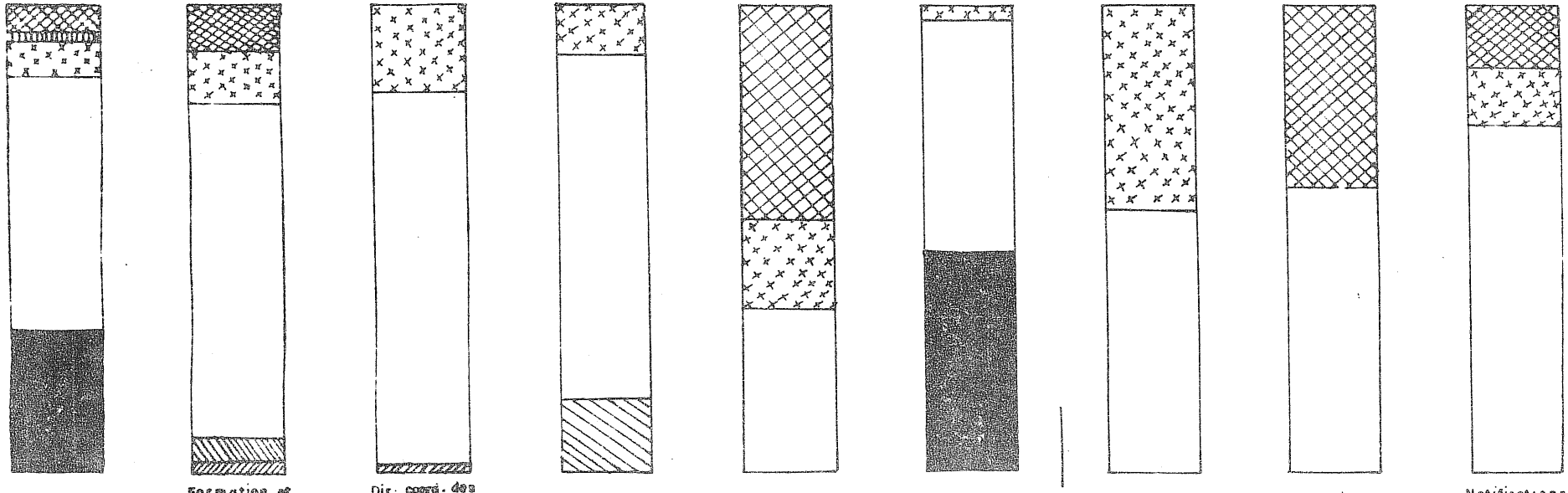

FIGURE 16 — GENDARMERIE (deuxième semaine)

PARTICIPATIONS des UNITÉS aux DIFFERENTES ACTIVITÉS PENALES

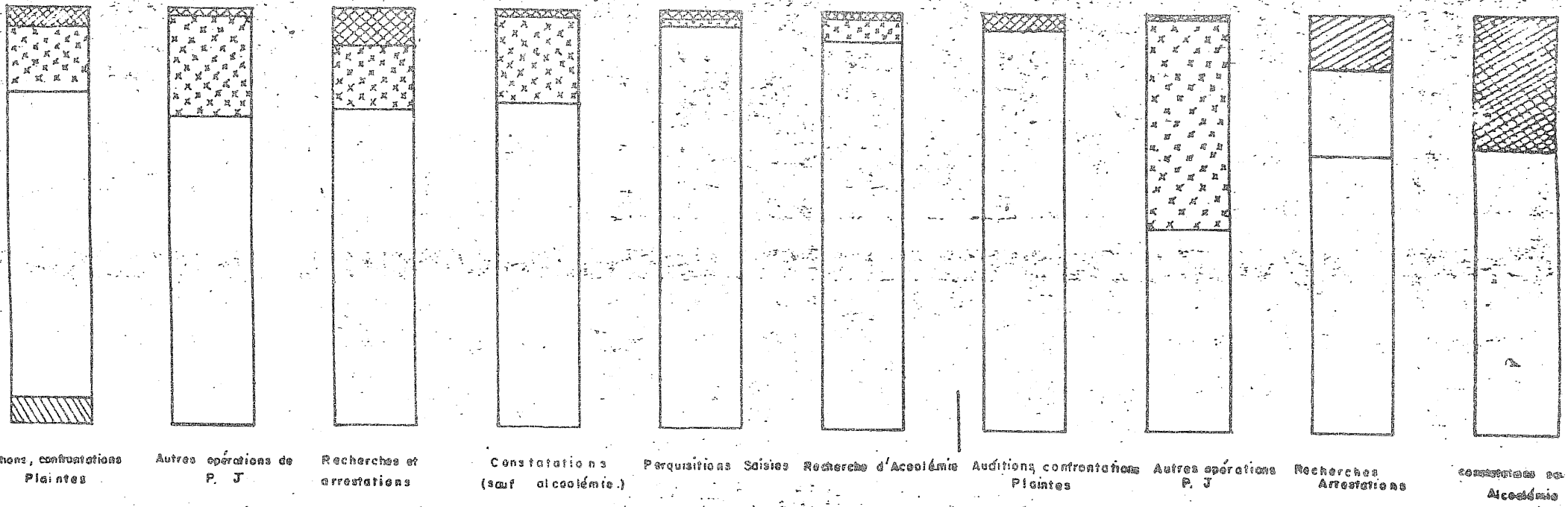

Activités de Police Judiciaire

soutien logistique de police judiciaire

Exécution des mandats et décisions de Justice Pénale.

concours à la justice pénale

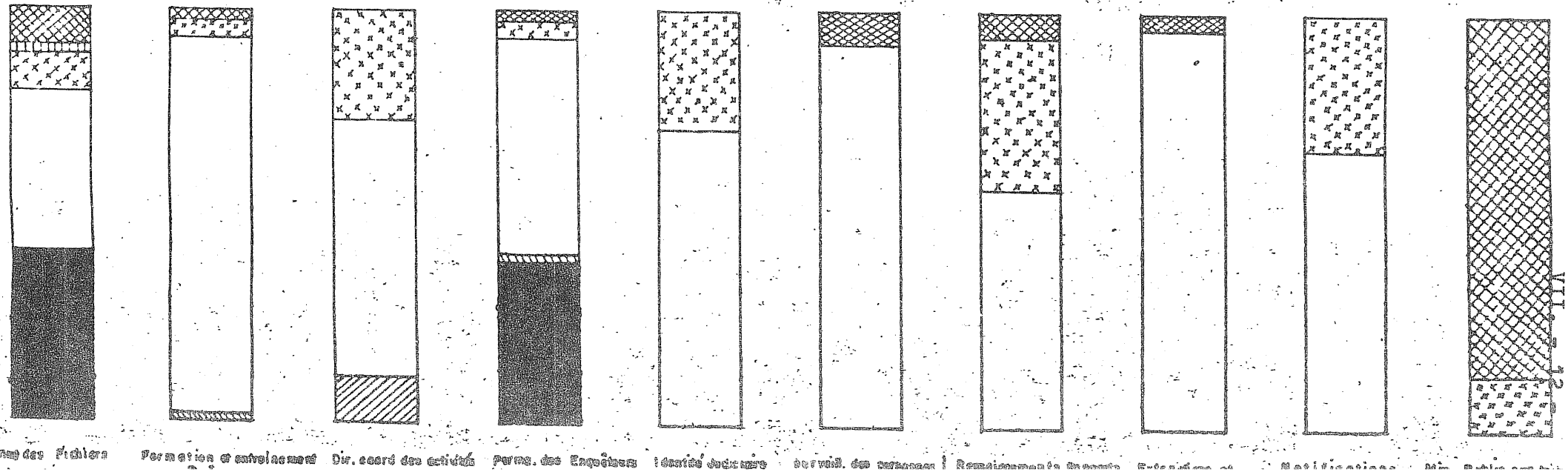

- FIGURE - 13 -

JURIDICTIONS (première semaine)

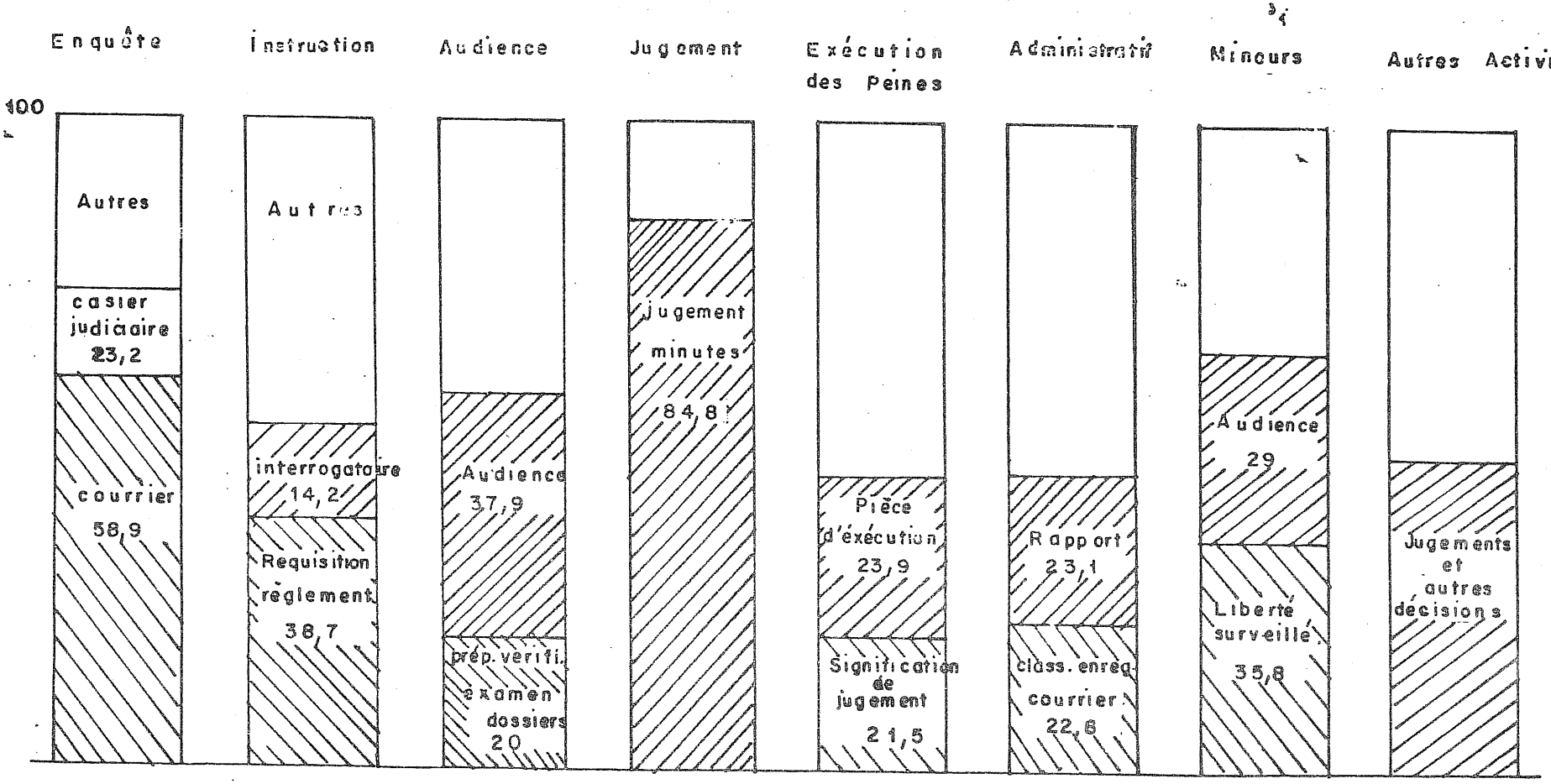

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE CHAQUE SOUS-PROGRAMME.

FIGURE – 14 –

JURIDICTIONS (deuxième semaine)

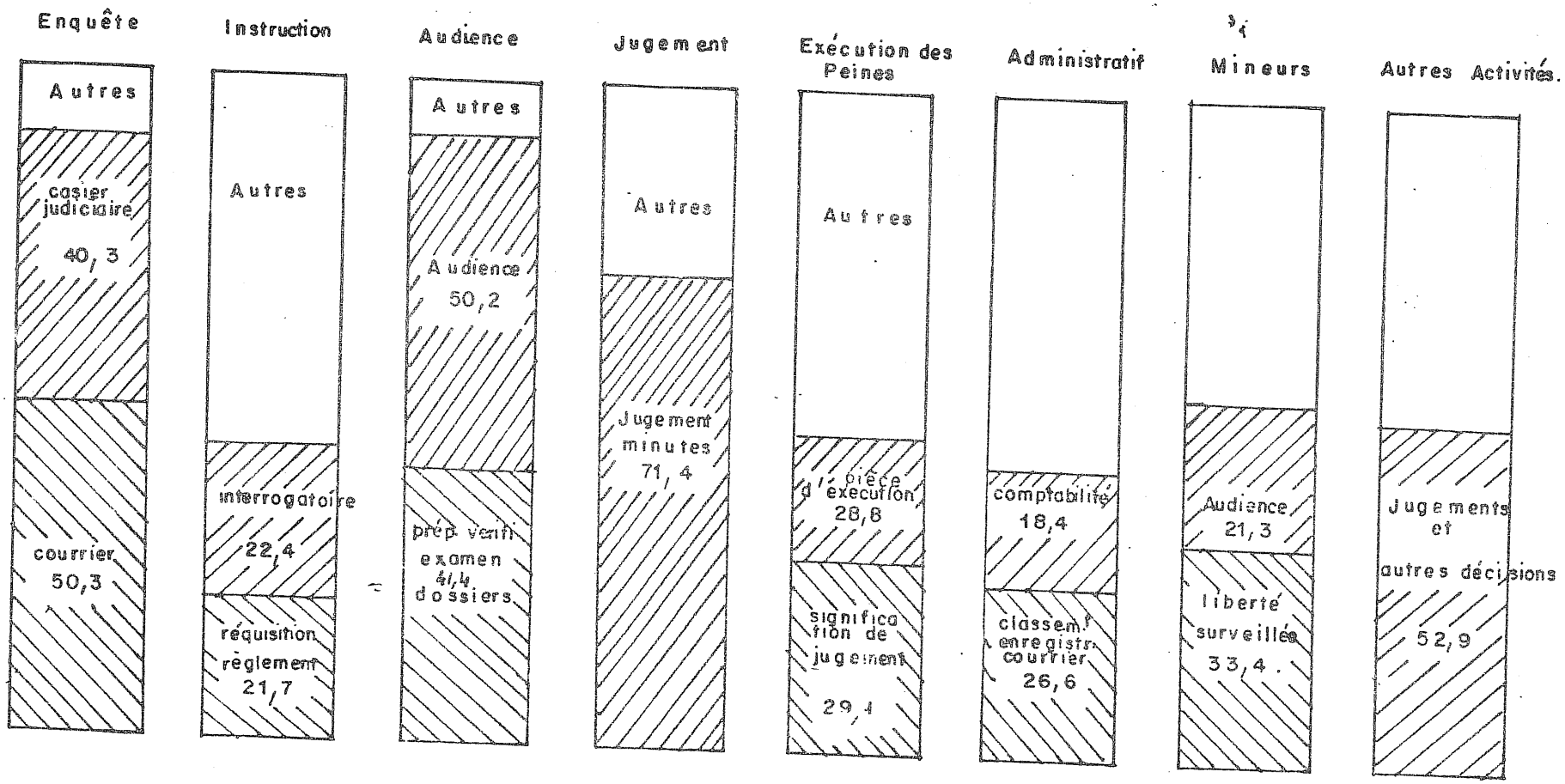

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE CHAQUE SOUS-PROGRAMME

— FIGURE – 15 –

Ventilation de l'activité des juridictions entre les différents programmes sous-programmes et principales tâches élémentaires (première semaine)

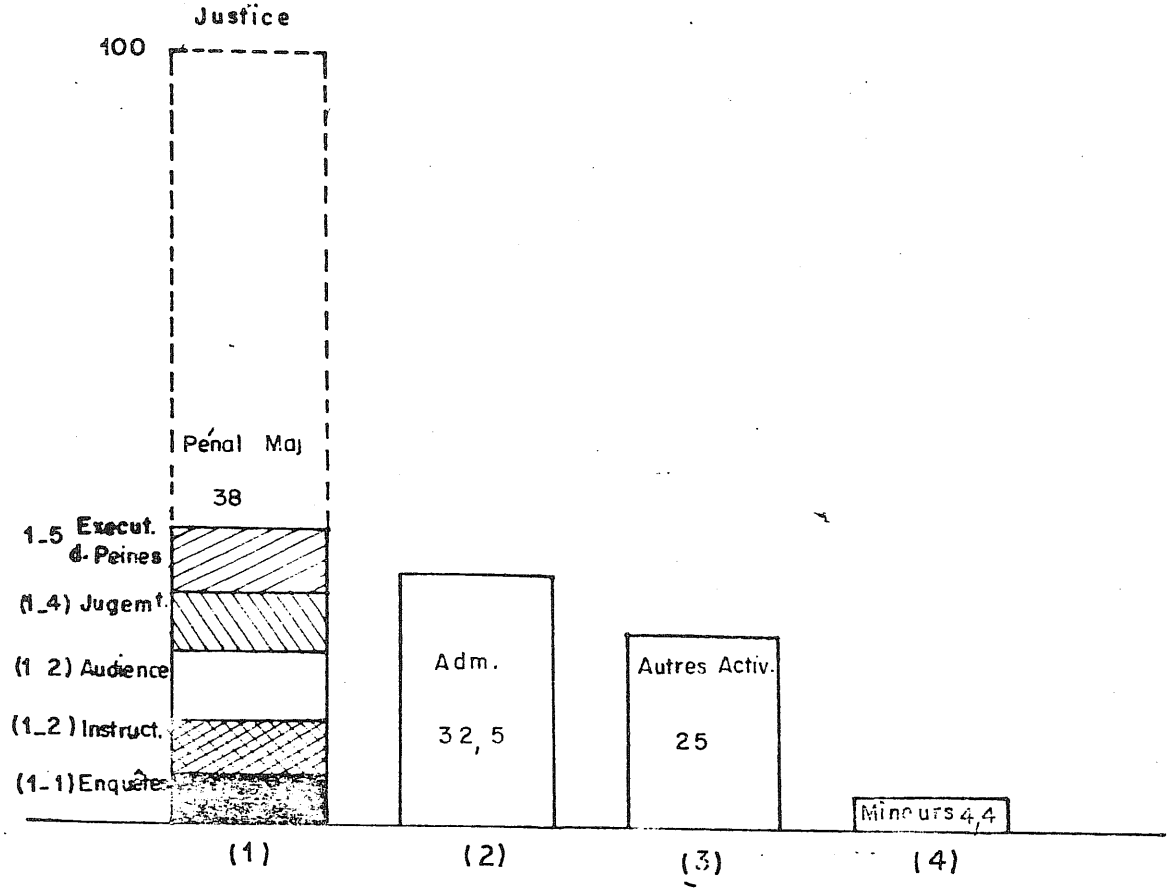

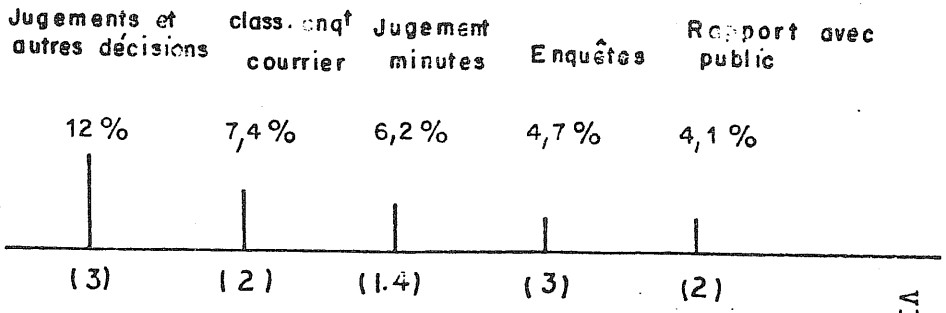

- FIGURE 16 -

PARTICIPATION des DIFFERENTS TRIBUNAUX aux DIFFERENTS PROGRAMMES et et SOUS - PROGRAMME (Première semaine).

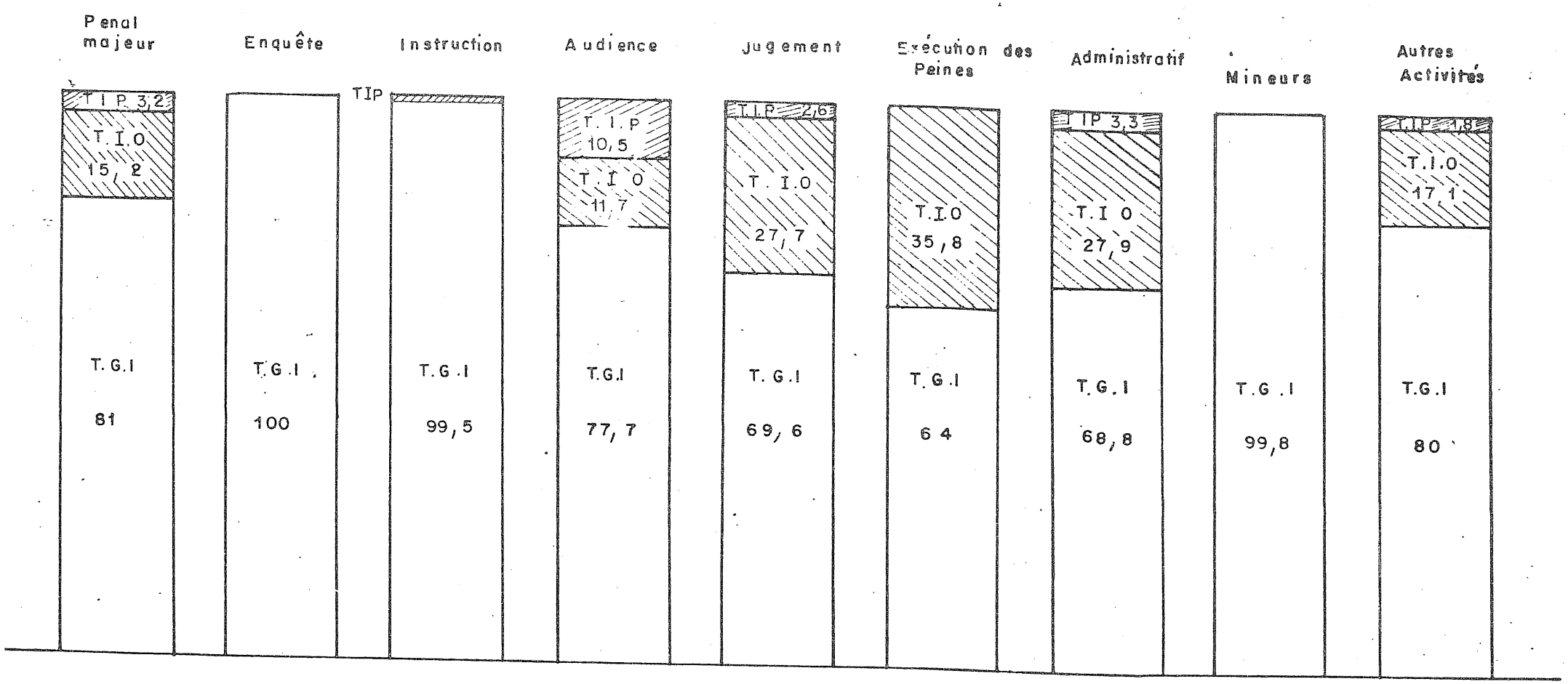

— FIGURE 17 —

VENTILATION de L'ACTIVITE des JURIDICTIONS entre Les DIFFERENTS PROGRAMMES, SOUS - PROGRAMMES et PRINCIPALES TACHES ELEMENTAIRES (deuxième semaine).

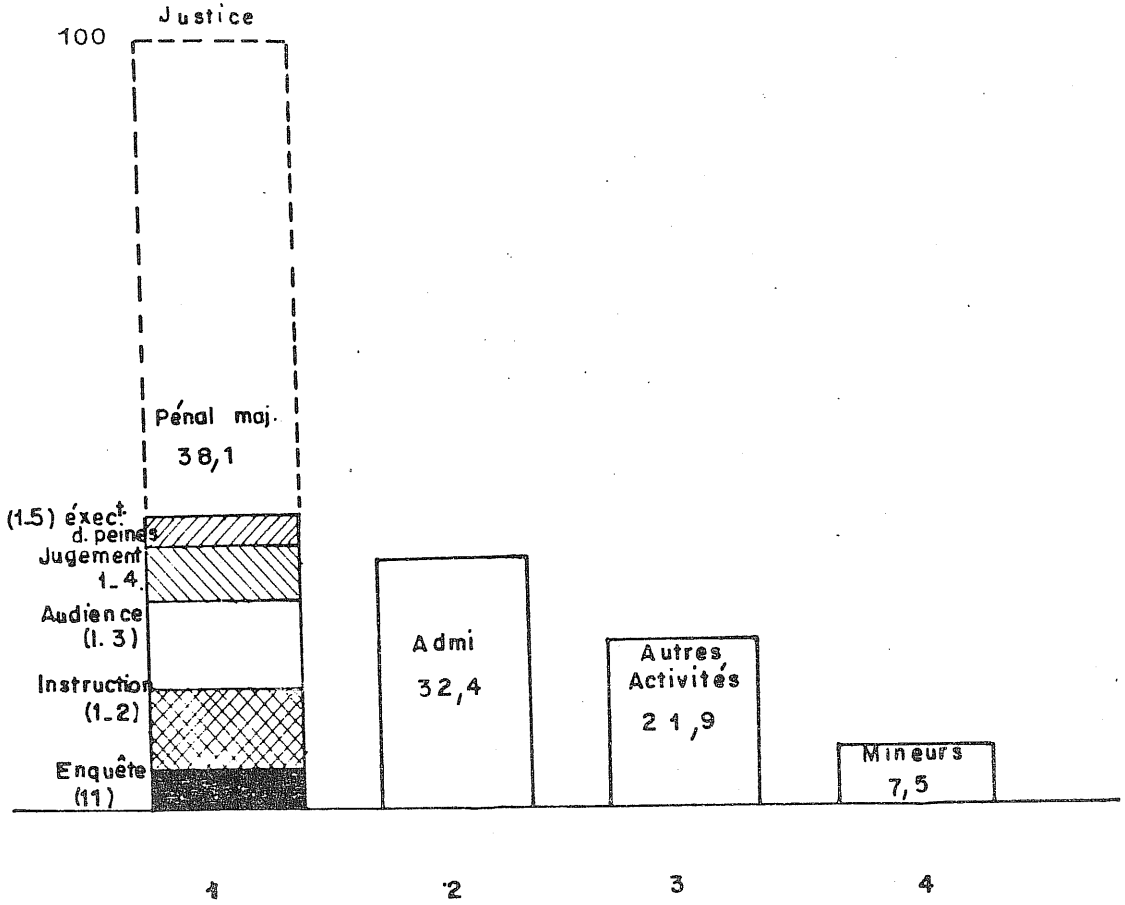

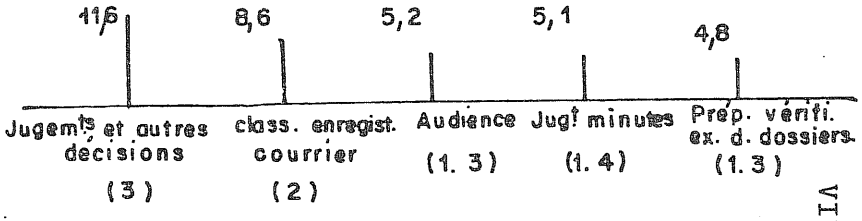

FIGURE — 18 —

PARTICIPATION des DIFFERENTS TRIBUNAUX AUX DIFFERENTS PROGRAMMES et SOUS-PROGRAMMES — (deuxième semaine)

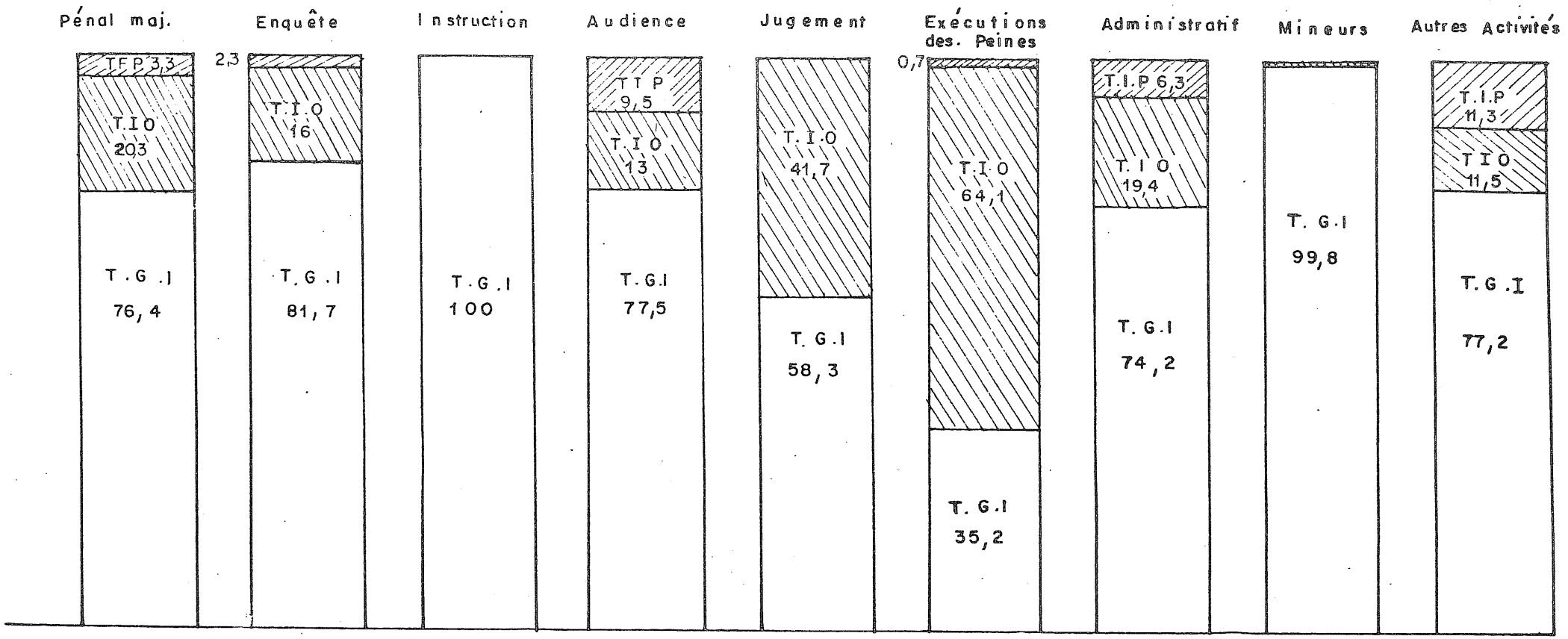

FIGURE — 19 — (n° 1)

ACTIVITE Pour CHAQUE TRIBUNAL — PROGRAMMES

SOUS-PROGRAMMES et TACHES ELEMENTAIRES (Première semaine)

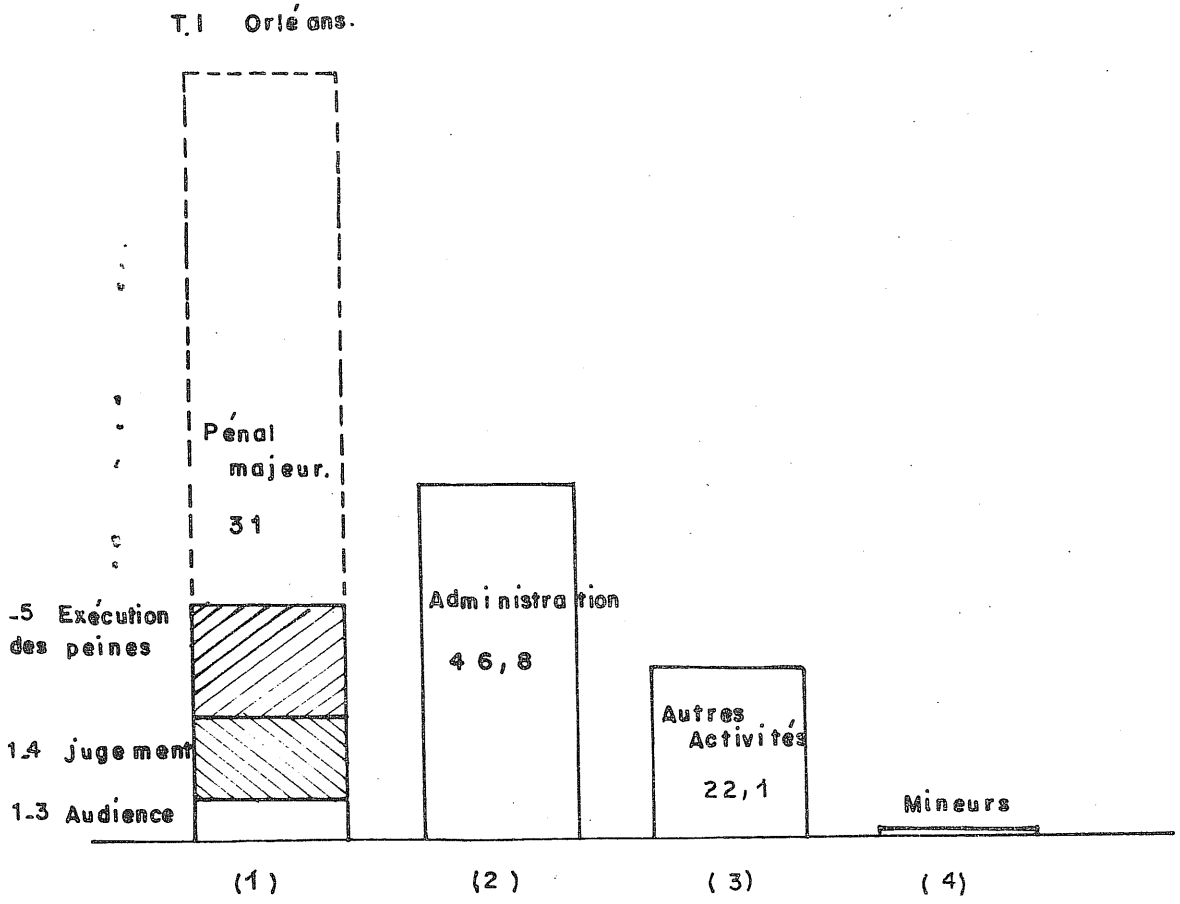

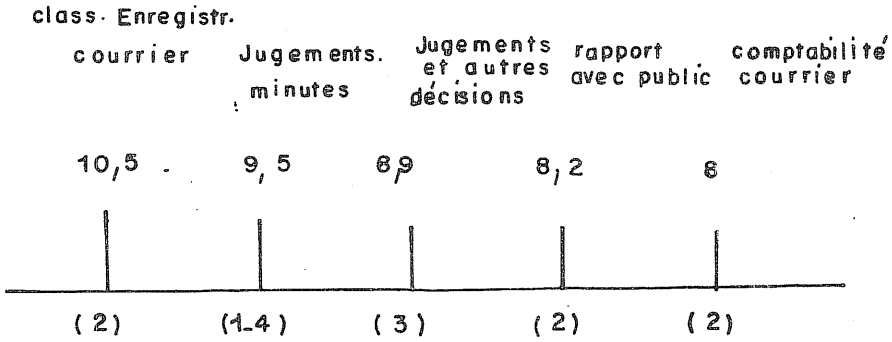

— FIGURE — 19 — (n°2)

ACTIVITÉ pour chaque TRIBUNAL

PROGRAMMES — SOUS PROGRAMMES et TACHES ALIMENTAIRES

(première semaine.)

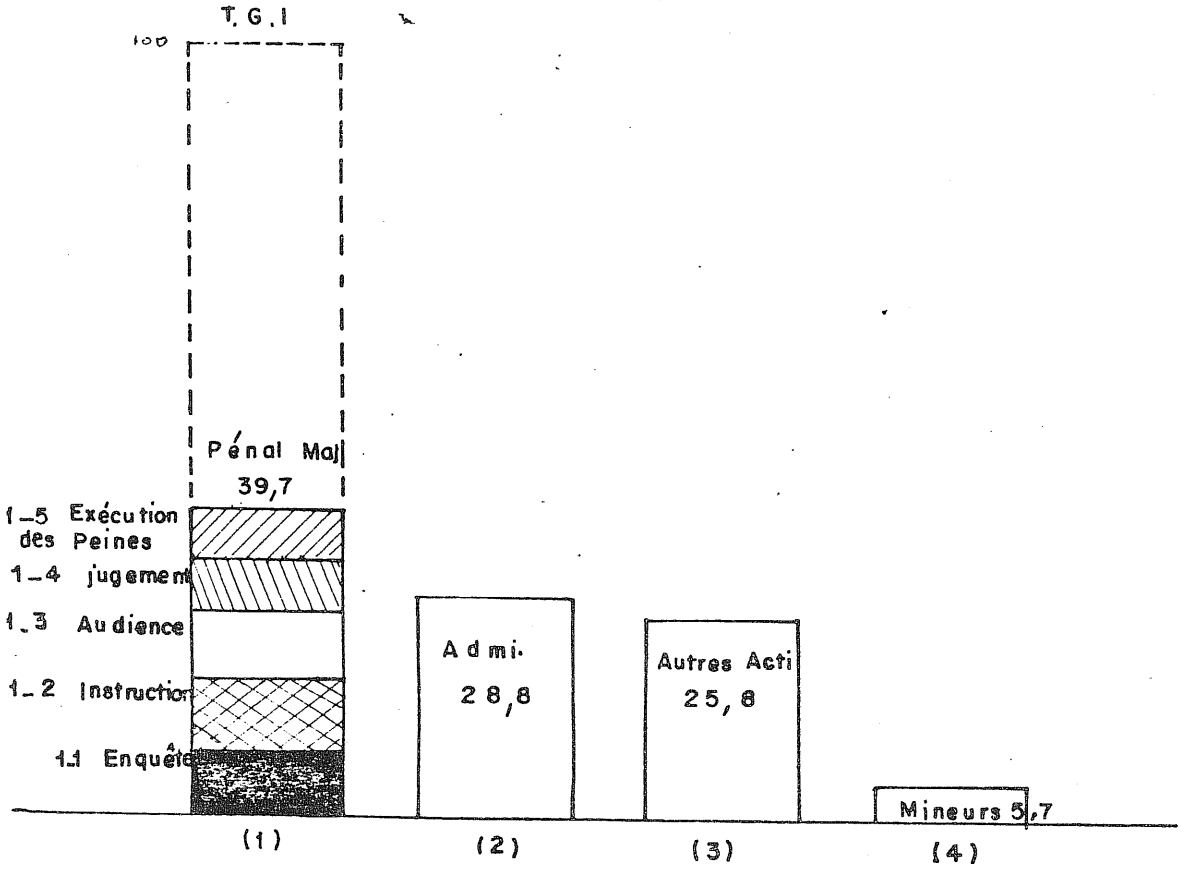

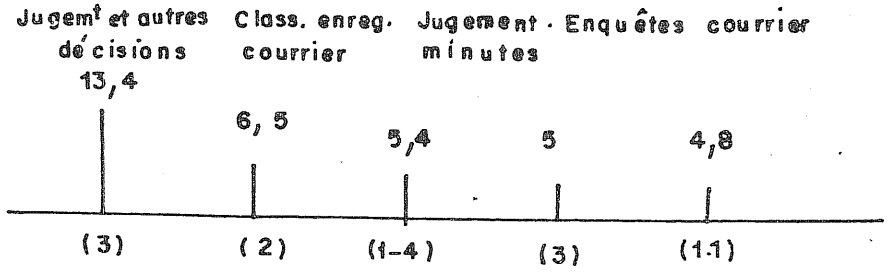

FIGURE 19 _ (nº 3)

ACTIVITÉ pour CHAQUE TRIBUNAL

PROGRAMMES _ SOUS PROGRAMMES et TACHES ALIMENTAIRES

(première semaine).

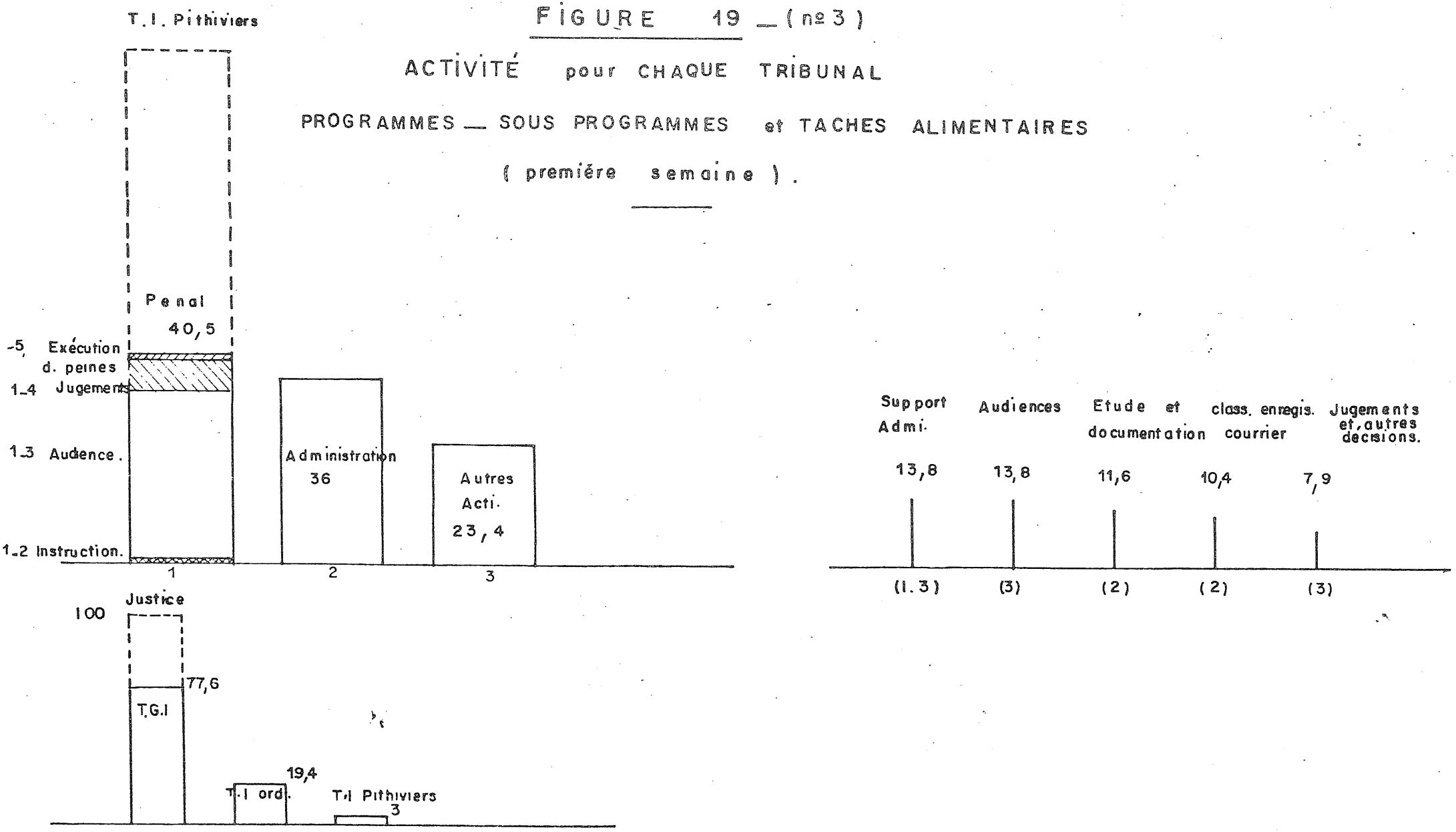

ACTIVITÉ pour CHAQUE TRIBUNAL _ PROGRAMMES, SOUS-PROGRAMMES, et TACHES ELEMENTAIRES (deuxième semaine).

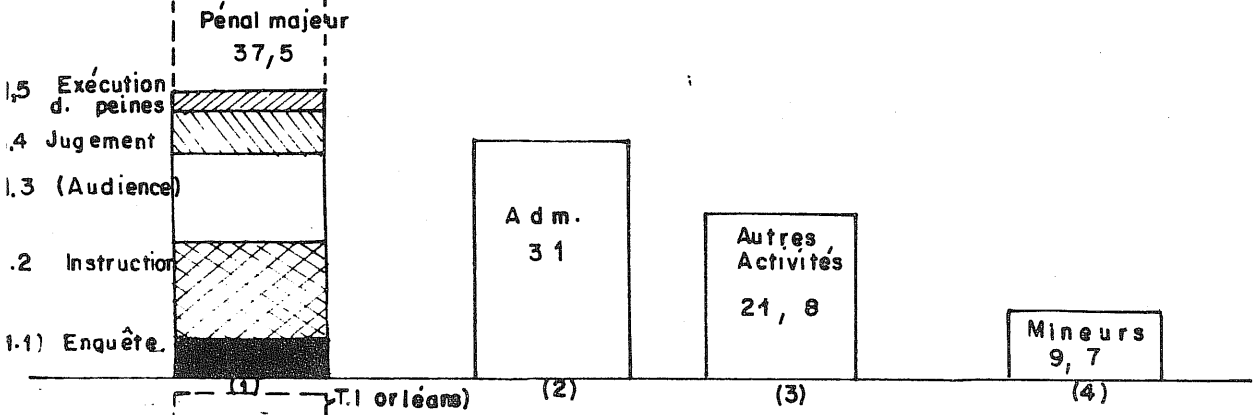

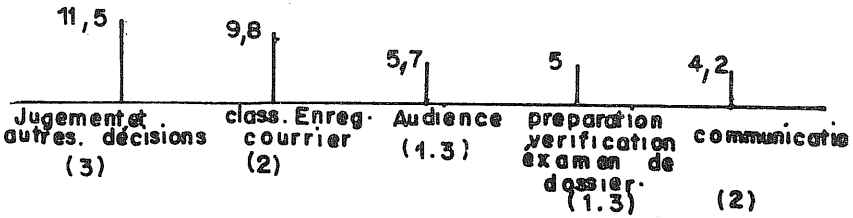

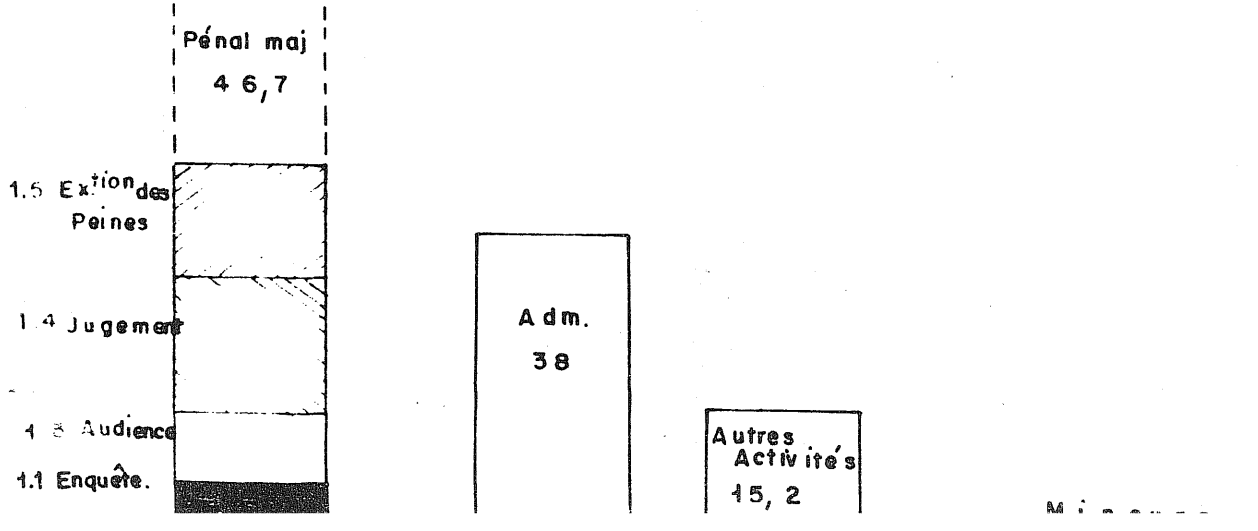

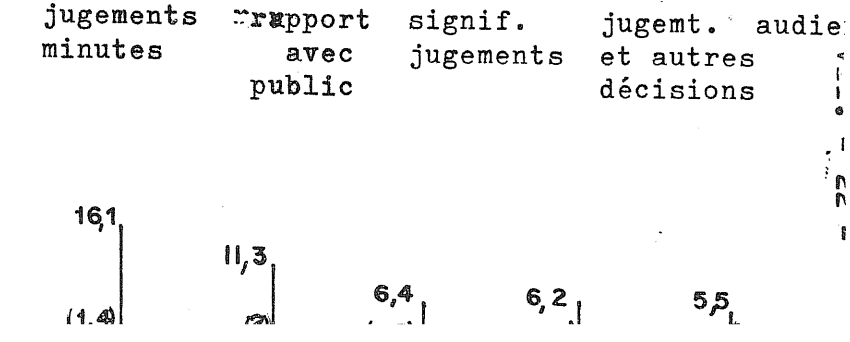

— FIGURE 20 — (2).

ACTIVITÉ POUR CHAQUE TRIBUNAL — PROGRAMMES, SOUS PROGRAMMES et TACHES ÉLÉMENTAIRES (deuxième semaine) —

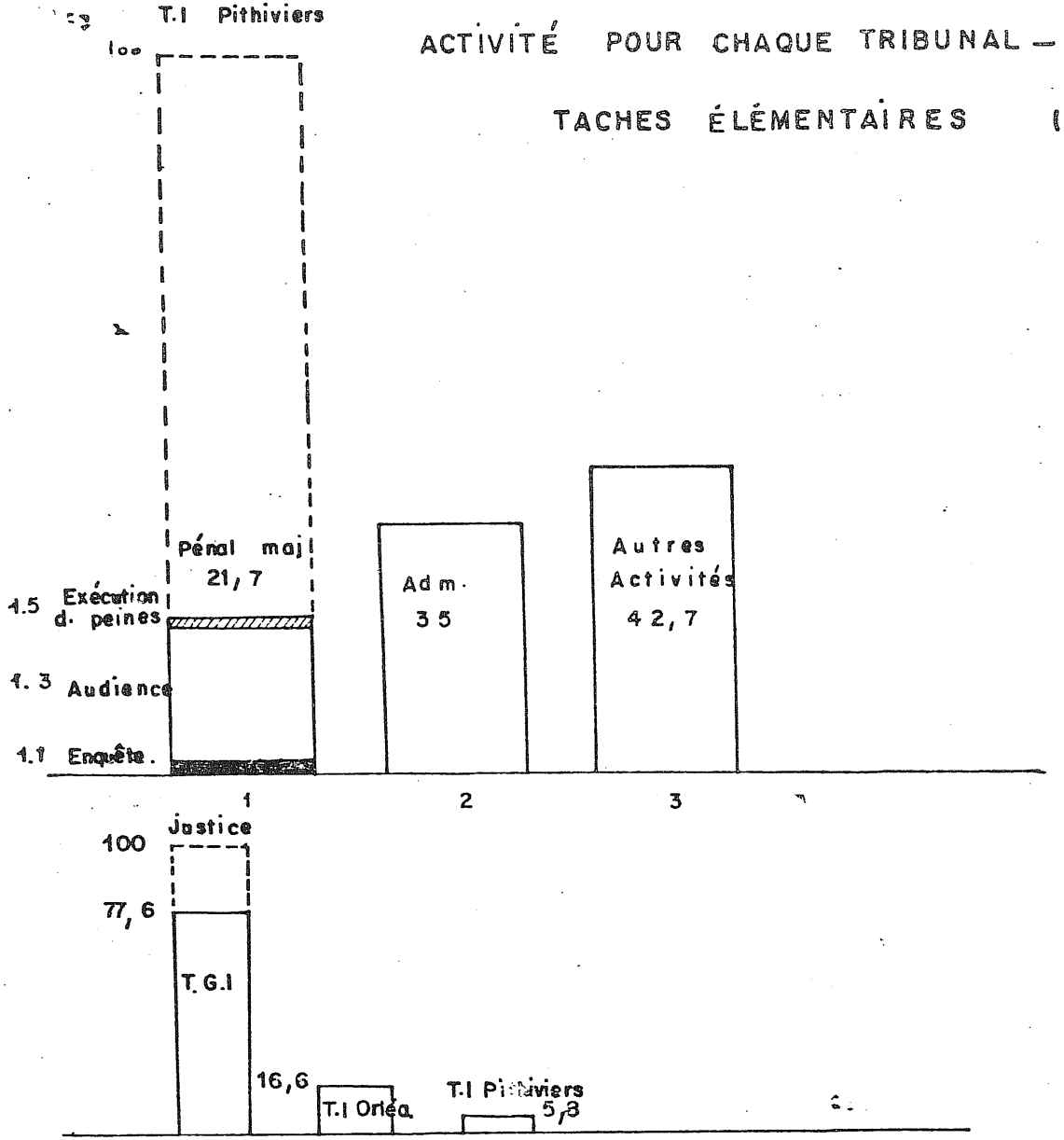

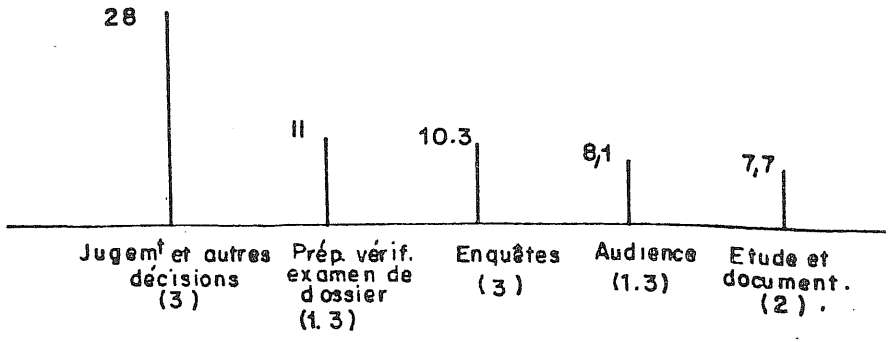

A N N E X E VIII

POLICE		PENAL							S.L.G.	Autres Activités	TOTAL
		A.P.J.	Exéc. Mand.	Act.Prev. Prot.Détec.	Act.Prev. Circul.	S.L.P.J.	Conc. J.P.	Total			
S.R.P.J.	Commissaires	2 630		249		3 614		6 494	1 605		8 100
	Inspecteurs princ.	14 215	58			374		14 648	972		15 620
	Inspecteurs	11 280				11 876		23 156	2 611		25 766
	Enquêteurs	1 672				2 480		4 152	1 444		5 596
	Administratifs et ouvriers					6 039		6 039	6 006		12 045
	T O T A L (*)	30 899	58	259		24 459		55 678	12 738		68 415
Police Municipale de Pithiviers	Inspecteurs princ.	262	50	3	38	14	267	635	447	69	1 152
	Brigadiers chefs et brigadiers	225		235	707	54	433	1 656	1 191	222	3 069
	Gardiens	43		916	1 779		398	3 137	1 882	72	5 092
	Administratifs et ouvriers					62	127	190	383	36	609
	T O T A L (*)	541	50	1157	2 524	130	1 231	5 639	3 906	400	9 947

Sécurité publique Orléans	Commissaires	790				267	322	1 299	2 011	632	3 942
	Inspecteurs princ.	4 212	577	298	13	1 366	257	6 723	2 102	393	9 218
	Inspecteurs	14 453	734	1 376		3 049	2 101	21 713	2 567	2 466	26 746
	Enquêteurs	515		1 391		149	466	2 521	299	873	3 693
	Commandants et Officiers de Paix	4		102	166			272	2 880	126	3 278
	Brigadiers Chefs et Brigadiers	1 117		2 737	2 320	182	1 487	7 843	28 256	2 184	38 283
	Administratifs et ouvriers			217	0	380	[illegible]	597	9 124	1 155	10 876
	Gardiens	13 225	716	31 787	25 585	2 789	9 878	83 980	80 372	5 809	170 161
	T O T A L (*)	34 295	2 044	38 359	28 278	8 182	14 519	125 678	128 424	13 719	267 823
C.R.S. 51	Brigadiers Chefs et Brigadiers			39	257			297	3 965		4 262
	Gardiens	242	3	154	6 022			6 402	7 627	1 051	15 099
	T O T A L (*)	317	3	206	6 636			7 145	11 637	1 126	19 926
T O T A L		66 052	2 155	39 981	37 438	32 771	15 750	194 140	156 705	15 245	366 090

TABLEAU 1. : COUTS MONETAIRES HEBDOMADAIRES- POLICE -

(*) y compris les coûts des transports

GENDARMERIE		PENAL							S.L.G.	Autres Activités	TOTA
		A.P.J.	Exéc. Mand.	Act.Prév. Prot.Détec.	Act.Prév. Circul.	S.L.P.J.	Conc. J.P.	Total			
Groupement	Officiers	60		26	346	330		762	1 670	335	2 767
	Gradés								5 170	151	5 321
	Gendarmes								7 899		7 899
	TOTAL (*)	60		26	346	330		762	14 909	486	16 157
Fichier	Gradés			138	48	347		532	564		1 096
	Gendarmes			262	6	3 464		3 732	1 889		5 620
	TOTAL (*)			400	54	3 811		4 264	2 453		6 716
Peloton motorisé	Officiers								721		721
	Gradés	1161		124	1 100	110		1 496	2 394	41	3 932
	Gendarmes	902		1 080	5 483	234		7 699	6 922	283	14 904
	TOTAL (*)	1 087		1 413	7 527	344		10 373	10 225	368	20 966
Compagnie Orléans	Officiers	235		117	36	527		976	1 786	300	3 061
	Gradés	6 201	235	2 394	1 022	1 658	377	11 889	14 034	1 302	27 226
	Gendarmes	20 514	2 237	12 716	7 746	7 262	2 557	53 032	36 078	5 993	95 104
	TOTAL (*)	27 561	2 510	15 829	9 187	9 548	2 993	67 633	52 168	7 674	127 475

Compagnie Pithiviers	Officiers	120		75	352	310		858	601	16	1 476
	Gradés	1 580	130	1 919	614	465	196	4 889	5 859	568	11 317
	Gendarmes	5 655	359	7 190	4 859	930	1 030	20 023	16 672	1 550	38 245
	T O T A L (*)	7 537	495	9 533	6 133	1 731	1 218	26 650	23 239	2 142	52 032
Brig.Rout. Gend.Mobile	Gradés	111			910	36		1 058	1 403		2 461
	Gendarmes	1 967	66	740	5 549	1 023	488	9 830	6 348	1 914	18 093
	T O T A L (*)	2 125	79	755	7 009	1 059	490	11 515	7 759	1 922	21 198
Gendarmes Auxiliaires				97	596	31		724	1 283		2 007
T O T A L (y compris autos-motos)		38 370	3 084	28 053	30 852	16 854	4 701	121 921	112 036	12 592	246 549

TABLEAU 2 : - COUTS MONETAIRES HEBDOMADAIRES - GENDARMERIE

(*) y compris les coûts des transports

TRIBUNAUX		PENAL							Admi.	Autres Activités	TOTA
		Enq. prélim.	Inst.	Aud.	Jug.	Exéc. des Peines	Mineurs	Total			
T.G.I.	Magistrats	2 486	4 589	4 871	656	382	1 196	14 180	3 783	5 423	23 38
	Fonctionnaires	1 714	2 225	1 847	2 166	1 678	2 445	12 075	10 338	7 242	29 65
	T O T A L	4 200	6 814	6 718	2 822	2 060	3 641	26 255	14 121	12 665	53 04
T.I. Orléans	Magistrats			462	611		3	1 077	821	1 319	3 21
	Fonctionnaires	219		361	936	1 587	2	3 106	3 980	985	8 07
	T O T A L	219		823	1 547	1 587	5	4 183	4 801	2 304	11 28
T.I. Pithiviers	Magistrats			174				174	417	675	1 26
	Fonctionnaires	39	13	613	78	14		756	788	598	2 14
	T O T A L	39	13	787	78	14		930	1 205	1 273	3 40
T O T A L		4 458	6 827	8 328	4 447	3 661	3 646	31 368	20 127	16 242	67 73

TABLEAJ 3 - : COUTS MONETAIRES HEBDOMALAIRES - TRIBUNAUX -

Maison	PENAL					ADMINISTRATIF					TOTAL
	Arriv.Dép. détenus	Sécurité	Surv. d'Acti.	Tâches Sani.Soc.	Total	Rapport M.A. ext.	Tâches Admi.	Intendance	Orga. du Service	Total	
d'Arrêt	1 426	10 855	4 467	3 207	19 955	825	2 449	960	2 239	6 472	26 427

Foyer d'Action Educative	PENAL				Admi.	Autres Activités	TOTAL
	Act.Educ. dans le foyer	Act.Educ. emploi	Act.Educ. M.O.	Total			
	1 632	228	88	1 948	4 051	1 948	7 947

TABLEAU 3 Bis : COUTS MONETAIRES HEBDOMADAIRES - AGENCES D'EXECUTIONS

FIGURE 1 — Les DIFFERENTS GRADES DANS LES DIFFERENTS PROGRAMMES et SOUS-PROGRAMMES en COUTS et en TEMPS.

POLICE

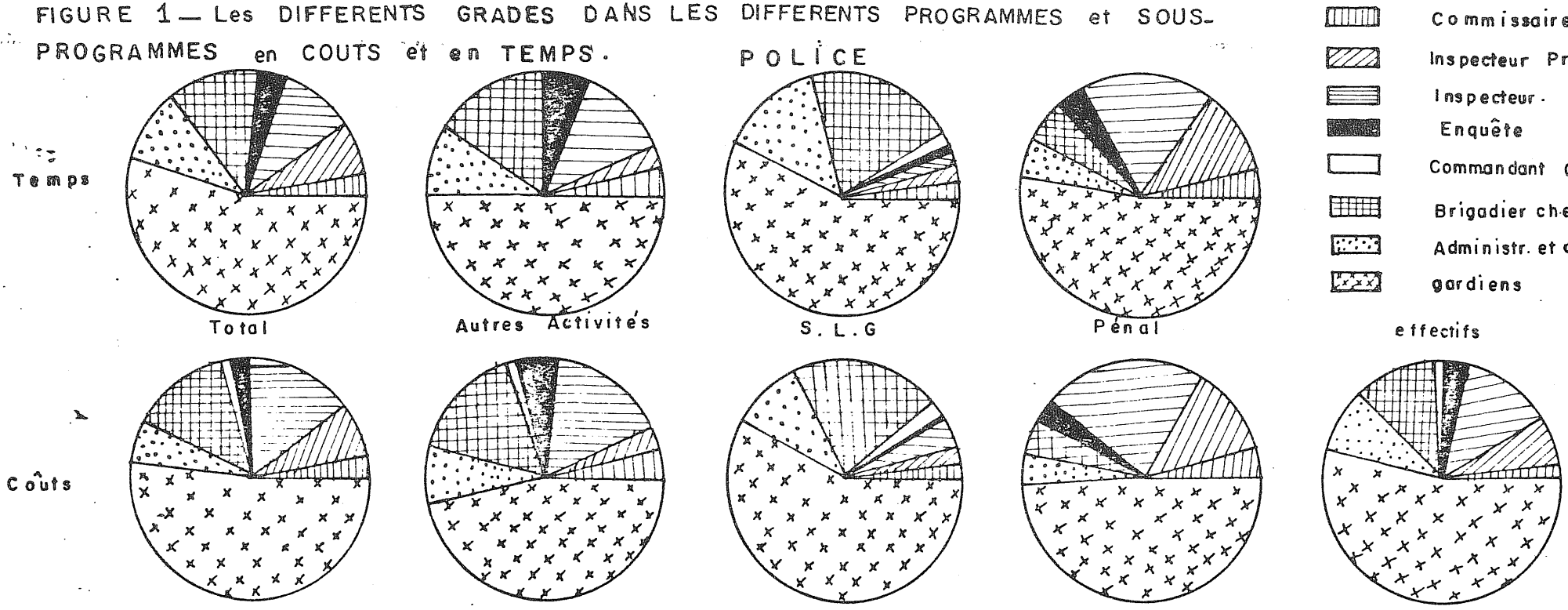

GENDARMERIE

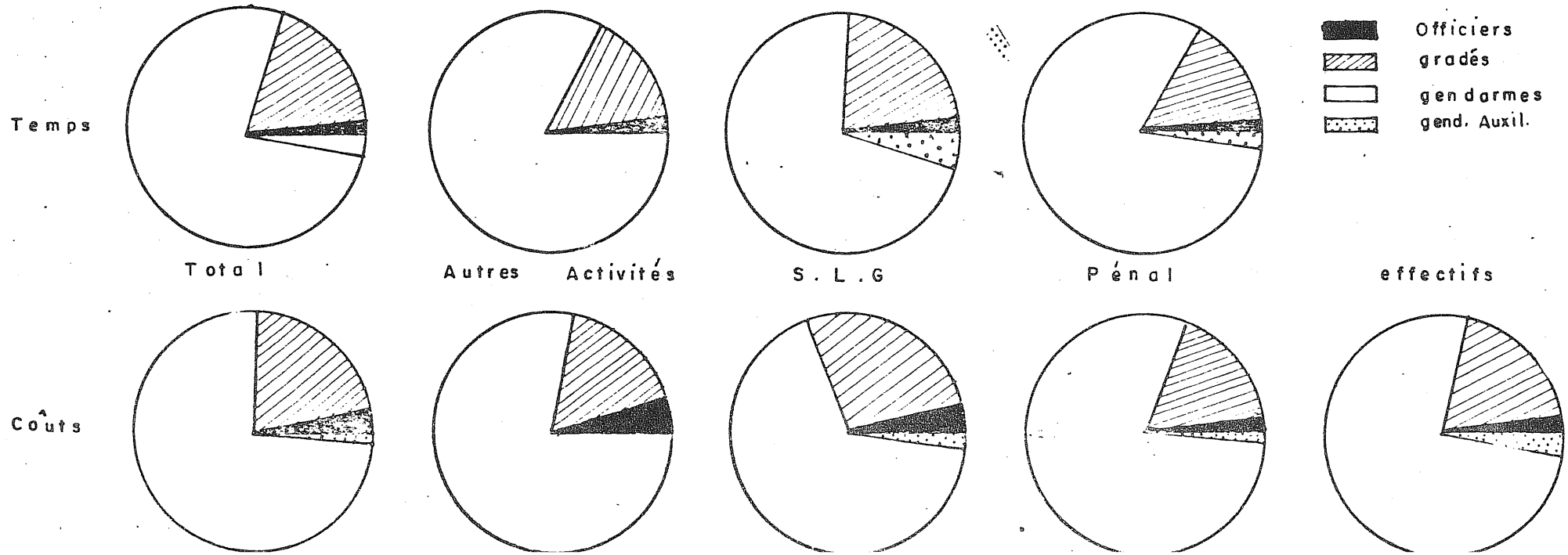

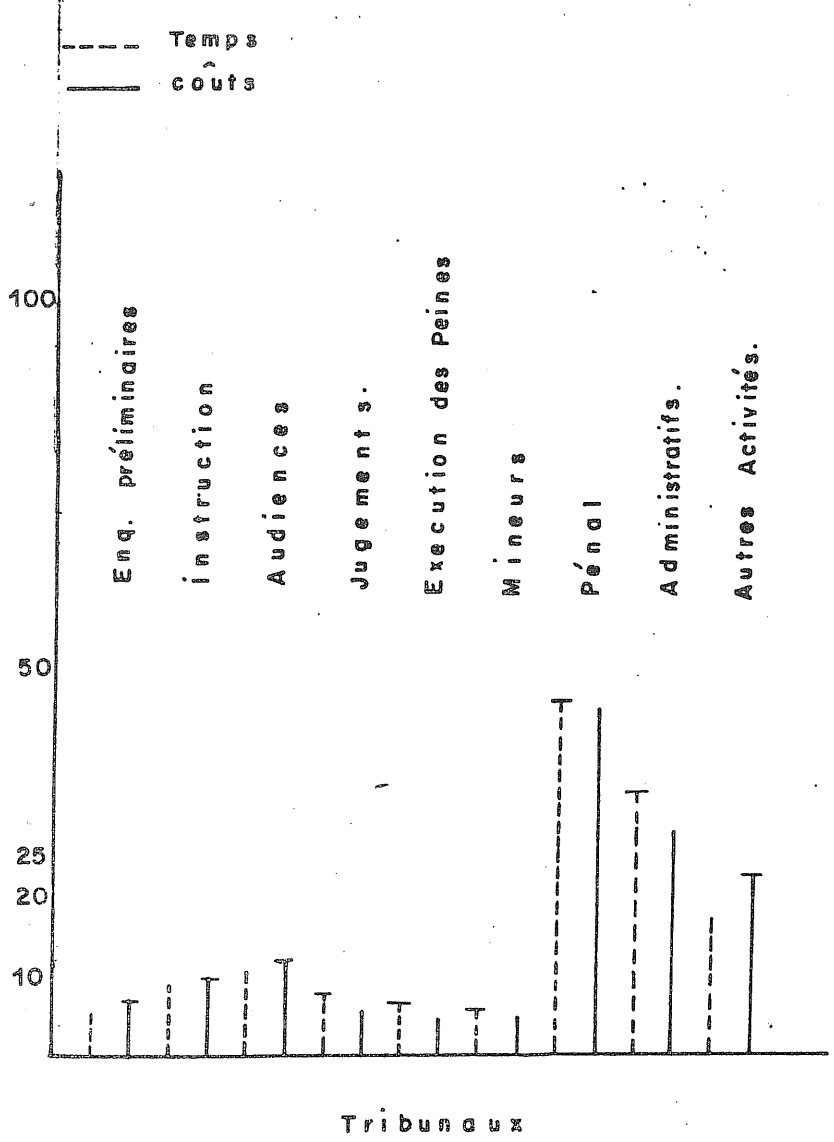

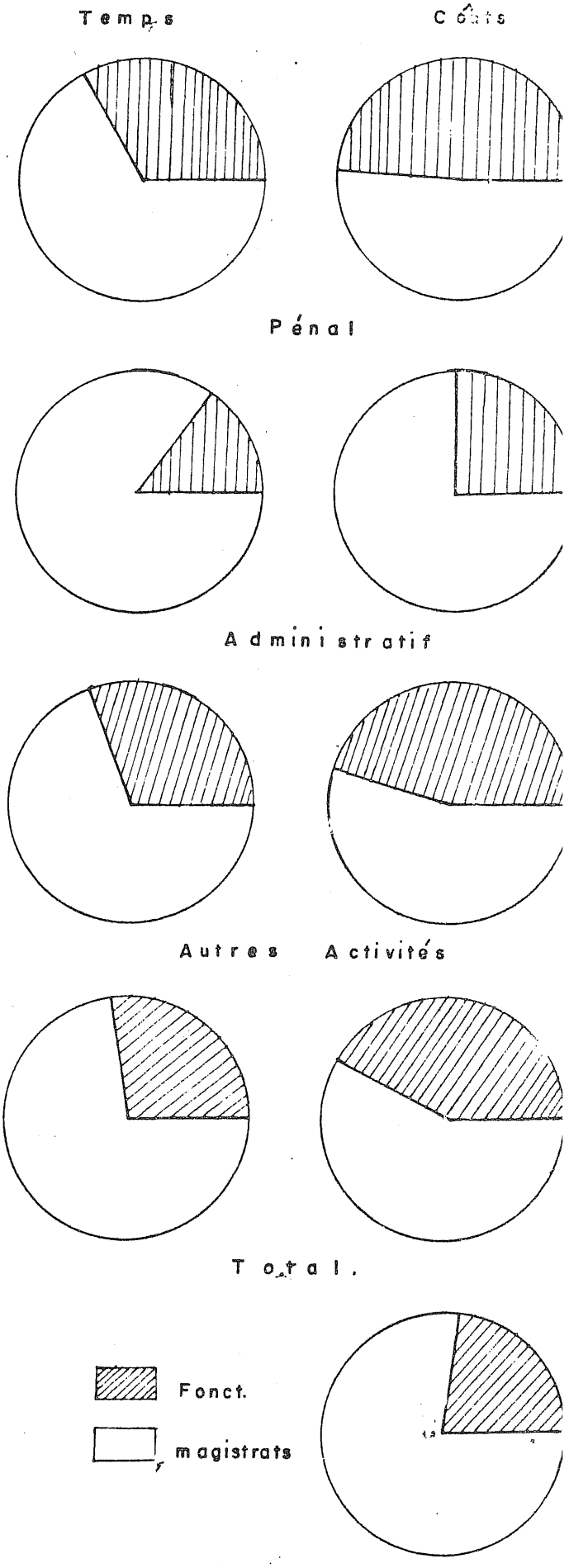

FIGURE 2

Consommation des différents moyens pour les Tribunaux et pour chaque programme suivant les grades.

GENDARMERIE	PENAL							S.L.G.	Autres Activités	TOTAL
	A.P.J.	Exéc. Mand.	Act.Prév. Prot.Détec.	Act.Prév. Circul.	S.L. P.J.	Conc. J.P.	Total			
Officiers	615		335	1 197	1 769		3 916	6 519	795	11 230
Gradés	20 289	921	11 493	8 144	6 717	1 398	48 962	69 196	5 102	123 260
Gendarmes	88 210	8 230	66 033	66 102	37 907	12 374	278 856	219 031	29 237	527 124
Gendarmes Auxiliaires			1 050	6 473	390		7 913	15 360		23 273
T O T A L	109 114	9 151	78 911	81 916	46 783	13 772	339 647	310 106	35 134	684 887

TABLEAU 1. : - CONSOMMATION DU TEMPS SUIVANT LES DIFFERENTS GRADES

- GENDARMERIE -

POLICE	PENAL							S.L.G.	Autres Activités	TOTAL
	A.P.J.	Exéc. Mand.	Act.Prév. Prot.Détec.	Act.Prév. Circul.	S.L. P.J.	Conc. J.P.	Total			
Commissaires	7 025		520		8 112	700	16 357	7 717	1 375	25 449
Inspecteurs princ.	46 297	1 537	657	130	3 968	1 265	53 854	8 240	1 037	63 131
Inspecteurs	46 789	1 335	2 502		27 136	3 820	81 582	9 415	4 483	95 480
Enquêteurs	6 370		3 092		8 080	1 035	18 577	5 180	1 940	25 697
Commandants et Officiers de Paix	10		255	415			680	7 200	315	8 195
Brigadiers Chefs et Brigadiers	3 135		7 045	7 869	555	4 492	23 067	80 563	5 610	109 260
Administratifs et ouvriers			700		21 598	492	22 790	50 937	3 866	77 593
Gardiens	36 362	1 942	88 584	86 257	7 540	27 720	248 405	237 939	18 075	504 419
T O T A L	145 988	4 814	103 355	94 662	76 989	39 524	465 332	407 191	36 701	909 224

TABLEAU 1 Bis : - CONSOMMATION DU TEMPS SUIVANT LES DIFFERENTS GRADES

- POLICE -

TRIBUNAUX	PENAL							Admi.	Autres Activités	TOTAL
	Enq. prélim.	Inst.	Aud.	Jug.	Exéc. des Peines	Mineurs	Total			
Magistrats	3 710	6 850	8 605	2 402	570	1 793	23 925	8 179	12 168	44 277
Fonctionnaires	6 057	6 982	8 199	9 552	9 685	7 645	48 118	45 194	26 759	120 073
T O T A L	9 767	13 832	16 804	11 954	10 255	9 438	72 050	53 373	38 927	164 350

TABLEAU 1 ter : - CONSOMMATION DU TEMPS SUIVANT LES DIFFERENTS GRADES

- TRIBUNAUX -

GENDARMERIE	PENAL							S.L.G.	Autres Activités	TOTAL
	A.P.J.	Exéc. Mand.	Act.Prév. Prot.Détec.	Act.Prév. Circul.	S.L. P.J.	Conc. J.P.	Total			
Officiers	% ↓ 5		3	11	16		35	58	7	100
	0,5		0,4	2	4		1	2	2	2
Gradés	16	1	9	7	5	1	40	56	4	100
	19	10	14	10	14	10	15	22	15	18
Gendarmes	17	2	12	113	7	2	53	41	6	100
	80	90	84	80	81	90	82	70	83	77
Gendarmes auxiliaires			4	28	2		34	66		100
			1,4	8	1		2	5		3
T O T A L	16	1	12	12	7	2	50	45	5	100
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

TABLEAU 2/ - : VENTILATION DES TEMPS (en pourcentage) SUIVANT LES GRADES ET SOUS-PROGRAMMES

- GENDARMERIE -

POLICE	PENAL							S.L.G.	Autres Activités	TOTAL
	A.P.J.	Exéc. Mand.	Act.Prév. Prot.Détec.	Act.Prév. Circul.	S.L. P.J.	Conc. J.P.	Total			
Commissaires	% → 28 5		2 0,5		32 10	3 2	65 4	30 2	5 4	100 3
Inspecteurs princ.	73 32	2 32	1 0,5	1 -	6 5	2 3	85 11	13 2	2 3	100 7
Inspecteurs	49 32	1 28	3 2		28 35	4 10	85 18	10 2	5 12	100 10
Enquêteurs	25 4		12 3		31 10	4 3	72 4	20 1	8 5	100 3
Commandants et Officiers de Paix			3 -	5 1			8 -	88 2	4 1	100 1
Brigadiers Chefs et Brigadiers	3 2		6 7	7 8	1 1	4 11	21 5	74 20	5 15	100 12
Administratifs et ouvriers			1 1		28 29	- 1	29 5	66 13	5 10	100 9
Gardiens	7 25	0,5 40	17 86	17 91	11,5 10	5 70	49 53	47 58	4 50	100 55
T O T A L	16 100	1 100	11 100	11 100	8 100	4 100	51 100	45 100	4 100	100 100

TABLEAU 2. Bis - : VENTILATION DES TEMPS (en pourcentage) SUIVANT LES GRADES ET SOUS-PROGRAMMES

- POLICE -

GENDARMERIE	PENAL							S.L.G.	Autres Activités	TOTAL
	A.P.J.	Exéc. Mand.	Act.Prév. Prot.Détec.	Act.Prév. Circul.	S.L. P.J.	Conc. J.P.	Total			
Officiers	415		218	734	1 227		2 596	4 778	651	8 025
Gradés	8 053	365	4 575	3 694	2 620	553	19 864	29 424	2 062	51 353
Gendarmes	29 038	2 662	21 988	23 643	12 913	4 075	94 316	75 808	9 740	179 865
Gendarmes Auxiliaires			84	518	31		633	1 229		1 862
Total	37 500	3 027	26 865	28 589	16 791	4 628	117 409	111 239	12 453	241 738
T O T A L (y compris autos-motos)	38 370	3 084	28 053	30 852	16 854	4 701	121 921	112 036	12 592	246 549

TABLEAU 3. - : VENTILATION DES COUTS SUIVANT LES GRADES ET SOUS-PROGRAMMES

- GENDARMERIE -

POLICE	PENAL							S.L.G.	Autres Activités	TOTAL
	A.P.J.	Exéc. Mand.	Act.Prév. Prot.Détec.	Act.Prév. Circul.	S.L. P.J.	Conc. J.P.	Total			
Commissaires	3 340		249		3 881	322	7 793	3 616	632	12 042
Inspecteurs Princ.	18 689	685	301	64	1 754	524	22 006	3 521	462	25 990
Inspecteurs	25 733	734	1 376		14 925	2 101	44 869	5 178	2 466	52 512
Enquêteurs	2 187		1 391		2 629	466	6 673	1 743	873	9 289
Commandants et Officiers de Paix	4		102	166			272	2 880	126	3 278
Brigadiers Chefs et Brigadiers	1 342		3 011	3 284	236	1 920	9 796	33 412	2 406	45 614
Administratifs et ouvriers			217	[illegible] 1	6 487	127	6 826	15 513	1 191	23 530
Gardiens	13 268	719	32 857	33 386	2 789	10276	93 519	89 881	6 932	190 352
Total	64 563	2 138	39 504	36 900	32 695	15 736	191 754	155 744	15 088	362 607
T O T A L (y compris autos-motos)	66 052	2 155	39 981	37 438	32 771	15750	194 140	156 705	15 245	366 090

TABLEAU 3 Bis. - : VENTILATION DES COUTS SUIVANT LES GRADES ET SOUS-PROGRAMMES

- POLICE -

TRIBUNAUX	PENAL							Admi.	Autres Activités	TOTAL
	Enq. prélim.	Inst.	Aud.	Jug.	Exéc. des Peines	Mineurs	Total			
Magistrats	2 486	4 589	5 507	1 267	382	1 199	15 431	5 021	7 417	27 869
Fonctionnaires	1 972	2 238	2 821	3 180	3 279	2 447	15 937	15 106	8 825	39 867
TOTAL	4 458	6 827	8 328	4 447	3 661	3 646	31 368	20 127	16 242	67 737

TABLEAU 3 Ter - : VENTILATION DES COUTS SUIVANT LES GRADES ET SOUS-PROGRAMMES

- TRIBUNAUX -

POLICE	PENAL							S.L.G.	Autres Activités	TOTAL
	A.P.J.	Exéc. Mand.	Act.Prév. Prot.Détec.	Act.Prév. Circul.	S.L. P.J.	Conc. J.P.	Total			
Commissaires	% ↓ → 28		2		32	3	65	30	5	100
	5		1		12	2	4	2	4	3
Inspecteurs princ.	72	3	1		7	2	85	14	1	100
	29	32	1		5	3	12	2	3	7
Inspecteurs	50	1	3		28	4	86	10	4	100
	40	34	3		46	13	23	4	16	15
Enquêteurs	23		15		28	5	72	19	9	100
	4		4		8	3	3	1	6	3
Commandants et Officiers de Paix			3	5			8	88	4	100
			-	1		-	-	2	1	1
Brigadiers Chefs et Brigadiers	3		7	7	-	4	21	73	6	100
	2		7	9	1	12	5	21	16	13
Administratifs et ouvriers			1		28	-	29	66	5	100
			1		20	1	4	10	8	6
Gardiens	7	1	17	18	1	5	49	47	4	100
	20	34	83	90	8	66	49	58	46	52
T O T A L	18	1	11	10	9	4	53	43	4	100
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

TABLEAU 4 Bis - : VENTILATION DES COUTS (en pourcentage) SUIVANT LES GRADES ET SOUS-PROGRAMMES

- POLICE -

TRIBUNAUX	PENAL							Admi.	Autres Activités	TOTAL
	Enq. Prélim.	Inst.	Aud.	Jug.	Exéc. des Peines	Mineurs	Total			
Magistrats	9 / 56	16 / 67	20 / 66	4 / 29	1 / 10	4 / 33	55 / 49	18 / 25	27 / 45	100 / 42
Fonctionnaires	5 / 44	6 / 33	7 / 34	8 / 71	8 / 90	6 / 67	40 / 51	38 / 75	22 / 55	100 / 58
T O T A L	7 / 100	10 / 100	12 / 100	6 / 100	5 / 100	5 / 100	46 / 100	30 / 100	24 / 100	100 / 100

TABLEAU 4 Ter - : VENTILATION DES COUTS (en pourcentage) SUIVANT LES GRADES ET SOUS-PROGRAMMES

- TRIBUNAUX -